This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

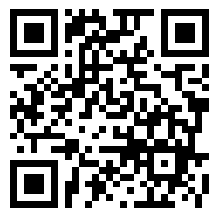

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076386943

Digitized by Google

0914
.858
v.33-34

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

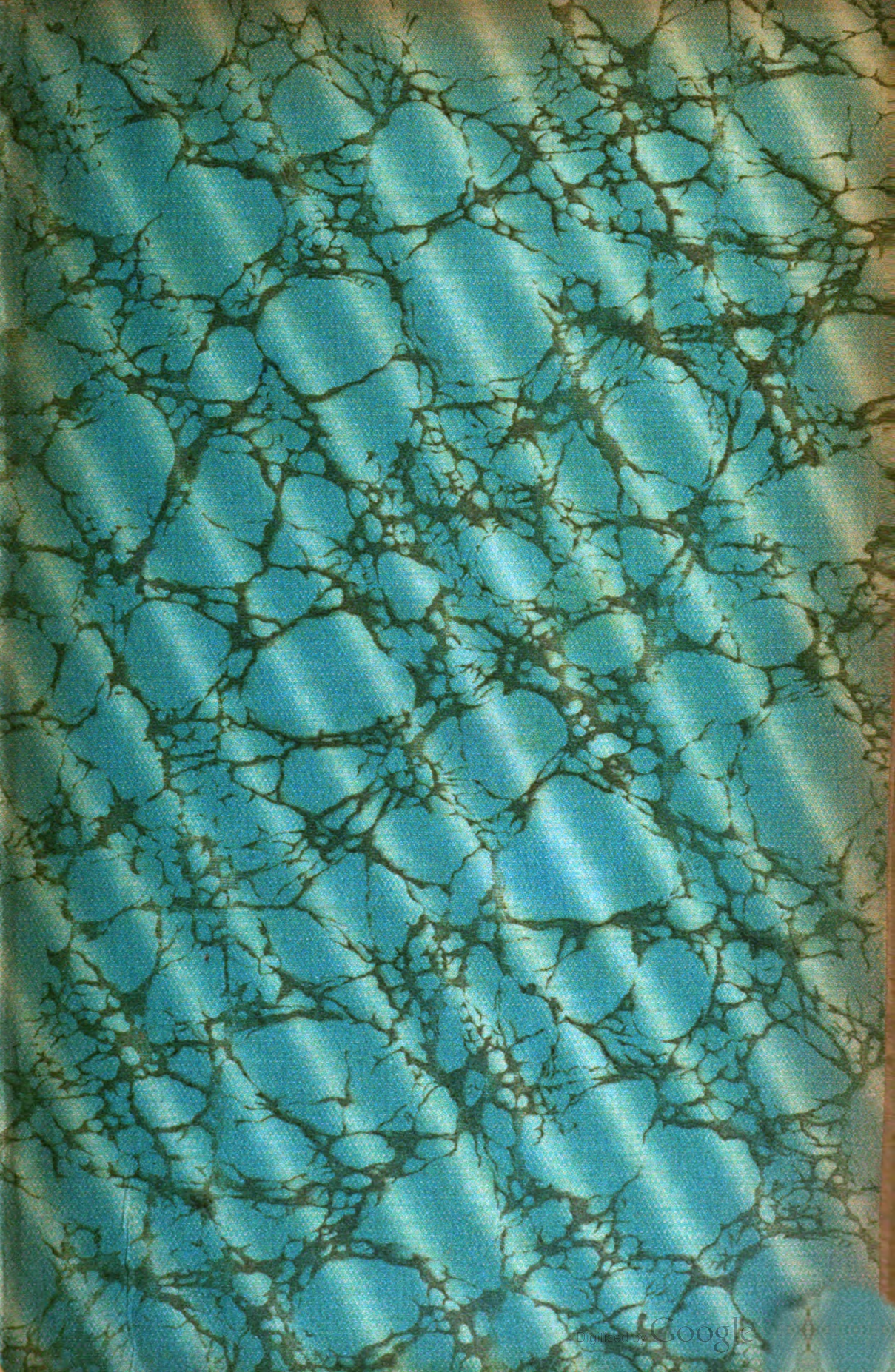
Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES OPINIONS ÉMISES PAR LES AUTEURS

Digitized by Google

BULLETIN

de la

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

de Laon

TOME XXXIV

St-QUENTIN
Imp. D. ANTOINE
—
1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Première Partie

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du Vendredi 28 Octobre 1910

Assemblée générale annuelle

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. BROCHE.

Sont présents ou représentés :

MM. BLACK, de CAMPEAU, CASSE, ERMANT, d'ERSU, FORZY, Dr FREMONT, GILBERT, Arm. de HEDOUVILLE, Vicomte Paul de HENNEZEL, Vicomte Jehan de HENNEZEL, Léon MARCÉ, G. MARQUISET, PILLE, PRUDHOMME, QUERLEUX, ROUSSEAU, SERVANT, SOUCHON, Baron de TRÉTAIGNE, H. de VERNEUIL, WESTERCAMP, membres titulaires;

Mlles BOULAY, GARTNER, LALANNE, ROUX; MM. BIVER, BRISMONTIER, Dr CROQUET, HENNEQUIN, Bon de HENNEZEL, G. LEGRAND, Comte M. de SARS, membres correspondants.

Se sont excusés :

MM. CHERRIER, ERMANT, M. et Mme Gaston FAURE, LEPINOIS, PERRINE de la CAMPAGNE, SOUCHON et H. de VERNEUIL.

On procède au renouvellement du bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont réélus à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une voix :

Président :	MM. BROCHE.
Vice-Président :	CASSE.
Secrétaire général :	WESTERCAMP.
Trésorier :	PRUDHOMME.
Secrétaire des séances :	Vicomte Jehan de HENNEZEL.
Archiviste-bibliothécaire :	G. MARQUISET.

M. le Président présente ensuite les candidatures de M. FIRINO, conseiller général de l'Aisne, et de M. le Comte RENSON d'HERCULAIS, comme membres titulaires, et de Mlle RADAIS, professeur au collège des jeunes filles de Laon, comme membre correspondant.

Ces candidats sont admis à l'unanimité.

M. SERVANT, Président d'honneur, offre à la Société une brochure qu'il a publiée récemment sur *Les divers sièges de la juridiction consulaire de Paris.*

Digitized by Google

M. le Président remercie l'auteur de son aimable attention.

M. de Hennezel donne communication d'un mémoire écrit en 1816 sur *La violation des sépultures royales de Saint-Denis en 1793.*

Ce récit est doublement intéressant : c'est d'abord une contribution à l'histoire générale, par les détails nombreux et inédits qu'il contient ; de plus il est l'œuvre d'un Laonnois, M. Manteau, bibliothécaire de la ville de Laon, qui vit profaner en 1793 les restes de Marie de Médicis, d'Henri IV, de Louis XIV et de Marie-Thérèse.

M. de Sars donne un compte rendu d'une récente histoire de la *Manufacture de glaces de Saint-Gobain,* par M. E. Fremy.

M. Biver lit une lettre trouvée à la Bibliothèque nationale dans la collection de Picardie sur *La Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Martin de Laon au XVIII^e siècle.*

M. Broche donne ensuite communication d'une étude aussi attrayante que documentée sur *Le Grand de Laleu.*

M. Prudhomme, au nom de M. Barbier, présente une monnaie romaine trouvée près de la gare de Laon ; cette pièce, dont la conservation est parfaite, était enterrée à $0^{m}50$ de profondeur, dans le remblai d'une mare, derrière le dépôt des machines du chemin de fer, rue de la Sucrerie. C'est un sou d'or de Valentinien III, empereur d'Occident. Elle mesure 21 millimètres de diamètre et pèse 4 gr. 3.

On voit d'un côté le buste de l'empereur, diadémé à gauche, avec paludamentum et les mots : *D. N. Pla Valentnianvs. P. F. AVG.* Sur l'autre face, l'empereur est représenté debout, en costume militaire. Il tient de la main droite une sorte de longue croix ; de la gauche une petite victoire qui lui tend une couronne. Il foule sur le pied droit un cratère surmonté d'un litnus (baton angural), symbole du culte païen. On voit dans le champ des lettres R. V. (Ravenne) et en exergue les mots :

Victoria AVG Comob.

M. Broche fait connaître à la Société l'itinéraire du prochain Congrès de la Société française d'archéologie, qui se tiendra à Laon les 19 et 20 juin prochains.

Le lundi sera consacré aux visites des églises de Bruyères, Vorges, Nouvion, Chivy, Mons-en-Laonnois, Saint-Julien et Urcel.

Digitized by Google

Le mardi, visite de la ville de Laon et séance du Congrès.

M. Gaëtan Legrand lit ensuite un article paru dans la *Correspondance historique et archéologique* du 25 mai 1895, qui lui a été signalé par M. Berget, membre correspondant à Anor. Il s'agit d'un mariage conclu clandestinement en 1674, entre un soldat nommé Delaire, en garnison à Laon, et une jeune fille nommée Marie Bomby. Les fiancés s'étaient présentés tout simplement devant un prêtre en déclarant qu'ils entendaient s'unir par mariage. Il avaient requis le notaire Carlier, prédécesseur de Me Dubois, pour en dresser acte.

M. Westercamp entretient la Société du projet d'honorer la mémoire du père Marquette par une statue élevée dans la ville de Laon, projet qui reçoit en principe l'assentiment de la Société.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Séance du 26 Novembre 1910

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Broche.

Sont présents :

MM. Lefèvre-Pontalis, président d'honneur, directeur de la Société Française d'archéologie ; MM. Black, Broche, Delvincourt, Gilbert, Glinel, de Hédouville, Paul de Hennezel, Georges Marquiset, Prudhomme, Renson d'Herculais, membres titulaires,

Mlles Beugnier, Lalanne et Roux ; MM. Amade, Barbier, Brismontier et Hennequin, membres correspondants.

Se sont excusés :

MM. de Campeau, Cherrier, Cointe, Harduin de Grosville, Jehan de Hennezel, Léon de Hennezel, M. et Mme Lavaud, MM. Lepinois, Lion, Rillart de Verneuil, de Sars, Servant et Westercamp.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé à l'admission, qui a lieu à l'unanimité, de M. Guedet, notaire à Reims, comme membre titulaire ; de Mme Robert de Campeau et de M. Defente, directeur de l'Hospice départemental de Montreuil, comme membres correspondants.

La parole est alors donnée à M. Lefèvre-Pontalis qui communique le programme détaillé du Congrès de la Société Française d'archéologie, qui doit se tenir au mois de juin prochain à Reims, à Soissons et à Laon. La journée du lundi 20 juin sera consacrée à la visite des anciens édifices de Laon, et celle du samedi 24 à la visite d'un certain nombre d'églises rurales du Laonnois.

Digitized by Google

M. Lefèvre-Pontalis fait appel à la collaboration des membres de la Société Académique pour les études qui doivent être publiées à la suite du Congrès sur des questions d'archéologie régionale.

M. Broche remercie vivement M. Lefèvre-Pontalis de son intéressante communication.

M. de Sars signale le mauvais état de conservation de la tombe de Melleville, l'historien de la ville de Laon. Il est décidé que le bureau de la Société fera le nécessaire pour en aviser ses descendants.

M. Glinel offre à la Société la copie d'un manuscrit renfermant des analyses et des extraits des *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, exécutés par M. Godart, ancien professeur au Collège de Laon.

M. Broche adresse à M. Glinel tous les remerciements de la Société pour le don si précieux qu'il veut bien lui faire.

M. Delvincourt fait connaître le texte d'un projet de loi relatif aux fouilles archéologiques. Il s'élève contre certaines dispositions de ce document qu'il estime très préjudiciable aux recherches scientifiques.

M. Delvincourt demande que la Société Académique joigne ses protestations à celles d'autres sociétés savantes. La question est renvoyée au bureau.

M. Broche donne lecture d'une étude sur *L'exil à Saint-Quentin, de 1809 à 1813, de deux cardinaux « noirs »* qui avaient protesté contre le divorce de Napoléon et de l'impératrice Joséphine.

M. Black exprime le vœu que l'erreur de date qui accompagne le nom des frères Lenain sur l'un des cartouches sculptés sur la façade du Musée de la ville soit rectifiée. Il est décidé que ce vœu sera transmis à la municipalité, en même temps que celui que formule également M. Black au sujet du rétablissement de la plaque indicatrice de la *Ruelle Pinson*, qui est l'une des plus anciennes ruelles de la ville.

La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 30 Décembre 1910

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Broche.

Sont présents :

Mlle Roux, MM. Black, Casse, Gilbert, Glinel, Vicomte Paul de Hennezel, Vicomte Jehan de Hennezel, Lavaud, Legrand, Lion, Marquiset, Prudhomme, Westercamp.

Digitized by Google

Se sont excusés :

MM. Amade, Ermant, Arm. de Hédouville, Hennequin.

M. Broche ouvre la séance en exprimant tous les regrets que cause à la Société le décès de M. Edmond d'Ersu, membre titulaire.

Sont ensuite élus à l'unanimité :

M. Henri d'Ersu, maire de Chamouille, comme membre titulaire ; MM. Aubineau, directeur de la sucrerie d'Anizy ; Duchenois, directeur de l'Enregistrement des domaines et du timbre du département, à Laon ; Petrot, notaire honoraire à Magny ; Ed. Duflot, de Guise ; Hilaire, professeur au Lycée de Laon ; l'abbé Tétart, curé de Mons-en-Laonnois ; le capitaine Vignaud, du 29e d'artillerie, comme membres correspondants.

M. Prudhomme présente le compte rendu financier de l'année 1909-1910, qui est approuvé à l'unanimité.

On exprime le désir que la prochaine conférence de M. Lefèvre-Pontalis, sur l'architecture monastique au moyen âge, ait lieu autant que possible dans le courant du mois de février et de préférence un jeudi à quatre heures.

Il est donné lecture d'une note de M. Cherrier sur les pèlerinages allemands qui eurent lieu à Notre-Dame de Liesse, à la suite du tremblement de terre de 1580.

M. Jehan de Hennezel communique deux lettres de soldats originaires de Chevregny au XVIIIe siècle et au XIXe siècle.

M. Broche donne lecture d'un mémoire historique sur le rôle joué dans l'Aisne par *Merlin de Thionville*, et son frère le général *Merlin*, au moment de la guerre d'Espagne en 1823.

Enfin M. Legrand communique au nom de M. Bercet, d'Anor, une lettre très curieuse de *Beaumarchais*, relative au comte de Lauraguais, seigneur de Manicamp.

La séance est terminée par la distribution du tome XXXIII du Bulletin, le premier de la nouvelle série publiée dans le format grand in-8°.

Digitized by Google

ANNEXE N° 1 A LA SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1910

Comptes de l'Année 1910

Recettes

Solde de l'exercice précédent et recettes diverses		23 70
Produit de la vente des volumes		33 30
Allocation du Conseil général		200 »
Cotisations 1909 (arriéré)		282 »
Cotisations 1910		835 »
Cotisations 1911 (à valoir)		12 »
Excédent du compte excursions		27 80
Solde de 1909 relevé à la banque		626 75
Intérêts et arrérages de banque		106 80
Ensemble		2.147 35

Dépenses

Dépenses d'administration	369 90	
Impression des Bulletins 32 et 33	1.017 50	
Illustrations desdits	57 75	
Tirages à part	262 50	
Ensemble	1.707 65	1.707 65
Excédent actif des recettes		439 70

Projet de Budget pour l'Année 1911

Recettes

Reliquat de 1910	439 70
Cotisation arriérée de 1910	12 »
Cotisations de 1911	1.000 »
Allocation du conseil général	200 »
Produit de la vente des volumes	60 »
Intérêts de banque	85 »
Total des Recettes évaluées	1.796 70

Digitized by Google

Dépenses

Frais d'administration	300 »
Impression du tome 34	550 »
Tirage à part	250 »
Impression du travail de M. Hennequin	300 »
Impression des tables générales	250 »
Conférence	60 »
Imprévus	86 70
Total des dépenses évaluées	1.796 70

ANNEXE N° 2 A LA SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1910

Vente des publications de la Société.

(*Décision du 30 décembre 1910*)

BULLETINS

Sont mis en vente les bulletins dont il reste plus de cinq exemplaires en bibliothèque.

Sont réservés aux membres de la Société les tomes 1 à 23 inclus.

PRIX

Bulletins réservés aux sociétaires t. 1 à 23		5 »
Autres tomes	Sociétaires	3 »
	Libraires	3 50
	Étrangers	5 »
Richart, Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois	Sociétaires	5 »
	Libraires	5 50
	Étrangers	7 »
Plan de Laon en 1777	Sociétaires	1 »
	Libraires	1 25
	Étrangers	2 »
Papeteries de l'Aisne par Matton	Sociétaires	2 »
	Libraires	2 50
	Étrangers	3 50
Surtaxe postale pour envois à l'étranger :	Bulletins	0 25
— —	Richart	0 40
— —	Papeteries	0 25

Digitized by Google

Séance du 24 Février 1911

La Société s'est réunie le vendredi 26 février 1911 sous la présidence de M. Broche.

Sont présents :

Mlles Boulay, Gartner, Lalanne, Radais et Roux ; MM. Barbier, Black, Brismontier, Broche, Casse, Dr Croquet, d'Ersu, Gilbert, Glinel, Gobert, Hilaire, Lion, Marquiset, Prudhomme, capitaine Vignaud et Westercamp.

Se sont excusés :

Mme et M. de Campeau, MM. Cherrier, Jehan de Hennezel, Léon de Hennezel, Paul de Hennezel, Lepinois, Perrine, Renson d'Herculais, Sartiaux et de Trétaigne.

Sont élus à l'unanimité comme membres correspondants : Mme Léon Lefèvre ; Mlles Blanc, Delabarre et Lelouvier, professeurs à l'école normale d'institutrices ; MM. Deroquigny, sous-chef de bureau de la compagnie des chemins de fer de l'Est, Dr Lécuyer, de Beaurieux, l'abbé Letombe, curé de Martigny-Courpierre ; l'abbé Poissonnier, doyen de Crécy-sur-Serre ; de Saint-Preux, de Bourguignon-sous-Montbavin, et l'abbé Turquin, doyen d'Anizy-le Château.

M. le Président soumet à la Société les premières feuilles du travail de M. Henneguin sur la formation du département de l'Aisne, et fait connaître que le tome XXXIV du Bulletin est en cours d'impression.

M. Prudhomme fait une communication très documentée sur les étangs de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

M. Broche donne lecture de la première partie d'une monographie de la cathédrale de Laon rédigée à l'occasion du Congrès achéologique de France qui doit se tenir prochainement à Laon.

M. Westercamp présente à la Société un registre dans lequel Champfleury a consigné de sa main les reproductions de ses romans parues dans de très nombreux journaux de toutes les régions de France.

La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 31 Mars 1911

La Société Académique s'est réunie le vendredi 31 mars 1911, sous la présidence de M. Broche.

Présents :

Mlles Beucher, Blanc, Boulay, Dosser, Gatner, Lalanne, Lelouvier et Roux ; MM. Barbier, Bazin, Black, Brismontier, Broche, Casse,

Digitized by Google

Dr Croquet, Glinel, de Hedouville, Hennequin, Paul de Hennezel, Legrand, Marquiset, Prudhomme, de Saint-Preux, capitaine Vignaud, Westercamp.

Excusés :

MM. d'Ersu, Jehan de Hennezel, Lion, Perinne de la Campagne, de Trétaigne et l'abbé Turquin.

Mme d'Ersu, de Chamouille, est élue à l'unanimité membre correspondant.

Sur la proposition de M. Hennequin, la Société décide d'adresser à M. Lefèvre-Pontalis, l'un de ses présidents d'honneur, directeur de la Société Française d'archéologie, une lettre de félicitations à l'occasion de sa récente nomination comme professeur à l'École Nationale des Chartes.

M. Barbier fait alors une communication, accompagnée de très belles photographies sur quelques cadrans solaires du moyen âge dans le Laonnois.

M. Broche continue la lecture de son travail sur la cathédrale de Laon.

M. Westercamp, que M. le Président félicite très vivement, au nom de la Société, pour la distinction honorifique dont il vient d'être l'objet, annonce la prochaine communication de notices biographiques rédigées par M. Menesson, ancien magistrat.

Sur la proposition de M. Black, la Société charge le Bureau d'examiner dans quelles conditions elle pourrait manifester l'intérêt qu'elle attache au travail que M. le capitaine Hulot, du 45e régiment d'infanterie, vient de consacrer à l'historique des batailles de Craonne et de Laon en 1814.

Au cours de la séance, le programme du Congrès archéologique de France, qui doit se tenir à Laon en juin prochain, est distribué aux membres présents.

Séance du 9 Mai 1911

La séance est ouverte à quatre heures et demie du soir, sous la présidence de M. Broche.

Présents :

Mlles Blanc, Delabarre, d'Ersu, Gartner, Lalanne, Lefèvre et Lelouvier ; MM. Black, Broche, Casse, Dr Croquet, Duchenois, Gilbert, Glinel, de Hedouville, Hennequin, Lavaud, l'abbé Letombe, Lion, Marquiset, Ranson d'Herculais et Westercamp.

Excusés :

Mlles Dosser et Roux ; MM. Amade, Barbier, Ermant, Faure,

Digitized by Google

Léon de HENNEZEL, Paul de HENNEZEL, LÉPINOIS, VIGNAUD.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est décidé, après examen de divers projets, que l'excursion annuelle de la Société aura lieu le jeudi 1er juin à Longpont et à Villers-Cotterêts.

Dans une causerie très documentée, M. HENNEQUIN fait une intéressante relation des compétitions auxquelles donna lieu en 1790, entre les villes de Laon et de Soissons, la fixation du chef-lieu du département.

M. G. MARQUISET présente ensuite une série de plans et de relevés, soigneusement exécutés, des bâtiments de l'ancien couvent des Cordeliers de Laon, dont il a tenté la restitution. Cette communication est accompagnée d'une notice explicative.

Sur la proposition de M. GLINEL, il est décidé que les auteurs de communications seront invités désormais à en rédiger une analyse, qu'on prierait les journaux locaux de reproduire.

M. de HEDOUVILLE présente un volume de 1590 qui fait partie de sa bibliothèque et qui renferme de très curieuses gravures sur bois, intéressant la botanique, la médecine et la chirurgie.

La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 27 Juillet 1911

En l'absence de M. BROCHE, Président, empêché, M. WESTERCAMP, Secrétaire général, ouvre la séance à quatre heures et demie.

Sont présents :

Mmes de CAMPEAU et LEFÈVRE ; MM. de CAMPEAU, CASSE, CHERRIER, Dr CROCQUET, DUCHENOIS, l'ELEU, GLINEL, A. de HEDOUVILLE, Vicomte Jehan de HENNEZEL, Vicomte Paul de HENNEZEL, Baron de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, G. MARQUISET, PRUDHOMME, Comte de SARS et WESTERCAMP.

Se sont excusés : Mlles GARTNER et ROUX, M. et Mme d'ERSU, MM. BLACK, BROCHE, HENNEQUIN, LION, le Comte RENSON d'HERCULAIS et de SAINT-PREUX.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président félicite Mlle LELOUVIER qui vient d'être nommée officier de l'Instruction publique.

L'on procède ensuite à l'admission de M. DENOYEL, du château d'Orainville, comme membre titulaire ; de Mme la Vicomtesse Paul de HENNEZEL et de M. le commandant MANGARD, comme membres correspondants.

Digitized by Google

Le Dr Giacomo Pera, de Turin, demande également son admission comme membre correspondant. La Société décide, avant de recevoir M. Pera, de lui demander, conformément aux statuts, de se faire présenter par deux membres de la Société.

M. Cherrier lit un pamphlet rédigé au XVIIe siècle contre le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, et signé d'un moine défroqué nommé La Bretonnerie. Ce pamphlet, qui date de 1688, est un des nombreux et violents libellés qui furent imprimés en Hollande après la révocation de l'Édit de Nantes.

M. Jehan de Hennezel donne communication d'un panégyrique du même évêque. C'est une plaquette in-12 de 77 pages, sans date, reliée en maroquin noir. Elle est intitulée : *Recueil panégyrique des vertus et des actions héroïques de très haut, très puissant et très excellent cardinal César d'Estrées, ancien evesque de Laon.*

L'auteur, H.-N. Martinet, dédie son œuvre à M. l'abbé d'Estrées, commandeur des ordres du Roy, neveu du cardinal.

M. de Hennezel donne ensuite lecture d'une relation imprimée et non signée qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Elle est intitulée : *Relation véritable et remarquable au sujet d'une fille de la ville de Laon en Picardie, âgée de dix-huit ans ou environ, qui a esté trouvée dans un puits le 15 juin 1691* (3 pages in-4° imprimées à Paris, le 13 août 1691).

M. Casse, Vice-Président, qui préside la fin de la réunion, lève la séance à cinq heures et demie.

Séance du 18 Août 1911

La Société Académique s'est réunie le vendredi 18 août sous la présidence de M. Glinel, Président d'honneur.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Sont présents :

MM. Bazin, Biver, Black, le comte de Briche, Cherrier, Dr Croquet, Glinel, Arm. de Hedouville, Vicomte Paul de Hennezel, Vicomte Jean de Hennezel, Baron de Hennezel, Lavaud, l'Eleu, l'abbé Letombe, Georges Marquiset, Prudhomme, Comte Maxime de Sars et de Saint-Preux.

Excusés :

MM. Barbier, Broche, M. et Mme d'Ersu, M. et Mme G. Faure, MM. Hennequin, Lion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. René de Lorière, de Presles, demande son admission comme

Digitized by Google

membre correspondant ; il est élu à l'unanimité, et assiste à la seconde partie de la réunion.

M. CHERRIER lit une lettre inédite de BEFFROY de Beauvoir, député de l'Aisne à la Convention, et une note sur la verrerie royale de Villers-Cotterêts, qui paraît n'avoir eu qu'une existence éphémère.

M. l'ELEU commence ensuite la lecture d'un travail important sur le littérateur Laonnois FROMAGE DE LONGUEVILLLE, l'auteur des *Entretiens de deux hommes qui se trouvaient à la comédie chez Le Clerc, en 1760*, manuscrit de la bibliothèque de Laon. Dans ce travail, M. l'Eleu évoque toute la société Laonnoise du XVIII^e^ siècle. Cette étude,aussi séduisante par son érudition que par son charme littéraire, est vivement applaudie. L'œuvre étant considérable, l'on décide de reporter la lecture de la seconde partie à la réunion de septembre.

M. Jean de HENNEZEL communique un manuscrit du XVIII^e^ siècle, calligraphié en caractères imitant l'imprimerie par Pierre PAGNIER, clerc du village de Courtrizy en 1755. Ce petit volume in-16 de 114 pages est relié en veau marbré. Il est intitulé : *Discours funèbre prononcé aux funérailles de feu Messire Charles Le Danois, baron de Cernay, Novion, etc.*, grand maréchal et vicomte héréditaire du Hainaut. Le manuscrit est dédié à M. Eustache le Danois, abbé de l'Achalade (diocèse de Verdun), chanoine de Reims, demeurant au château de Fusigny. Le plat intérieur de la reliure porte un bel *ex libris* ancien, gravé aux armes de la comtesse de MARK, née le Danois de Cernay.

Ce discours funèbre rappelle toute la filiation de la famille le Danois qui posséda des biens pendant plusieurs siècles au pays Laonnois, notamment à Courtrizy et à Fussigny.

Au temps de la Révolution, Fussigny était encore un hameau d'une trentaine d'habitants. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un souvenir. Le château fut détruit en 1806, et il ne subsiste aucune habitation dans ce lieu. Quelques vestiges de murailles et les fonts baptismaux de l'ancienne chapelle enfouis dans l'herbe d'une prairie attestent seuls l'emplacement du château de Fusigny.

M. le Président lève la séance à six heures et demie.

Séance du 22 Septembre 1911

La Société s'est réunie le vendredi 22 septembre 1911, à quatre heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Sont présents :

M. d'ERSU, la Comtesse Paul de HENNEZEL, M^lle^ ROUX, MM. BIVER, Henri d'ERSU, GLINEL, Arm. de HEDOUVILLE, Vicomte P. de HENNEZEL,

Digitized by Google

Vicomte J. de HENNEZEL, Baron de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, René de LORIÈRE, PRUDHOMME, Comte M. de SARS, de SAINT-PREUX, Henri de VERNEUIL.

Se sont excusés :

M. et Mme de CAMPEAU, HENNEQUIN, Mis de LA TOUR DU PIN, l'ELEU, PERRINNE de la CAMPAGNE, Baron de TRÉTAIGNE, WESTERCAMP.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme Henri de VERNEUIL est élue membre titulaire.

M. GLINEL donne lecture d'une communication sur *Deux candidatures à l'Académie Française en 1833*. C'est une correspondance inédite et piquante de Charles NODIER et de THIERS, au sujet de leurs candidatures à l'Académie.

M. le Président lit une note du Dr LECUYER DE BEAURIEUX, au sujet d'une curieuse enseigne de l'époque Louis XV, provenant du Dr LEROUX qui fut longtemps membre de la Société. Cette enseigne est en bois sculpté et fut trouvée à Corbeny chez des paysans. C'est une planche épaisse de 54 centimètres de long, sur 22 centimètres dans sa plus grande largeur. La forme est celle d'une caisse de violon surmontée d'une sorte de manche ; cet appendice creusé en dessous servait à suspendre l'enseigne. Au milieu sont sculptés soigneusement les principaux instruments de petite chirurgie ; en haut, une pince pour les pansements ; au-dessous, deux sondes uréthrales ; à droite et à gauche, une lancette ouverte. De haut en bas et derrière ces instruments court une banderole qui représente la bande à saignée. Ainsi sont figurés de véritables armes parlantes rappelant les actes importants du chirurgien d'alors : la saignée, le cathétérisme et les pansements. Tout autour, l'artiste a finement sculpté d'élégants rinceaux dans le style Louis XV.

M. BROCHE donne ensuite lecture d'une amusante lettre adressée en 1859 par un habitant de Vorges, Charles DOGNY, ancien capitaine d'infanterie, au préfet de l'Aisne.

M. DOUCET, membre de la Société et directeur du *Répertoire d'art et d'archéologie*, sollicite l'échange de ses publications contre celles de la Société Académique. Cet échange est accepté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Deuxième Partie

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

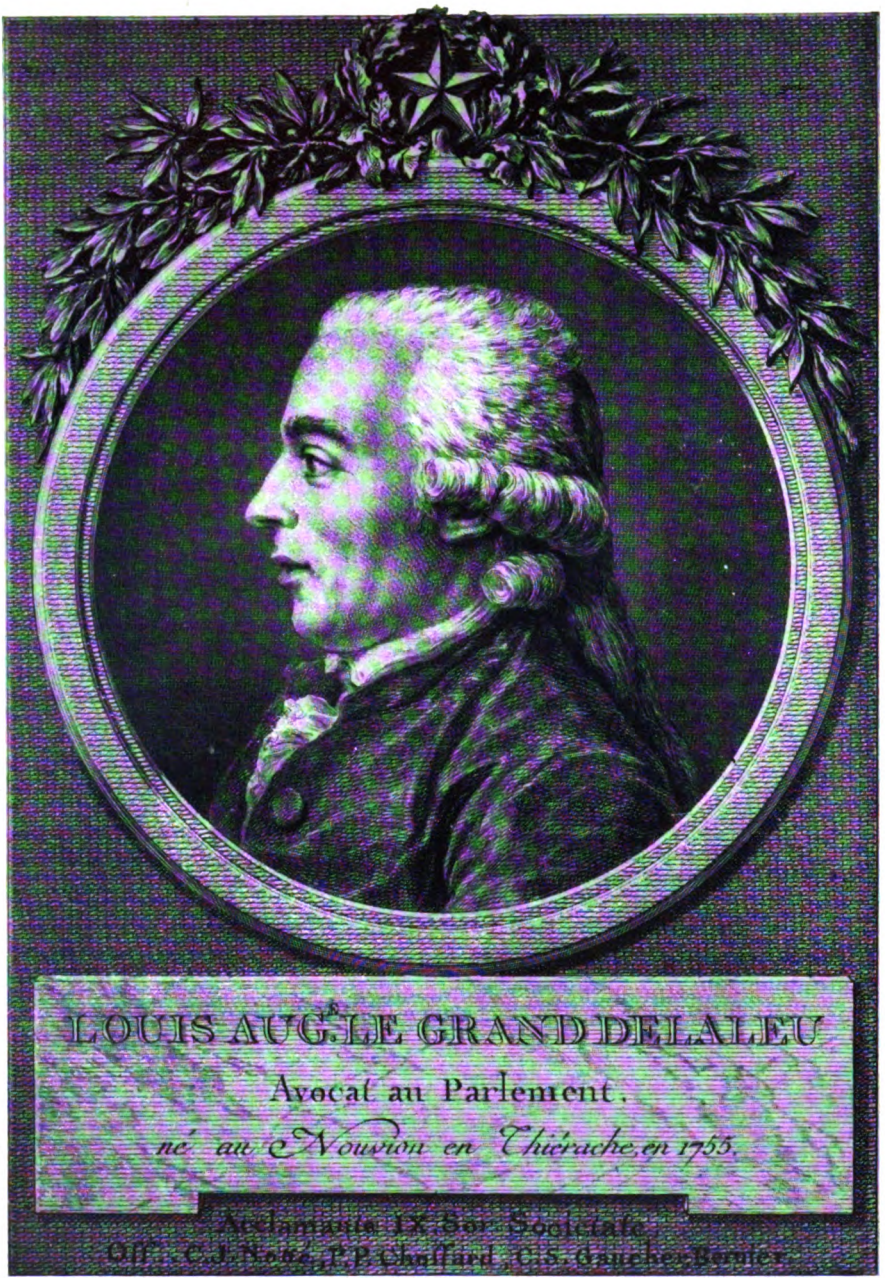

LOUIS AUG.E LE GRAND DE LA LEU

Avocat au Parlement.

né au Nouvion en Thiérache, en 1755.

Acclamavit IX Bor. Societatis

Off.. C.J. Roze, J.P. Chaffard, C.S. dancher-Bernier.

Digitized by Google

Une Silhouette Laonnoise d'Autrefois

LE GRAND DE LALEU

(1755-1819)

Notice lue à l'Assemblée générale de la Société Académique de Laon, le 27 Octobre 1910.

Mesdames, Messieurs,

Je ne crois pas bien téméraire de supposer que vous ne connaissez pas ou que du moins vous connaissez mal Le Grand de Laleu, jurisconsulte et poète qui mourut dans notre ville en 1819, mais je ne crois pas non plus que cette supposition puisse faire injure à votre érudition.

Les œuvres de Le Grand de Laleu n'eurent en effet qu'un renom bien éphémère ; elles sont de celles qu'on ne peut demander dans une bibliothèque sans éveiller parmi le personnel un sentiment d'étonnement, nuancé d'inquiétude. Par contre, elles ont gardé tout l'attrait de l'inédit et donneront toujours l'illusion de croire qu'on les découvre...

Le seul biographe que Le Grand de Laleu ait rencontré jusqu'à présent, exprimait, dès 1822, la même opinion, en termes d'ailleurs infiniment plus... académiques : « Une pierre précieuse, « disait-il, après avoir brillé un matin des plus vives couleurs, « est restée trente ans dans les tablettes du lapidaire. » Mais il semble bien que l'auteur de ces lignes, C.-L. Lesur, ne l'en ait pas fait sortir d'une manière très durable.

Une notice publiée jadis par Prioux dans notre *Bulletin*, et

Digitized by Google

qui n'est guère qu'une reproduction — pour ne pas dire plus — de celle de son prédécesseur, n'a pas davantage accompli ce miracle. Aussi ne tenterai-je pas aujourd'hui le même effort. Permettez-moi seulement, avant de vous communiquer une lettre inédite de Le Grand de Laleu, de rappeler brièvement ce qu'il fut.

Louis-Auguste Le Grand de Laleu est né dans notre département, au Nouvion-en-Thiérache, le 18 mai 1755. Au sortir du collège des Jésuites du Cateau-Cambrésis, il fit, à l'Université de Douai, ses études de droit et vint s'inscrire, en 1780, au tableau des avocats du Parlement de Paris.

Six années ne s'étaient pas écoulées qu'il s'en voyait rayé, à la suite d'une affaire qui eut alors un grand retentissement. Trois hommes, envoyés par le bailliage de Chaumont aux galères perpétuelles pour vol à main armée, avaient été condamnés, en appel au Parlement de Paris, à expier sur la roue. Convaincu de leur innocence et de l'iniquité de la sentence qui les frappait, un président du Parlement de Bordeaux, Dupaty, intervint en leur faveur et rédigea un « Mémoire justificatif » que le Parlement de Paris fit brûler comme portant atteinte à l'honneur de la magistrature. Le Grand de Laleu ayant consenti à signer la consultation qui accompagnait ce mémoire, se vit exclure du barreau.

Au président Dupaty qui voulait lui assurer une rente viagère de 1.200 livres pour le mettre à l'abri de la misère où allait le plonger cette exclusion, il répondit par un refus catégorique, formulé en ces simples mots : « Votre amitié m'honore, mais votre vertu m'indigne ! »

En récompense de l'attitude si courageuse qu'il n'avait pas hésité à prendre en de telles circonstance, la loge maçonnique des Neuf-Sœurs, dont il faisait partie, fit graver de Le Grand de Laleu le portrait que je vais me permettre de placer sous vos yeux. Vous remarquerez, sous un cartouche rectangulaire les mots : *Acclamante Novem Sororum Societate.*

Dès l'année suivante, sur l'intervention même du roi, Le Grand de Laleu reprenait place parmi ses confrères. Au reste, il n'avait jamais fait preuve, comme avocat, d'une grande assiduité au Palais et, au dire même de son biographe, « il fréquentait les

Digitized by Google

sentiers fleuris du Parnasse plus que la salle des Pas-Perdus ». Il y gagna, il est vrai, d'être admis au salon littéraire de la célèbre comtesse de Beauharnais (Fanny), avec laquelle il ne cessa d'entretenir des relations qui, par la suite, lorsqu'il vint habiter Laon, le firent sévèrement juger par ses concitoyens....

En cette même année 1786, il publiait, sous le voile de l'anonymat, un roman, *Philotas*, dont les personnages prennent trop souvent des allures de dessus de pendule.

L'année suivante, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait mis au concours un sujet concernant l'histoire de l'ancien droit criminel. Le Grand de Laleu y participa, en composant un travail d'une érudition très compacte, intitulé : *Reherches sur l'Administration et la Justice criminelle chez les Français avant l'institution des Parlements, et sur l'usage de juger les accusés par leurs pairs ou jurés tant en France qu'en Angleterre.* « Certes, constate C.-L. Lesur, jamais question plus grave et plus importante n'était sortie du sein de nos Académies ! » Et il ajoute qu'en la traitant, Le Grand de Laleu sut se montrer « exempt de ses effets académiques combinés pour arracher les applaudissements d'une salle de parade ». L'Académie lui en tint compte en lui décernant les deux tiers du prix, cependant que M. Bernardi, lieutenant général des environs de Carpentras, recueillait le troisième tiers, en attendant de se signaler à nouveau par la publication d'une étude intitulée : *De l'Influence de la Philosophie sur les forfaits de la Révolution, — par un officier de cavalerie....*

Lorsque la Constituante eut rétabli le jury d'accusation dont Le Grand de Laleu avait fait apparaître, dans son mémoire précité, tous les avantages, il fut appelé à la vice-présidence du Tribunal criminel du département de la Seine ; mais les abus qu'il y vit commettre le décidèrent à abandonner bientôt ces fonctions. Désabusé, il avait déjà choisi la Cochinchine comme champ d'application des principes juridiques qui lui étaient chers, lorsque sa nomination au poste d'archiviste de la ville de Paris le fit renoncer à ce projet. C'est alors que l'Institut l'attacha à ses travaux, en lui conférant le titre de *membre correspondant.*

En 1794, lors de la translation au Panthéon du corps de

Digitized by Google

J.-J. Rousseau, Le Grand de Laleu composa une ode d'un lyrisme échevelé, qui se terminait par ces vers :

Mais que fais-je ? où m'emporte une ardeur insensée ?
Jean-Jacques du tombeau s'est élevé vers moi :
« Modère ces honneurs dont mon âme est blessée.
« Je fus homme, — tais-toi ! »

Vivement indigné par les proscriptions qui suivirent le 18 fructidor an II, Le Grand de Laleu eut le courage d'écrire à cette occasion un mémoire virulent qu'il intitula : *Dissertation historique et politique sur l'ostracisme et le pétalisme.*

C'est vers cette même époque qu'il vint se fixer dans son département d'origine, comme président du Tribunal criminel de l'Aisne, d'abord, puis comme professeur de législation à l'École centrale du département établie à Soissons.

Il se démit de ces dernières fonctions pour occuper à la Cour d'Amiens, dès son institution, un siège de conseiller. A ce titre, il vint plusieurs fois à Laon présider les Assises criminelles. C'est dans ces circonstances que le clergé de la cathédrale, pour le baptême, en 1805, de la plus grosse cloche de son beffroi (*Napoléone*), choisit comme parrain l'ancien membre de la loge maçonnique des Neuf-Sœurs..., et comme marraine, la baronne Méchin, épouse du préfet de l'Aisne.

A la faveur de ce parrainage, il tourna à sa commère un épître qui débutait ainsi :

« Souveraine des cœurs qui sans coquetterie,
Modeste et simple au trône des amours,
N'employez ni le fard ni la minauderie
Et pour nous conquérir et nous garder toujours,
Le Dieu dominateur de tout ce qui respire
Vous prêta son carquois, les grâces, leur sourire,
Minerve sa sagesse et Vénus sa beauté.
Sans avoir de Junon la fierté dédaigneuse,
Votre taille majestueuse
Vous donne de son port toute la dignité.
Qui de l'amour veut se défendre,
Doit redouter surtout vos yeux,
Comme les sons mélodieux
Que votre voix nous fait entendre. »

Digitized by Google

Mais Le Grand de Laleu avait alors passé la cinquantaine :

« Dieu que ne suis-je jeune en voyant tant d'attrait,
Dont l'éclat me charme et me blesse ! »

soupire-t-il.

« Fi donc ! Monsieur, me dit cette espiègle piquante,
Fière de ses vingt ans, qui rit de mes cinquante.
Cher père, vous n'aurez que des filles rebelles !
Priez Dieu qu'il vous mette en son saint paradis,
Loin d'ennuyer toutes nos belles
Par des récits trop infidèles
De ce que vous étiez jadis ! »

Néanmoins, le compère donne des assurances :

« Dut-on me mettre au rang des vieux barbons,
Je suis de ceux qui sont encore bien bons ! »

Aussi nourrit-il quelque espoir :

« J'adresse à ma commère un *Ave Maria*
En attendant qu'un jour je chante *Allelaia !*... »

Cet espoir lui fait même perdre toute prudence, et à un préfet du premier Empire il ose dédier ce vers :

« Un compère vaut mieux bien souvent qu'un époux !... »

Mais le parrain de *Napoléone* n'oublie pas que la grande armée a de rudes exigences :

« Oh mon compère ! oh ma commère ! eh bien !
Que ferons-nous ?... un petit citoyen.
C'est jour de fête : il faut faire œuvre pie.
On vous fabrique un bon soldat.
Ainsi partout se multiplie
La pépinière de l'État.
Que de conscrits n'ont eu pour pères
Que les compères de leurs mères !... »

Ainsi s'exprimait Le Grand de Laleu, parrain de la cloche *Napoléone*....

Charmé sans doute par la beauté de son site, Le Grand de Laleu vint bientôt chercher à Laon le repos qu'une carrière si mouvementée rendait nécessaire. Là, il s'adonna tout entier à la

Digitized by Google

poésie et en cultiva les genres les plus divers : odes (dont l'une obtint une médaille d'or à l'Académie de Cambrai...), élégies, épîtres, pièces dites « fugitives », poésies érotiques et même des acrostiches. Il dressa, en vers, une statistique des maris infortunés du département de l'Aisne, qui n'avait rien de limitatif et que personne pourtant n'a songé depuis à mettre à jour... Il traduisit aussi Horace. C'était inévitable. Il eut été non moins inévitable qu'il fît partie de notre Société Académique, dont la collection du *Bulletin* compterait sans doute aujourd'hui, parmi les travaux si variés qui la composent, une dissertation sur *l'ostracisme et le pétalisme*... Mais vous le savez, Messieurs, notre compagnie ne fut créée qu'en 1845 : vraiment, Le Grand de Laleu était né trop tôt...

Le calme et la tranquillité qu'il était venu chercher dans nos murs furent vivement troublés durant les années 1814 et 1815 par les passages continuels dans la ville des troupes alliées.

J'ai retrouvé récemment aux Archives de l'Aisne une lettre où Le Grand de Laleu exprime au Préfet les perturbations qui en résultèrent pour lui, dans sa demeure. Permettez-moi de vous en donner lecture.

Laon, le 16 mars 1816.

Monsieur le Préfet,

Quoiqu'il soit de mon caractère de préférer dans les maux le parti de la constance à la plainte, il est néanmoins des vexations qui ne se peuvent souffrir quand, par une continuité affectée, elles sont devenues insupportables. Telle est celle qui me force aujourd'hui d'implorer votre autorité pour y mettre un juste terme.

Je suis propriétaire dans cette ville d'une maison agréable par son jardin et, par son isolement, favorable à l'étude et à la méditation, plus apparente que vaste, que j'ai embellie et non pas agrandie. Deux appartements, celui de ma femme et le mien, deux chambres d'inégale grandeur, occupées par des parents que j'ai recueillis dans le malheur, une autre où sont mes domestiques, voilà tout ce qui la compose. Ce n'est ni un hôtel ni un palais, comme on l'exagère dérisoirement : c'est une modeste retraite convenable aux muses, semblable, si l'on veut, à une jolie femme, de taille bien proportionnée, mais petite....

Digitized by Google

Malgré l'exiguïté, j'ai été, pendant les deux années d'obsession, fatigué de logements de gens de guerre continuels, et beaucoup au-delà de ce qu'on pouvait raisonnablement exiger. Plus d'une fois, par une préférence marquée, j'ai eu des logements doubles, qui ne m'ont pas permis de coucher dans mon lit, privation fort sensible à mon âge.

Débarrassé de nos incommodes hôtes, l'ordre rétabli dans ma demeure et reprenant le train accoutumé, je rachète mon repos, comme bien d'autres et ainsi que je le pratiquais ci-devant, en faisant loger à l'auberge les militaires qu'il serait de toute impossibilité de placer chez moi, à moins que, pour en faire encore un camp, on ne voulût de nouveau bouleverser la maison.

Je croyais, par ce moyen autorisé, ma tranquillité désormais assurée, lorsque par une suite de cette fatale prédilection pour ma maison, j'ai reçu l'annonce de M. l'Adjoint faisant fonctions de Maire qu'elle était désignée pour recevoir l'un des Conseillers délégués par la Cour d'Amiens aux Assises de ce département, charge extraordinaire, arbitraire, qui dans le cas même où la loi serait expresse, ne devrait peser que sur les propriétaires plus riches, ayant de grandes maisons et qui, à mon égard, est tout à fait vexatoire. Je doute qu'aucun de ces Messieurs soit flatté d'être logé par autorité chez un ancien Confrère, n'en ayant pas de sa part l'invitation. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'ai pas de logement décent à leur offrir, que tout est occupé chez moi et que, pour y recevoir un étranger, il faut absolument que je déserte et que j'aille demander l'hospitalité où l'on voudra me l'accorder.

J'ai réclamé auprès de M. l'Adjoint, mais en vain. Sans me donner d'autres raisons, il m'a prétexté qu'il était trop tard, quoique les Assises n'aient lieu que le mois prochain et qu'il ne faille qu'un moment pour changer cette disposition, s'il y avait de la bonne volonté. Oubliant les égards dus à un ancien magistrat qui fut son Président, il m'a, par ce refus mal coloré et offensant, manifesté une malveillance obstinée, dont j'avais été prévenu déjà par un officier étranger qui a logé chez moi, mais que jusqu'alors j'avais peine à croire, n'ayant jamais donné de juste sujet de haine à personne.

Voilà l'effet de l'esprit de parti qui, poussé à l'extrême, va au point d'aveugler souvent de fort honnêtes gens et de bons qu'ils étaient les rend tout à fait méconnaissables. Il n'y a plus ni procédés, ni bienséances, ni justice ; tous les liens sociaux sont détruits par la guerre intestine des opinions, plus funestes que les armes dans leur extravagance. C'est à qui abusera du pouvoir pour surcharger l'homme modéré qu'il soupçonne de n'avoir pas celles qu'il professe. Comme il serait impossible dans la solitude où je vis, ne voyant personne, de connaître par

Digitized by Google

mes discours quelle est la mienne, la prévention fanatique, mère de tant d'erreurs, imagine pouvoir tirer des conséquences préjudiciables d'une ancienne liaison dont je m'honore, qui a duré plus de trente ans, et que la mort seule pouvait rompre. On sait que j'étais l'ami de Mme la Comtesse de Beauharnais (Fanni), célèbre par ses talents, plus intéressante encore par ses vertus aimables. On sait que tous les ans j'allais me délasser dans son intimité des pénibles fonctions d'une sévère magistrature. C'en est assez pour conclure tout ce qu'on ne sait pas et se croire autorisé à me tourmenter tant qu'on peut ; comme si une amitié contractée dans le sanctuaire des muses avait quelque rapport avec les révolutions des gouvernements !...

La vérité est que je suis absolument étranger à tous les mouvements politiques. Le monde n'est pour moi qu'un spectacle où, retiré de la scène, je laisse faire les acteurs, et le changement de décorations du théâtre, qui est l'affaire du grand machiniste de l'univers, me trouve toujours impassible. N'aspirant qu'à prolonger, comme Fontenelle, sans inquiétude, ma carrière qui s'avance, tout entier aux lettres, à la poésie, à l'histoire et aux occupations savantes de ma paisible classe à l'Institut, travaillant sans relâche, mais sans fatigue, souvent quatorze à quinze heures dans la journée, pour enrichir notre littérature d'un trésor étranger méconnu, c'est ainsi que m'élevant par la force du génie et par la grandeur des pensées au-dessus de toutes les petites passions vulgaires, je vis plus dans le passé et dans l'avenir que dans le présent.

Monsieur le Préfet, lorsqu'autrefois j'étais en place, jamais vos prédécesseurs ne me refusèrent, et aussi je ne leur demandais jamais rien qui pût les compromettre en me l'accordant. Serait-ce trop me flatter aujourd'hui de croire que je ne vous aurai pas inutilement adressé une juste réclamation et que je trouverai dans votre sagesse bienveillante la protection que les Gens de Lettres ont obtenue dans tous les temps des administrateurs instruits? J'ose y compter et j'espère que par votre autorité puissante la municipalité ramenée à des sentiments plus équitables envers moi, cessant de troubler mes laborieux loisirs, ne me mettra pas dans la dure nécessité de chercher loin de son ressort un asile plus respecté.

Permettez que je saisisse cette occasion de vous offrir un exemplaire du seul écrit politique que j'aie jamais publié. Il parut à l'occasion d'un grand événement qui intéressait l'Institut et surtout notre Classe, en grande partie alors composée des principaux membres du Gouvernement. L'effet qu'il produisit fut tel qu'il les détermina promptement à rappeler de leur exil mes amis injustement proscrits ; je n'eus jamais plus douce satisfaction. Ce n'en sera pas une peu flatteuse, si à tant de

Digitized by Google

suffrages importants, je puis réunir le vôtre, en vous donnant une juste idée de mes principes, qui furent, dans tous les temps, éloignés des excès de l'exagération, si nuisible à l'ordre public et que toute prudente administration désavoue.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

(signé :) Le Grand de Laleu.

Messieurs, la maison où Le Grand de Laleu dut hospitaliser tant de cosaques est habitée aujourd'hui, au fond de la rue du Cloître, par M. le Colonel d'Artillerie.

A cette lettre, le Préfet répondit en donnant à Le Grand de Laleu l'assurance que sa plainte serait instruite. Il terminait ainsi : « Je vous remercie, Monsieur, de l'envoi que vous m'avez fait de la dissertation sur *l'ostracisme et le pétalisme* ; j'ai lu avec intérêt cet écrit, qui est digne de son auteur, et il répond à l'opinion qui m'a été donné de vos lumières et de vos talents ».

Messieurs, Le Grand de Laleu travaillait avec ferveur à la traduction d'un poème espagnol, *Araucana*, sur la conquête du Chili (pourquoi ?...), lorsqu'une mort subite vint, le 15 mai 1819, interrompre à jamais ce travail....

Sur sa tombe, M. Silvy, avocat à Laon, prononça un véhément éloge, que l'*Annuaire de l'Aisne* de 1820 a reproduit.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cette notice qu'en vous faisant connaître le portrait que Le Grand de Laleu a tracé de lui-même dans une épître qu'il adressait à l'un de ses amis pour l'inviter à le venir voir à Laon :

« Nous verrez Courtménil (1), et vous serez content.
Mais sur son roc sublime un autre vous attend,
Ni modeste ni vain, mais d'un franc caractère,
Du devoir, du plaisir tour à tour tributaire,
Vif et doux, simple et fier, alliant à la fois
Le goût pour les beaux-arts et l'étude des lois,

(1) Belzais de Courménil, préfet de l'Aisne, de 1802 à 1804.

Digitized by Google

La sensibilité du pleureur Héraclite,
Et l'impassible humeur du rieur Démocrite ;
Sans être Diogène, estimant peu l'argent,
Et voyant du même œil le riche et l'indigent ;
Sobre, et parfois charmé d'une amicale table,
Où la gaîté s'épanche en propos délectables ;
Plein d'une vigueur mâle en ses vers triomphants,
Et, comme les héros, ne faisant pas d'enfants... ;
Bonhomme, mais quinteux, et vraiment sans modèle.
En reconnaissez-vous la peinture fidèle,
Et dois-je, en ajoutant que vous l'aimez un peu,
Mettre au bas du portrait, c'est Le Grand de Laleu ?

* * *

Mesdames, Messieurs, quand vous entendrez retentir le carillon de notre cathédrale, où la filleule de Le Grand de Laleu mêle sa note grave, pensez un peu, je vous prie, à l'auteur si tôt oublié d'une dissertation historique et politique sur *l'ostracisme et le pétalisme....*

Lucien Broche.

Digitized by Google

Une "Madame Bovary" Laonnoise

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE

" Madame Bovary " laonnoise

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez très probablement tous lu le très beau roman de Gustave Flaubert, qui s'appelle *Madame Bovary ;* vous vous rappelez les aventures de cette affamée d'idéal, de cette amoureuse de l'Amour, qui finit par s'empoisonner et meurt désillusionnée, dans une épouvantable agonie. J'avais été frappé, lorsque j'ai lu *Les Bourgeois de Molinchart*, de votre compatriote Champfleury, des analogies qui existaient entre Mme Creton du Coche et Mme Bovary. En relisant ces deux ouvrages, la ressemblance entre les deux héroïnes de ces romans me parut tout à fait intéressante, — ressemblance aussi bien dans leur aspect extérieur, que dans certaines parties de leur caractère, et dans plusieurs scènes où leur personnalité se manifeste.

Mais il est aussi une constatation curieuse, qu'on est amené à faire quand on connaît un peu Flaubert et Champfleury, c'est que, à côté de divergences très marquées, ces deux écrivains ont des ressemblances caractéristiques.

Dans la forme leurs œuvres sont aussi dissemblables que possible. Flaubert recherche la phrase impeccable et harmonieuse ; la beauté du verbe l'enthousiasme, et il s'épuise en sa recherche. Ce « moine littéraire », comme l'a appelé Faguet, avait le travail pénible, douloureux même. Il a mis cinq ans à composer *La Bovary*. Champfleury, dans sa dédicace à Max Buchon, avoue n'avoir mis que neuf mois à enfanter son livre. Flaubert, en sa

Digitized by Google

correspondance, révèle toute la peine que lui a donnée l'élaboration de *Madame Bovary*.

C'est un supplice, mais un supplice auquel il se complaît. Ce bénédictin du roman, toujours reclus dans son « gueuloir » du Croisset, comme il appelait son cabinet de travail, exprime en des termes parfois brutaux les « affres » de son œuvre. En 1852, trois ans avant la publication des *Bourgeois*, cinq ans avant que *Madame Bovary* ne soit éditée, il écrit :

Que ma *Bovary* m'embête ! je commence à m'y débrouiller pourtant un peu. Je n'ai jamais de ma vie rien écrit de plus difficile que ce que je fais maintenant, du dialogue trivial ! Cette scène d'auberge va peut-être me demander trois mois, je n'en sais rien, j'en ai envie de pleurer par moments, tant je sens mon impuissance. Mais je crèverai plutôt dessus que de l'escamoter (1).

Dans une autre lettre :

La Bovary ne va pas raide, en une semaine *deux pages !* Il y a de quoi, quelquefois, se casser la gueule de découragement ! si l'on peut s'exprimer ainsi (2).

En 1853, un mercredi soir à minuit il écrit :

J'ai repris *la Bovary ;* voilà, depuis lundi, cinq pages d'à peu près faites ; à peu près est le mot, il faut s'y remettre (3).

Ecoutez cette lettre du 12 septembre 1853, minuit et demi :

La tête me tourne d'embêtement, de découragement, de fatigue ! J'ai passé quatre heures sans pouvoir faire une phrase. Je n'ai pas aujourd'hui écrit une ligne ou plutôt j'en ai griffonné cent ! Quel atroce travail ! Quel ennui ! Oh ! l'art ! l'art ! Qu'est-ce donc que cette chimère enragée qui nous mord le cœur et pour quoi ? Cela est fou de se donner tant de mal ! Ah ! *la Bovary,* il m'en souviendra ! J'éprouve maintenant comme si j'avais des lames de canif dans les ongles et j'ai envie de grincer les dents ! (4).

Une autre vers la même époque :

Ce soir j'ai encore recommencé sur un nouveau plan ma maudite page des lampions que j'ai déjà écrite quatre fois, il y a de quoi se casser la tête contre le mur (5).

Et encore :

Oh ! *la Bovary,* quelle meule usante c'est pour moi ! (6).

---

(1) Correspondance, t. II, p. 133.
(2) *Ibid.* t. II, p. 186.
(3) *Ibid.* p. 312
(4) *Ibid.* p. 315.
(5) *Ibid.* p. 330.
(6) *Ibid.* p. 334.

Digitized by Google

Je ne veux pas multiplier ces citations ; permettez-m'en une dernière au moins aussi typique que les précédentes :

Ce livre au point où j'en suis, me torture tellement (et si je trouvais un mot plus fort je l'emploierais) que j'en suis parfois malade *physiquement*. Voilà trois semaines que j'ai souvent des douleurs à défaillir ; d'autres fois, ce sont des oppressions ou bien des envies de vomir à table. Je crois qu'aujourd'hui je me serais pendu avec délices si l'orgueil ne m'en empêchait; il est vrai que je suis tenté parfois de foutre tout là et *la Bovary* d'abord. Quelle sacrée mauvaise idée j'ai eue de prendre un pareil sujet ! Ah ! je les ai connues, les affres de l'art ! (1).

Champfleury ne les a jamais connues.

Ce n'est certes pas le souci de la forme qui le tourmente. Lui, il pratique le « non-style », « un vêtement, dit-il, dans l'épilogue de la *Comédie de l'Apôtre*, un vêtement que j'emploie de préférence pour habiller mes personnages ». Son art c'est « l'art simple, l'art qui consiste à rendre les idées » *sans les faire danser sur la phrase*, comme disait Jean-Paul Richter, l'art qui dédaigne les vains ornements du style ».

Nos deux écrivains à ce point de vue sont donc aux antipodes.

Mais où tous deux se rencontrent, c'est dans leur amour pour la littérature.

Jules Troubat, dans une conférence que notre si distingué collègue M. Glinel a bien voulu me communiquer, nous fait entrevoir à ce sujet les idées de Champfleury, qu'il a beaucoup connu :

Dès le début de notre liaison, Champfleury, dont la voix devenait parfois particulièrement grave et sérieuse, me donna un jour cet avertissement salutaire que je suis comme un bon conseil : la littérature, me dit-il, est un sacerdoce. Et il m'expliqua, pour m'encourager ou me rebuter, qu'elle impliquait des devoirs que je lui voyais pratiquer : l'esprit d'ordre, de méthode, de régularité et d'assiduité aux heures de travail, et de renoncement à la plupart, aux plus légitimes des joies sociales et mondaines, dont les hommes ont fait la base du bonheur (2).

M. Faguet, qui, quelque part, appelle assez dédaigneusement votre compatriote « l'estimable Champfleury », a ainsi caractérisé l'amour de Flaubert pour la littérature :

---

(1) *Ibid.* p. 339.
(2) Conférence, p. 17.

Digitized by Google

Personne n'a jugé de plus haut toute la littérature du XIXe siècle, en estimant du reste que tout ce qui n'est pas littérature est au-dessous même du mépris et ne vaut pas qu'on prenne la peine de le dédaigner.

Et il ajoute :

Moine littéraire, reclus et un peu farouche, comme un religieux passe une vie de contemplations et méditations à se dire que Dieu est grand et que les hommes sont petits, Flaubert passa une assez longue vie, presque tout entière à se répéter que les hommes sont petits et l'art grand, et à mépriser les uns et servir l'autre avec une égale ferveur et une égale fougue de dévotion intraitable.

Ce dédain de l'homme se caractérise spécialement dans la haine du « bourgeois ». Encore un trait commun entre Flaubert et Champfleury. Tous deux honnissent furieusement le bourgeois.

Tous les ouvrages de Champfleury sont débordants de cette animosité furieuse. Il se moque avec délices des bourgeois, aussi bien que Flaubert, de ces bourgeois que nous sommes, Mesdames et Messieurs ; et je me demande, si, revenant en ce monde, Champfleury pouvait assister à cette séance, ce qui se passerait. De quel sarcastique sourire n'accueillerait-il pas le parallèle que je risque en ce moment ?

Rappelez-vous M. Bonneau lisant « un court fragment historique ». « Sous le titre du Molincharterium des anciens, M. Bonneau tient l'assemblée pendant deux heures d'inquiétudes et de colère mal dissimulées ». Champfleury serait d'autant plus mal disposé pour « un orateur si dangereux », qu'il se trouverait en présence d'un magistrat, et Dieu sait en quelle horreur il tenait cette engeance, quintescence de la bourgeoisie !

Il n'aimait guère les assemblées de bourgeois dénommées sociétés académiques et éprouvait peu de sympathie pour les amateurs d'archéologie. Le type du genre sur lequel il exerce sa verve est M. Bonneau. « M. Bonneau était un de ces bourgeois qui furent attaqués quelque temps avant 1830, d'une maladie tout à fait nouvelle connue sous le nom de « *délirium archéologicum tremens* ».

Flaubert n'était pas moins terrible. Il signa une de ses lettres « Flaubertus, bourgeoisophobus ». « Je sens, disait-il, contre la bêtise de mon époque des flots de haine qui m'étouffent » (1).

(1) Correspondance, t. III, p. 19.

Digitized by Google

Cette haine du bourgeois poussée jusqu'à l'exaspération est un des tics du romantisme. Et en cela nos deux romanciers sont foncièrement romantiques.

Romantiques? Ils le sont encore par la couleur, bien que Champfleury s'en défende. Ils sont, il est vrai, tous deux réalistes ; mais ils sont encore imbus du romantisme qui se meurt au moment où ils se révèlent.

Ils sont réalistes par leur manière de présenter la nature, de mêler la description des choses à celle des faits et des personnes, par leur souci de la précision dans le détail, qu'il s'agisse des personnages, de leurs sentiments ou des lieux dans lesquels ils vivent, par l'exactitude scrupuleuse des descriptions largement esquissées par Champfleury, sobrement mais vigoureusement brossées par Flaubert.

Tous deux, enfin sont classiques par l'impersonnalité de leur art.

Flaubert et Champfleury n'ont jamais pensé qu'ils pussent être des classiques ; ils se proclamaient réalistes et se défendaient du romantisme, dont ils se sont d'ailleurs fort agréablement gaussé. Lisez, dans *Madame Bovary*, cette description de la littérature romantique :

Ce n'était qu'amours, amants, amantes, dames persécutées s'évanouissant dans des pavillons solitaires, postillons qu'on tue à tous les relais, chevaux qu'on crève à toutes les pages, forêts sombres, troubles du cœur, serments, sanglots, larmes et baisers, nacelles au clair de lune, rossignols dans les bosquets, messieurs braves comme des lions, doux comme des agneaux, vertueux comme on ne l'est pas, toujours bien mis, et qui pleurent comme des urnes. Pendant six mois, à quinze ans, Emma se graissa donc les mains à cette poussière des vieux cabinets de lecture. Avec Walter Scott, plus tard, elle s'éprit de choses historiques, rêva bahuts, salle des gardes et menestrels. Elle aurait voulu vivre dans quelque vieux manoir, comme ces châtelaines au long corsage qui sous le trèfle des ogives passaient leurs jours le coude sur la pierre et le menton dans la main, à regarder venir du fond de la campagne, un cavalier à plume blanche qui galope sur un cheval noir. Elle eut dans ce temps-là, le culte de Marie Stuart, et des vénérations enthousiastes à l'endroit des femmes illustres ou infortunées : Jeanne d'Arc, Héloïse, Agnès Sorel, la belle Féronnière et Clémence Isaure, pour elle, se détachaient comme des comètes sur l'immensité ténébreuse de l'histoire, où saillissaient encore ça et là, mais plus perdues dans l'ombre et sans aucun rapport entre eux, saint Louis avec son chêne, Bayard mourant, quelques férocités de Louis XI, un peu de Saint-Barthélemy, le panache du Béarnais, et toujours le souvenir des assiettes peintes où Louis XIV était vanté. . . . . .

Digitized by Google

Et plus loin :

Et vous y étiez aussi, sultans à longues pipes, pâmés sous des tonnelles aux bras des bayadères, djiaours, sabres turcs, bonnets grecs, et vous surtout paysages blafards, des contrées dithyrambiques, qui souvent nous montrez à la fois, des palmiers, des sapins, des tigres à droite, un lion à gauche, des minarets tartares à l'horizon, au premier plan des ruines romaines, puis des chameaux accroupis ; — le tout encadré d'une forêt vierge bien nettoyée, et avec un grand rayon de soleil perpendiculaire tremblotant dans l'eau, où se détachent en écorchures blanches, sur un fond d'acier gris, de loin en loin, des cygnes qui nagent.

Champfleury est plus agressif, étant plus primesautier :

Il n'y a pas plus d'une quinzaine d'années, quelques esprits inquiets tournèrent leurs affections vers la nature qui n'en avait pas absolument besoin. Ce furent des hymnes sans fin, des adorations et des encens prodigués en pure perte pour les arbres, les plantes, les flots de la mer, les insectes, les animaux, le soleil et la lune. L'homme fut jeté de côté momentanément, mais le brin d'herbe reçut de nombreux hommages. On crut entendre de réels gémissements dans les feuilles des arbres secoués par les vents : le craquement du bois de chauffage dans la cheminée ne parut pas si naturel qu'on se l'était imaginé jusqu'alors, et la colère des flots, jadis regardée comme une image poétique, fut prise tout à fait au sérieux. La lune, avec sa mine de mélancolique convalescente, reçut nombre de consolations affectueuses ; quelques-uns appelèrent le soleil *mon ami*, et poussèrent l'audace jusqu'à le tutoyer ; d'autres, plus délicats, qui aimaient les premières violettes, jurèrent que le *chevalier* Printemps s'avançait. Ce fut une drôle de comédie, dans laquelle la brise causait avec la prairie, et le tison avec les étincelles de la cheminée.

Et la critique continue dans ce passage que cite M. Jules Troubat dans ses « Souvenirs » sur Champfleury et le Réalisme.

Mais quoi qu'ils fissent, Flaubert et Champfleury furent les derniers des romantiques, en même temps que les premiers des réalistes.

Flaubert d'ailleurs s'est bien rendu compte de cette dualité lorsqu'il écrivait :

Il y a en moi deux bonshommes distincts, un qui s'est épris de gueulades, de lyrisme, de grands vols d'aigle, de toutes les sonorités de la phrase et des sommets de l'idée ; un autre qui creuse et qui fouille le vrai tant qu'il peut, qui aime à accuser le petit fait aussi puissamment que le grand, qui voudrait vous faire sentir presque matériellement les choses qu'il reproduit.

Ces deux écrivains, dont la parenté littéraire est indéniable, ont, à la même époque, dépeint le même type de femme, que l'un a appelé *Madame Bovary* et l'autre *Madame Creton du Coche*. — *Madame Creton du Coche* est la *Bovary* laonnoise.

Mais lorsqu'on lit les deux romans et qu'on compare les deux

Digitized by Google

héroïnes, on est appelé à se demander laquelle des deux a été conçue et mise au jour la première. Et l'idée vient d'une imitation consciente ou non d'un auteur par l'autre.

Chronologiquement, *Les Bourgeois de Molinchart* furent écrits de janvier à novembre 1853, et furent publiés en volume en 1855, après avoir paru en 1844 en feuilleton. *Madame Bovary* fut écrite de 1850 à 1856, parut dans la *Revue de Paris* du 1er octobre au 15 décembre 1856, et en volume en 1857. Donc, commencée avant *Les Bourgeois de Molinchart*, *Madame Bovary* fut publiée après eux.

Champfleury n'ayant pu connaître *Madame Bovary* avant l'apparition des *Bourgeois* ne saurait donc être soupçonné d'avoir copié Flaubert. Mettons-le hors de cause, comme on dit au Palais.

Alors Flaubert se serait-il inspiré de l'œuvre de Champfleury, et *Madame Bovary* serait-elle simplement un décalque de *Madame Creton du Coche* ? Flaubert ne serait, en ce cas, suivant une expression un peu vieillie, qu'un « plagiaire » !

Flaubert, qui avait la conscience la plus scrupuleuse n'a jamais pillé personne. Il s'est rencontré dans certaines pages de son œuvre, avec d'autres auteurs, dans des circonstances qu'il cite lui-même. Dans une lettre de 1852, il écrit :

> Ma mère m'a montré (elle l'a découvert hier) dans *Le Médecin de Campagne* de Balzac une *même scène de Madame Bovary :* une visite chez une nourrice (je n'avais jamais lu ce livre, pas plus que Louis Lambert). Ce sont mêmes détails, mêmes effets, même intention, à croire que j'ai copié, si ma page n'était infiniment mieux écrite, sans me vanter.

Et il ajoute :

> Louis Lambert commence comme *Bovary*, par une entrée au Collège, et il y a une phrase qui est la même (1).

Non, Flaubert n'a pas plus copié Champfleury qu'il n'avait copié Balzac. Ce n'est pas à cet auteur puissant, cet observateur génial, ce styliste prodigieux qu'on peut faire un pareil reproche.

Les deux œuvres ont été pensées, conçues, exécutées dans le même temps ; elles mettent en scène un personnage féminin qui

(1) Corresp., t. II, p. 165.

Digitized by Google

devait exister à cette époque, à de nombreux exemplaires, dans les petites villes de province.

Et, si j'ai tant insisté tout à l'heure sur les ressemblances et les dissemblances des deux auteurs, si je les ai décrites un peu trop abondamment peut-être, c'est que, par le temps où les deux œuvres sont nées et par le tempérament des auteurs, on s'explique les deux œuvres et les deux héroïnes. Il n'est pas douteux que *Madame Bovary* et *Madame Creton* sont une résultante du romantisme. Ces deux bourgeoises ont existé et elles étaient imprégnées de romantisme, et c'est leur éducation, ce sont leurs lectures, c'est l'ambiance créée par le romantisme autour des esprits un peu cultivés de cette époque, qui a développé leur caractère romanesque et les a amenées aux catastrophes que vous connaissez. Et qu'on ne m'oppose pas la date de 1850 ! Elles arrivaient tardivement au romantisme comme on porte en province les modes de l'année dernière.

Je vous ai signalé la dualité des auteurs à la fois romantiques et réalistes : dans chacun des romans la part du romantisme consiste dans la peinture de l'héroïne, de ses idées anti-bourgeoises et des scènes où elles se manifestent ; c'est aussi la satire violente du monde bourgeois de la province ; et la part du réalisme, c'est tout le reste, c'est la description méticuleuse des lieux, de l'époque, et des gens médiocres, ternes ou ridicules, surtout des gens, qu'ils s'appellent Charles Bovary ou Ursule Creton, M. Bonneau ou M. Homais ! Je puis même dire avec plus de précision que les deux romans sont romantiques par les idées et plutôt réalistes par l'exécution.

Quand on rencontre dans la vie réelle des femmes du genre de celles dont je vous parle, on leur donne plutôt le nom de M^me^ Bovary que celui de M^me^ Creton du Coche, parce que l'œuvre du « doux réaliste », de l' « estimable » Champfleury n'a pas tracé dans le sol littéraire du XIX^e^ siècle le sillon profond qu'y a laissé le chef-d'œuvre de Flaubert.

C'est pour cela qu'il ne viendra à personne l'idée de dire que M^me^ Bovary fut une M^me^ Creton du Coche normande, alors que nul de vous n'a été surpris lorsque j'ai annoncé que j'allais parler d'une M^me^ Bovary laonnoise.

Les deux femmes se ressemblent d'une façon peu ordinaire

Digitized by Google

moralement, j'allais dire... immoralement, et même physiquement. Elles se ressemblent et les personnages qui les entourent ont nombre de traits communs et il y a bien des analogies entre les scènes qui se passent dans les deux romans.

Toutes deux sont des bourgeoises intellectuellement au-dessus du niveau moyen de la société dans laquelle elles vivent, romanesques et sentimentales, chez lesquelles la sensibilité a une propension dangereuse à prédominer sur la raison. Elles sont mariées à deux bourgeois, de profession libérale, l'un parfaitement ridicule et caricatural chez Champfleury, plus outrancier, l'autre simplement médiocre et maladroit, dans Flaubert, plus soucieux de réalité que de réalisme.

Emma Rouault qui épousa Charles Bovary, officier de santé, et Louise Tilly, qui se marie avec l'avoué sans causes Creton du Coche ont été vues par les deux romanciers sous une apparence physique presque analogue. Toutes deux sont brunes, avec de grands yeux noirs.

Ecoutez ce portrait de M^me^ Bovary :

Comme la salle était fraîche, elle grelottait tout en maugréant, ce qui découvrait un peu ses lèvres charnues qu'elle avait coutume de mordillonner à ses moments de silence. Son cou sortait d'un col blanc rabattu. Ses cheveux dont les deux bandeaux noirs semblaient chacun d'un seul morceau, tant ils étaient lisses, étaient séparés sur le milieu de la tête par une raie fine, qui s'enfonçait légèrement selon la courbe du crâne; et, laissant voir à peine le bout de l'oreille, ils allaient se confondre par derrière en un chignon abondant, avec un mouvement ondé vers les tempes, que le médecin de campagne remarqua là pour la première fois de sa vie.....

..... Ce qu'elle avait de beau c'étaient les yeux ; quoi qu'ils fussent bruns, ils semblaient noirs à cause des cils, et son regard arrivait franchement à vous avec une hardiesse candide (1).

Et Louise Creton du Coche :

Madame Creton du Coche..... était d'une beauté remarquable. Petite, les membres fins, la démarche souple, avec son teint d'orange et de grands yeux noirs couronnés par d'épais sourcils noirs, on aurait pu la croire d'origine espagnole....

..... Les grands yeux noirs de Louise formaient la partie la plus appelante de sa fibre.

Comparez à la hardiesse candide des yeux d'Emma Bovary !

Écoutez encore ces deux passages, pris au moment où les deux femmes se produisent dans le monde.

---

(1) *Madame Bovary*, p. 23.

Digitized by Google

Voici Mme Bovary au bal, chez le marquis d'Andervilliers, à la Vaubyessard :

Ses yeux noirs semblaient plus noirs. Ses bandeaux doucement bombés vers les oreilles, luisaient d'un éclat bleu ; une rose à son chignon tremblait sur une tige mobile, avec des gouttes d'eau factice au bout de ses feuilles. Elle avait une robe de safran pâle relevée par trois bouquets de roses-pompon. mêlées de verdure. — On entendit une ritournelle de violon et le son d'un cor. Elle descendit l'escalier, se retenant de courir..... Le cœur d'Emma lui battit un peu lorsque, son cavalier la tenant par le bout des doigts, elle vint se mettre en ligne et attendit le coup d'archet pour partir. Mais bientôt l'émotion disparut, et, se balançant au rythme de l'orchestre, elle glissait en avant, avec des mouvements légers du col. Un sourire lui montait aux lèvres, à certaines délicatesses du violon, qui jouait seul quelquefois, quand les autres instruments se taisaient.

Même impression heureuse chez Louise Creton du Coche, lors du dîner offert en l'honneur du comte de Vorges :

Louise avait une toilette charmante: elle portait une robe qu'on croyait blanche au premier aspect et qui offrait dans les plis, la couleur mourante de la rose-thé ! Cette nuance délicate s'harmonisait merveilleusement avec le ton doré de la jeune femme ; au milieu de l'agitation que produit toujours une telle réunion, les grands yeux noirs de Louise avaient perdu leur résignation. Elle devint au dîner ce qu'elle était avant son mariage, une belle jeune fille souriante, heureuse de vivre et laissant le bonheur sortir par tous les pores de son visage (1).

Les deux femmes sont poussées à l'oubli de leur devoir par leur esprit romanesque, l'insuffisance intellectuelle de leurs maris, par les méchancetés dont elles sont victimes de la part de ceux-ci, par l'ennui de se trouver incomprises. Elles ne s'abandonnent qu'après avoir lutté, Mme Creton longuement, parce que, semble-t-il, les occasions ont fait défaut, et qu'elle ne les a pas cherchées, Mme Bovary un peu moins longtemps, parce qu'une première occasion manquée l'a préparée à une chute plus rapide.

Toutes deux, au cours de leur existence tourmentée, ont eu un retour vers la religion, retour éphémère d'ailleurs et sans lendemain. Champfleury indique à peine cette étape du calvaire de Louise. A la suite d'une scène violente entre Ursule Creton, la sœur de son mari, celui-ci et elle, Mme Creton du Coche, à qui l'on a pardonné ses inconséquences (car tout jusqu'alors s'est borné là) avec le comte de Vorges « essaya de se

(1) *Les Bourgeois de Molinchart*, p. 38.

Digitized by Google

plier aux exigences de la vieille fille (sa belle-sœur) et de mener la vie pieuse que lui prêchait Mlle Creton ; mais à chaque instant les ongles de la vieille fille reparaissaient et déchiraient le cœur de Louise. »

La tentative d'Emma Bovary est spontanée et Flaubert la souligne beaucoup plus nettement. Mais elle se heurte à l'imbécilité d'un prêtre de campagne. La scène est trop longue pour que je vous la lise. Elle est d'un comique douloureux.

Emma Bovary et Louise Creton sont deux esprits romanesques. C'est à toutes les pages de *Madame Bovary* que son esprit se dévoile :

Enfant « elle avait lu *Paul et Virginie*, et elle avait rêvé la maison de bambous, le nègre Domingo, le chien Fidèle, mais surtout l'amitié douce de quelque bon petit frère, qui va chercher pour vous des fruits rouges dans de grands arbres plus hauts que des clochers, ou qui court pieds nus sur le sable, vous apportant un nid d'oiseau. »

Jeune fille, au couvent « au lieu de suivre la messe, elle regardait dans son livre les vignettes bordées d'azur ; et elle aimait la brebis malade, le sacré-cœur percé de flèches aiguës, ou le pauvre Jésus qui tombe en marchant sous sa croix. Elle essaya, par mortification, de rester tout un jour sans manger. Elle cherchait dans sa tête quelque vœu à accomplir. Quand elle allait à confesse, elle inventait de petits péchés afin de rester là plus longtemps, à l'ombre, les mains jointes, le visage à la grille sous le chuchotement du prêtre. Les comparaisons de fiancé, d'épouse, d'amant céleste et de mariage éternel qui reviennent dans les sermons lui soulevaient, au fond de l'âme, des douceurs inattendues. »

A la classe de musique, dans les romances qu'elle chantait, il n'était question que de petits anges aux ailes d'or, de madones, de lagunes, de gondoliers, pacifiques compositions qui lui laissaient entrevoir à travers la niaiserie du style et les imprudences de la note, l'attirante fantasmagorie des réalités sentimentales.

Quand sa mère mourut, elle pleura beaucoup, les premiers jours. Elle se fit faire un tableau funèbre avec les cheveux de la défunte, et dans une lettre qu'elle envoyait aux Bertaux (la ferme paternelle), toute pleine de réflexions tristes sur la vie, elle demandait qu'on l'ensevelit plus tard dans le même tombeau. Le bonhomme (son père) la crut malade et vint la voir. Emma fut intérieurement satisfaite de se sentir, du premier coup, arrivé à ce rare idéal des existences pâles, où ne parviennent jamais les cœurs médiocres. Elle se laissa donc glisser dans les méandres lamartiniens, écouta les harpes sur les lacs, tous les chants de cygnes mourants, toutes les chutes de feuilles, les vierges pures qui montent au ciel et la voix de l'Eternel discourant sur les vallons.

Pardonnez-moi ces citations un peu longues, Messieurs. Elles servent à ma démonstration, que mes deux héroïnes sont des romanesques, produits directs du romantisme. C'est l'histoire de nos mères ou de nos grands-mères, dont l'enseigne-

Digitized by Google

ment d'alors déformait ainsi les cerveaux, et qui eussent pu devenir semblables aux femmes dont je vous désigne l'aventure, si un bon sens naturel vigoureux ou l'influence heureuse d'un mari conscient de ses devoirs ne les avait dégagées des emprises de l'esprit romanesque ainsi développé par l'éducation.

Mme Bovary, toute son existence, sera poursuivie de ce désir de vivre non une vie mais un roman. Lors de son mariage elle eût désiré se marier à minuit, aux flambeaux. Elle rêvera au lieu de vivre, et ce sera son tourment éternel de ne pas rencontrer dans le réalité l'idéal que ses rêves lui faisaient entrevoir. La recherche de l'amour deviendra la forme précise de ses aspirations :

L'amour, croyait-elle, devait arriver tout à coup, avec de grands éclats et des fulgurations, ouragan des cieux qui tombe sur la vie, la bouleverse, arrache les volontés comme des feuilles et emporte à l'abîme le cœur entier.

Et voici qu'elle songeait que le bonheur tant attendu ne pouvait se vivre dans un bourg comme dans celui qu'elle habitait. Pour être heureux, il fallait la grande ville, il fallait Paris. Paris : « Comment était-ce Paris ? Quel nom démesuré ! Elle se le répétait à demi-voix, pour se faire plaisir ; il sonnait à ses oreilles, comme un bourdon de cathédrale ; il flamboyait à ses yeux, jusque sur l'étiquette de ses pots de pommade.

La nuit, quand les mareyeurs, dans leurs charrettes, passaient sous ses fenêtres en chantant *la Marjolaine*, elle s'éveillait ; et, écoutant le bruit des roues ferrées, qui, à la sortie du pays, s'amortissait sur la terre : « Ils y seront demain, » se disait-elle. Et elle les suivait par la pensée, montant et descendant les côtes, traversant les villages, filant sur la grande route à la clarté des étoiles. Mais au bout d'une distance indéterminée, il se trouvait toujours une place confuse où expirait son rêve !

Ce mirage de Paris tourmentait Louise, l'héroïne de Champfleury, aussi bien que la femme du médecin normand :

Une des pointes de la montagne de Molinchart, celle qui regarde Paris et dont l'horizon bleu est borné à dix lieues par les plaines du Soissonnais, est habitée par de pauvres gens qui demeurent dans ce qu'on appelle des *creutes*, mot évidemment corrompu de grottes..... (1) En se promenant dans ce bel endroit, peu fréquenté, mais qui offrirait aux enthousiastes de grands paysages un des plus beaux motifs de la France, Louise oubliait qu'elle était prisonnière dans la petite ville de Molinchart. De ce côté de la montagne, il arrive des bourrasques sauvages, qui donnent au pays de secrètes harmonies avec le spectacle de la mer. Au pied de la montagne, à droite, on aperçoit une grande étendue de terrain sauvage et désolé sur lequel quelques plants de pommes de terre essayent de percer la terre qui forme la base du terrain. C'est le mont Blanc, appelé par inversion Blamont, dans le pays... Sur la partie la

(1) Champfleury se trompe. Le mot creuttes vient de cryptes.

Digitized by Google

plus élevée du Blamont se dresse un moulin à vent désolé..... Cet endroit infertile sert de contraste aux riches pâturages, aux grands prés verts qui s'étalent en carrés longs, encadrés d'une bordure de peupliers élancés. De jolis villages, jetés à droite, à gauche, au milieu, montrent la richesse du pays. Louise suivait souvent des yeux la lourde diligence descendant bruyamment la montagne de Molinchart qu'aussitôt enlève le gros sabot de fer enrayant les roues de devant, et s'élance joyeusement dans la vallée qui mène à Paris. Une chaumière, un bouquet d'arbres masquent tout à coup la diligence, mais elle reparaît, laissant derrière elle un panache de poussière. La femme de l'avoué suivait cette diligence qui va tous les jours à Paris.

Ce n'était pas le vulgaire désir du provincial qui conduisait son esprit sur la route de Paris ; mais, du haut de la montagne, sa vue s'élançait au-delà des horizons lointains, et, perdue dans des rêveries aussi vagues que la forme des nuages, la jeune femme oubliait momentanément sa vie rapetissée, et elle s'en revenait le plus lentement possible vers la ville, en jetant un regard en arrière sur ses beaux rêves qu'emportait le vent.

Champfleury ne s'est pas livré à une aussi longue étude que Flaubert de la formation du caractère et les sentiments de son héroïne : rappelons-nous qu'il nous présente les Bourgeois de Molinchart, et que Flaubert prend au contraire pour type principal M^me^ Bovary.

Mais Champfleury n'est pas moins abondant que Flaubert dans l'exposé des maladresses du mari, des méchancetés de la belle-sœur, des misères supportées avant la chute par M^me^ Creton.

Charles Bovary et Creton du Coche sont tous deux intellectuellement bien inférieurs à leurs femmes. Le premier est plutôt terne et maladroit, c'est un végétatif, le second est ridicule et grotesque.

Un trait commun à tous deux est le contentement qu'ils éprouvent : ils sont réellement « le plus heureux des trois ».

Pendant dix ans, le mari (Creton) n'eut pas l'idée des ennuis de sa femme ; il se croyait le modèle des maris, car toute la ville le félicitait de son heureux ménage.

Et Bovary ?

Il était donc heureux et sans souci de rien au monde. Il se portait bien, il avait bonne mine, sa réputation était établie tout à fait.

Et dans leur quiétude, dans leur bonheur égoïste, ils ne comprennent pas qu'ils se rendent peu à peu insupportables à leurs femmes :

Quand venaient les longues soirées d'hiver, M. Creton du Coche, les pieds sur les chenets, racontait les nombreux travaux qu'il avait surveillés. Depuis

Digitized by Google

dix ans il n'avait jamais changé de conversation. La femme de l'avoué, pendant ces dix ans, se condamne à un dévouement absolu ; elle écoutait ou feignait d'écouter son mari ; elle s'était même habituée à lui donner des répliques sans l'entendre..... Il n'avait jamais surpris de traces de mauvaise humeur dans les réponses de sa femme et se contentait d'être écouté.

L'inintelligence de Creton déborde à chaque page dans les *Bourgeois de Molinchart ;* avoué sans causes, infatué de lui-même, facilement dupé, il commet gaffes sur gaffes, et amène ainsi Louise à le mépriser autant qu'elle le déteste et à se trouver une excuse de le tromper. A Vorges, chez la comtesse, mère de l'amoureux de Louise, qui n'est pas encore son amant, il se conduit avec la dernière des maladresses :

Quoique Louise n'aimât pas son mari, elle fut blessée de la réception sans façon de M. Creton ; elle y était habituée chez elle et ne s'en plaignait pas mais la présence de la comtesse et de son fils lui fit remarquer plus vivement une pareille indifférence. Etre traitée si légèrement devant un homme qui vous aime constitue un crime pour la femme qui ne veut jamais être dédaignée...

Charles Bovary n'est pas très brillant non plus.

La conversation de Charles était plate comme un trottoir de rue, et les idées de tout le monde y défilaient dans leur costume ordinaire, sans exciter d'émotion, de rire ou de rêverie. Il ne savait ni nager ni faire des armes, ni tirer le pistolet et il ne put un jour lui expliquer un terme d'équitation qu'elle avait rencontré un jour dans un roman. « Quel mari pour une femme romanesque ! Un homme au contraire, ne devrait-il pas tout connaître, exceller en des activités multiples, vous initier aux énergies de la passion, à tous les mystères ? Mais il n'enseignait rien, celui-là, ne savait rien, ne souhaitait rien. Il la croyait heureuse ; et elle lui en voulait de ce calme si bien assis, de cette pesanteur sereine, du bonheur même qu'elle lui donnait ». Avec le temps le malentendu s'accentue, le fossé se creuse plus profond. Mme Bovary est ambitieuse. « Mais Charles n'avait point d'ambition ! Il a la sottise de lui avouer un jour qu'il a été humilié par un confrère au lit d'un malade. Alors elle est exaspérée de honte « elle avait envie de le battre, elle alla dans le corridor ouvrir la fenêtre et huma l'air frais pour se calmer ». « Quel pauvre homme ! disait-elle tout bas, en se mordant les lèvres ».

Et pour aider encore à la division, voici que dans chacun des deux ménages un personnage fatal intervient. Dans la maison du médecin, c'est sa mère qui jette de l'huile sur le feu :

Mme Bovary mère semblait prévenue contre sa bru. Elle lui trouvait un genre trop relevé pour leur position de fortune ; le bois, le sucre et la chandelle « filaient comme dans une grande maison », et la quantité de braise qui se brûlait à la cuisine aurait suffi pour 25 plats ! Elle rangeait son linge dans les armoires et lui apprenait à surveiller le boucher quand il apportait la viande. Emma recevait ces leçons. Mme Bovary les prodiguait ; et les mots de « ma fille » et de « ma mère » s'échangeaient tout le long du jour, accompagnés d'un petit frémissement des lèvres, chacune lançant des paroles douces et d'une voix tremblante de colère.

Digitized by Google

Dans une des crises par lesquelles passe Emma, Mme Bovary mère vient au secours de son fils.

Sais-tu ce qu'il faudrait à ta femme ? reprenait la mère Bovary, ce serait des occupations forcées, des ouvrages manuels ! Si elle était, comme tant d'autres, contrainte à gagner son pain, elle n'aurait pas ces vapeurs-là, qui lui viennent d'un tas d'idées qu'elle se fourre dans la tête et du désœuvrement où elle vit.

— Pourtant, elle s'occupe, disait Charles.

— Ah ! elle s'occupe ! A quoi donc ? A lire des romans, de mauvais livres, des ouvrages qui sont contre la religion, et dans lesquels on se moque des prêtres par des discours tirés de Voltaire. Mais tout cela va loin, mon pauvre enfant, et quelqu'un qui n'a pas de religion finit toujours par tourner mal.

La religion, c'est aussi le spectre dont on menace la malheureuse Louise. C'est sa belle-sœur qui la tourmente :

Ursule Creton, âgée de 55 ans, porteuse de la bannière à la Confrérie de la Vierge, ne pouvait pardonner à son frère d'avoir épousé une jeune fille douce et belle, qu'elle appelait une étrangère... Mlle Ursule avait un merveilleux flair pour deviner le plus petit ruban neuf que portait Louise ; c'étaient alors des récriminations sans fin sur les toilettes d'à-présent mises en regard des toilettes d'autrefois.

La coquetterie moderne, à l'entendre, dévorait des fortunes ; les hommes étaient des niais de ne pas mettre ordre à pareilles profusions. Dieu sait où l'amour de la toilette entraînerait les femmes. Tout en faisant des généralités, la vieille fille parlait de telle sorte que la femme de l'avoué en prît une bonne part. Ce moyen de conversation épuisé, la vieille fille ne parlait que de prêtres et d'affaires de sacristie.

. . . . . .

— Si ta femme avait voulu, disait Ursule à son frère, je lui aurais appris le tricot ; mais elle aime mieux rester oisive de ses dix doigts et regarder par ta fenêtre.

L'avoué répondit que Louise faisait de la tapisserie.

— Où la voit-on, disait la vieille fille, cette fameuse tapisserie ? Si encore, à la procession de la Fête-Dieu, je voyais ta maison tendue d'une tapisserie faite par elle ; mais jamais elle ne fera rien pour l'église... C'est bientôt dit, un meuble de salon ; en seras-tu plus avancé, d'avoir un meuble de salon en tapisserie ? A la bonne heure, une belle statue de sainte avec des anges, comme on faisait anciennement. Ah ! le monde devient bien égoïste ! s'écriait-elle en pensant que Louise ne s'occupait pas du culte.

Il n'est pas, d'ailleurs, de misères que l'hypocrite vieille fille ne fasse à sa belle-sœur, jusqu'au moment où celle-ci poussée à bout, consent à se laiser enlever par Julien de Vorges.

Ici, nous touchons à l'épilogue du roman. Dans les *Bourgeois de Molinchart*, c'est l'enlèvement de Louise, dans *Madame Bovary*, c'est le suicide d'Emma.

Digitized by Google

Si nous avons trouvé des points de ressemblance entre les deux intrigues, entre les personnages, nos deux auteurs ont conçu d'une façon toute différente leur dénouement.

Mme Bovary a eu deux amants, et la désillusion est venue après chacune des deux aventures. Après avoir « retrouvé dans l'adultère toutes les platitudes du mariage », ruinée, dégoûtée de tout, elle se réfugie dans la mort. Nous savons toute la vie de Mme Bovary, son suicide en était la conclusion nécessaire.

De la Mme Bovary laonnoise, nous ne connaissons pas la fin. Enlevée par Julien de Vorges, le seul homme qu'elle ait aimée, elle se sépare de lui, puis revient avec lui, et Julien qui s'est lassé d'elle au bout d'un an et demi, se reprend à l'aimer et à la désirer plus violemment lorsque, arrêté sur la plainte de Creton du Coche, il se trouve séparé de son amie. Cette fin n'est pas d'une clarté limpide.

Il serait curieux de savoir comment a fini en réalité la femme qui avait servi de modèle à Champfleury lorsqu'il a créé le type de Louise Creton du Coche.

Car nous avons tout lieu de croire que Mme Bovary et Mme Creton ont vécu.

Flaubert se défend d'avoir pris des personnages dans la réalité : « *Madame Bovary* n'a rien de vrai. C'est une histoire totalement inventée », écrit-il le 18 mars 1857, à Mlle Leroyer de Chantepie (1).

Dans ses conversations avec les frères de Goncourt, Flaubert déclare encore qu'il n'a dessiné aucun type d'après modèle. Je lis, en effet, dans le journal des Goncourt (2) :

Dans *Madame Bovary*, Flaubert nous affirme qu'il n'y a qu'un seul type esquissé de très loin d'après nature, un certain ancien payeur des armées de l'Empire, bravache, débauché, sacripant, menaçant sa mère de son sabre pour avoir de l'argent, toujours en bottes, en pantalon de peau, en bonnet de police, pillier du cirque Lalanne, dont les écuyers venaient prendre chez lui du vin chaud fait dans des cuvettes et dont les écuyères venaient aussi accoucher sous son toit.

Dans le même volume, à la page 366, encore une confidence de Flaubert assez déconcertante pour notre thèse :

(1) Correspondance t. III, p. 79.
(2) T. Ier, p. 315, 4 mars 1860.

Digitized by Google

Dimanche, 17 mars 1861.

Flaubert nous disait aujourd'hui :

« L'histoire, l'aventure d'un roman, ça m'est bien égal. J'ai la pensée, quand je fais un roman, de rendre une coloration, une nuance. Par exemple, dans mon roman carthaginois, je veux faire quelque chose *pourpre*. Dans *Madame Bovary*, je n'ai eu que l'idée de rendre un ton, cette couleur de moisissure de l'existence des cloportes. L'affabulation à mettre là-dedans me faisait si peu, que quelques jours avant de me mettre à écrire le livre, j'avais conçu « Mme Bovary » tout autrement. Çà devait être, dans le même milieu et la même tonalité, une vieille fille dévote et chaste... Et puis j'ai compris que ce serait un personnage impossible ».

N'en déplaise à MM. de Goncourt, Mme Bovary a existé : elle s'appelait Delphine Couturier, et se maria à un médecin de Ry, aux environs de Rouen, nommé Louis Delamarre. Elle s'empoisonna et fut enterrée dans le cimetière de Ry. La maison où elle habita existe encore (3).

Champfleury fut aussi peu sincère semble-t-il que Flaubert sur ce point. C'était d'ailleurs un système chez lui de ne pas avoir voulu reproduire dans ses romans des types pris tout entiers dans la réalité. « Le romancier, dit son ami Jules Troubat, ne procédait pas comme un photographe avec ressemblance garantie, Champfleury rassemblait des traits sur lesquels le lecteur qui croyait reconnaître, mettait des noms propres. Je crois bien qu'encore aujourd'hui quand on donne la clef d'un roman, ce qui affaiblit l'ouvrage, on doit toujours prendre garde que les personnages sont composites ».

Cependant, il est fort probable que Mme Creton du Coche a existé, comme la plupart des personnages des *Bourgeois de Molinchart*. Mme Juliette Lambert, dans ses « premières armes littéraires et artistiques » nous conte, à l'année 1855, une anecdote qui démontre que les bons Laonnois de cette époque se reconnaissaient les uns les autres dans les grotesques de Champfleury :

L'une de mes cousines, dit-elle, Mme Fischer, de Laon, passant par Soissons, vint me voir, et comme nous causions littérature, elle me parla, avec indignation, d'un livre dont l'auteur était le fils du rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*. Ce jeune homme, me dit-elle, a ridiculisé à tout jamais notre ville de Laon. C'est odieux ! Nous-mêmes, dans la famille, nous avons des victimes de ce Champfleury et de ses *Bourgeois de Molinchart*.

(3) Journal *Le Matin* du 22 décembre 1907.

Digitized by Google

Sitôt ma cousine partie, ajoute malignement Mme Adam, je courus à la bibliothèque et j'en rapportai l'affreux volume. Connaissant la plupart des personnages qui y sont peints, je m'en amusai beaucoup. C'est un chef-d'œuvre en son genre.

Il est donc fort probable que Mme Creton du Coche, la Bovary laonnoise a promené sa mélancolie et sa détresse sur le plateau avant que de se laisser enlever par un jeune noble des environs. Mais qui fut-elle ? Revint-elle jamais à Laon ? Quelle fut sa fin ?

J'aurais bien voulu solutionner ces problèmes. Je me suis livré à une enquête auprès d'un certain nombre de vieux Laonnois. Aucun n'a pu ou voulu me renseigner. Les vieux Laonnois semblent d'ailleurs mal connaître le roman de leur compatriote Champfleury. Ils n'aiment guère, je crois, qu'on leur parle des *Bourgeois de Molinchart*. Sans doute aussi mon indiscrétion les a-t-elle effrayés. Peut-être ont-ils craint que je ne profane le souvenir d'une de leurs compatriotes. En ce cas ils se sont trompés en leurs prévisions. Si l'ironie sans fiel est parfois permise à l'égard des contemporains capables de se défendre, elle ne saurait décemment s'exercer contre une femme qui n'est plus : l'héroïne du roman de Champfleury, si elle a vécu comme l'a dépeinte l'auteur des *Bourgeois de Molinchart*, ne saurait être un objet de dérision ; elle souffrit longtemps avant de devenir coupable ; c'est avec respect et non sans une pointe de mélancolie que j'aurais prononcé le vrai nom de cette pauvre femme qui fut surtout malheureuse.

Les grands coupables dans ces aventures d'adultères, sont souvent les maris maladroits, ridicules ou indignes qui ne savent pas comprendre la compagne qu'ils ont à conduire, à protéger, à aimer dans la vie. C'est pourquoi je n'aurais pas osé sourire de celle que Champfleury a faite sympathique et dont les cendres reposent peut-être maintenant dans le cimetière abrupt où les Laonnois vont prier sur les tombes de leurs pères.

J'avais terminé ce travail, lorsque, feuilletant la correspondance de Flaubert, j'y ai fait une découverte que je dois vous communiquer. Dans une lettre adressée de Croisset, le 5 août 1854, à son ami Louis Bouilhet, j'ai trouvé ceci :

J'ai lu cinq feuilletons du roman de Champfleury. Franchement cela n'est pas effrayant. Il y a parité d'intentions plutôt que de sujet et de caractères. Ceux du mari, de sa femme et de l'amant me semblent être très différents des

Digitized by Google

miens. La femme m'a l'air d'être un *ange*, et puis, quand il tombe dans la poésie, cela est fort restreint, sans développement et passablement rococo d'expression. La seule chose embêtante, c'est un caractère de vieille fille dévote ennemie de l'héroïne (sa belle-sœur) comme dans la *Bovary*, Mme Bovary mère ennemie de sa bru, et ce caractère dans Champfleury s'annonce très bien. Là est pour moi jusqu'à présent la plus grande ressemblance et ce caractère de vieille fille est bien mieux fait que celui de ma bonne femme, personnage fort secondaire du reste dans mon livre.

Quant au style, pas fort, pas fort. N'importe, il est fâcheux que la *Bovary* ne puisse se publier maintenant : enfin ! qu'y faire ?

J'ai relu *Eugénie Grandet*. Cela est réellement beau. Quelle différence avec le gars Champfleury !

Et, dans une seconde lettre du 10 août, au même :

J'ai lu onze chapitres du roman de Champfleury. Cela me rassure de plus en plus, la conception et le ton sont fort différents. Personne autre que toi ou moi, ne fera, je crois, le rapprochement. La seule chose pareille, dans les deux livres, c'est le *milieu* et encore.

J'avais cru trouver une idée tout à fait originale dans l'analogie entre Mme Bovary et Mme Creton du Coche. Il se trouve que Louis Bouilhet l'avait signalée à Flaubert dès l'apparition des *Bourgeois de Molinchart*. Je n'ai donc rien découvert — et je m'en excuse. Tout est dit, hélas, et l'on arrive toujours trop tard, ainsi que s'exprimait à peu près La Bruyère, il y a quelques deux cents ans !

Maurice Braibant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Jeanne d'Arc en Laonnois

Ce sera l'honneur du XIX^e^ siècle, de s'être épris d'histoire et d'avoir développé en nous l'amour des vieux siècles, en les faisant mieux connaître. Peu d'époques ont été plus fouillées que celle qui vit la guerre de Cent Ans ; pas un détail de la vie de Jeanne d'Arc n'a échappé à l'ardeur des nombreux érudits, que guidait le culte de leur héroïne. Devant cette lumière rendue éclatante par la critique la plus consciencieuse, il n'y a pas de légende qui puisse conserver son autorité usurpée. Quelque pénible que soit l'atteinte portée à notre fierté locale, il est impossible d'admettre le passage à Laon de la Pucelle : sa chevauchée glorieuse à travers les provinces reconquises est connue jour par jour, presque heure par heure.

Le sacre avait occupé la journée du dimanche 17 juillet 1429. Le séjour du roi se prolongea dans la ville, malgré son désir. Des pourparlers étaient engagés avec le duc de Bourgogne, qui se trouvait à Laon ; ce prince rusé et indécis ne savait vers quel maître son intérêt le pousserait. Il envoya des députés à Reims ; Jeanne lui écrivit une lettre pour l'engager à faire la paix avec Charles VII et à prendre en pitié le royaume dévasté « *et s'il vous plaist à guerroier, si alez sur les Sarazins* ». Un langage aussi élevé ne put toucher Philippe le Bon, qui trouvait que l'avenir du roi ne se dessinait pas assez nettement ; toutes les bonnes villes du Nord étaient encore aux mains des Anglais ; il crut leurs murailles plus inaccessibles que le patriotisme de leurs habitants, et, rompant les négociations, il gagna les Flandres.

Le jeudi matin, l'armée quitta Reims, se dirigeant vers Corbeny, où, fidèle à la tradition, Charles devait toucher les

Digitized by Google

écrouelles. Elle sortit de la ville par la porte de Mars, longea l'arc romain, construction indestructible que les Rémois, suivant l'exemple de bien d'autres cités, avaient fortifiée pour en faire la citadelle de leur système de défense (1).

La troupe prit la vieille route romaine de Châlons à Cambrai. Quelques cavaliers la précédaient, et, sans doute, les éclaireurs. Puis venait la Pucelle, montée sur son cheval liard. « *Et chevaulçoit ladite Pucelle devant le roy, toute armée de plain harnais, à estandart desployé ; et quant elle estoit désarmée, s'avoit elle estat et habis de chevalier, sollers lachiés dehors piet, pourpoint et cauchés justes et ung chapelet sur la tieste; et portoit très nobles habis de draps d'or et de soie bien fourrés* » (2). Elle était accompagnée de son écuyer Jean d'Auton, de Louis de Contes et de Raimond, ses pages, de son aumônier Jean Pasquerel, religieux de Saint-Augustin, de nombreux varlets. Le roi suivait, entouré des capitaines, dont la *Chronique anonyme* se plaît à citer les noms glorieux, inséparables de la libération du royaume : l'illustre connétable de Richemont, le comte d'Alençon et son fils, les comtes de Vendôme et de Clermont, qui devaient, quelques jours plus tard, attaquer vigoureusement Paris, la Trémoille, Bosquiaux, Grandpré, Malet de Graville, Gamaches, Pothon de Xaintrailles, Gaucourt, Dampierre, La Hire, Christophe de Harcourt, et bien d'autres chevaliers, que suivaient les milices communales toujours plus nombreuses.

La voie romaine gagnait directement Corbeny, après avoir traversé l'Aisne à Berry-au-Bac (3) ; mais la rivière était défendue, en cet endroit, par un château, et le roi dut obliquer à gauche, traversa Saint-Thierry, Cormicy, Roucy, où ses ancêtres avaient coutume d'être reçus par le comte du lieu, passa l'Aisne à Pontavert, et arriva à Corbeny après avoir franchi une étape

(1) H. Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, in-8°, Reims, Michaud, 1887, p. 50-51.

(2) *Chronique anonyme*, fragment reproduit dans H. Jadart. *Op. cit.*, p. 96-7 (*appendice IX*).

(3) Leroux, *Notice sur la Chaussée romaine de Corbeny*, dans les *Sciences et Travaux de l'Académie de Reims*, 1er volume, *Reims 1845*, p. 281-5. — E. Piette. *Les voies romaines dans le département de l'Aisne*, dans le *Pulletin de la Société académique de Laon*, t. VII, p. 182-92.

Digitized by Google

de sept lieues, que la chaleur de l'été avait dû rendre fatigante (1).

Nous n'avons pas de détails sur le séjour au prieuré de Saint-Marcoul, mais il est probable que les choses se passèrent comme de coutume. La corporation des merciers se rendit au lieudit l'Épinette, et le maître présenta au roi, son confrère et premier compagnon, le cierge de la Confrérie. Le cortège continua jusqu'à l'église ; là, le souverain descendit de cheval, prit une image du saint, et, passant sous la châsse, s'arrêta devant le maître autel, où le prieur lui offrit l'eau bénite. Après s'être reposé une nuit au monastère, il entendit la messe, et fit la touchante cérémonie. Son père, raconte le moine de Corbie, avait fait apporter un vase d'eau près de l'autel, et après avoir prié, il faisait de la main droite le signe de la croix sur les malades et la lavait chaque fois ; les scrofuleux devaient ensuite jeuner huit jours et boire l'eau qui avait mouillé la main royale, consacrée par le saint chrême (2).

Une étape de six lieues conduisit, le jour même, l'armée royale à Vailly. Elle dut suivre la chaussée romaine qui, partant de Corbeny, se dirige vers Noyon par le plateau qui sépare la vallée de l'Aisne et celle de l'Ailette (3).

Après avoir passé par Chevreux, Craonne et la ferme d'Hurtebise, la Pucelle descendit vers la petite ville qui conserva assez pieusement le souvenir de son passage pour vouloir, l'an dernier, le rappeler par un cortège historique. Le 23 juillet, elle était à Soissons, et parcourait ensuite la Brie et le Valois, voyant les portes des villes et des châteaux s'ouvrir devant elle.

*
* *

C'est après le séjour à Corbeny, que l'on place généralement l'entrée de Charles VII à Laon. Etudions les textes qui

(1) Carte dressée, en 1875, par M. Longnon, pour la *Jeanne d'Arc* de Wallon et pour l'*Histoire de France* du marquis de Beaucourt.

(2) E. de Barthélemy, *Notice historique sur le prieuré de Saint-Marcoul de Corbeny*, extrait du t. XIII, 3e série, des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin*, in-8°, Paris, Champion, 1876, p. 212.

(3) E. Piette, *Op. cit.*, t. XI, p. 266-9.

Digitized by Google

peuvent servir à cette thèse ; ils ont été réédités, d'après Quicherat, dans une étude de M. Félix Brun, parue dans l'*Argus Soissonnais*, et reproduite par la *Voix de Jeanne d'Arc* en décembre 1898 et mois suivants (1). Quelques auteurs : Jean Chartier, le *Journal du Siège d'Orléans et du Voyage de Reims*, la *Chronique de la Pucelle*, publiée par Vallet de Viriville, veulent que ce soit à Vailly que Charles VII reçut la soumission des Laonnois. Mais cette affirmation est démentie par trois contemporains, dont deux furent des témoins oculaires ; ce sont Enguerrand de Monstrelet, Perceval de Cagny, qui était attaché au Comte d'Alençon, et le chroniqueur anonyme, un Picard que Quicherat croit Saint-Quentinois.

La légende ne peut s'appuyer que sur Martial d'Auvergne, qui termina, en 1484, les *Vigiles du roi Charles VII ;* la phrase est ambiguë, et n'affirme nullement que le monarque soit venu à Laon. Les *Mémoires* du pape Pie II ne sont pas plus affirmatifs.

Post hacc Pucella cum novo rege Laudunum petit neque resistentia reperitur. Parnere omnia regi. Idem facere quæcumque oppida intra Parisios Laudunumque jacent, populis ac plebibus universis summa cum exultatione obviam effusis (2).

L'auteur écrivait en Italie, plusieurs années après les événements, et il ne pouvait connaître, en tous ses détails, la vie de la Pucelle. Le verbe *petere*, du reste, indique la direction ; mais il n'implique pas du tout que le roi se soit plus approché de la ville, qu'il ne l'était à Corbeny.

Il n'en fallait pas plus, cependant, pour autoriser les érudits des époques suivantes à appeler les chroniqueurs contemporains au secours de leurs prétentions. En 1579, nous trouvons Belleforest, et ses *Grandes Annales et Histoire générale de France*, au XVII^e^ siècle, Dormay, auteur d'une *Histoire de Soissons*. Tous les historiens de Laon ne manquèrent pas de rappeler ce glorieux souvenir.

---

(1) Voir l'appendice.

(2) J. Quicherat. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, in-8°, Paris (*Documents de la Société de l'Histoire de France*) 1849, t. IV. p. 515.

Digitized by Google

Claude l'Eleu admet que Charles VII vint à Laon, après avoir été à Vailly.

..... Et après avoir fait ses dévotions [à Saint-Marcoul de Corbeny], alla à Vailly qui lui ouvrit les portes, et le reçût avec des témoignages d'une joye toute singulière, de Vailly y envoya ses hérauts sommer la ville de Laon de rentrer dans le devoir, laquelle aussy tost envoya les députés lui jurer obéissance, et le supplier très humblement de l'honorer de sa visite, ce qu'il fist avec bonté, en entrant il y fut reçu de son peuples aux acclamations et réjouissances, en partant il y laissa garnison, et y mit le duc de Bourbon pour gouverner, mais ayant appris quelque temps après, que les trouppes n'estoient pas payées, il mit à sa place le comte de Vendome. De Laon, le Roy prit le chemin de Soissons où il fut reçû de la mesme manière..... (1).

Les seules sources contemporaines, invoquées à coté de Belleforest, du Haillen, Moreri, du Tillet, Vignier, etc., sont la chronique de Jean Chartier et celle de Monstrelet; elles ne parlent nullement de cette entrée solennelle.

Le récit de dom Bugniatre est tout aussi enthousiaste, mais moins précis.

Je trouve des mémoires qui marquent que le Roy consentit aux empressements des habitants de Laon, et qu'il promit d'aller à cette ville. Les Bourgeois alors contraignirent la garnison anglaise et Bourguignone de vuider la place, et de se retirer. Le Roy arriva à Laon, et y fut reçû avec toutes les démonstrations de joie, que peuvent donner des peuples, qui se réunissent par affection à leur légitime souverain. Le Roy y mit garnison française, et nomma d'abord pour gouverneur, Charles I, duc de Bourbon. Il cassa de la charge de grand Baillif de Vermandois Collard de Mailly, etabli par les étrangers, et lui substitua le fameux capitaine Etienne de Vignolle, dit La Hire. Après quoy le Roy se retira par Soissons, vers Paris (2).

Références : Mémoires du Laonnois, Jean Chartier, Mézeray et Daniel.

Un auteur anonyme, qui a composé uue histoire du Laonnois, où abondent lés détails fantaisistes, délayés dans un mauvais style, nous apprend que la Pucelle d'Orléans reprit le château de Coucy, Crécy, La Fère, Guise, Clacy, Crépy, Marle, le fort Saint-Vincent (3); il continue ainsi:

(1) Cl. l'Eleu, *Histoire de Laon divisée en huit livres, second volume contenant les deux derniers livres* (Bibl. de Laon, ms. 551), p. 101.

(2) Dom Bugniatre, *Essais de l'his. de Laon et du pays Laonnois* (Bibl. nat., Coll. de Picardie, t. 186), f° 347.

(3) En réalité, Charles VII ne recouvra Coucy qu'en 1441, Marle en 1440 ; le fort Saint-Vincent avait été emporté d'assaut par les Bourguignons en 1434 (Dom Lelong, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 371, 377).

Digitized by Google

Après quoy il [Charles VII] vint à Reims se faire sacrer, de là il vint à Corbeny visiter les reliques de saint Marcoul et de la vint à la ville de Laon dont il avait envoyé des députés pour luy rendre les hommages et obéissance (1).

Cet anonyme ne donne qu'une référence : celle de Scipion Dupleix, auteur du XVII[e] siècle, qui composa une Histoire de France en six volumes.

Dom Lelong admet, le premier, que le roi passa par Laon, en allant de Corbeny à Vailly ; mais il se garde prudemment d'indiquer des sources.

Trois jours après, le Monarque acrompagné de la pucelle d'Orléans fit le pélérinage de Corbeny, où les députés de Laon lui apportèrent les clefs de leur ville ; il fut reçu à Laon au milieu des acclamations du clergé et du peuple. De là prenant sa route par Vailly, il arriva à Soissons, qui suivit l'exemple des Laonnois, ainsi que Senlis, Compiègne et d'autres places (2).

Devisme reproduit la version de Claude l'Eleu (3), et Melleville, celle de Dom Lelong (4). Seul des auteurs locaux, l'abbé Lequeux ne parle pas du séjour de Charles VII dans la ville de Laon (5).

A la suite de Michelet, les historiens se sont souvent occupés de Jeanne d'Arc, et leur travail nous a valu de nombreux ouvrages sur la Pucelle ; ils partent parfois de points différents, mais, tous, aboutissent à la même glorification de la bienheureuse. On peut citer : Quicherat, Wallon, Beaucourt, Sepet, Dumont, Ayroles, Debont. Il leur a suffi d'étudier d'un peu près les diverses chroniques de l'époque pour dresser, de façon précise, l'itinéraire de ses chevauchées à travers la France (6). Michelet s'est laissé entraîner par son éloquence jusqu'à s'écrier :

Les routes s'aplanissaient devant le roi, les villes ouvraient leurs portes et

(1) *Abrégé des choses le plus remarquables, qui se sont passées sous les regne* (sic) *des Evesques qui ont gouverné l'Église de Laon*, etc. (Bibl. de Laon ms. 481), f° 53, v°.

(2) Dom Lelong, *Op. cit.*, p. 369.

(3) Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, t. I, p. 321.

(4) Melleville, *Histoire de la ville de Laon*, t. II, p. 247.

(5) Lequeux, *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon* t. II, p. 329.

(6) Tous les travaux antérieurs sont résumés dans l'ouvrage de l'abbé Rouette, *Itinéraire de Jehanne la Pucelle jour par jour et pas à pas*, Paris, 1894, 2 vol. in-16.

Digitized by Google

baissaient leurs ponts-levis. C'était comme un royal pélérinage de la cathédrale de Reims à Saint-Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon (1).

La phrase a trop d'envolée, le rapprochement entre ces grandes églises gothiques était trop tentant, pour que nous ayons la force de lui en faire grief.

*
* *

Il est assez facile de reconstituer ce qui s'est passé à Laon dans les jours qui suivirent le sacre. En apprenant que Charles VII gagnait Corbeny, qu'il allait être à quatre lieues du rempart de Chenizelles, le patriotisme des bourgeois se réveilla. Oubliant que l'invasion pesait sur eux depuis 1419, que l'ennemi s'était toujours montré bienveillant, ils n'écoutèrent que leur devoir; ils forcèrent la garnison anglo-bourguignonne à fuir, et reçurent, le 21 juillet, l'envoyé du roi qui, parti de Reims le matin, venait leur ordonner de se soumettre à son obéisssance.

C'était le héraut Guyenne. Lors de la formation de la maison de Jeanne, il avait été attaché à sa personne. Il reçut la mission de sommer les Anglais de rendre Orléans au roi Charles; les ennemis se moquèrent de la Pucelle « disant d'elle moult de villaines parolles, par espécial l'appellant ribaulde, vachière, la menaschant de la faire brusler, retindrent le hérault porteur des lettres, tenans à mocquerie tout ce que elle leur avoit escript » (2). Ce ne fut que sur la menace faite par Dunois de massacrer tous les Anglais prisonniers, si leurs compatriotes ne réparaient pas cette trahison, qu'ils se décidèrent à délivrer Guyenne avec de nouvelles insultes contre celle qu'il servait. C'était un des rôles des hérauts de porter à l'ennemi la paix ou la guerre. Si la mission était souvent périlleuse, il n'en fut pas de même à Laon, et le corps de ville tint à offrir au messager huit *los* de vin (3). Il décida aussi d'envoyer à Corbeny une députation chargée d'offrir au roi, avec les clefs de la ville, un présent consistant en cinq

(1) Michelet, *Histoire de France*, t V, in-8°, Paris, Hachette, 1841, p. 91.

(2) *Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims*, publié par Quicherat, *op. cit.*, t. IV, p. 141.

(3) J.-B. Ayroles, s. j. *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, *la Vierge Guerrière*, in-4°, Paris, Rondelet, 1898, p. 424.

Digitized by Google

saluts d'or (1), et de lui demander de bien vouloir prendre possession de la cité, en personne.

Ces bourgeois durent arriver au prieuré Saint-Marcoul, le 21 au soir. Charles VII n'accéda pas à leur désir. Peut-être n'était-il pas tenté de pénétrer dans un pays où les Bourguignons étaient encore fortement établis, où tous les châteaux étaient en leurs mains, où Saint-Quentin pouvait rester sourd à ses sommations. On comprend, du reste, sa hâte de gagner l'Ile-de-France et Paris. Il se contenta d'envoyer à Laon le duc de Bourbon en qualité de gouverneur, le comte de Vendôme comme lieutenant du Roi (2) et La Hire comme grand Bailli de Vermandois, pour remplacer Colard de Mailly, qui appartenait au parti ennemi. La nomination de ces illustres soldats prouve l'importance que Charles VII attachait à la possession de Laon, la première ville picarde qui se soumît à son autorité.

Etienne de Vignolles, dit La Hire, appartenait à une vieille famille de chevalerie gasconne ; il était toujours resté fidèle au parti du dauphin, et, un des premiers, il avait cru à la mission de Jeanne d'Arc. Capitaine de Crépy-en-Laonnois en 1419, il défendit la ville, quinze jours, avec cinq cents hommes, et parvint à gagner Soissons, en sauvant du massacre une partie de ses troupes. Il resta grand bailli du Vermandois jusqu'en 1441, qu'il fut nommé à Evreux, et mourut deux ans après. C'est un des derniers types du chevalier féodal, à la foi naïve et à la fidélité indéfectible ; il est resté assez populaire pour avoir laissé son nom au valet de cœur (3).

La Hire s'empressa d'arriver à Laon, le 21 juillet, pour tenir les assises au nom du roi légitime. Son premier acte fut,

---

(1) *Arch. de Laon*, CC 10 (*Comptes particuliers des recettes et dépenses faites par Jacques Dupuis, receveur*), On appelait salut une monnaie d'or qui offrait l'image de la salutation angélique, et portait pour légende : *Salus populi suprema lex esto.* Il valait, à la fin du XV^e^ siècle, 37 sous 6 deniers tournois.

(2) *Arch. de Laon*, CC 10: *Payé 300 livres tournoises au comte de Vendôme, lieutenant du Roi*, etc.

(3) Castaing. *La Patrie du valet de cœur* (*La Hire*), dans la *Revue de Gascogne, 8°, Auch 1869*, t. X, p. 29-33. La Hire était né au château de Vignolles, près de Tartas ; on ne sait pourquoi Melleville le fait seigneur de Vignoles à Courjumelles (*Dictionnaire historique de l'Aisne*, éd. 1857, t. II, p. 281).

Digitized by Google

probablement, de faire reconnaître Henry David comme prévôt et capitaine de la ville.

Les bourgeois avaient dû passer toute la journée sur les remparts de la porte Royer, pour ne pas manquer l'arrivée du roi, et surtout celle de cette jeune fille de dix-sept ans, dont on disait partout les merveilleux exploits. Les estafettes envoyées vers Festieux arrivent tout courant, pour annoncer la triste nouvelle : quelques seigneurs, mais pas de cortège royal. La cordialité de la réception doit s'en ressentir. On avait fait tant de frais : *un poinson de vin de Croy contenant deux muids demi et un setier à 42 francs le tonnel en intention de le donner et en faire présent au roy nostre sire avecques de l'autre à sa venue à Laon après son sacre ;* et le receveur ajoute tristement : *lequel n'y vint point.*

On ne dit pas si le gouverneur, son lieutenant et le grand bailli, altérés par une course de quatre lieues en plein soleil, n'émirent pas la prétention — eux, les représentants du roi — de boire ce bon vin à sa santé.

Comte Maxime de Sars.

Digitized by Google

APPENDICE

Textes du XV^e siècle relatifs au passage en Laonnois de Jeanne d'Arc

1°

D'icelle abbaye de saint Marcoul s'en alla ledit royaume avec son ost en une ville nosmmée Velli, appartenant à l'archevesque de Rains, de laquelle lui fut faite obéissance. Et s'y logea pour le jour et envoia ses messagiers à Laon laquelle ville se mist en l'obéissance du roy. De là s'en alla vers Soissons.

(Jean CHARTIER).

2°

Et là venu [à Corbeny] feist [le roi] ses oraisons et offrandes ; duquel lieu s'en vint à une petite ville fermée nommée Vailly, en la vallée et à quatre lieues de Soissons. Les bourgeoys, de laquelle cité de Soissons leur apportèrent là les clefs et si firent ceulx de la cité de Laon, auxquelz il avoit envoyé ses héraut leur requerre ouverture ; mais au partir de Vailly s'en alla dedans Soissons, là où il feut receu à très grant joye.

(*Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims*).

3°

Et de ladite église [Saint-Médard] il [le roi] print son chemin à aller en une petite ville fermée appartenant à l'archevesque de Reims nommée Vailly, qui est à quatre lieues de Soissons et aussi à quatre lieues de Laon. Et les habitans de ladite ville luy firent pleine obéyssance et le receurent grandement bien selon leur pouvoir et se logea pour le jour, luy et son ost, audist pays et de là envoya à Laon, qui est une notable et forte cité, les sommer qu'ils se missent en son obéyssance, ce qu'ils firent très bien et volontiers. Et pareillement firent ceux de la cité de Soissons en laquelle il alla droit de Vailly et y fut receu à grande joye.

(*Chronique de la Pucelle*).

4°

Et s'en alla [le roi] en pélérinage à Corbeni visiter Saint-Marcou. Auquel lieu luy vinrent faire obéyssance cheulx de la ville de Laon, si comme avoient fait les aultres bonnes villes et cités. Duquel lieu de Corbeny le roy alla à Soissons.

(Enguerrand de MONSTRELET).

Digitized by Google

5°

Le roy fut audit lieu de Rains jusques au jeudi ensuivant et ce jour alla disner, souper ou gésir en l'abbaye de saint Marcoul, auquel lieu furent aportés au roy les clefs de la cité de Lan. La Pucelle avoit intencion de remettre le roy en sa seigneurie, et son royaulme en son obéissance. Et pour ce lui fist entreprendre après la délivrance de la conté de Champagne le voyage à venir devant Paris, et en y venant fist bien grant conquestes. Et le samedi XXIIIe jour dudit mois le roy vint disner, souper et gesir en la cité de Soissons.

(Perceval de Cagny).

6°

Endementiers que le roy Charles estoit à Rains, il envoia à Laon, qu'il pareillement luy fist obéissance et ouverture à ses commis, car il n'y entra point. Et le XXIe dudit mois de juing [juillet], le Hire, nommé nouvel bailli de Vermandois de par ledit seigneur, sist en siège roial. Et fust Henrys David fait prouvost et capitaine de Laon, mais le roy n'y entra point, comme dit est, et laissa Saint-Quentin qui demoura sans luy faire ne reffuser obéissance. Si s'en alla à Soissons.

(*Chronique anonyme*).

7°

Après ledit couronnement,
Le roy, avec sa compagnie,
De Reims vint logier droitement
A Saint-Marcoul, dans l'abbaye.

Là sur luy fut fait grant service
Et des ordres moult solempnelles,
Car au moyen du sacrifice
Le roy guérit des escrouelles.

D'illecques s'en vint à Villy.
Où il demeura tout le jour,
Et se réduisirent à luy
Les liens et pays d'alentout.

Après, à Laon si transmit,
Ung hérault aux armes de France,
Et tantost la ville se mist
En sa pleinière obéissance.

Si fut là receu à grant joye,
Et fist la ville grant devoir ;
Puis le roy si tira sa voye
Vers Soissons, pour entrée avoir.

(Martial d'Auvergne).

Digitized by Google

Digitized by Google

Un Compatriote à revendiquer :

M. HENRI DE RÉGNIER

J'avais emprunté, ces temps derniers, à la bibliothèque de la *Société Académique* l'ouvrage de M. Mien-Péon sur *le Canton de Rozoy-sur-Serre* (*Histoire*, *Biographie*, *Géographie*, *Statistique*), et je le lisais comme il convient à un « académicien » studieux, une main armée de la plume, l'autre en abat-jour sur les yeux, quand, parvenu à la page 350 du volume, qui traite du village de Vigneux et des familles dans le sein desquelles, au cours des âges, s'en transmit ou démembra la seigneurie, une phrase, un nom m'arrêtèrent :

« FAMILLE DE RÉGNIER

I — 1605 — Crepin de Regnier, écuyer, seigneur de Vigneux en partie »...

Mes yeux quittèrent le texte, mon esprit déserta les petits sentiers gris où court l'histoire locale autour d'un clocher, et, vestige de moins doctes soucis, un vers, comme dit Musset, « chanta dans ma mémoire » :

« Ci-gît Crespin, seigneur de Vigneux-en-Thiérache ».

D'où me venait cet alexandrin, accroché, tel une hydre, à mon cerveau, des douze tentacules de ses rudes et rugueuses syllabes ? — Le nom que je venais de lire dans Mien-Péon ne me permettait pas l'incertitude ; et, prenant dans ma bibliothèque le livre de poèmes de M. Henri de Régnier qui s'intitule : *Les Médailles d'Argile*, j'y retrouvais, à la page 225, sous le titre : *Le Gentilhomme*, le seigneur de Vigneux au vers initial d'un sonnet.

Je l'avoue à ma courte honte : trop préoccupé de la mélodie

Digitized by Google

de ce texte, j'en avais négligé, lors des précédentes lectures, la signification géographique, pourtant évidente. Mais Mien-Péon mettait un terme à cette aberration. Le « Vigneux-en-Thiérache » m'apparaissait avec son importance naturelle. Bien plus : j'apprenais que le Crespin chanté par le poète n'était point un héros imaginaire, mais le propre aïeul auquel la piété de son descendant dressait cette épitaphe. Et la nécessité de cette conséquence flamboyait en moi comme un éblouissant éclair : M. Henri de Régnier est de souche et de lignée picardes ; il est, pour lui appliquer ses propres termes, « le fruit de notre flanc, la fleur de notre race ». — Je ne sache pas que le fait ait jamais été noté ; quand un tel compatriote se découvre, il convient d'insister sur notre orgueil.

Point de doute ; notre espérance, à peine née, ne rencontre que de nouvelles raisons de s'affermir : François de Régnier, écuyer, seigneur de Vigneux, portait, dit l'Armorial Général de 1696, d'or, au sautoir de gueules, accompagné de quatre merlettes de sable. Et le sonnet moderne répète ces émaux et ces pièces avec une souple fidélité :

> « Le lévrier debout au lévrier couchant
> Se joint pour soutenir son blason ; *l'or du champ*
> *Aux merlettes de sable ouvre un sautoir de gueules* ».

Crépin de Régnier, selon Mien, eut pour femme Anne de Crécy ; et le poète, avec l'historien :

> « Il a connu l'amour, s'il a connu la haine,
> Puisque son double anneau nous donna pour aïeules
> *Anne qui fut sa veuve et la douce Yolaine* ».

Etonnante jouissance de combler les lacunes d'une généalogie au moyen d'un vers harmonieux ; rare fortune de revoir se dresser le farouche décor de la guerre religieuse sur un coin de la terre natale en ces traits d'une âpreté significative :

> « Il fut homme de guerre et son temps lui fut dur
> Il défendit le pont, la poterne et le mur ;
> Aussi la lourde épée à sa hanche s'attache,
>
> Les ligueurs, apportant le fagot et la hache,
> Ont brûlé son castel et ravi son blé mûr,
> Et il n'a récolté de son labeur obscur
> Que le sang qui ruisselle au fer qui le harnache ».

Digitized by Google

Ce sonnet s'inscrit parmi vingt autres, sous le nom général des *Passants du Passé*, en une série de portraits d'ancêtres qui vont des guerres d'Italie au retour de l'émigration, galerie autrement émouvante, à mon gré, en sa précision pittoresque, que celle de don Ruy Gomez. Nul, parmi tous ces autres, ne m'a paru trahir en termes avérés l'ascendance picarde. Seul, peut-être, le *Soldat*, qui

> « au tocsin qui sonna la fuite de Varennes,
> et qui, de cloche en cloche, alla de bourg en bourg »,

portait

> « ... l'épaulette et le catogan court
> et l'uniforme vert des Dragons de la Reine »,

nous ramène à notre Laon, où le Régiment de la Reine-Dragons, fraternisant avec la garde nationale, tenait garnison dans ce temps en la caserne toute neuve du Champ-Saint-Martin.

Je ferme les *Médailles d'Argile ;* j'ouvre ce délectable roman du *Bon Plaisir*, tout illuminé du « soleil couchant, si beau, dorant la vie » de la monarchie de Louis XIV. « A François de Régnier, à Anne de Hezecques et Marie de Pastoureau, ses deux femmes, je dédie ce récit d'un temps où ils vécurent » dit l'inscription votive qui en décore le seuil. Et, fidèlement, M. Mien-Péon : « VII — 1689 — François de Régnier, senior, deuxième du nom, seigneur pour moitié de Vigneux et du Hocquet, décédé en 1730, femme Anne de Hézeque ou Hézacque, dont sept enfants, se maria en secondes noces avec Marie-Anne-Françoise de Pastoureau, fille de Jean de Pastoureau, chevalier, seigneur de Lambercy ; six enfants de ce second mariage ».

Je pourrais prolonger à l'infini ces rapprochements innocents. Mais, quittant sa généalogie, ce sera une satisfaction nouvelle de noter que M. de Régnier n'a point oublié son pays d'origine, et qu'ennoblis par sa fantaisie, les noms de celles de nos bourgades qui lui devaient être le plus familières reviennent chanter dans le nostalgique décor de ses romans : Vigneux, dont la seigneurie fut mouvante de la châtellenie de Montcornet, tient au terroir de Nampcelle et au bois du Val-Saint-Pierre ; c'est pourquoi la figure épisodique de M. le duc de Montcornet, lieutenant général, traverse ce même *Bon Plaisir ;* Mme de Nancelle

Digitized by Google

est l'héroïne de cette *Flambée* qui vient à peine de s'éteindre dans l'*Illustration ;* et serai-je téméraire de penser que le Val-Saint-Pierre, tout occupé d'une chartreuse du même nom, n'est point étranger à cette abbaye du Val-Notre-Dame, du *Bon Plaisir,* si peu édifiante parfois ?

Ce ne sont là que de menus exemples ; il serait facile, sans doute, de les multiplier. Tâche délicieuse, puisqu'elle impliquerait une lecture nouvelle de toute l'œuvre de M. de Régnier, dont la villégiature rustique d'où j'écris ces lignes ne me permet de reprendre que peu. Revenons, faute de mieux, à Mien-Péon. On y voit, de la période de la Ligue aux confins de la Révolution, la descendance de Crespin provigner en ce repli de terre picarde : les filles s'allièrent aux Pasquet, aux de Monceau, aux de Villelongue, aux des Ayvelles. Les fils de François s'essaimèrent ; laissant à l'un d'eux le château familial, les autres s'en furent tenir résidence au Hocquet, à Macherosménil, à Lambercy. En 1777, la veuve du dernier d'entre eux qui l'habitât encore, quitta Vigneux pour aller rejoindre à Craonne trois frères de son mari. Mais le château resta dans la possession de la famille jusqu'à l'émigration, qui en rendit le fermier propriétaire par l'industrie du Domaine National. Gardons le nom de cet homme, dont l'avidité funeste nous prive de voir M. Henri de Régnier figurer, avec le numéro XV ou XX, dans la nomenclature locale de M. Mien-Péon : il s'appelait Notellet. Pour le château, il existait encore en 1887, lors de la publication de ce livre utile. « C'est, dit Mien, un grand pavillon de briques à toit élevé, avec cour spacieuse, entourée de bâtiments pour une exploitation agricole. » Certes, cela ne vaut pas la description du château de Pont-aux-Belles ; mais rien ne nous retient d'y aller voir nous-mêmes, après avoir relu la *Double Maîtresse.*

Ce consciencieux travail, par où M. Mien-Péon nous procure des jouissances si inattendues, appelle, pour finir, deux courtes réflexions : « On prononce Regnère », affirme-t-il dans une note. Faut-il, au mépris d'une habitude qui semble générale, en croire l'auteur du *Canton de Rozoy ?* « Prenez garde, disait Mirabeau, à qui, au lendemain de la loi qui prohibait les appellations féodales, on voulait infliger la désignation de Riquetti ; prenez garde, vous allez dérouter l'Europe... »

Digitized by Google

Enfin, remarque savoureuse : « Les Régnier, qui devaient leur noblesse à leurs services militaires, en général, ne connaissaient pas l'orthographe, et savaient à peine écrire leurs noms. » Certes, en écrivant voici plus de vingt ans cette simple phrase documentaire, M. Mien-Péon ne soupçonnait pas tout le sel dont elle nous pique aujourd'hui. Que ce maréchal des lettres descende d'une longue lignée d'illettrés, voilà une admirable ironie ! Et ce serait, s'il en était ainsi, un nouveau cas notoire, après tel autre sage, d'une extraordinaire débauche intellectuelle permise par la sobriété des ascendants. Mais, pour moi, je n'en veux rien croire; il suffit d'avoir parcouru quelques vieux papiers pour savoir qu'en ces temps lointains, l'orthographe, science hypothétique, se cantonnait — et encore ! — chez Furetière ou au Trévoux. Elle n'avait rien de commun avec l'alacrité cérébrale, ni même avec la culture littéraire. En traitant avec le mépris convenable cette pratique de cuistres, les Régnier s'affirmèrent de bonne maison.

J'ai gardé pour la fin de cette petite notice ce que je regarde comme notre plus vive raison de nous réjouir : de sa longue ascendance picarde, M. de Régnier a conservé, nous l'avons vu, tout au moins le souvenir des noms qui sonnèrent, jadis, aux lèvres multipliées de sa race. Croyons qu'il en a gardé mieux encore, le souvenir des lieux que désignent ces noms, l'intuition des âmes qui agitèrent ces lieux. Dès lors, nous goûterons avec une volupté nouvelle cette bonne fortune, que cet évocateur unique de la vieille France des derniers siècles soit pétri de la glèbe de notre sol, que les générations d'aïeux dont nous sortons aient côtoyé celles dont les images captées par leurs prunelles ressuscitent avec une fidélité magique sous l'élégante harmonie de sa plume. Ainsi, ce Passé qu'il nous rend vivant, c'est le nôtre. M. de Bréot, M. de Pocancy, M. de Galandot, sont les voisins, les amis de nos ancêtres. Notre âme héréditaire s'exprime par leur langage, par leurs habitudes, par le décor de leurs existences et par leurs costumes. Les « romans » où s'agite le jeu miraculeusement restitué de leurs personnalités, c'est l'essence de notre histoire, et ils ont droit, à ce titre, à prendre place au premier rang dans notre bibliothèque de biographies locales. Voilà surtout ce que j'ai

Digitized by Google

voulu dire. Et c'est l'enivrement d'avoir à proclamer une vérité si heureuse qui m'a fait oublier la réserve où un modeste amateur doit se tenir, quand le hasard d'une rencontre au détour d'un texte qui semblait inoffensif le place inopinément en présence d'un maître.

André L'Eleu.

Août 1909.

Monsieur H. de Régnier, à qui j'avais communiqué les épreuves de cet article, m'a fait l'honneur de m'adresser une lettre d'où j'extrais les passages suivants :

« . . . M. Mien était fort bien renseigné . . . Mon bisaïeul François de « Régnier était en 1789 seigneur de Vigneux comme son ancêtre l'était déjà « en 1585, époque où il épousa en premières noces Yolaine de Fay d'Athies.

« Crespin était capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes du « maréchal de Balagny, et ce fut en 1599 que les ligueurs brûlèrent son hôtel à « Marle. Il s'échappa à grand peine de l'incendie . . .

« . . . Bien que Picard d'origines familiales, je connais malheureusement bien « mal le pays de Thiérache et du Laonnois. Néanmoins, je m'y suis un peu pro- « mené jadis, et j'en ai beaucoup entendu parler. De là, dans certains de mes « romans, ces noms que vous y signalez. C'est bien, en effet, de l'Abbaye du « Val Saint-Pierre que j'ai fait le Val Notre-Dame du *Bon Plaisir*. . . . »

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Cardinal RUFFO
Archevêque de Naples
A son retour de Saint-Quentin
par LEMASLE.

Digitized by Google

Deux Cardinaux " Noirs " en Exil à Saint-Quentin

(1809-1813)

Vers la fin de l'année 1809, après l'emprisonnement du pape à Savone, l'Empereur ayant conçu le dessein d'établir à Paris le siège de la Chrétienneté, avait exigé des membres du Sacré-Collège qu'ils vinssent y fixer leur séjour. A cette même époque, il obtenait de l'officialité de Paris la dissolution de son premier mariage et répudiait l'impératrice Joséphine, pour s'unir à la jeune archiduchesse Marie-Louise. Le mariage civil fut célébré le 1er avril 1810. Les vingt-six cardinaux romains présents à Paris y assistèrent, mais treize d'entr'eux s'abstinrent de paraître le lendemain à la cérémonie religieuse, pour protester contre le divorce de l'Empereur prononcé au mépris des prescriptions canoniques et de l'autorité pontificale. La colère de Napoléon fut telle que, la nuit même de son mariage, il parla de faire fusiller les cardinaux protestataires. Un peu calmé le lendemain, il refusa cependant de recevoir ces « individus », et leur fit donner l'ordre de quitter la pourpre cardinalice pour revêtir la simple soutane noire. (1)

Le 10 juin suivant, un arrêté de police exécutable dans les vingt-quatre heures exilait les cardinaux « noirs », deux par deux, dans diverses villes du nord-est de la France, parmi lesquelles figurait Saint-Quentin.

Un mois auparavant, l'Empereur se rendant en Belgique, qu'il désirait faire visiter à Marie-Louise, s'était arrêté dans cette ville. Metternich, qui les accompagnait, rapporte dans ses mémoires que Napoléon lui dit, avant de haranguer les autorités

(1) Sur l'affaire des cardinaux noirs, il faut consulter le livre de M. Geoffroy de Grandmaison, *Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814)*, in-12. Cf. *Revue des questions historiques*, t. 55 (1894), p. 510-584.

Digitized by Google

municipales : « Je voudrais vous montrer comment j'ai l'habitude de parler à ces gens là ». L'Empereur avait-il, dès ce moment, fixé son choix sur Saint-Quentin comme lieu d'exil de deux cardinaux noirs, et voulait-il intimider la municipalité qu'il devait charger de leur surveillance ? C'est assez vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, au commencement du mois de juin 1810, les cardinaux Litta et Ruffo quittaient les appartements qu'ils occupaient à Paris, le premier rue de Grenelle-Saint-Germain, le second rue du Grand-Chantier, n° 14, pour venir subir à Saint-Quentin la détention qui leur était infligée.

Le cardinal Lorenzo Litta appartenait à l'une des familles les plus considérables de Milan, où il naquit en 1756. Protonotaire apostolique, puis archevêque de Thèbes « in-partibus », il fut envoyé en 1794, par le pape Pie VI, comme nonce apostolique en Pologne. Sa nonciature fut marquée par le tragique soulèvement organisé contre la Russie par Kosciusko pour la défense de l'indépendance nationale. Au milieu des sanglantes péripéties de cette terrible révolution, le nonce témoigna d'une grande prudence et d'un rare sang-froid. Chargé peu après de missions à Moscou, où il assista au couronnement de Paul 1er, et à Saint-Pétersbourg, il se rendit en 1799 au conclave de Venise pour élire Pie VII. C'est à la suite de cette assemblée qu'il fut fait cardinal-diacre du titre de Sainte-Pudentienne, en même temps que préfet de l'Index et des Études.

De quelques années plus âgé, le cardinal Ruffo avait déjà manifesté ses sentiments hostiles à l'Empereur en refusant en 1806, comme archevêque de Naples, de prêter serment au nouveau roi Joseph-Bonaparte.

Le cardinal Louis Ruffo était apparenté au fameux Fabrice Ruffo, qui en 1799, à la tête d'une armée composée de tous les brigands de Calabre, se signala, par les célèbres massacres de Naples, en compagnie de Fra Diavolo et d'Emma Hamilton, ancien modèle d'atelier, femme de l'ambassadeur d'Angleterre.

J'ai retrouvé aux Archives de l'Aisne (1), et complété à l'aide d'un dossier de Haute-Police conservée aux Archives Nationales (2), la

(1) M 1548.
(2) F7 6529.

Digitized by Google

correspondance qui fut échangée durant l'exil des cardinaux Litta et Ruffo par le préfet de l'Aisne avec le ministre de la police générale, d'une part, et avec le sous-préfet de Saint-Quentin, d'autre part.

Le dossier des Archives de l'Aisne s'ouvre par la dépêche suivante, adressée le 9 juin 1810 au préfet par Savary, duc de Rivogo, qui, six jours auparavant, avait succédé à Fouché comme ministre de la police.

Je vous préviens, Monsieur, que d'après les ordres de sa Majesté, les cardinaux Litta et Louis Ruffo, se rendent dans la ville de Saint-Quentin, où ils doivent rester jusqu'à nouvel ordre. Je vous invite à prendre les mesures convenables pour les faire surveiller. Il importera que vous vous fassiez rendre compte des personnes qu'ils fréquenteront, des opinions qu'ils manifesteront, et des relations qu'ils pourront entretenir ; des dépenses qu'ils pourront faire et des moyens qu'ils auront d'y pourvoir. Vous jugez au surplus, Monsieur, que ces informations doivent être faites avec discrétion. Vous rendrez compte de leur résultat.

De son côté, le ministre des Cultes écrivait dans le même sens :

Il est dans l'intention de Sa Majesté qu'ils soient traités avec égard, sans aucune rigueur, mais sans éclat.

Aussitôt, le préfet envoyait des instructions tant au maire qu'au sous-préfet de Saint-Quentin :

J'attends surtout, écrivait-il à ce dernier, que vous m'instruisiez, au moment de leur arrivée, de la sensation qui peut se manifester dans le peuple, et surtout de la conduite du clergé de Saint-Quentin à leur égard. Il me suffira ensuite de connaître de temps en temps par votre correspondance les dispositions dans lesquelles ils seront habituellement, à moins qu'un événement imprévu, une démarche, une action de leur part ne nécessitât de m'en rendre immédiatement compte.

Le lendemain même de leur arrivée, des nouvelles des cardinaux parvenaient au préfet :

Je ne puis, Monsieur, que vous rendre le compte le plus satisfaisant de la conduite de Messieurs les cardinaux Litta et Ruffo. N'ayant pu trouver une maison assez grande pour y demeurer ensemble, ils logent séparément. Ils sont tous deux très assidus aux offices de la paroisse les jours fériés, et y donnent l'exemple de la piété. Ils ne voyent personne. Mgr le cardinal Litta m'a visité deux ou trois fois. Je lui ai offert mon jardin pour venir s'y promener quand il voudrait : cela lui est commode parce qu'il demeure à deux pas de chez moi.

Digitized by Google

Les cardinaux disent la messe dans leur chapelle domestique, droit que leur donne leur titre, mais ils n'y admettent aucune personne étrangère à la maison qu'ils habitent ; leurs aumôniers vont la dire à la paroisse, et se conduisent parfaitement bien. J'ai du reste vu dans mes conversations avec ces Messieurs que leurs actions et leurs paroles étaient dictées par la prudence et le désir d'être bien vus par les autorités.

En arrivant à Saint-Quentin, les cardinaux descendirent à l'*Hôtel de la Petite-Notre-Dame,* située à l'entrée de l'ancienne rue du Collège, au n° 3 de la rue actuelle de la Sous-Préfecture. Quelques jours après, le cardinal Litta s'installait dans un immeuble de la rue d'Isle portant aujourd'hui le n° 44, tandis que le cardinal Ruffo s'en allait loger *rue au Cerf*, dans une maison qui fut démolie en 1819 pour faire place à l'ancien Hôtel de la Sous-Préfecture, au n° 11 de la rue Saint-Thomas actuelle (1).

Quelques jours après, dans une nouvelle lettre, le sous-préfet faisait part de l'impression que lui avait produite leurs Éminences :

Quelques instants après le départ du courrier de samedi, le cardinal Ruffo est arrivé ici avec un aumônier et un domestique.

Il m'a fait l'honneur, ainsi que le cardinal Litta, de me rendre visite. L'arrivée ici de ces deux membres du Sacré-Collège n'a fait aucune sensation, et n'en produira pas davantage par la suite. Ils ont loué séparément des appartements, et doivent vivre chacun en leur particulier.

Le cardinal Ruffo, quoique n'étant âgé que de 60 ans, a l'air infirme et cassé. Le cardinal Litta, âgé de quatre ans de moins que son collègue, paraît être un homme instruit ; il parle bien le français. L'archevêque de Naples le parle assez difficilement.

Je pense que la surveillance à exercer ne présentera pas de difficultés. Il paraît que leur intention est de vivre isolément.

A moins de motifs qui le nécessitent, je présume que je n'aurai pas fréquemment occasion de vous écrire sur leur compte.

De son côté, le maire de Saint-Quentin écrivait au préfet :

J'ai l'honneur de vous informer que les cardinaux Litta et Ruffo sont en cette ville, l'un depuis le 13, l'autre depuis le 16 de ce mois.

L'arrivée de ces prélats n'a causé aucune espèce de sensation. Ils ont fait tous deux visite au curé et à quelques ecclésiastiques de la paroisse, qui se sont acquitté à leur égard des devoirs que l'honnêteté leur imposait.

---

(1) Archives municipales de Saint-Quentin, D 59, fol. 118 v°. — Des renseignements dus à l'obligeance de M. Rogelet, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, m'ont permis d'identifier les immeubles dont il s'agit.

Digitized by Google

Un mois après, nouvelle lettre du maire :

Je ne puis que leur rendre un témoignage avantageux. Leur manière de se comporter est à l'abri de tout reproche. Ils fréquentent peu de personnes, et ils ont fait choix de celles qui jouissent de l'estime et de la considération publique. Leur genre de vie est simple et modeste, et l'administration ne voit jusqu'à présent rien de répréhensible dans leurs actions. L'œil de la police est continuellement ouvert sur toutes leurs démarches. S'ils en faisaient d'équivoques ou de suspectes, veuillez être persuadé de mon attention à vous en instruire sans aucun délai.

Dans l'entourage de l'Empereur, on ne cessait de se préoccuper du sort des cardinaux :

M. le Préfet, écrit le ministre des Cultes, j'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois, relative à L. L. E. E., les cardinaux Ruffo et Litta. Je vous prie de m'informer de tout ce qui pourrait survenir de nouveau dans leur situation. Et quand bien même vous n'auriez rien de nouveau à m'apprendre, veuillez une fois tous les mois me tenir au courant. Cette correspondance est nécessaire, S. M. pouvant m'interroger d'un moment à l'autre comme m'ayant chargé de l'exécution de ses ordres.

Le préfet invite alors son subordonné à le mettre à même de satisfaire au désir du ministre :

Des ordres particuliers, M. le sous-préfet, m'obligent de rendre un compte périodique de la conduite des cardinaux Litta et Ruffo en surveillance à Saint-Quentin. Vous voudrez bien à cet effet m'instruire par un rapport que je devrai recevoir le 3 de chaque mois de la conduite, manière d'agir, relations, habitudes, en un mot de tout ce qui concerne ces deux prélats. Je n'ai eu jusqu'à présent sur leur compte que des choses générales. J'ai besoin de connaître jusqu'aux plus petites particularités. Vous devrez donc, en conséquence employer les moyens de police ordinaire, avec la discrétion et la mesure qui doivent en être inséparables.

Le sous-préfet fait alors connaître les détails suivants sur le genre de vie que mènent les cardinaux à Saint-Quentin :

Je ne puis que vous rendre le témoignage le plus avantageux de la conduite de MM. les cardinaux Ruffo et Litta. Ils n'ont pas de relations habituelles de société. Cependant ils voyent de temps en temps M. Joly, maire de cette ville, M. Delhorme, membre du Corps législatif, et moi ; M. notre curé, M. le principal du collège et M. de Turine, l'un de nos vicaires, sont les ecclésiastiques qu'ils voyent le plus, encore cela n'est-il pas fréquent. Ces Messieurs se promènent tous les jours, et ils ne sont accompagnés que de leur aumônier.

Le cardinal Ruffo, qui a l'ouïe dure, quoi qu'entendant bien le français, il le

Digitized by Google

parle avec un peu de difficulté ; aussi se livre-t-il peu à la conversation. Le cardinal Litta, à l'accent près, parle très bien le français. C'est un homme très instruit, lisant beaucoup et faisant des notes sur ses lectures. Toutes les fois que je l'ai vu, soit chez soi, soit ailleurs, la conversation a roulé sur les sciences et sur les pays qu'il a parcourus ; on l'écoute avec plaisir. Mais jamais ces Messieurs ne parlent politique, ou du moins sont-ils très discrets à cet égard. Ils vivent chacun séparément, et ne donnent à manger chez eux que très rarement à quelques-uns de nos ecclésiastiques. Leur domestique est peu nombreux : outre leur aumônier, ils ont chacun un laquais et une cuisinière. Les aumôniers et les laquais se conduisent très bien.

Toute la ville est édifiée de l'attitude de MM. les cardinaux aux offices de la paroisse ; ils y assistent en habit court. Ils disent la messe dans un des appartements des maisons qu'ils habitent, mais ils n'y admettent point d'étrangers ; leurs aumôniers vont la dire à la paroisse.

J'ai tout lieu de présumer que je n'aurai jamais à vous rendre qu'un compte aussi satisfaisant que celui-ci de MM. les cardinaux. Je ne manquerai pas dorénavant de vous le faire parvenir pour qu'il vous arrive le 3 de chaque mois, comme vous le demandez.

Par la suite, les rapports périodiques du sous-préfet ne cessent d'être élogieux pour les cardinaux soumis à sa surveillance. Il se plaît à exprimer le charme qu'il éprouve dans leur commerce. Visiblement, le sous-préfet se compromet ! La ponctualité avec laquelle il en donne, le 3 de chaque mois, une nouvelle preuve à son préfet devient déconcertante. Celui-ci finit par confondre dans la même suspicion et dans la même surveillance les deux cardinaux et son sous-préfet.

Le 20 octobre, il n'est pas fâché de pouvoir écrire au comte Réal, collaborateur de Savary à la police générale, la lettre suivante :

Je crois devoir, d'après votre lettre du 16 juin, vous instruire d'une singularité assez remarquable dans la conduite de M. le cardinal Ruffo, en surveillance à Saint-Quentin. Le sous-préfet ne m'a point rendu compte de ce fait, et c'est par un rapport particulier que j'en suis informé.

M. le cardinal Ruffo se livre uniquement à l'exercice des actes de piété, et finit habituellement sa journée par un *Te Deum* chanté par lui, ses chapelains et ses gens, dans son salon, les fenêtres ouvertes, ce qui attire autour de sa maison un rassemblement considérable de gens, dont les uns sont édifiés de la ferveur du prélat et dont les autres en rient.

Cette bizarrerie dans la conduite de M. le cardinal n'a rien de dangereux en elle-même, mais est évidemment contraire au respect de la religion qu'il croit honorer.

Le ministre décide que le cardinal devra s'interdire désormais

Digitized by Google

de chanter le *Te Deum* et de convertir, sans l'autorisation du ministère des Cultes, sa maison particulière en un oratoire.

Invité à faire connaître cette décision à l'intéressé, le sous-préfet ignorant que c'est son chef lui-même qui a saisi de l'incident la police générale, a dans sa réponse ce début malencontreux :

On ne peut pas être plus impudent menteur que celuy qui a voulu noircir le cardinal Ruffo auprès de son Excellence le ministre de la police générale. Il est faux, Monsieur, qu'il y ait eu des rassemblements sous les fenêtres. Tout le monde sait ici que le cardinal Ruffo est sourd, au point qu'il faut crier très haut pour se faire entendre de lui. Ce cardinal est très pieux, dit tous les jours ses offices, et comme je vous l'ai annoncé, dit la messe chez lui. Il faut bien que son aumônier ou celui de ses domestiques qui lui sert d'acolyte, je ne dis pas parle, mais crie très fort pour qu'il puisse entendre. Veuillez donc, Monsieur, tranquilliser Son Excellence le ministre de la police, l'assurer que personne, excepté peut-être les habitans de la maison dans laquelle il est logé, n'assiste à la messe lorsqu'il la dit, assurer encore son Excellence que sous, tous les rapports possibles, les cardinaux Ruffo et Ritta mènent la conduite la plus régulière, que les autorités ne peuvent qu'en rendre le témoignage le plus avantageux, et que toute la ville leur porte respect, qu'enfin, quelque soit leur façon de penser, on ne peut leur faire le moindre reproche, car je les ai toujours vu extrêmement circonspects sur tout ce qui a trait aux affaires publiques.

Cette lettre, qui commençait si fâcheusement, se terminait par un nouvel éloge des cardinaux. Le préfet ne dissimule pas son mécontentement :

Une correspondance officielle, Monsieur, ne comporte point des expressions telles que celles renfermées dans votre lettre du 30 octobre. On peut nier une chose, la combattre, éclaircir un fait inexact ou controuvé ; mais on doit toujours conserver des formes de style modifiées et nuancées d'après les circonstances et les personnes. C'est moi, Monsieur, sur des renseignements qui m'étaient parvenus, qui ai rendu compte au ministre de la police de l'usage où étoit principalement M. le cardinal Ruffo de dire chez lui l'office. Si vous aviez lu ma lettre avec attention, vous auriez vu que le but principal était de vous rappeler que personne ne pouvoit transformer sa maison en un oratoire, sans une permission expresse du ministre des Cultes.

Je vous charge donc, une seconde fois, Monsieur, de faire savoir à MM. les cardinaux, avec toute la déférence qui leur est due, qu'ils aient, en vertu des ordres du ministre de la police, à cesser chez eux toute célébration d'office et de la messe, jusqu'à ce qu'ils obtiennent du ministre des Cultes l'autorisation d'établir un oratoire ; ce qui sans doute ne leur sera pas refusé.

Piqué au vif, le sous-préfet tient à se justifier :

Les expressions dont je me suis servi dans la lettre que j'ay eu l'honneur de

Digitized by Google

vous écrire le 30 octobre dernier ne pouvant concerner que les personnes qui vous ont fait des rapports sur la conduite du cardinal Ruffo n'ont pas dû vous blesser, et je sais trop bien, Monsieur, ce que comme sous-préfet et comme homme bien né je vous dois d'égards et de considération pour jamais y manquer. Permettez-moi, Monsieur, de vous observer avec la défférence que je vous dois que, si avant de rendre compte à son Excellence le ministre de la police des renseignements qui vous avoient été adressés pour le compte de ce prélat, vous aviez eu assez de confiance en moy pour me demander jusqu'à quel point ils étaient fondés, et surtout si vous m'aviez fait connaître par qui ces renseignements vous avoient été donnés, j'aurois pu sous ces deux rapports vous démontrer quelle foy vous pouviez y ajouter.

Veuillez, Monsieur, vous faire représenter les lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire pour vous rendre compte de la conduite de MM. les cardinaux Ruffo et Litta. Vous y verrez que je vous ai annoncé qu'en leur qualité de cardinaux ils disaient la messe dans un des appartements de la maison qu'ils habitent, sans y admettre aucun étranger. Vous ne m'avez donné aucun ordre, ni direct, ni indirect, pour le leur défendre. J'ay cru d'après cela que vous, Monsieur, vous pensiez comme moy, qu'on ne pouvoit regarder comme oratoire l'appartement que ces prélats destinoient au culte qu'ils professent. Qu'est-ce en effet, Monsieur, qu'un oratoire ? C'est une chapelle, un bâtiment dans lequel, d'après une autorisation de son Excellence le ministre des Cultes, on peut célébrer les actes d'une religion quelconque et y admettre tous ceux qui se présentent; mais, lorsqu'on n'admet personne à la célébration aux offices du culte qu'on professe, je pense qu'on est bien le maître de l'exercer dans l'intérieur de la maison qu'on habite.

D'après ces observations, j'espère, Monsieur, que vous ne trouverez pas mauvais que j'attende un ordre positif et exprès par lequel vous défendez à MM. les cardinaux Ruffo et Litta de dire la messe dans leur appartement. Il me semble, Monsieur, que si vous voulez bien faire quelque attention à mon observation, vous ne trouverez pas mauvais que je diffère d'exécuter l'ordre que vous me donnez à cet égard par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois. Si vous le confirmez, il sera ponctuellement exécuté.

Je reviens, Monsieur, aux dénonciations qui vous ont été faites contre M. le cardinal Ruffo. J'ay eu l'honneur de vous dire que ce respectable prélat étoit tellement sourd qu'il n'entendoit que lorsqu'on crioit à tue-tête. Luy-même quand il parle, crie très haut, comme le font les sourds. Peut-on l'empêcher, Monsieur, lui interdire de réciter ses offices ? Peut-on même l'empcher de les chanter dans son appartement ? Je crois qu'aucune loi ne peut le luy deffendre, pas plus qu'à tout particulier de chanter des chansons chez luy. Mais si, d'après cela, on disoit qu'il y a chez lui des rassemblements religieux, cela serait absolument faux, car jamais il n'y en a eu. Que des enfans se soient arrêtés sous les fenêtres de M. le cardinal Ruffo parce qu'ils entendent chanter, cela est possible : encore ce prélat ne serait-il pas répréhensible. J'ay pris d'ailleurs sur cela des renseignements certains et je sais, de la part de personnes dignes de foy qui demeurent en face de la maison dans laquelle Monsieur le cardinal Ruffo est logé, que rien de ce qu'on vous a mandé n'est vrai ; et d'ailleurs, ce ne serait pas sa faute si on s'arrêtait sous ses fenêtres quand il chante.

J'attends donc vos nouveaux ordres.

Digitized by Google

Au reçu de cette lettre, le préfet paraît un peu ébranlé, ainsi que le montre la réponse qu'il adresse au comte Réal. Et comme, malgré tout son désir de ne pas partager la manière de voir de son sous-préfet, il lui serait difficile de prétendre que l'appartement des cardinaux fût un lieu public, du moins — et précisément — en tire-t-il des conséquences aggravantes pour leurs Eminences :

Je ne balancerois pas, M. le comte, à répéter au sous-préfet de Saint-Quentin qu'il doit faire ce que je lui ai prescrit, si je n'étois un peu arrêté par le prétexte spécieux qu'il fait valoir en faveur des cardinaux. Mais d'un autre côté, outre qu'ils admettent à leur messe les personnes de la maison qu'ils habitent et que peu à peu cette extension peut gagner, ce qui définitivement feroit une chapelle publique de leur appartement, je vois dans leur conduite le moyen le plus sûr de ne point communiquer avec ceux de nos prêtres dont ils ne partagent peut-être pas les opinions, et le moyen également de se mettre à part des prières pour l'Empereur et la famille impériale.

Cependant, voulant toujours dans des matières aussi délicates n'agir qu'avec la plus grande circonspection, j'ai mieux aimé, M. le comte, vous en référer encore une fois, pour vous demander si vous approuvez ma manière de voir, et si je dois toujours exécuter votre ordre du 27 octobre, malgré le raisonnement que fait valoir le sous-préfet de Saint-Quentin : que l'appartement de MM. les cardinaux ne peut être considéré comme un oratoire.

Le ministre de la police, que tant de subtilités embarrasse, demande l'avis de son collègue des Cultes, qui lui écrit :

Je pense, comme votre Excellence, que ce cardinal doit être invité à faire ses actes de dévotion de manière à n'incommoder personne et à ne donner lieu à aucun rassemblement. Il doit, à cet effet, chanter et faire chanter moins haut, donner des ordres pour que les fenêtres soient exactement fermées pendant la durée des offices, et choisir de préférence, pour la célébration, la plus éloignée de la voie publique. Au moyen de ces précautions, il n'y aura plus les mêmes inconvénients à ce qu'il ait chez lui un oratoire comme les autres cardinaux, lesquels n'ont pas besoin pour cela d'une autorisation.

En exilant les cardinaux noirs, l'Empereur avait prononcé la confiscation de leurs biens et revenus, et supprimé le traitement de 30.000 francs dont ils jouissaient à Paris. Une somme de 50 louis leur avait seulement été allouée à leur départ, pour leurs frais de voyage, mais ils avaient refusé, comme dérisoire, le traitement de 250 francs par mois que l'Empereur leur offrait désormais. C'est alors que pour subvenir à leurs ressources, fut créée la « Caisse des Confesseurs de la Foi ». Parmi les membres

Digitized by Google

les plus militants de cette œuvre figurait Mme de Soyecourt, prieur des Carmélites de la rue de Vaugirard, que la police exila, à Guise, en 1811. La vie(1) de cette religieuse renferme des détails intéressants sur son séjour dans cette ville, où elle reçut de la municipalité l'accueil le plus déférent. Elle y demeura, hospitalisée à l'Hôtel-Dieu, où l'on conserve encore son souvenir, jusqu'à la fin du mois de novembre 1812. A cette époque, le chevalier de Balland, maire de Guise, obtint du ministre de la police qu'elle pût aller rétablir à Paris, au milieu de ses religieuses, une santé très altérée(2). Elle ne voulut pas quitter notre région sans accomplir une neuvaine dans l'église Notre-Dame de Liesse, où elle fit rétablir la porte de bronze dont sa famille avait jadis orné le sanctuaire et que la Révolution avait envoyée à la fonte. Avant de rentrer à Paris, Mme de Soyecourt ne manqua pas de rendre à Mgr Ruffo lá visite qu'il lui avait faite à Guise le jour de la Sainte-Thérèse, sa patronne, à l'insu ou peut-être même avec la complicité du sous-préfet de Saint-Quentin.....

On devine avec quels soins le ministre de la police dut empêcher les fonds de la caisse des « Confesseurs de la Foi » de parvenir aux intéressés. Déjà, en janvier 1811, l'un des membres les plus influents de l'œuvre, M. de Grosbois, avait fait à Saint-Quentin un voyage suspect, lorsque la police apprit que des secours étaient remis aux cardinaux internés dans cette ville(3). Le sous-préfet, interrogé directement par le ministre de la police sur leur provenance, déclara ne rien savoir. Cette réponse parut insuffisante au comte Réal, qui lui adressa la lettre suivante, où perçait quelque peu d'ironie :

Je me déciderai difficilement à penser que votre attention a été d'éluder dans le moindre degré les ordres de Son Excellence. Je dois donc croire que vous ne les aviez pas suffisamment entendus. Je vous les réitère dans ce cas avec un

---

(1) *Vie de la révérende mère Thérèse-Camille de Soyecourt*, Paris, 1878, in-12. Cf. *Vie de la révérende mère Camille de l'Enfant Jésus, née de Soyecourt*, Paris, 1897, in-8°.

(2) Archives de l'Aisne, M 1532.

(3) Sur les relations à cet égard des deux cardinaux avec certains prêtres, et notamment avec l'abbé Billaudel, curé de Liesse, voir : Pécheur (l'abbé), *Annales du diocèse de Soissons*, t. X, p. 138 et 139, et [Lequeux (l'abbé)], *Notice sur M. J. B. Billaudel*, (1828), p. 56 et sq.

Digitized by Google

développement qui avait bien pu d'abord ne pas me paraître nécessaire. . . . .
. . . . . .

Les liaisons que vous dites, Monsieur, avoir formées et entretenues avec MM. les cardinaux doivent vous donner à leur confiance des droits dont il vous est sans doute facile de profiter sans abus.

Le sous-préfet était donc invité à reprendre à ce sujet la conversation avec leurs Eminences. Et en manière d'exhortation, le comte Réal ajoutait :

Le résultat du nouvel entretien, s'il répond aux vues de S. E., sera regardé par elle comme un gage utile de votre dévouement et pourra l'engager à l'oubli de quelques négligences dont vous aurez eu peut-être à vous accuser, tant dans cette affaire que par rapport à quelques avis qui lui furent transmis au mois d'octobre sur le cardinal Ruffo, et dont vous vous rappellerez facilement l'objet.

Cette fois, le sous-préfet avait compris. Il répondit, sans tarder, qu'effectivement l'un des cardinaux, Mgr. Litta, recevait des secours, mais qu'ils lui parvenaient de sa famille. Une pension lui était servie par l'un de ses frères, Antonio Litta qui, en remettant à l'Empereur la couronne de fer des rois Lombards, avait reçu de lui, en échange, une couronne de duc, avec une charge de chambellan. On rapporte que Napoléon, ayant exprimé son vif mécontentement des ressources qu'il faisait parvenir à son frère, s'attira du duc cette réponse : « J'étais frère du cardinal avant d'être chambellan de l'Empereur ».

Cependant, la lettre du comte Réal n'avait pas été sans impressionner le sous-préfet de Saint-Quentin. Ce fonctionnaire crut donc devoir revenir sur ses précédentes déclarations, dont il commençait à saisir le caractère compromettant. Toutefois, il ne mit peut-être pas dans cette rétractation toute la souplesse nécessaire :

Au reste, en annonçant à S. E., écrit-il, que je voyois quelques fois MM. les cardinaux, je n'ai cependant avec eux que des liaisons très éphémères. Ils viennent quelquefois chez moi sans que je les voye, ma femme les reçoit, tandis que je suis occupé des affaires publiques. . . . . .
. . . . . .

Veuillez donc, M. le Comte, avoir la bonté d'assurer Son Ex. le Ministre que je ne mérite pas d'être accusé de négligence, et j'espère que cette affaire ne me fera aucun tort, ni dans son esprit, ni dans le vôtre.

Malheureusement cette espérance ne dut pas se réaliser car,

Digitized by Google

quelques mois plus tard, au retour d'un voyage à Saint-Quentin, le préfet envoyait au ministre de la police de mauvaises nouvelles des cardinaux.... et du sous-préfet.

Après avoir constaté que la table des fidèles les plus marquants de Saint-Quentin accueillait moins fréquemment leurs Éminences, dont le séjour se prolongeait au-delà de toute prévision, le préfet ajoutait :

Ils ne font plus dans la ville le même effet qu'à leur début . . . . . .

J'ai lieu de croire que leurs opinions sont très ardentes. A mon passage à Saint-Quentin ces deux Éminences sont venues se faire écrire (*sic*) chez moy. Je leur ai rendu cette politesse une heure après, également par cartes. J'ai vu avec surprise que celle venant du cardinal Ruffo portait ces mots : « Le cardinal Ruffo, archevêque de Naples. »

Le sous-préfet de Saint-Quentin n'a point assez d'esprit pour conserver vis-à-vis d'eux une attitude convenable. J'ai su indirectement que les deux Éminences ayant un jour été visiter le collège de Saint-Quentin, le principal les avait reçues à la porte en leur adressant un discours latin ridicule et hors de propos. Le sous-préfet ne m'en a point rendu compte, et en général ce fonctionnaire étant peu actif, ce n'est presque jamais par lui que je suis instruit à tems des choses qu'il m'importe de connaître dans son arrondissement. Du reste, le peuple ne s'occupe point d'eux. Ils sont considérés dans la ville, mais ne cherchent à avoir aucune influence, et je suis d'ailleurs convaincu que leur tentative seraient inutiles, si ce n'est auprès de quelques ecclésiastiques. Mais je dois à la vérité de dire que l'esprit du clergé de Saint-Quentin et de son chef, le curé-archiprêtre, et, sans nul doute, des meilleurs du département.

Le 20 juin 1812, le pape enlevé secrètement de Savone sur les ordres de l'Empereur, arrivait mourant à Fontainebleau. Pour empêcher l'action des cardinaux noirs de s'exercer à son chevet, Napoléon fit redoubler la surveillance dont ils étaient l'objet.

Le 8 juillet suivant, le ministre de la police écrivait au préfet de l'Aisne :

Les circonstances, Monsieur, exigent un redoublement de vigilance à l'égard des cardinaux renvoyés dans l'Intérieur. Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour que toutes les démarches de ceux qui se trouvent dans votre arrondissement soient plus surveillées que jamais, et particulièrement celles qui pourraient faire soupçonner de leur part quelques projets de correspondance à Fontainebleau ou de voyages dans les environs. Ils ne doivent s'absenter sous aucun prétexte du lieu de leur surveillance. Je vous invite à vouloir bien me faire part de toutes les observations auxquelles leur conduite journalière pourra donner lieu.

Mais le sous-préfet de Saint-Quentin ne constate toujours rien

Digitized by Google

d'anormal dans leur attitude, dont il loue au contraire, toute la correction :

Il seroit, je vous assure, très heureux que toutes les personnes mises sous la surveillance des autorités se conduisent comme le font MM. les cardinaux Ruffo et Litta. J'ose assurer qu'on ne peut, sous aucun rapport, leur faire le moindre reproche et encore moins les soupçonner d'aucun propos capables d'altérer la tranquillité publique. S. E. le cardinal Ruffo est un homme d'une piété exemplaire et dont la résignation à sa situation actuelle est parfaite. S. E. le cardinal Litta joint à la piété la plus solide de grandes connaissances et beaucoup d'érudition. Il ne s'occupe que de sciences et elles font généralement l'objet de ses conversations. Ces prélats se réunissent tous les jours ensemble pour se promener. Ils parcourent ordinairement les remparts et les terrains des fortifications, où la ville fait travailler. Jamais ils ne découchent. Je ne crains pas de vous assurer, Monsieur, que les deux prélats ne donnent lieu à aucun soupçon et qu'il n'y a pas dans cette ville un homme honnête qui ne rende sur leur compte le même témoignage.

Aussi le préfet peut rassurer le ministre de la police :

Il n'est point parvenu à ma connaissance, écrit-il, qu'ils cherchent à se ménager des moyens de correspondre avec Fontainebleau.

Enfin, le 25 janvier 1813, Pie VII, épuisé par les obsessions des cardinaux « rouges » restés fidèles à l'empereur, se montrait disposé à accepter les préliminaires d'un nouveau concordat. Le lendemain même, celui-ci donnait l'ordre de rendre la liberté aux cardinaux « noirs ».

Le préfet de l'Aisne recevait alors la lettre suivante, de la main même de Savary :

Monsieur le Préfet, je viens de faire parvenir à MM. les cardinaux qui étaient en surveillance dans votre département des ordres de S. E. le Ministre des Cultes.

Dès ce moment, vous cesserez toute surveillance à leur égard, et ils sont libres de se transporter où ils jugeront convenable.

La rédaction de ce dernier membre de phrase ne laissait pas que d'être tendancieuse : elle dissimulait le caractère exact de la mesure prise par Napoléon. En réalité, les cardinaux devaient se rendre à Fontainebleau près du souverain pontif qui, pour accorder les concessions demandées, avait exigé la présence de tous les membres du Sacré-Collège.

Ainsi, après un séjour forcé de près de trois années, les cardinaux Litta et Ruffo quittaient Saint-Quentin.

Digitized by Google

Arrivés à Fontainebleau, ils joignirent leurs protestations à ceux des autres cardinaux noirs qui vainement firent sentir au pape la gravité de la faute de ses concessions. C'est à celles-ci, il est vrai, qu'ils devaient de pouvoir désormais revêtir la pourpre cardinalice, ce qui leur attira ce sarcasme du peuple parisien : « Le pape a conclu avec l'Empereur un concordat qui fait rougir les cardinaux ».

Toutefois, ils durent partager pendant un an la captivité de leur souverain, avant de reprendre, à sa suite, le chemin de la Ville Éternelle. Le 23 janvier 1814, Pie VII quittait Fontainebleau. Le soir même, les cardinaux Litta et Ruffo reçurent, comme les autres cardinaux, l'ordre de partir séparément dans les quatre jours, à des heures différentes, sous l'escorte d'officiers de gendarmerie qui se chargèrent de leur prouver que tous les chemins mènent à Rome, en faisant passer le premier par Nîmes et le second par Grasse...

Rétabli sur son siège, le pape Pie VII nommait l'année suivante Mgr Litta préfet de la Propagande, en même temps qu'il lui conférait l'évêché suburbicaire de Sabine.

Cinq ans après, alors qu'ayant dépassé la soixantaine, il chevauchait un jour, par la pluie, dans la région montagneuse de son diocèse, pour y accomplir une tournée pastorale, il fut atteint d'une violente fluxion de poitrine et s'en vint mourir dans une pauvre chaumière abandonnée.

L'Ami de la Religion (7 juin 1820) consacra à la mémoire du prélat, dont la vieillesse avait été si mouvementée, un article fort élogieux, dont j'extrais les lignes suivantes :

> Tous ceux qui l'ont connu à Paris ont pris part au deuil de l'église. Cette perte n'a pas été moins sentie à Saint-Quentin où le cardinal avait séjourné plus de trois ans, ainsi que Son Éminence le cardinal de Ruffo-Scilla. Les ecclésiastiques, les simples fidèles, les protestants même de cette ville avaient été frappés du mélange de douceur, de noblesse et de fermeté qui formait son caractère et des charmes de sa conversation instructive.
>
> Dès qu'on a su sa mort à Saint-Quentin, le clergé a célébré un service solennel pour le repos de son âme, et plusieurs fidèles se sont unis à ce tribut d'attachement et de respect pour sa mémoire.

De retour en Italie, le cardinal Ruffo avait de son côté repris possession de son siège archiépiscopal de Naples. Lorsque Ferdi-

Digitized by Google

nand IV eût été rétabli sur son trône, il le nomma chef de l'Université, fonctions qu'il n'occupa d'ailleurs que très peu de temps. Il mourut au mois de novembre 1832, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Quant au sous-préfet de Saint-Quentin, je ne sais ce qu'il advint de son sort, mais il est à craindre que l'affaire des cardinaux noirs n'ait pas servi sa destinée !

Lucien Broche.

Le portrait du cardinal Ruffo reproduit en tête de cette notice a été peint d'après nature, à son retour à Naples, sur l'ordre du roi Ferdinant I, pour servir à la composition d'un tableau représentant le mariage par procuration de la duchesse de Berry, cérémonie dans laquelle le cardinal officia.

Il est dû à M. Lemasle, qui séjourna de longues années à Naples, où il fut peintre de la cour, avant de devenir, en 1831, directeur de l'école de dessin fondée à Saint-Quentin par le célèbre pastelliste de La Tour, puis, en 1857, professeur de dessin au lycée de cette ville, dès sa création.

Ce portrait — pour lequel je dois à l'extrême obligeance de M. Eck, conservateur des musées, les renseignements qui précèdent — fut donné par son auteur, en 1844, à la Société académique de Saint-Quentin, qui a bien voulu m'autoriser à le publier.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Ancien Couvent des Cordeliers de Laon

Lorsqu'on descend la rue de la Herse, on aperçoit au-dessus des toits des nos 16 et 18 de la rue des Cordeliers, et un peu en arrière, un pan de muraille en pierres régulières. En examinant de près le mur, on y remarque deux fenêtres en tiers-point, remplies en partie et, entre ces fenêtres, dans le haut, quelques assises posées en encorbellement. Si nous cherchons à voir l'autre face de ce mur, ce qui est facile à faire dans la ruelle des Cordeliers, nous distinguons, au sommet, une corniche soutenue par des corbeaux et l'extérieur des deux fenêtres séparées par un pilastre peu saillant.

Revenons maintenant dans la rue des Cordeliers et suivons-la vers l'ouest. Le long d'une cour, s'élève, en bordure de la rue, un petit mur dérasé, formé d'un soubassement mouluré où viennent s'appuyer de minces contreforts. Nous sommes à n'en pas douter, devant les restes de l'ancienne chapelle du couvent des Cordeliers.

Il était en effet compris entre la rue et la ruelle des Cordeliers, la rue Saint-Jean-de-Jérusalem, (aujourd'hui rue Clerjot) et la rue Saint-Jean-l'Abbaye (aujourd'hui de Signier).

On sait que les Cordeliers ou Frères Mineurs, installés à Laon par l'évêque Anselme de Mauny en 1234, s'étaient établis primitivement à l'extrémité de la ville, près du Champ Saint-Martin, dans un terrain donné par le Chapitre de la Cathédrale, (là où se fixèrent plus tard les Capucins).

« Bientôt après les religieux se plaignirent du voisinage des « Juifs qui demeuraient dans les rues adjacentes et des vexations « qu'il leur fallait subir de leur part lorsqu'ils sortaient ; ils dé- « plorèrent en outre que leur église fut peu fréquentée, en raison « de sa situation à l'extrémité de la ville et demandèrent un

Digitized by Google

« emplacement dans la Cité. Devant le refus de l'évêque, du cha-
« pitre et des magistrats municipaux, les Cordeliers s'adressèrent
« à Louis IX qui vint à Laon ; il projeta d'abord de transférer
« leur couvent près du nouveau Palais Royal situé sur la place
« du Bourg et fit en conséquence acheter, en octobre 1255, une
« maison sise « *derrier la maison Monseigneur le roi de France*
« *par devers Saint-Marcel* », et dont il voulait faire don aux
« moines « *por édifier et por eaus herbergier* ». Il leur permit
« ensuite de s'établir dans les bâtiments de l'ancienne Cour caro-
« lingienne et fit pour eux l'acquisition de plusieurs maisons sises
« près de l'abbaye Saint-Jean. Mais une nouvelle difficulté se
« présenta. L'abbé de Saint-Jean qui percevait les deux tiers de
« sa seigneurie et la censive de ces maisons, s'opposa à leur dé-
« molition, d'accord avec les bourgeois de Laon. »

« Les Cordeliers demandèrent alors à l'évêque, qui accepta
« vaguement, de donner son consentement à cette acquisition,
« puis adressèrent une supplique à Rome. Le pape nomma deux
« chanoines et les chargea d'arranger l'affaire. A la mort de
« Louis IX qui avait ouvertement protégé les Cordeliers, les habi-
« tants se soulevèrent contre ces moines et leur prirent leurs
« maisons : une bulle de 1273 adressée à l'abbé de Saint-Jean et
« lui enjoignant de lever l'opposition, ne put vaincre sa résis-
« tance ; le nouvel évêque Guillaume de Châtillon, favorablement
« disposé à l'égard des Cordeliers, constata dans un acte le refus
« de l'abbé de Saint-Jean et l'adressa à Rome. Il fallut une se-
« conde bulle pour briser la résistance des moines de Saint-Jean,
« et les Cordeliers purent édifier leur couvent à l'emplacement
« qu'ils avaient choisi (1). »

D'après les quelques murs qui restent encore debout enclavés dans les propriétés particulières, il nous a été facile de reconstituer une grande partie des bâtiments. De la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, construite au XIII^e siècle, il reste, avons-nous dit, les vestiges de deux murs latéraux et la façade ouest cachée par des constructions plus récentes. Cette chapelle, sans bas-côtés, était éclairée latéralement par de hautes fenêtres sans ornementation, séparées par des contreforts peu saillants qui venaient se perdre

(1) Jean Marquiset, *A Travers le Vieux Laon*, p. 84 et 85.

Digitized by Google

dans le socle. Une corniche simplement chanfreinée et soutenue par des modillons couronnaient ces murs.

Le portail était percé d'une porte en tiers-point avec linteau ; l'ébrasement intérieur est encore visible. Au-dessus fut ouverte, au XIV^e^ siècle, une large baie divisée en trois lancettes, avec deux divisions chacune ; la partie supérieure de cette croisée manque. Nous avons supposé sur le dessin que les petits arcs étaient trilobés et l'ensemble couronné par une rose à redents, à l'exemple de la baie du transept sud de la Cathédrale. Nous ignorons également de quelles ouvertures était percé le mur est formant chevet.

De l'examen de cette construction, il résulte que cette chapelle n'était pas voûtée en pierres, car jamais ses murs n'auraient suffi à en contrebuter la poussée ; elle devait être recouverte d'une voûte en bois, de la forme d'une carène renversée, et les poutres qui la soutenaient s'appuyaient sur les assises en encorbellement.

Perpendiculairement à la chapelle, s'élevait au midi un autre bâtiment, dont on voit encore un des murs debout, et qui s'étendait jusqu'à la rue Saint-Jean-de-l'Abbaye. Un cloître s'adossait à ces deux bâtiments et se retournait le long du mur sud, renfermant une petite cour. Il n'en reste d'autre trace que les corbeaux de pierre qu'on retrouve scellés dans les murs et qui soutenaient la charpente du toit de ce cloître.

Au XVII^e^ siècle, le couvent subit de grandes transformations.

Contre le portail de la chapelle, on ne sait pour quel motif, les Cordeliers construisirent un bâtiment qui est encore intact de nos jours. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage ; la façade ouest, percée d'ouvertures encadrées de bossages, s orne de grands pilastres doriques avec entablement à triglyphes et rinceaux. Une porte s'ouvrait dans l'axe de l'ancien portail de l'église ; au-dessus on peut encore y voir, sculptées, des cordes nouées, qui sont comme la devise des Cordeliers. Sur cette façade est gravée la date 1657.

Du côté de la rue, on peut voir la trace d'une autre porte avec fronton surmontée d'une petite niche et, au sommet, une lucarne portant la date 1658 et les initiales S. L. (probablement Saint-Louis, le protecteur de l'ordre).

Au sud de la chapelle, fut également construit à cette époque

Digitized by Google

un grand corps de bâtiment. Le rez-de-chaussée, constitué par des arcades avec pilastres ioniques et clefs encadrées de sculptures, forme une sorte de cloître ; le premier étage, éclairé par de grandes fenêtres, renfermait probablement les cellules et dortoirs des religieux. Au-dessus, deux lucarnes accostées de consoles portent également la date de 1658.

Nous avons essayé de rétablir le plan du couvent tel qu'il existait avant la Révolution.

A ce moment, on pouvait encore voir, dans la chapelle, les tombes monumentales de Guillaume de Harcigny, médecin de Charles VI, et du chancelier Antoine Dubourg. La première était en marbre noir ; sur la pierre qui recouvrait le caveau, était couchée la statue en pierre calcaire de Guillaume de Harcigny, représenté à l'état de cadavre ; perpendiculairement était dressée une plaque de marbre noir sur laquelle était gravée, en lettres d'or, son épitaphe. Elle rappelait que le défunt, possesseur d'une grande fortune, en avait fait un généreux usage en donnant à presque toutes les églises de Laon des calices en or et qu'il avait légué à la Ville la somme de 6.000 florins d'or pour entretenir à perpétuité les murs, tours et fossés qui en forment l'enceinte.

L'église des Cordeliers après avoir servi, le 4 mars 1789, de salle de vote pour l'élection de députés aux États Généraux, fut adjugée quelques années après, comme bien national, le 13 août 1791, au citoyen Pottofeux.

Le Conseil général de la commune, en souvenir de son bienfaiteur, fit cependant transférer ses cendres et sa statue dans la Cathédrale.

G. Marquiset.

Digitized by Google

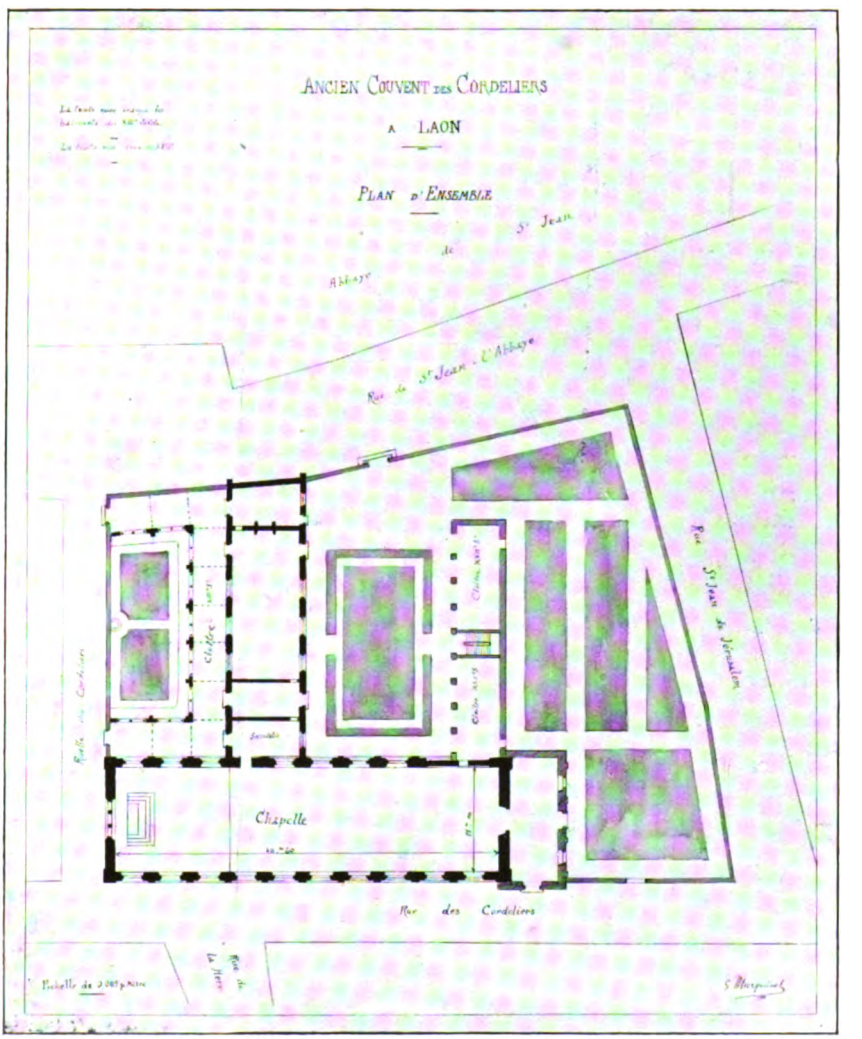

Digitized by Google

Digitized by Google

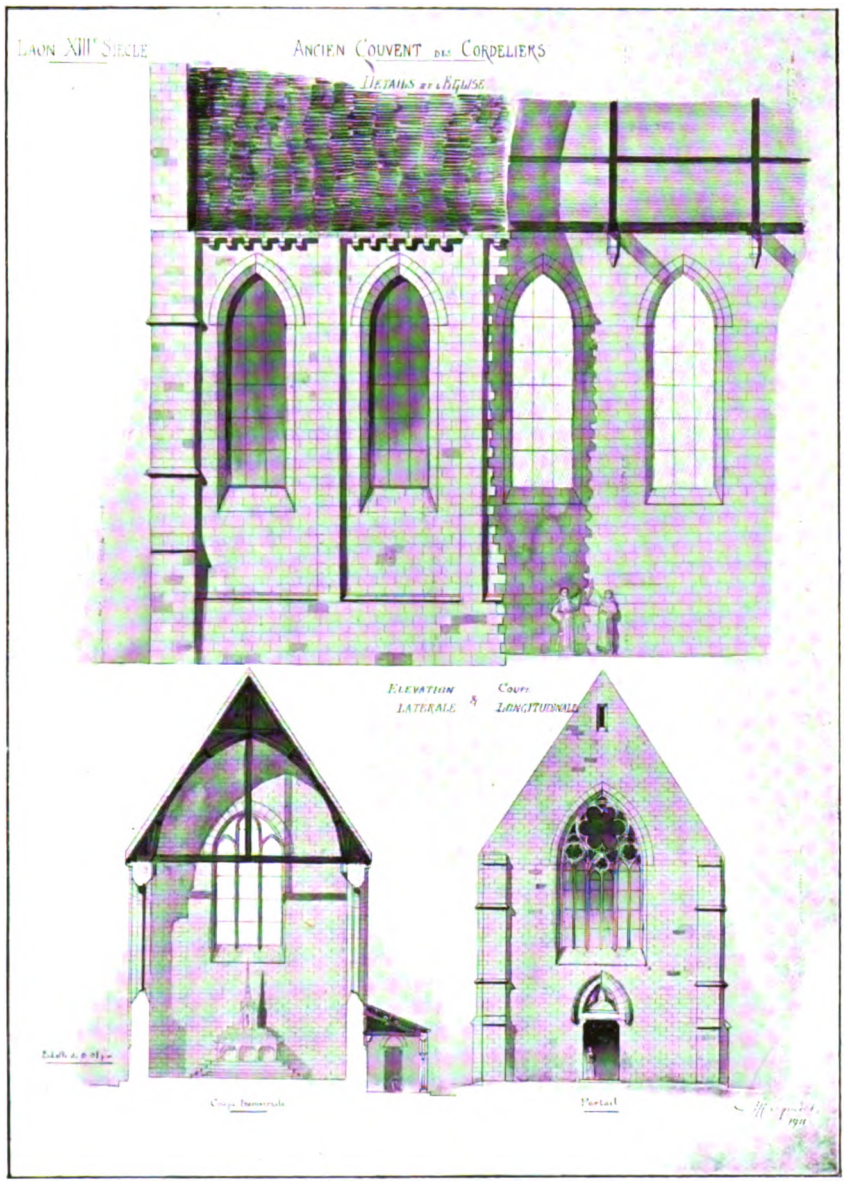

Digitized by Google

Digitized by Google

ANCIEN COUVENT DES CORDELIERS

A LAON

1657-1658

BATIMENT RENANT DE L'HÔTEL DE L'ÉGLISE

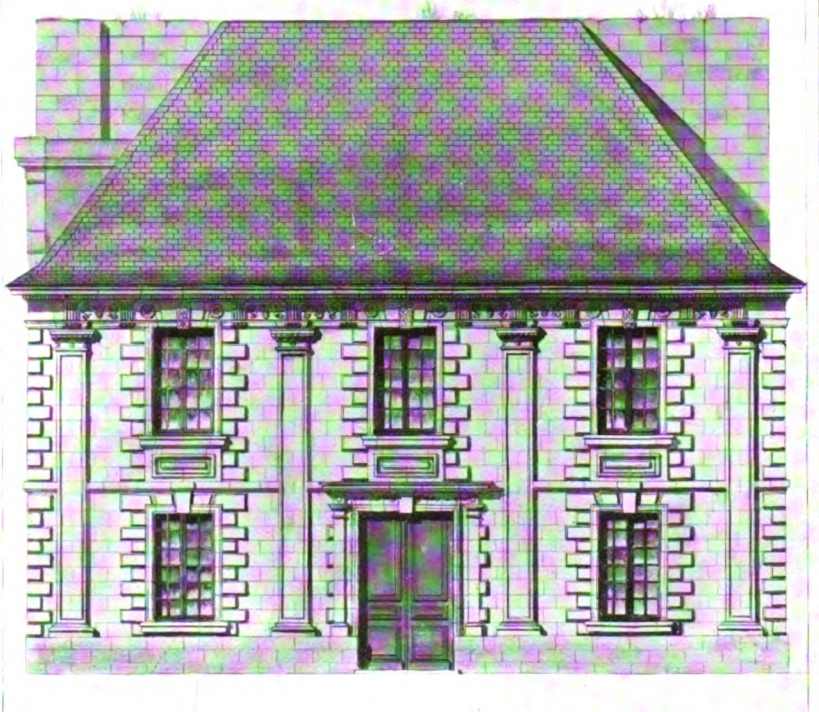

ÉCHELLE DE 0,03 PAR MÈTRE

G. MARQUISET
1911

Digitized by Google

Digitized by Google

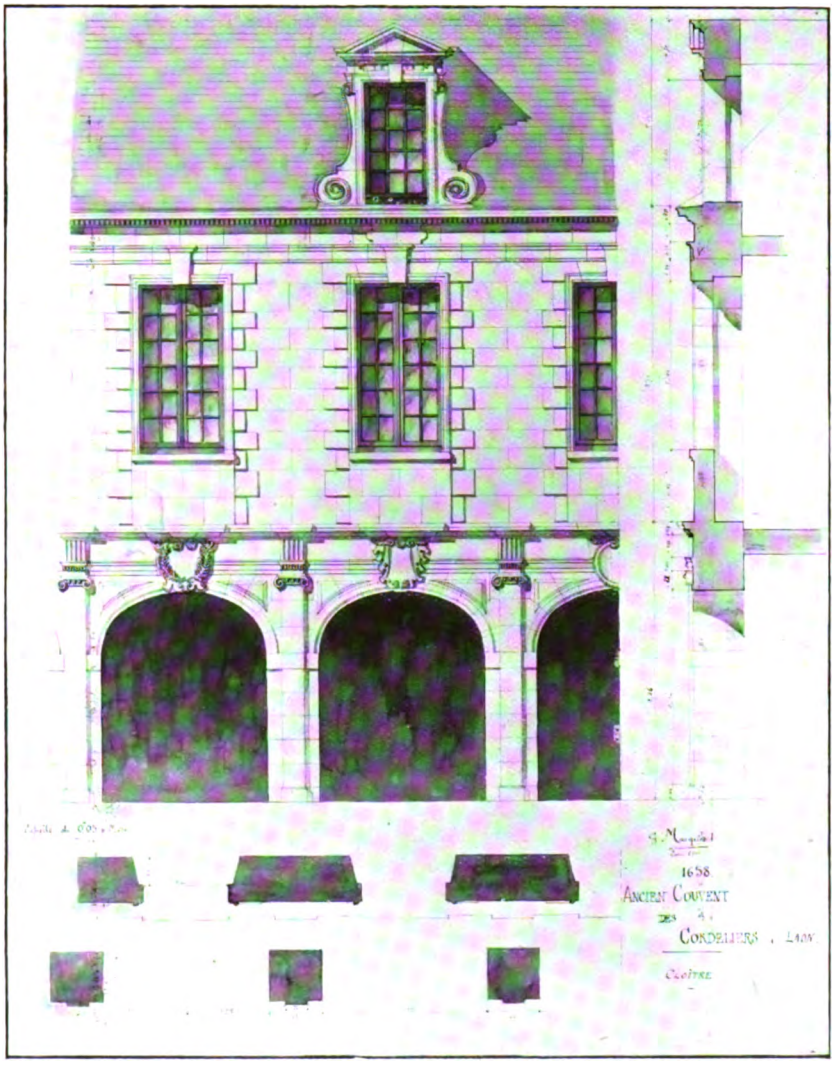

Digitized by Google

Digitized by Google

Merlin de Thionville et la Guerre d'Espagne

(1823)

Dans ses *Lendemains Révolutionnaires* (1), M. E. Welvert a consacré à la fin de Merlin de Thionville quelques pages intéressantes pour notre département, où le célèbre conventionnel séjourna près de vingt années. Il était en effet venu se fixer à Commenchon (canton de Chauny), en 1806, dans l'ancienne abbaye de Saint Éloi, qu'il avait achetée au prix de 160.000 francs de la veuve du général Schérer, ancien ministre de la Guerre.

Grâce à M. Welvert, nous connaissons par le détail l'existence de Merlin de Thionville durant son séjour dans l'Aisne. Lorsque les Alliés y pénétrèrent en 1813, Merlin offrit à l'Empereur, qui ne refusa pas, de lever un corps de partisans à Amiens, à La Fère, à Péronne et à Saint-Quentin. Cette entreprise échoua misérablement, Merlin n'ayant réussi qu'à rassembler, moyennant 12.000 francs, un groupe hétéroclite et indiscipliné de 82 individus. D'ailleurs, le préfet de la Somme, M. de La Tour du Pin, n'avait pas tardé à dénoncer comme suspecte l'intervention, dans la circonstance, de Merlin de Thionville, qu'on toléra sans l'encourager. De retour de cette fâcheuse équipée, il eut encore la douleur de trouver son domaine de Commenchon mis à sac par les Cosaques.

C'est en vain que l'Empereur disparu, l'ancien défenseur de Mayence sollicita du nouveau roi les fonctions de sous-préfet. Il dut se contenter de celles de suppléant du juge de paix de

(1) Paris, s. d., in-8°, p. 191-215. — M. E. Duflot a consacré sur le séjour et les relations de Merlin de Thionville dans l'Aisne, plusieurs articles très documentés dans *Le Libéral de l'Aisne*, août 1905.

Digitized by Google

Chauny, qui était alors son ami et ancien collègue à la Convention, Bouchereau.

La présence dans l'Aisne de Merlin de Thionville, incompatible avec toute quiétude administrative, causait, on le conçoit, au préfet, M. de Nicolaÿ, les plus vives inquiétudes. Il redoutait sans cesse que ce fougueux révolutionnaire ne lui suscitât quelque affaire qui le mît en mauvaise posture vis-à-vis du Gouvernement. Aussi, lorsque le 12 janvier 1816 intervint la loi qui condamnait au bannissement les conventionnels régicides, M. de Nicolaÿ put croire que ses préoccupations avaient trouvé leur terme. Il n'en fut rien, hélas ! car, si les actes et les opinions de Merlin de Thionville le caractérisaient très suffisamment comme régicide, du moins put-il faire valoir qu'il n'avait pas voté, en fait, la mort de Louis XVI, puisqu'il se trouvait, au moment du vote, enfermé dans Mayence. En présence d'un tel alibi, il parut difficile de lui appliquer dans toute sa rigueur le texte de la nouvelle loi.

Très hésitant, le ministre de l'Intérieur prit une mesure amiable : il pria M. de Nicolaÿ d'inviter Merlin de Thionville à s'en aller « volontairement ». Mais le préfet émit sur l'efficacité de cette démarche les doutes les plus motivés : il craignait que Merlin de Thionville pressenti, parût ne pas comprendre, tînt bon et demeurât.

Laon, le 29 janvier 1816.

MONSEIGNEUR,

En réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 17 de ce mois relativement au sieur Merlin de Thionville, elle me mande d'insinuer à cet individu, par les moyens les plus convenables, que ce qu'il aurait de mieux à faire serait de sortir volontairement du royaume.

Sans doute, Monseigneur, lorsque j'ai essayé de faire connaître à Votre Excellence le caractère de cet homme, je ne me serai pas servi d'expressions assez énergiques, puisqu'elle paraît croire qu'il serait de nature à se rendre à des insinuations quelconques. Je dois donc lui présenter Merlin dans son véritable jour. Pénétré jusqu'au fond de l'âme de tous les principes révolutionnaires, il ne tend qu'à les propager, et son naturel ardent et audacieux le rend peu scrupuleux sur les moyens d'atteindre son but. Du fond de sa retraite, il a bravé ouvertement Bonaparte ; il bravera de même tout gouvernement en opposition avec ses principes, et il serait aussi difficile de l'intimider que de le convertir.

Digitized by Google

D'après cet exposé, Monseigneur, j'ai pensé que Merlin ne pouvait être éloigné que sur un ordre très positif, émané d'une autorité supérieure, et, en entamant une correspondance avec lui pour cet objet, j'aurais l'assurance de manquer le but, en déconsidérant en outre l'administration par une démarche sans succès.

J'ose donc prier Votre Excellence d'agir directement contre Merlin, avec tout le poids que lui donne la supériorité de son rang, ou de vouloir bien m'autoriser à faire usage de son nom, si elle juge que je doive tenter quelques efforts à ce sujet.

A un éloignement de Merlin, si problématique d'ailleurs et qui, accepté par lui, risquait de n'être en tout cas que peu durable, M. de Nicolay eût préféré de beaucoup, il va sans dire, un bannissement lointain et définitif. Son vif désir de voir disparaître à jamais du territoire de son département, sous le bénéfice de la loi récente, un administré aussi inquiétant, lui suggéra dans sa lettre au ministre de l'Intérieur du 3 février 1816, les arguments les plus persuasifs.

Laon, le 3 février 1816.

MONSEIGNEUR,

S. E. le ministre de la police générale m'a fait connaître ses intentions pour l'exécution de la loi d'amnistie en ce qui concerne les régicides. Je me suis empressé d'exécuter ce qu'il m'a prescrit à cet égard, et j'ai lieu de croire que l'éloignement des quatre individus qui sont compris dans l'article 7 ne présentera aucune difficulté. Mais, Monseigneur, indépendamment de ces quatre personnes, il existe en ce département un être plus dangereux peut-être qu'eux tous ensemble qui, jusqu'à ce moment, ne paraît pas être compris parmi les régicides, et qui devrait leur être assimilé sous tous les rapports : c'est Merlin de Thionville.

J'ai lu dans une feuille publique, à la date du 13 janvier 1793, une lettre qu'il écrivait de Mayence, où il était alors à la Convention, par laquelle il demandait *la mort du tyran, et la mort la plus prompte.* Je n'ai pas sous la main les Moniteurs de ce malheureux temps, mais je ne doute pas qu'on n'y retrouve ces horribles paroles ; il est possible qu'on y retrouve également l'adhésion de Merlin, lorsque le crime a été consommé.

Dans tous les cas, il me semble que si la circonstance qui le retenait forcément à Mayence, alors assiégé, l'a empêché de paraître au fatal procès, la provocation qu'il a faite à la Convention le rend régicide autant qu'on pût l'être.

Indépendamment du désir qu'a tout sujet fidèle de voir punir un crime exécrable, je dois dire à Votre Excellence que je mets la plus grande importance à obtenir l'éloignement de Merlin. Son audace, son ardeur, ses propos

(1) Archives Nationales, F⁷ 6887, n° 6282.

Digitized by Google

grossiers et populaires lui donnent sur la classe inférieure un ascendant dont il fait en tout un usage pervers. Que Votre Excellence ne croye pas, cependant, qu'il soit admirateur de Bonaparte ; républicain forcené, il supporterait son joug avec impatience, mais il abhorre le pouvoir royal, en raison même de cette légitimité qui choque ses odieux principes.

Tel est, Monseigneur, l'homme qui feint de croire qu'il n'est pas compris sur la liste des régicides, tandis qu'il devrait marcher à leur tête. Je supplie Votre Excellence de faire faire à son sujet des recherches dans les actes de 1793. Il est impossible qu'on n'y trouve pas des titres de condamnation. Du reste, Monseigneur, ce n'est qu'en vertu de l'autorité de la loi ou d'un ordre positif émané des premiers agents du Gouvernement que Merlin quittera la France ; il n'est pas de caractère à céder à des insinuations, et du fond de sa retraite, il est capable de braver le Souverain et les dépositaires de son autorité (1).

Pour rassurer le préfet de l'Aisne, le ministre de l'Intérieur décida que l'ancien conventionnel serait mis en surveillance à Agen, avec d'autres détenus politiques qui s'y trouvaient déjà.

Merlin parti, M. de Nicolay crut voir s'évanouir l'un de ses plus gros soucis administratifs. Mais on avait compté sans un journaliste agénois qui, dans un entrefilet du *Journal Général de France*, posa avec ironie la question de savoir s'il entrait dans les vues du Gouvernement de convertir en « entrepôt de détention » le chef-lieu de Lot-et-Garonne. Troublé, le ministre de la police laissa Merlin quitter Agen.

A cette nouvelle, M. de Nicolay s'empressa de prévenir le retour à Commenchon de celui qu'il avait eu tant de peine à en éloigner.

Laon, le 11 mai 1816.

MONSEIGNEUR,

Je reçois à l'instant la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à l'effet de me faire savoir que, si le sieur Merlin de Thionville se trouve dans ce département, il doit y jouir de tous les droits dévolus aux sujets de S. M.

Je supplie Votre Excellence de me permettre de lui dire que l'idée de la possibilité du retour de Merlin en ce pays ne m'était jamais venue à l'esprit. En effet, Monseigneur, s'il existe dans le département de l'Aisne des êtres suspects, je n'en connais qu'un seul qui soit véritablement dangereux, et je vois avec douleur qu'il peut reparaître dans un canton où sa seule présence amènera le trouble et le désordre. Je n'ai, je le proteste, aucune ancienne prévention contre cet individu, mais je sais ce qu'il a fait pendant la dernière usurpation.

(1) Archives Nationales, F⁷ 6887, n° 6282.

Digitized by Google

J'ai connu ses excès, j'ai vu ses écrits, et je répète avec assurance qu'un tel homme ne peut reparaître dans un lieu où il s'est si ouvertement prononcé, sans y chercher ses complices pour tramer avec eux quelques machinations fatales, et sans faire les derniers efforts pour s'y venger de ses ennemis, c'est-à-dire de tous les honnêtes gens. Tous frémiront à l'apparition de Merlin, et ils gémiront de cette bonté cruelle qui le replace au milieu d'eux.

Que Votre Excellence veuille bien se faire représenter mes lettres des 17 janvier, 3 et 27 avril et 2 mai, et elle verra ce que l'on peut attendre d'un homme qui a provoqué la mort de son roi, qui dernièrement a soulevé son canton, et qui a répandu un exaltation infernale; qui a fait tirer par ses gardes sur les fuyards de Waterloo ; qui est obsédé par une haine effrenée contre l'autorité souveraine, et qui ne vit que pour propager ses odieux sentiments.

Tel est, Monseigneur, l'être sur lequel j'appelle de nouveau l'attention ou plutôt la sévérité de Votre Excellence. Quel que soit le parti qu'elle juge convenable de prendre à son égard, je la supplie, au moins, de l'éloigner de ce département (1).

De leur côté, deux députés de l'Aisne, le baron de Courval et M. de Pouilly appuyèrent les instances du préfet près du ministère de la police.

Vous avez donné un ordre bien utile en éloignant du département Merlin de Thionville. Son audace, sa confiance, le rendoit un homme très dangereux. Nous le croyions tous surveillé à Agen, lorsque nous avons appris qu'il venoit de faire une apparition chez lui. Je puis vous assurer qu'elle a produit un très mauvais effet. Cela fait croire à ses amis et à d'autres qu'il conserve encore quelqu'appui. Il est à désirer qu'il reste assez longtemps éloigné du département.

Ce désir ne fut pas exaucé et, de guerre lasse, le ministre laissa Merlin rentrer à Commenchon, malgré le refus formel que, par la lettre suivante, M. de Nicolay avait opposé à ce dernier :

A Monsieur Merlin de Thionville,
Rue Chauchat, à Paris.

Laon, le 29 mai 1816.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée à l'effet de m'instruire de votre projet de voyage à Commenchon.

Ce que j'ai dit à ce sujet à M. le lieutenant général Merlin, (2) je vous le répéterai à vous-même. Il m'est pénible, Monsieur, de dire à qui que ce soit des choses fâcheuses à entendre, mais j'aime mieux vous expliquer franchement

(1) Archives Nationales, F⁷ 6887, nº 6282.
(2) Le général Christophe Merlin, l'un de ses frères.

Digitized by Google

ma pensée que de vous montrer les dispositions favorables que les circonstances actuelles me défendent d'avoir à votre égard. Je ne pense pas, Monsieur, que vous puissiez d'ici à un certain temps, vous remontrer dans ce pays. Vous y avez eu une influence remarquable ; les traces en existent encore et, quelque mesurée que puisse être votre conduite, votre seule présence ranimerait les espérances d'un parti qui ne doit plus exister, et après vous avoir vu éloigné par ordre supérieur, on interpréterait mal cet acte de tolérance. D'après ces observations, je dois vous dire, Monsieur, que je persiste dans la demande que j'ai faite au ministre de la police générale de vous donner une autre résidence, afin d'éviter à ce département des désordres dont vous seriez sinon la cause, du moins le prétexte. Il me semble que cette disposition doit vous convenir autant qu'à moi-même. (1)

De retour à Commenchon, l'ex-conventionnel occupa ses loisirs à cultiver lui-même ses terres, entre deux parties de chasse ou de pêche.

Cependant, l'administration préfectorale n'en avait pas fini avec Merlin de Thionville, ainsi qu'il résulte de documents des Archives de l'Aisne qui n'ont pas encore été utilisés. (2)

Le 27 février 1823, le comte de Floirac, qui avait succédé au marquis de Nicolay et au baron de Talleyrand, trouvait dans son courrier une lettre du maire de Neuflieux, localité voisine de Commenchon, qui lui demandait s'il pouvait donner à copier à son maître d'école un brouillon remis à cet effet par Merlin de Thionville, et légaliser ensuite les signatures que cette copie devait recevoir. Ce brouillon, surchagé de ratures de la main même de Merlin, n'était autre qu'une pétition à la Chambre des Députés contre l'intervention de la France en Espagne pour le rétablissement de l'absolutisme de Ferdinand VII. Elle était conçue en ces termes :

A MM. les Députés des Départements.

Messieurs,

Sa Majesté a le droit de déclarer la guerre ; la Chambre celui d'en donner les moyens à S. M. Nous, nous avons la faculté d'adresser des pétitions. Le fléau destructeur n'a pas encore commencé ses ravages ; le sang de nos voisins et de nos enfants n'a pas encore coulé et la fortune publique peut se raffermir encore sur des bases ébranlées.

(1) J. Reynaud, *Vie et correspondance de Merlin de Thionville*, Paris, 1860, p. 294-5.

(2) M. 1583.

Digitized by Google

Nous venons, pleins de respect et de confiance, implorer le secours de nos Députés. Que pourrions-nous leur dire de plus raisonnable que ce que MM. le prince de Bénévent, de Tarente et Daru ont fait entendre à la Chambre des Pairs ? Que pourrions-nous exposer de plus concluant pour la paix et le repos du monde que ce que MM. Foy, Sébastani, etc... ont proclamé à votre tribune, avec tant de sagesse, de vérité et d'énergie Oui, Messieurs, la guerre nous viendrait de Coblentz. Le parti qui nous domine, parce qu'il trompe, le Gouvernement obéit à ses préjugés, à ses vieilles haines et voudrait aller conquérir le pouvoir absolu en Espagne, afin de le réimporter en France. Nos armées qui ont combattu glorieusement pendant trente ans pour la liberté et l'indépendance de la Patrie, sont appelées à consommer un suicide politique. Telle est la pensée des soussignés et de leurs enfants : ils vous prient de la consacrer en refusant les 100 millions qu'on vous demande et tout appel aux armes.

Vos respectueux concitoyens.

Comme bien l'on pense, l'instituteur de Neuflieux n'eut pas la peine de mettre au net cette pétition, ainsi que le maire l'avait demandé au préfet avec tant d'ingénuité. Celui-ci se contenta de rappeler les habitants de Neuflieux à une plus modeste appréciation de la portée de leur tentative.

Une pétition adressée par quelques habitants d'une commune est une chose d'autant plus inutile qu'elle n'est d'aucun poids dans les décisions de la Chambre et du Gouvernement, et que, d'ailleurs, ce moyen de faire connaître son opinion sur les actes de l'administration est tout à fait inconvenant.... Dites surtout, Monsieur, à vos concitoyens qu'ils doivent repousser les conseils de ces hommes turbulents qui ne pensent qu'à renouveler les désordres dont tous les Français ont eu à gémir tour à tour. Ils doivent considérer ces hommes comme les ennemis de leur patrie et de leur Roi.

A quelque temps de là, M. de Floirac apprenait qu'une commune également voisine de Commenchon, celle de Guivry, avait adressé à la Chambre la même protestation. L'instituteur, au cours d'une leçon — d'écriture, sans doute — l'avait fait signer par ses élèves, et le maire avait légalisé ces signatures comme étant celles des plus notables de ses administrés.... Invité par le préfet à lui fournir des explications dans la huitaine, le maire de Guivry reconnut que quatre jeunes élèves seulement avait signé la pétition, mais que plusieurs habitants usant, disait-il, « d'un droit que le pacte social ne restreint pas », s'étaient associés à cette mesure :

Ma conduite aurait-elle pu vous déplaire, M. le Comte ? Je vous assure que les habitants ont agi en connaissance de cause, sans insinuation, et, d'après ce

Digitized by Google

qui se passe sous leurs yeux, ils ressentent déjà l'effet des fruits amers de la guerre : sur 100 vaches que l'on a menées au marché de Chauny dernier, on n'en a pas vendu une !

Si ma franchise pouvait vous déplaire, M. le Comte, j'en serais au désespoir, mais j'en supporterais les conséquences avec résignation et soumission, appuyé sur ma conscience et l'honneur.

Avant de répondre à cette lettre, le préfet tint à vérifier près du maire de Chauny s'il était exact qu'aucune vache vraiment n'eût été vendue au dernier marché de cette ville. En trois pages grand in-4°, la réponse du maire de Chauny fut longuement accablante pour son collègue de Guivry. Jamais, paraît-il, vaches n'avaient trouvé tant d'acquéreurs au chef-lieu de canton. Certes, le prix n'en était pas très élevé, mais « il montera, assurait le maire de Chauny, lorsqu'il y aura des herbes ».

La guerre d'Espagne, ajoutait-il, fait peu de sensation. Sa crainte n'influe que sur les esprits des poltrons, qui se marient de peur d'être rappelés. Il ne faut pas être dupes des jérémiades de trois ou quatre villages dont les habitants ne savent même pas ce qu'on leur fait signer, à qui demain je ferais signer tout le contraire, si j'en prenais la peine, et à qui la guerre d'Espagne n'empêchera pas de vendre leur carottes et leurs pois....

Si cette lettre était dure pour le maire de Guivry, celle qu'il reçut du préfet le fut bien davantage encore, en ses quatre grandes pages in-folio :

Votre lettre est écrite avec un ton d'assurance qui fait suffisamment connaître vos sentiments et vos principes. Il est superflu d'ajouter que, si des hommes occupés à des travaux qui les rendent étrangers à la politique se rendent ridicules lorsqu'ils veulent s'en mêler, ceux qui les dirigent sont coupables en abusant de leur crédulité, surtout lorsqu'ils occupent, comme vous, des places de confiance dans l'administration. En disant qu'on abuse de leur crédulité, je ne me suis pas mépris dans les expressions. J'ai voulu dire que vous trompiez sciemment vos administrés. N'avez-vous pas voulu me tromper moi-même, en me racontant que déjà les habitants de votre commune ressentent les fruits amers de la guerre et qu'ils jugent d'après ce qui se passe sous leurs yeux ? Vous entrez ensuite sur les marchés de Chauny dans des détails qui sont entièrement faux. Et moi aussi, Monsieur, j'ai des rapports sur ce qui se passe dans ces marchés, comme dans les autres du département. Ces rapports méritent ma confiance, parce qu'ils ne sont faits que dans le but de m'instruire.....

Vous parlez, Monsieur, de votre amour pour le Roi et la famille royale : je veux bien y croire. Mais les faits seuls le prouvent ; les phrases n'ont aucune valeur pour celui qui a l'expérience des hommes. La meilleure manière de prouver dans votre position qu'on aime le Roi, c'est de tranquilliser les esprits, au lieu de les agiter, de leur inspirer de la confiance dans le gouvernement, au

Digitized by Google

lieu d'en blâmer et d'en faire craindre les opérations ; de donner à ses concitoyens l'exemple des vertus et du respect pour la religion ; enfin, de montrer en tout, par une sage conduite, qu'on est bon citoyen et sujet fidèle. Auriez-vous oublié, Monsieur, ou auriez-vous ignoré que les assassins de Louis XVI et de sa royale famille leur avaient fait aussi des protestations de respect et d'amour ?

Je vais rendre compte à M. le Ministre de l'Intérieur de notre correspondance et des motifs qui y ont donné lieu.

Et, en effet, par le même courrier, le préfet transmettait au ministre la lettre du maire de Guivry, dont il demandait la destitution.

Quelques jours auparavant, le ministre de la Justice dont l'attention avait été appelée, au cours de ces événements, sur son subordonné, le suppléant du juge de paix de Chauny, s'était enquis près de M. de Floirac de « la conduite morale » et des « principes politiques » de Merlin, qu'il disait lui être signalé « sur des rapports défavorables ». « Je vous prie de vérifier, ajoutait-il en post-scriptum, s'il y a identité entre le sieur Merlin de Thionville dont il s'agit et l'individu du même nom qui, dans la Révolution, a obtenu une déplorable célébrité ».

Le ministre ne tarda pas à être fixé sur cette identification, ainsi que sur les « principes politiques » du juge suppléant.

Ce Merlin de Thionville, lui répondit le Préfet, est bien réellement l'ex-conventionnel malheureusement célèbre dans la Révolution. L'expérience ne l'a pas changé ; il ne se cache même pas, mais il est très rusé et ne sera jamais compromis. Il exerce dans le canton de Chauny et communes environnantes une grande influence sur le peuple, dont il corrompt l'esprit. C'est lui qui a fait faire les adresses contre la guerre d'Espagne envoyées à la Chambre des députés par trois petites communes de son voisinage.

Le maire de Guivry révoqué — car il y a lieu de supposer qu'il le fut — ,Merlin de Thionville réduit à l'impuissance, le préfet de l'Aisne put croire, à juste titre, que le calme allait enfin renaître dans son arrondissement. Il avait compté sans le plus jeune des frères du conventionnel, le général Antoine-Christophe Merlin de Thionville, jadis attaché comme aide de camp à la personne de Joseph Bonaparte et qui s'était signalé, à maintes reprises, au cours de la guerre d'Espagne, en 1808 et 1809, puis durant la campagne de France, en 1814. Après l'affaire du 19 août 1820, Louis XVIII avait mis en disponibilité ce vaillant défen-

Digitized by Google

seur de l'Empire, auquel il confia cependant, par la suite, les fonctions d'inspecteur de cavalerie, avant que la Révolution de 1830 en eût fait quelque temps le commandant de l'île de Corse. Le général Merlin de Thionville avait épousé, à Madrid, la fille d'un grand d'Espagne, havanaise d'origine, Maria de la Mercédès de Jaruco. Auteur des *Lionnes de Paris,* où défilent derrière un voile très transparent toutes les personnalités parisiennes de l'époque, la comtesse Merlin écrivit aussi quatre volumes de mémoires et de souvenirs, très curieux pour les mœurs de la société du premier Empire et de la Restauration. On sait que le salon littéraire qu'elle tint à Paris eut une vogue considérable, à laquelle sa beauté, d'un troublant exotisme, ne fut d'ailleurs pas étrangère. Le général Merlin de Thionville avait dans notre département, sur les confins des Ardennes, à Brunehamel, une propriété où il séjournait fréquemment.

Le 21 mars 1823, le préfet de l'Aisne recevait du ministre de l'Intérieur l'ordre de le surveiller étroitement.

Monsieur le Préfet, on me donne avis que le général Merlin, dont la résidence est à Paris, est parti pour la Picardie dans le but d'y faire des achats considérables de grains pour le gouvernement des Cortès. On m'assure que cet officier général est d'ailleurs chargé d'une mission secrète auprès des Carbonari de ce pays, et particulièrement auprès de ceux de La Fère. Je vous invite à donner des ordres pour que sa démarche et ses relations soient surveillées avec soin, de manière à connaître, s'il est possible, l'objet de cette mission, les achats qu'il pourra faire dans votre département, et la destination qui leur serait appliquée.

Le même avis est communiqué à votre collègue de la Somme, avec lequel vous pourrez correspondre pour la surveillance à exercer envers le général Merlin.

En me faisant connaître les résultats de cette surveillance, vous me tiendrez exactement informé des allées et venues auxquelles il pourra se livrer.

Au reçu de cette lettre, M. de Floirac écrivit à M. de Beffroi, maire de Dolignon, localité voisine de Brunehamel, en le priant de le renseigner sur les agissements du général Merlin :

Des avis très particuliers et auxquels je dois attacher une grande importance, donneraient à croire que le lieutenant général Merlin est parti de Paris pour la Picardie, dans l'intention d'y faire de grands achats de blé. Comme sa résidence, lorsqu'il vient en ce pays, est à Brunehamel, que de ce lieu jusqu'à Charleville, il n'y a que huit lieues par la grand'route et cinq par la traverse,

Digitized by Google

je conçois que la grande quantité de grains qui se réunit à Brunehamel a pu faire naître l'idée d'une grande spéculation. Ce serait sans doute, un avantage pour cette contrée, et on ne peut qu'y applaudir. Mais comme il est assez extraordinaire qu'un officier général se livre à ce genre d'entreprise, il est naturel et même nécessaire de connaître ses démarches, et de chercher à en deviner le motif. Dans cette intention, je m'adresse avec confiance à vous, Monsieur, pour vous prier de prendre secrètement des informations très détaillées sur cet objet. Je désirerais savoir si le général est depuis peu de retour à Brunehamel, s'il y fait des achats de grains, si ces achats sont considérables, par où se fait l'exportation et quel en est le but ostensible.

Je vous prie de me faire passer promptement le résultat de vos recherches et de croire que je n'en ferai jamais usage qu'avec la réserve convenable.

Par le même courrier, M. de Floirac adressait au maire de La Fère les instructions suivantes :

Des avis secrets m'annoncent que M. le lieutenant général Merlin, dont le nom et la famille vous sont si bien connus, est parti de Paris pour la Picardie, où il semblerait avoir une mission secrète près des Carbonari de ce pays. On và même jusqu'à dire que c'est avec certaines personnes de votre ville qu'il doit établir ses rapports les plus particuliers. On assure que dans des intentions qu'on ne pénètre pas, il doit faire, en même temps, de grands achats de grains en ce département. Je vous prie très instamment, Monsieur, de faire surveiller, avec votre exactitude accoutumée, les démarches de cet officier général dans le cas où il se présenterait dans votre ville. Il importe surtout de savoir quelles sont les personnes qu'il aura vues, le degré de mystère qu'il y aura mis, etc... S'il fait quelqu'excursion dans les campagnes, il serait important d'en connaître le but, ou au moins le prétexte. Nous vivons dans un temps où nous devons éclairer tous les pas de nos ennemis, et je vous dois trop de confiance, pour ne pas vous dire avec franchise que celui dont il s'agit est autant par lui que par ses relations, l'homme dont nous devons le plus nous défier.

J'attends votre réponse avec impatience. Il est superflu de vous dire qu'elle ne sera que pour moi seul.

Des Carbonari à La Fère ! Le maire, M. de Massary, tint à émettre au moins un doute sur leur existence :

J'ai reçu, répondit-il au préfet, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me prévenir que des avis secrets vous annoncent qu'un lieutenant général, parti tout récemment de Paris, semble avoir une mission secrète près des Carbonary de notre province, et particulièrement de ceux de notre ville. Je ne sais précisément, Monsieur le Comte, s'il se trouve ici des Carbonary, mais je sais qu'il y a malheureusement quelques libéraux qui sont de force à l'être, et qui ne demandent pas mieux que de servir la faction ennemie. On pouvoit encore se faire illusion avant la fatale adresse : tout doute maintenant seroit une absurdité des plus grossières. Nous avons des intriguants obscurs, qui ne manqueront pas d'une certaine audace, mais je ne crois pas que nous

Digitized by Google

ayons un seul homme capable de se mettre en avant, s'il entrevoyoit le moindre danger. Je me suis assuré, Monsieur le Comte, que le général que vous signalez à ma surveillance n'a pas encore paru dans notre ville, et j'ai pris des mesures pour être averti de suite de son entrée. S'il y venoit, je ferois éclairer ses démarches autant qu'il me sera possible, et j'aurai l'honneur de vous informer des découvertes que ma police pourrait faire. Mais tout cela, Monsieur le Comte, se réduira à savoir que le général a vu un tel ou tel libéral, et nous ne saurons ni ce qu'ils auront dit ou fait, ni ce dont ils seront convenu. Nous ne préviendrons pas même le mal, puisque les lois ne permettent de s'assurer de la personne des citoyens qu'avec des preuves de leur culpabilité. Je vous répète, Monsieur le Comte, que je ne crois pas qu'il puisse rien arriver de fâcheux dans le département, parce que le peuple est heureux et que le mécontentement n'existe que dans la classe intermédiaire qui ne se soucie guère de se faire casser les os ; mais si le gouvernement avoit des inquiétudes, le véritable moyen de les différer est de s'assurer, par une bonne garnison, de la place de La Fère. La gendarmerie est capable de faire le reste, je vous en réponds.

De son côté le préfet de la Somme, également chargé de surveiller le général Merlin, avait mis en mouvement la gendarmerie locale. Au brigadier de Roye fut confiée la mission d'aller recueillir, sur la conduite du général, des renseignements à Chauny, à Saint-Quentin et aux environs. Chemin faisant, ce consciencieux brigadier s'enquit aussi d'autres suspects, et notamment, à Caulaincourt, du duc de Vicence.

Le 1er avril 1823, il adressait au préfet de la Somme, le rapport suivant :

Je suis arrivé le 18 mars vers midi à Genlis : j'ai eu l'avantage que M. le comte de Sainte Aldegonde était chez lui. Dans l'entretien que nous avons eu, il m'a dit que le pays était tranquille, que dans sa commune et celle des alentours il n'y avait que quelques cultivateurs, à qui Merlin avait tourné la tête, qui pouvaient parler de troubler la tranquillité des cultivateurs qui, à la suite de tout ce qui se passait, étaient tous venus lui en faire leurs déclarations; que jusqu'à ce jour, il avait toujours réussi à calmer tout ce que son mauvais voisin avait fait.

M. de Sainte Aldegonde a eu les preuves que les dernières pétitions qui ont paru à la Chambre des Députés ont été adressées à Merlin de Paris, que c'est lui, avec quatre maires de son canton, qui ont parcouru les campagnes et sollicité une grande partie des signatures qui se trouvent dessus, qu'en un mot, il n'y avait rien à craindre pour son pays.

Je me suis, en outre, rendu à Commanchon, chez un ancien garde qui m'a enseigné, au moyen de quelques pintes de vin, à parler autant comme j'avais besoin. Merlin, qui habite l'ancienne abbaye de Comainchon, n'est pas le général, qui est son frère, et qui reste presque toujours à Paris. Il a quitté Paris pour venir au collège électoral à Laon, où il était avec son frère. Il n'a resté que quelques jours à Comainchon, et il est retourné à Paris. Il n'y a aucun étranger en ce moment au château, chez Merlin. Tout le pays est tranquille, à l'exception de quelques mauvais propos sur l'entreprise de la guerre ; mais il n'y a aucun coup de main à craindre.

Digitized by Google

J'ai été coucher à Chauny, le lendemain à La Fère, où j'ai resté jusqu'au trente, à midi. Malgré les différents cafés que j'ai parcourus, je n'y ai rien appris qui mérite de vous être rapporté. Tout y est dans la plus parfaite sécurité.

Je me suis rendu à Saint-Quentin, où j'ai couché la nuit du 30 au 31. Il n'y a aucune manufacture de fermée. Il n'y a pas de banqueroute depuis celle de M. Urpin, qui ne doit pas, comme vous le savez, être attribuée pour les circonstances actuelles. A l'exception des clabaudages constitutionnels qui se débitent en cette ville, tout y est dans l'ombre.

J'ai couché la nuit du 31 mars au 1er avril à Caulincourt. D'après les renseignements que j'ai obtenus, M. le duc n'a pas quitté son château. Il est indisposé et ne quitte presque pas ses appartements. Il paraît être attaqué d'une maladie grave qui lui donne des inquiétudes pour l'avenir. Mme la duchesse n'est pas de même ; elle est à Paris. Elle est aussi à craindre que son mari. Elle n'a d'autre société que MM. Manuel, Foy et autres députés du même côté (1).

Finalement, l'enquête des préfets de l'Aisne et de la Somme, sans oublier celle du brigadier de Roye, n'aboutirent pas à donner la preuve que le général Merlin se compromettait pour les Cortès.

Le maire de Guivry révoqué — car il est inadmissible qu'il ne l'ait pas été — ; Antoine-Christophe Merlin de Thionville réduit à l'impuissance à Commenchon ; le général Antoine-Christophe Merlin de Thionville innocenté, M. de Floirac se croyait libéré de toute préoccupation de ce côté, lorsque le 18 aout 1823, une dépêche de la direction de police lui manda de faire surveiller le baron Jean-Baptiste Merlin de Thionville, frère des précédents, qui se rendait à Belleau, près de Château-Thierry. Nommé général de brigade à la bataille de Wagram, après avoir eu la cuisse traversée à celle d'Essling, le baron Jean-Baptiste Merlin venait-il à son tour faire signer dans l'Aisne des adresses à la Chambre, accaparer des grains ? Renseignements pris, peu soucieux du sort des Cortès, le général chassait le lapin avec sérénité dans les bois de Belleau, où il était l'hôte de M. Petit-Doutrive, avocat à Paris, qui jouissait, aux dires du sous-préfet de Château-Thierry, de la réputation d'un homme fort sage et fort modéré.

Le maire de Guivry révoqué — car, vérification faite, il le fut —; Antoine-Christophe Merlin de Thionville réduit à l'impuissance à Commenchon ; le général Antoine-Christophe Merlin

(1) Archives Nationales, F7 6821.

Digitized by Google

de Thionville innocenté à Brunehamel ; le baron Jean-Baptiste Merlin de Thionville chassant le lapin avec philosophie dans les bois de Belleau, restait le général François-Antoine Merlin de Thionville, frère des trois autres. Arrêté à Coblentz, en 1798, comme complice d'une conspiration tendant à retarder la reddition à l'Empereur d'une forteresse occupée par les Autrichiens, il avait dû à l'intervention de son frère, le conventionnel, d'être remis en liberté. N'allait-il pas, lui aussi, surgir, à son tour, dans quelqu'autre coin du département? Dieu merci! il achevait paisiblement ses jours dans un village perdu du Hainaut.

Cette fois, le préfet de l'Aisne en avait bien fini avec les Merlin de Thionville!

Lucien Broche.

Digitized by Google

HISTOIRE

de la

Manufacture Royale des Glaces de France

AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

Par Elphège FRÉMY

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
de la
Manufacture Royale des Glaces de France
AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

Par Élphège FRÉMY

La publication d'une thèse de l'école des Chartes est toujours une bonne fortune ; on peut regretter qu'elle se produise si rarement.

En décembre 1908, M. Frémy soutint brillamment, devant le jury, un travail sur la Manufacture royale des Glaces, qui fut publié en volume, l'année suivante, chez l'éditeur Plon. Il est inutile de démontrer l'intérêt d'une telle œuvre ; c'est peut-être la première fois que nous est offerte la monographie d'une industrie avant la Révolution, monographie d'autant plus curieuse qu'elle nous présente l'histoire d'un monopole. A force de dédaigner l'histoire des manufactures au XVIII^e siècle, on peut arriver à croire qu'il n'en existait pas. Un ouvrage sur la vie commerciale et ouvrière de Saint-Quentin serait bien intéressante. Grâce à M. Frémy, nous possédons un travail sur une industrie laonnoise, car Saint-Gobain était destiné à devenir le principal centre de production de la Manufacture royale des glaces.

On connaît l'habile manœuvre qui permit à Colbert de surprendre les secrets de la fabrication des glaces de Murano et d'attirer en France quelques ouvriers vénitiens. Au début de l'année 1665, il forma une société qui installa ses fours au faubourg Saint-Antoine, rue de Reuilly. Elle se composait de Nicolas du Noyer, receveur du taillon à Orléans, qui s'était déjà signalé par des essais de vitrification, et de quelques autres financiers, qui venaient ses bailleurs de fonds. La manufacture royale de France eut ses heures brillantes, et elle s'adjoignit la verrerie de Tourlaville, près Cherbourg, mais la guerre de la Ligue d'Augsbourg

Digitized by Google

lui ferma une partie de ses débouchés, et la décadence s'accéléra dans les années suivantes. Pour comble de malheur un avocat parisien, Abraham Thévart, sollicita et obtint un privilège de trente ans pour produire, suivant des nouveaux procédés, des glaces plus grandes qu'à Reuilly ; elles devaient développer 60 pouces (1) en hauteur et 40 pouces en largeur. Thévart reçut en outre l'autorisation de fabriquer « des corniches, chambres, moulures, figures et autres ornements de relief de toutes sortes en glace ». Les deux compagnies avaient un droit de visite réciproque pour constater les fraudes ; celles-ci pouvaient donner lieu à une amende de 3.000 livres et à la destruction des fours. Thévart, qui ne possédait pas la fortune nécessaire pour exploiter son privilège, le vendit à une compagnie de financiers, parmi lesquels Michel Heuslin, receveur général des finances de la généralité de Soissons. Les associés installèrent leurs fours à Paris, au lieudit la Grenouillère, sur l'emplacement actuel de la gare du quai d'Orsay. L'exploitation ne donna pas les résultats qu'on attendait, les essais ne furent pas aussi merveilleux que le promettait Thévart, et quoique la compagnie eût reçu l'autorisation d'exporter à l'étranger ses glaces cassées, les frais étaient trop élevées et elle songea à se transporter dans une forêt. On se décida pour Saint-Gobain, dont le vieux château-fort avait été abandonné à Achille de Longueval, gouverneur de La Fère, qui en jouissait au nom du duc de Mazarin, engagiste des domaines de La Fère, Ham, Marle et Saint-Gobain depuis 1654 ; il l'avait loué le 1er mars 1691 à un habitant de Saint-Gobain, Hyacinthe Baudet, pour faire paître ses moutons dans les fossés. Celui-ci le sous-loua, pour une période de huit années, à la compagnie des grandes glaces (1er juillet 1692), moyennant le prix de 24 livres.

Devenus maîtres de Saint-Gobain, les associés achetèrent une partie de la forêt pour assurer l'entretien des fourneaux. On construisit, dans le château, un bâtiment pour loger les intéressés, des halles, des ateliers ; dès le début de février 1693, le travail reprit dans ce pays qui n'avait pas perdu le souvenir de ses anciens verriers, les Brossard, de Charlefontaine. La compagnie se sentait encouragée par le Roi qui lui accorda les mêmes privilèges

(1) Le pouce valait 27 millimètres.

Digitized by Google

qu'à sa rivale ; les glaces vendues en France furent exemptes des droits de passage, de péage, des traites foraines et des autres impositions ; les glaces exportées payèrent le tiers des droits qui grevaient celles de Venise ; les associés, commis, ouvriers et domestiques qui habitaient dans la manufacture, furent exemptés des taille, emprunts, garde des villes, logements des gens de guerre, tutelle et curatelle et généralement de tous autres charges (1).

La compagnie reçut le droit de placer l'écusson de France au-dessus de ses portes, privilège que Saint-Gobain conserve encore ; ses portiers eurent l'autorisation de porter la livrée du roi.

Tant de faveurs auraient dû favoriser le développement de la nouvelle manufacture royale des grandes glaces, mais l'inexpérience de ses administrateurs la précipita dans une situation embrouillée, dont Pontchartrain ne put la tirer qu'en ordonnant la fusion avec la compagnie du Noyer.

Les privilèges de ces deux compagnies furent révoqués par arrêt du 19 avril 1795, et de leurs cendres naquit la manufacture royale des glaces de France, dont la prospérité devait, à l'opposition d'institutions plus vénérables, braver les temps et parvenir jusqu'à nos jours. Le privilège fut accordé au concierge de la nouvelle manufacture, François Plastrier, simple homme de paille qui le rétrocéda aux nouveaux intéressés choisis par le roi parmi les associés du Noyer et de Thévart.

Cette nouvelle compagnie ne fut pas plus heureuse que les précédentes, et les administrateurs ne s'étant pas soumis à l'obligation de solder les dettes sur leur fortune privée, le privilège leur fut retiré et donné, le 23 octobre 1702, à Antoine Dagincourt, simple prête-nom de quatre financiers qui indemnisèrent les anciens associés et amortirent le nouveau capital s'élevant à 2.040.000 livres, divisées en 24 parts. Malgré toutes les difficultés qu'elle rencontra, malgré les guerres et les crises économiques, la nouvelle société sut profiter de l'expérience que donnaient les fautes commises. Elle connut bientôt des jours brillants ; ses glaces décoraient les palais de Saint-Pétersbourg et de Cons-

(1) Ils possédaient déjà le droit de *committimus* aux requêtes de l'hôtel ou du palais.

Digitized by Google

tantinople. Si son privilège n'avait été accordé que pour la France, en fait il devenait européen. Il fut renouvelé en 1727, en 1757, en 1785.

La compagnie de 1702 eut l'habileté de traverser la Terreur sans succomber. L'émigration avait réduit son conseil d'administration à cinq membres ; ils surent triompher des ingérences du pouvoir révolutionnaire et de l'agitation ouvrière. Le caissier Guérin, accusé de correspondre avec les émigrés, fut arrêté et exécuté. Mais grâce au dévouement d'un inspecteur de la manufacture, Lindet consentit à faire rapporter une décision du comité de sûreté générale qui sommait les intéressés nobles de cesser leurs fonctions. En 1799, la régie imposa au lieu et place des émigrés, dont les biens étaient séquestrés, un de ses membres comme administrateur. Mais le Consulat vint protéger une industrie qui avait jeté un si vif éclat, et la fit profiter de l'essor que prenait le commerce français. Les constitutions de la vieille compagnie ne convenaient plus à une époque de libre concurrence ; elle sut se transformer peu à peu, pour arriver à la dissolution. En 1830 elle se transforma en société anonyme, puis s'adjoignit, vingt-cinq ans après, la compagnie de Saint-Quirin, et Cirey-Reuilly fut vendu en 1832 pour devenir une caserne. Tourlaville disparut deux ans après. Mais la soudière de Chauny fut créée, puis de nombreuses succursales qui firent connaître le nom de la petite ville laonnoise en Italie, en Bohême, en Angleterre, en Espagne, en Hollande.

Administration

Ce fut Louis XIV qui nomma les premiers intéressés en 1702 ; il choisit : Pierre de Meuves, écuyer, sieur de la Trémoille pour 1 s. 9 d. et trois banquiers, Jacques Buisson, pour 4 s. 6 d., Pierre du Molin, pour 3 sols et Pierre Pioger, pour 1 s. 9 d.

Ils s'adjoignirent quelques associés de Plastrier : Michel Bégon, écuyer, seigneur de Montfermeil, commissaire général de la marine pour 1 s. 6 d. ; Hervé Guymont, écuyer, conseiller secrétaire du roi, pour 1 s. 6 d. ; Charles-Joseph de Courcelles, pour 2 sols ; Pierre Pecquot, seigneur de Saint-Maurice, con-

Digitized by Google

seiller au Parlement, pour 6 d. Des hommes nouveaux vinrent s'ajouter à ce premier groupe : Jean-François-Paul Péan, seigneur de Rouvre, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de Paris, pour 1 s. 9 d. ; Nicolas Pinsonneau, écuyer, sieur d'Autrive, pour 1 s. 6 d. ; Henry Giraud, conseiller du roi, contrôleur général des finances en Bretagne, pour 1 s. 6 d. ; Claude Merlat, sieur de la Fréta, pour 1 s. 6 d. ; Pierre Jallot, banquier, pour 1 s. 6 d. Ce qui faisait 24 sols (1), au prorata desquels les bénéfices et les frais étaient divisés.

Les nouveaux intéressés passèrent leur contrat de société le 1er février 1703, devant les notaires Geoffroy et Savalette. Ils s'engageaient à partager entre eux, proportionnellement à leurs intérêts, les profits et les pertes de la manufacture. L'intérêt fut fixé à 10 %, plus un dividende annuel fixe de 1.000 livres par sol.

Les fonctions des associés n'étaient pas purement honorifiques. Ils s'assemblaient faubourg Saint-Antoine deux fois par semaine, de deux à six heures. Les autres jours, un intéressé devait être présent pour signer les effets que lui présentait le cassier. Pour resserrer les liens qui doivent unir les membres d'une compagnie, ils devaient se réunir à dîner une fois par semaine, après une des réunions ; chacun recevait vingt-quatre livres par mois, pour l'indemniser de cette dépense.

Les délibérations étaient prises à la pluralité des voix ; il fallait au moins sept, puis en 1729, cinq membres présents. En cas de contestations, on s'en remettait à l'arbitrage de deux ou trois négociants de la place.

L'intéressé devait être âgé de 25 ans au moins, posséder une part minimum de 18 deniers par héritage et par acquisition et être agréé par les associés. Il devait, comme droit d'entrée, payer à chacun de ses collègues, 60 jetons de 20 sous et 20 livres de bougies. Il ne pouvait faire aucun présent en glaces et, quand il désirait en acquérir, il les payait au prix marchand. Tous les six mois, deux ou trois administrateurs devaient se rendre à Saint-Gobain et à Tourlaville, y résider quatre semaines

(1) Le cours des deniers, émis à 7.000 livres en 1702, ne commença à monter qu'à partir de 1733 ; en 1757 : 11.000, en 1773 : 27.000, en 1778 : 35 000. Il dépassa 40.000 en 1780. En 1795, il était tombé à 12.000 livres.

Digitized by Google

environ et surveiller la fabrication. Pour se rendre à Saint-Gobain, on mettait deux jours ; les associés étaient naturellement défrayés de leurs dépenses. Ils est curieux de noter celles qu'entraînait une absence de 35 jours ; c'est un modèle du genre :

Pour les chevaux de poste	56 l.		14 postes.
Dîner à Senlis	3	2 s.	
Coucher à Noyon.	4	4	
Dépenses de bouche à Saint-Gobain .	252	5	
Une paire de gants achetés à Noyon .	1	10	
Divers	105	10	
Total. . .	422 l.	11 s.	

Les intéressés recevaient à chaque séance « des droits de présence », qui ne leur étaient remis que s'ils étaient arrivés avant trois heures. D'abord fixés à deux écus, ces droits montaient à 24 livres en 1773, à 45 livres en 1774, à 50 livres en 1793. Supprimés l'année suivante, ils ne furent rétablis qu'en 1797, au chiffre de 15 francs.

Ces avantages, joints aux qualités que de telles fonctions exigeaient, tendirent à les rendre héréditaires. Les premiers associés s'enrichirent, s'ils n'étaient déjà riches, et leurs filles firent de brillants mariages. Aussi les associés de 1785 appartiennent-ils généralement à un tout autre milieu que ceux de 1702 : le duc de Montmorency est le petit-fils de Charles de Courcelles, le marquis de Sainte-Fère, celui d'Henri Giraud ; le marquis de Champigny représente les intérêts de son arrière-grand-père Etienne de Menves ; Louis d'Etampes, qui fut nommé associé en 1799, descendait de Mme Geoffrin, dont le mari acheta les deniers de Gaymont en 1712. C'est un phénomène semblable que l'on retrouve souvent dans l'histoire industrielle.

Personnel supérieur

Au début de la compagnie, ce furent les intéressés qui s'occupèrent de la fabrication. Ce n'est que plus tard que l'on nomma un directeur dans chaque succursale. Le directeur était un per-

Digitized by Google

sonnage important, sur qui pesaient toutes les responsabilités.

A Saint-Gobain, nous trouvons d'abord :

De la Pommeray	1692-1697
Nicolas Cocquerelle, écuyer, sieur de Sainte-Beuve.	1697-1702
Guillaume Pinet, sieur des Fourneaux. .	1702-1710

Des Fourneaux avait laissé l'anarchie s'implanter à Saint-Gobain. Il fut remplacé par Louis Lucas de Mehon, et, comme il s'était installé dans un village voisin et entretenait des intelligences avec les ouvriers, un ordre du roi l'exila à six lieues au moins de la manufacture.

Après de Nerville qui fut directeur de 1728 à 1733, Geoffrin, le neveu de la célèbre amie des philosophes, passa de Tourlaville à Saint-Gobain. Delaye, qui dirigea la fabrication de 1747 à 1752, perdit son temps à chasser avec les ouvriers ; une lettre de cachet arrêta ces habitudes familières. Il fut remplacé par Desneaux de Romilly (1752-1755), qui acquit la seigneurie de Septvaux. Après Bosc d'Antic (1755-1758), nous trouvons Deslandes, le premier directeur le plus remarquable de Saint-Gobain. Comme il avait passé par les différents services, il connaissait tous les côtés de la fabrication ; il passa sa vie à rechercher les améliorations, et mérita de devenir correspondant de l'Académie des sciences en 1774. Depuis un an, il était chevalier de Saint-Michel. La compagnie lui avait accordé un traitement de 10.000 livres, bien que généralement un directeur dût se contenter de 2 à 3.500 livres (1). Il fut remplacé en 1787 par Dupuis.

Au-dessous du directeur, se trouvait le caissier et le contrôleur. Celui-ci était chargé de surveiller les payements, d'inspecter les ouvriers et de transcrire sur un carnet le nombre des glaces coulées ou doucies. Un contrôleur de Saint-Gobain, Bernières Saint-Martin, ayant refusé de présenter ses comptes en quittant son poste, fut « embastillé » jusqu'à ce qu'il eût consenti à justifier de sa conduite passée.

(1) La pension de retraite d'un directeur s'élevait généralement à 2.000 livres.

Digitized by Google

Saint-Gobain connut peu les gentilshommes verriers que la compagnie avait dû admettre au début, car ils avaient seuls le droit de couper le verre. Généralement ils se montraient peu travailleurs, et c'est au jeu ou à la chasse qu'il fallait aller les quérir quand on avait besoin d'eux. Mais dès la fin du XVII^e^ siècle, les glaces furent coulées, et la présence des gentilshommes souffleurs ne fut plus indispensable.

Les chapelains étaient chargés de célébrer les offices dans la chapelle. Matin et soir ils disaient la prière dans les halles en présence des ouvriers.

Après les chirurgiens, qui donnaient leurs soins aux ouvriers et à leurs familles, nous trouvons un personnage important, le portier : vêtu de la livrée royale, il se tenait à l'entrée de la manufacture, enregistrait les entrées et les sorties de matières, tenait un rôle des ouvriers. Les portes étaient ouvertes de 5 heures du matin à 10 heures du soir en été, et de 6 heures du matin à 7 heures du soir en hiver ; le reste du temps, les clefs restaient aux mains du directeur. Le portier veillait à ce que les halles et les magasins possédassent toujours des seaux pleins d'eau en cas d'incendie.

Ouvriers

Nous avons vu que les ouvriers, comme le reste du personnel de la compagnie, ne payaient pas d'impôts et possédaient le droit de *committimus* à l'instar des commensaux de la maison du roi. Vivant dans l'enceinte de la manufacture, où ne pouvaient même pas entrer les employés des Fermes, soumis à l'autorité du directeur, ils formaient un véritable petit état, possédant ses lois et ses usages, comme la vieille France en comptait un si grand nombre.

Pour être apprenti, il fallait être âgé d'au moins quinze ans et obtenir une autorisation verbale ou écrite de la compagnie. Le futur ouvrier n'était pas pris en traître : on lui lisait les conditions auxquelles il devait se soumettre. Il devait travailler de cinq heures du matin à sept heures du soir, sauf le temps nécessaire pour déjeuner (8 h. à 8 h. 1/2), dîner (midi à 1 h.) et

Digitized by Google

goûter (4 h. à 4 h. 1/2). Les dix premiers jours, il ne gagnait que dix sous par jour, puis quinze sous pendant trois mois, plus tard vingt sous. S'il cassait des glaces par malice, imprudence ou par faute, le prix en était retenu sur son salaire.

L'ouvrier qui était trouvé bon travailleur, devait signer, devant deux notaires, un engagement de quatre ans. On a calculé que l'apprentissage coûtait mille livres à la compagnie ; elle ne tenait donc pas à perdre son personnel. Ceux qui favorisaient la désertion, pouvaient être condamnés à une amende de 3.000 livres et les ouvriers coupables étaient incarcérés avec la permission de l'intendant.

Les ordres de la compagnie à l'arrivée du courrier étaient lus dans les halles, puis, à la sortie de la messe, devant la chapelle ; ils étaient ensuite affichés des deux côtés de la porte d'entrée.

Les sanctions consistaient dans la réprimande, la suppression de salaire d'un jour à un mois, le renvoi. Les amendes étaient distribuées entre les pauvres de la paroisse.

Il était interdit de vendre, dans l'intérêt des manufactures, du vin, de la bière ou du cidre, d'introduire des chiens de chasse, des volailles, des vaches. La compagnie fournissait à ses employés le bois de chauffage, mais ils ne devaient pas faire de trop grands feux chez eux, car les halles et les magasins, construits en bois, n'étaient pas loin de leurs demeures.

Comme on voulait que les ouvriers ne se fatiguent pas dans leurs moments de loisir, ils ne pouvaient chasser ni s'éloigner de la manufacture plus d'une heure. Chaque soir il fallait être rentré un quart d'heure avant la clôture. Le retardataire était réduit à passer la nuit dehors et à payer une amende.

Les ouvriers étaient de garde, chacun à leur tour, pendant une semaine ; ils ne pouvaient alors quitter la manufacture et étaient responsables de tout incendie qui se serait déclaré.

A la fin du XVII[e] siècle, Deslandes causa une véritable révolution. Jusque-là, les ouvriers chômaient le dimanche et les jours fériés. Il proposa aux associés de ne pas interrompre le travail ; ce n'est qu'après avoir reçu l'approbation tacite du cardinal de Rochechouart et de l'intègre lieutenant général de police Le Noir, qu'il obtint gain de cause. Il raconte lui-même sa visite à l'évêque

Digitized by Google

de Laon : « Je crus cependant devoir prendre des précautions, j'allai dîner chez le cardinal de Rochechouart. Je lui dis à table que je n'avais trouvé d'autre moyen d'empêcher mes ouvriers de se soûler les fêtes et dimanches que de les faire travailler. Je lui dis que dans une manufacture de feu, on étoit à toute heure exposé à des incendies, qu'il avait fallu prendre de grandes précautions et avoir nuit et jour, fêtes et dimanches un grand nombre d'hommes prêts à donner les secours, et que les ouvriers ces jours-là entendaient la messe du chapelain de la manufacture. Le cardinal, homme très prudent et très sensé, ne me répondit point, il ne pouvoit m'approuver comme évêque et il ne pouvoit pas plus me désapprouver comme homme sensé et ami de l'ordre. »

Au début du XVIII^e^ siècle, les journaliers recevaient 8 sous par jour et les femmes 4 sous, les souffleurs et les paraisonniers de 7 à 8 livres par semaine, les équarrisseurs 6 livres, les gardeurs de fourneaux 4 livres, les frittiers 3 livres, les casseurs de soude 50 sous. Dans le courant du siècle, les salaires augmentèrent à varier de 10 livres 10 sous à 4 livres.

A partir de 1792, ils commencèrent à baisser, mais comme la vie renchérissait, la compagnie accorda à ses ouvriers un supplément de 2 à 3 sous. Cette mesure ne parut pas suffisante à quelques meneurs de Saint-Gobain qui menacèrent d'une grève les associés. « Nous vous invitons par la présente de venire en personne vers nous ou envoyer votre approbation calquée sur notre demande ; faute par vous de venir à l'apui de la présente, sous le plus bref délai, l'extinction des fours en sera faite. » La compagnie accorda une nouvelle augmentation de 3 à 5 sous. Mais ces prix présentaient un caractère trop fictif ; dès 1798, ils furent rapidement réduits.

En plus de ces salaires fixes, les intéressés avaient établi des primes au travail, sous la forme de gratifications de 3 à 84 livres par an.

En cas de maladie, les ouvriers à la journée continuaient à être payés, mais ils devaient fournir un remplaçant ; les autres recevaient la moitié de leur gain. Si l'indisposition avait été contractée au cours du service, ils bénéficiaient d'une indemnité proportionnelle à la durée du chômage, mais si elle était due au libertinage ou à l'inconduite, on leur retenait deux jours de salaire par journée d'absence.

Digitized by Google

Il ne suffit pas à la compagnie de donner à ses ouvriers le logement et le bois gratis, de leur permettre de travailler le verre à leur compte quelques jours par an. A partir du 1er janvier 1760, elle créa des retraites ouvrières. Dix places d'invalides furent réservées aux ouvriers ayant plus de vingt-cinq ans d'ancienneté ou ayant reçu des blessures ; ils touchaient une pension hebdomadaire de 3 livres, portée depuis à 9 livres.

Il ne faut pas oublier les gratifications qui étaient distribuées lors de la visite de grands personnages ou d'événements heureux. Lorsque Louis XV échappa au couteau de Damiens, un *Te Deum* solennel fut chanté dans les manufactures ; il fut suivi d'un grand souper présidé par le directeur.

Fabrication

La manufacture royale des grandes glaces était venue s'installer à Saint-Gobain pour se trouver au milieu d'une forêt. Ses fours arrivèrent à brûler par an 100.000 cordes de bois, dont le prix de revient variait de 240.000 à 370.000 livres, suivant les cours. Au début du XVIIIe siècle, on commença à employer la houille, mais les directeurs conservèrent longtemps une prévention contre ce mode de chauffage.

Le sable blanc venait de Dieppe ou de Creil, la soude d'Alicante. Les Espagnols obtenaient ce dernier produit en faisant brûler une herbe nommée *kali* ; des malfaçons obligèrent la compagnie à conserver à Alicante un de ses commis, le chevalier Despuèche, pour surveiller la fabrication.

Dans les débuts de la compagnie on ne savait que souffler les glaces. Lorsque le verre avait passé dans deux fours — dans le second s'opérait la fin de l'affinage et le refroidissement —, l'ouvrier soufflait le verre à l'aide de sa longue canne, en s'appliquant à lui donner une forme oblongue ; il était coupé par deux apprentis et devenait un cylindre, qu'il suffisait d'étendre sur une table, puis de faire recuire. On ne pouvait pas, avec ce procédé, fabriquer des glaces dont la hauteur dépassât 45 ou 50 pouces ; il cessa d'être appliqué à Saint-Gobain en 1764.

Digitized by Google

A la fin du XVII^e^ siècle, un gentilhomme verrier d'origine italienne, Bernard Perrot, qui dirigeait une verrerie à Orléans, trouva le moyen de couler le verre et le cristal (1). Louis Lucas de Nehon connut son invention et en dota la société de Thévart, vers 1690. La première table à couler que l'on utilisa à Saint-Gobain fut l'œuvre d'un serrurier de Laon ; elle mesurait 121 pouces de longueur sur 74 de largeur et 2 pouces trois quarts d'épaisseur ; mais comme elle était composée de bandes de fer forgé juxtaposées, la dilatation inégale de ces bandes engagea la compagnie à employer une table de cuivre (1703).

Le verre était coulé sur la table, et laminé par un rouleau que l'on faisait passer ; il était ensuite glissé pour plusieurs jours dans un four à sole plane, la carcaise. Si cette méthode permet d'avoir des glaces plus grandes et plus parfaites, elle ne donne que des produits bruts qu'il faut doucir et polir. Pour réduire les frais de casses, les glaces étaient transportées, par charrettes, à Chauny, où la compagnie avait acheté, en 1705, quelques maisons en manière d'entrepôt. Elles n'y restaient pas comme aujourd'hui ; le canal les conduisait à Paris, où commençait un travail de plusieurs semaines, qui fut d'abord l'œuvre des invalides, et qui fut souvent confié, par la suite, aux hospitalisés de Bicêtre. On plaçait sur la glace une autre glace ; entre les deux on étendait une couche de sable mouillé, et on imprimait à cette seconde glace un mouvement de va-et-vient qui dépolissait grossièrement la première et la taillait régulièrement. Après le doucissage, on polissait la glace avec l'émeri, le tripoli ou la potée rouge (peroxyde de fer rouge).

Ces diverses opérations demandaient beaucoup de temps ; ce fait explique le prix assez élevé des glaces. Il y avait deux tarifs : le tarif général, arrêté de concert avec le conseil du surintendant des bâtiments, et le tarif du roi, dont les prix n'atteignaient que le tiers des précédents. En 1699, une glace de 15 × 12 pouces sans tain valait 7 livres ; en 1734, elle ne coûtait que 2 livres (2). Le cours d'une glace de 90 × 55 pouces tomba de 3.000 à

(1) Le privilège royal porte la date du 25 septembre 1688.

(2) Cependant, dans le tarif de 1734, la dimension de cette catégorie de glace n'est que de 14 × 12 pouces.

Digitized by Google

1.430 livres. En 1757, les prix baissent encore de 10 à 20 % (1).

La compagnie ne désirait pas voir se renouveler à son détriment l'aventure de Marans. Si les concurrents jaloux, comme les verriers de Trévoux ou de Fère-en-Tardenois, pouvaient débaucher des ouvriers plus ou moins instruits qui payaient de prison leur incartade, du moins ils ne pouvaient connaître par eux-mêmes les procédés secrets. Nul ne pouvait pénétrer dans la manufacture sans un ordre signé de la compagnie, sauf le gouverneur de la province, l'évêque, l'intendant, le grand maître des eaux et forêts, ses secrétaires et les officiers inférieurs de cette juridiction. Comme les employés et ouvriers étaient exempts d'impôts, les agents du fisc et des fermes n'avaient pas à pénétrer dans cette enceinte, où la contrebande semble avoir toujours trouvé des sujets fidèles. La compagnie, du reste, savait faire respecter ses droits, les armes à la main.

A une heure ou deux de La Fère, vers le nord-ouest, au village de Liez, les frères du seigneur désirèrent, un jour de l'année 1698, visiter à cheval la manufacture avec deux amis. Le plus jeune, Michel de Flavigny, chevalier, seigneur de Remigny, cornette au régiment de Mobrai en 1690, puis lieutenant dans Orléans, partit le premier à travers la forêt. Au sommet de la colline que domine Saint-Gobain, il arrive à la porte de la glacerie surmontée de l'écusson royal ; la trouvant ouverte, il croit bon de la franchir pour mieux attendre ses compagnons. Le portier, vêtu des couleurs rouge et bleue de la livrée royale se précipite sur lui avec quelques ouvriers, ferme la porte et lui demande ce qu'il vient faire. Le reste de la caravane arrive à ce moment ; c'étaient Philippe de Flavigny, chevalier, seigneur de Liez, capitaine de cavalerie au régiment de Sonatte en 1690, passé à celui d'Orléans et Louis de Flavigny, ancien page de la chambre du roi. Voyant la scène, ils se précipitent sur le mur avec leurs amis, l'épée à la main. Les ouvriers croient à une attaque, on court aux mousquets, et, dans l'affaire, Louis de Flavigny est tué (2). Une plainte fut portée à la justice ; la com-

(1) Grâce au procédé de Perrot et de Lucas de Nehon, on obtint des glace de 120 × 75 pouces (3 m. 24 × 2 m. 20). (Nouveau tarif du prix des glaces, Paris, an XIV, p. 82).

(2) Ils étaient fils de Philippe de Flavigny, chevalier, seigneur de Liez,

Digitized by Google

pagnie reçut gain de cause par un arrêt du Parlement, rendu en Tournelle criminelle, le 30 juin 1698 et par arrêts du Conseil d'État des 6 et 15 juillet suivants.

Cette affaire prouve l'importance que le pouvoir attachait au secret d'une fabrication qui devenait bien française. La raison d'État exigeait cette sévérité ; elle a favorisé le développement inouïe que la glacerie de Saint-Gobain a connu au XVIII^e^ siècle et au XIX^e^ siècle. La rigueur des règlements n'empêchait pas d'améliorer le sort du personnel ; les ouvriers ne trouvaient pas les prescriptions bien pénibles, s'ils n'en comprenaient pas l'utilité, car il fallait se faire inscrire plusieurs années avant de pouvoir être embauchés. Il se forma des générations d'ouvriers ; venus, pour la plupart de Normandie, où ils avaient doté ce coin de notre pays de la culture de la pomme, un siècle avant qu'elle ne se généralisât. Ce fut seulement dans ces dernières années que l'instabilité vint renouveler le personnel de la manufacture. Il était donc utile de conserver le souvenir d'une tradition qui se dénoue, et de rappeler le passé d'une industrie qui ne peut continuer à faire connaître le nom de Saint-Gobain qu'en se soumettant aux lois que chaque époque impose aux institutions, sous peine de déchéance.

Comte Maxime de SARS.

Aubermont, Remigny, Canlers, Méry, Epourdon en partie, gentilhomme ordinaire du duc de Vendôme en 1622, écuyer, puis commandant les gardes du duc de Beaufort qu'il aida dans sa conjuration contre le cardinal Mazarin (1643), conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi en 1639, il épousa Catherine-Magdelaine Oger de Cavoie, sa seconde femme (F. du Grosriez. *Notice généalogique sur la famille de Flavigny* de Liez, extrait de *la Picardie*, in-8°, Amiens 1884, p. 19).

Leur frère aîné, Anne Florimond, était mort en 1697. M. du Grosriez ne parle pas du drame que nous fait connaître M. Frémy.

Digitized by Google

ÉTANG DE LA PAPILLOTERIE

à Saint-Nicolas-aux-Bois

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Étangs
de l'Abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois
ET LEUR PÊCHE AU XVIII^e SIÈCLE

Je me suis rendu acquéreur à la vente de la bibliothèque de feu M. Lemaître, ancien avocat à Laon et bibliophile avisé, d'un manuscrit de la première moitié du XVIII^e siècle qui fournit sur la pêche des nombreux étangs de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Nicolas-aux-Bois d'assez curieuses indications.

Ce manuscrit comprend 146 pages plus ou moins complètes, plus ou moins dégradées ; par-ci, par-là des pages blanches. Parfois, ceux qui ont tenu le livre après les moines y relatent des comptes de blé ou de poisson, y font des problèmes, des règles d'arithmétique ou même des pages d'écriture.

En tête se trouve un *ex-libris* assez original, qui, s'il ne brille pas par la gravure, ni même par l'orthographe, possède certaines qualités que l'on ne dédaigne point toujours d'apprécier. Il est ainsi conçu : « C'est présent livres appartient à « Jacques Richet, meunier au grand moulin de Fourdrain. Je « prie celui ou celle qui la retrouvera, de me le rendre le plus « tôt possible : y les fort nécessaire. Ils auront une bonne récom- « pance fort honnête ; ils seront fort comptant. Ils auront pour « récompense une bouteille de vin de Bourgogne ou Bordeau. « Signé « Richet ».

Si l'orthographe est parfois fantaisiste, la calligraphie fait honneur à l'enseignement du magister de Fourdrain, et la fermeté de la main de Richet nous rassure sur le sort de ce billet à ordre tiré sur sa cave.

Le manuscrit de pêche de l'abbaye avait été d'un bon exemple pour Jacques Richet : l'écriture en est parfaitement lisible quoique

Digitized by Google

l'examen nous décèle l'œuvre de trois mains différentes et successives.

Sans pouvoir toutefois préciser la date de la rédaction de ce document, nous pouvons admettre qu'il fut écrit entre 1742 et 1745. Les premiers faits qui y sont relatés se rapportent à l'année 1642, il est vrai, mais paraissent avoir été écrits postérieurement à cette date. De la première page jusqu'en 1757 c'est la même main qui tient la plume, et cette particularité servira de commencement de preuve à la recherche de la paternité du manuscrit.

César d'Estrées était mort en 1714 et messire Pierre Desmaretz, abbé de Saint-Bénigne à Dijon lui avait succédé en tant qu'abbé commandataire de Saint-Nicolas. Malgré l'éclat de l'introduction de la réforme de Saint-Maur, l'abbaye ne renfermait que sept à huit moines, ce qui était peu, mais était encore consolant, lorsque l'on sait que quelques années auparavant la communauté ne comptait que deux membres.

Or, vers 1753, la composition de l'abbaye était la suivante : Dom Jean Ménager, prieur; Dom Louis Chapelet, sacristain; Dom Vimeul Martine; Dom Nicolas-François Leprévot, cellerier et procureur; Dom Joseph Pureur, dépositaire et sous-cellerier; Dom Jean-François Penant et Dom Louis-Adrien Lejeune (1).

La réforme de Saint-Maur bat alors son plein et nous pouvons nous croire revenus au zèle édifiant de l'époque de Saint-Benoît : les moines se partagent l'ouvrage, et chacun suffit à sa besogne. Quel est donc dans la liste ci-dessus le titulaire des fonctions de pêcheur de la communauté et par conséquent l'auteur du manuscrit ?

Dans le cours de son récit, l'anonyme auteur de ces annales parle du père cellerier comme d'un supérieur destiné à le suppléer au besoin : ce qui nous porte à croire que dom Joseph Pureur, dépositaire et sous-cellerier de la communauté, peut être l'historiographe des pêches de ses étangs.

Ses doubles fonctions ne devaient pas être si absorbantes qu'elles puissent en exclure une troisième, qui, au surplus, ne s'exerçait que par intermittence.

(1) Duval. *Histoire de l'Abbaye bénédictine de Saint-Nicolas-aux-Bois* (Bulletin de la Société Académique de Saint-Quentin, p. 384).

Digitized by Google

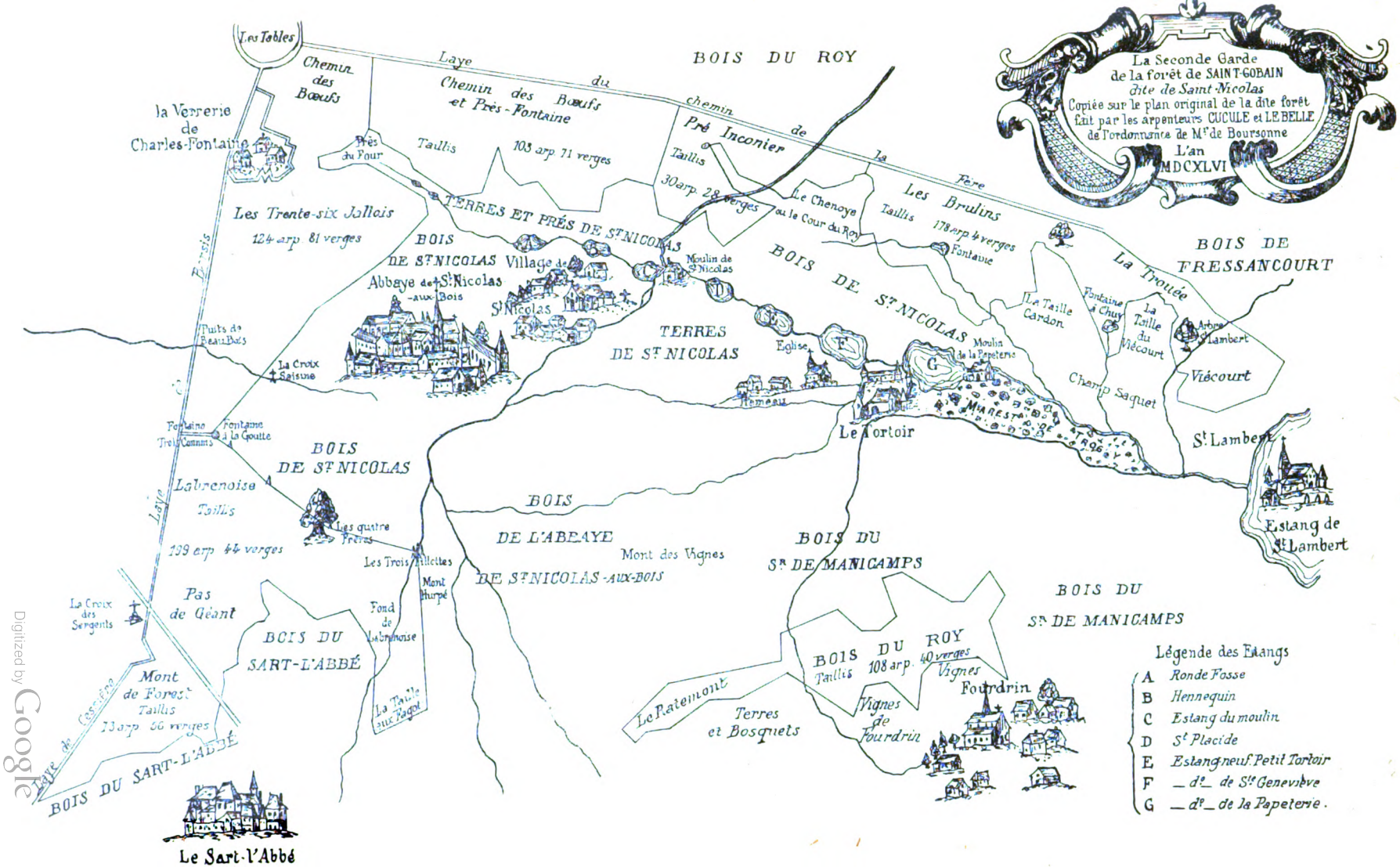

Digitized by Google

L'humble pêcheur étendait toutefois son action sur un domaine des plus considérables, et il faut reconnaître, en effet, que les bénédictins avaient tiré un merveilleux parti des bas-fonds marécageux de la vallée en y arrêtant les eaux qui découlaient des hauteurs de la forêt (1).

* * *

Dans les vallons qui, à l'est et à l'ouest, bordent la croupe boisée sur les pentes de laquelle s'élèvent l'abbaye et le village de Saint-Nicolas, prennent naissance des ruisselets qui alimenteront les étangs de la vallée.

C'est, d'un côté, le ruisseau dit de Saint-Nicolas, de l'autre son affluent, le ruisseau de Charles Fontaine (2).

Le mince filet d'eau qui, en pleine forêt, s'échappe de la Fontaine à la Goutte s'accroît sur son parcours de modestes sourçons. Il est déjà ruisselet, lorsque sous les murs de l'abbaye, il se voit doubler de l'afflux de diverses sources écloses dans l'enceinte même du couvent et colligées en un aqueduc souterrain de 320 mètres de longueur (3).

Le premier étang que nous rencontrons, dès que le ruisseau de Saint-Nicolas atteint le sol de la vallée, est celui du Parc, compris en entier dans l'enclos de l'abbaye (71 a. 89 c., d'après le cadastre). A côté de lui, existait également dans l'enceinte du monastère une pièce d'eau dite Fosse l'Arzillière, plus petite d'un quart que l'Étang du Parc, et destinée surtout à servir de réservoir à poisson. Cette pièce d'eau a disparu, soit qu'elle ait été comblée, soit qu'elle ait été réunie à l'étang du Parc, son voisin (4).

Puis le cours d'eau franchit les murs de l'abbaye et forme l'étang Larzillière, appelé aussi parfois étang du devant de la

(1) Palant (abbé), *L'Abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois* (Bulletin de la Société Académique de Chauny, t. VI, p. 116). Voy. la *Carte de la seconde garde de Saint-Gobain, dite de Saint-Nicolas, copiée sur le plan original de la forêt fait par les arpenteurs Cucule et Lebelle de l'ordonnance de M. de Bourssonne, l'an MDCXLVI*, reproduite dans ce travail d'après un cliché qui nous a été très obligeamment prêté par M. E. Sartiaux.

(2) Ancienne verrerie située dans la forêt de Saint-Gobain, voir : E. Sartiaux, *De Tergnier à Anizy-Pinon*, p. 90.

(3) Duval, Op. cit., t. XIII, p. 384.

(4) Peigné-Delacourt, *Monasticon Gallicanum*, tome II, planche 87.

Digitized by Google

porte ou étang de la Croix, en raison de sa situation à l'entrée de l'abbaye et de sa proximité du calvaire (92 a. 70 c., d'après le cadastre).

Cet étang était séparé de celui du Colombier par la chaussée et le pont d'entrée de l'abbaye.

D'une contenance de 36 a. 30 c. (cadastre), l'étang du Colombier baignait les bases de l'habitation nouvelle de l'abbé (1) et de vieux murs, restes d'une construction ruinée ou inachevée, sur laquelle les détails nous font défaut. Le ruisseau s'en échappait bientôt pour serpenter à travers les jardins du village (2) et aboutir à l'étang du Moulin, où il s'unissait au ruisseau descendant de Charles Fontaine ; c'est là que nous le retrouverons.

Après une course rapide sous les ombrages de la forêt, le ruisseau de Charles Fontaine, comme son frère, issu de la Fontaine à la Goutte, s'étalait dans la prairie en une série de petits étangs d'une superficie bien supérieure à ceux dont nous venons de parler, mais qui sont aujourd'hui tous desséchés.

C'est d'abord l'étang de la Ronde-Fosse, ou étang Mavai (contenance 304 verges, soit 1 h. 55 a. 25, ou 1 h. 57 a. 40 c., d'après le cadastre).

Puis l'étang d'Hennequin ou du Marais (1 h. 28 a., selon le cadastre).

Enfin l'étang de la Fourcière (3) qui, après avoir été jadis abandonné, fut remis en eau en 1743 (1 h. 32 a. 30 c., d'après le cadastre). Cet étang, dont la mise en état avait coûté une centaine d'écus, était sur un terrain trop plat et ne se prêtait qu'à la pêche à la main.

A la liste des étangs desséchés depuis la Révolution, nous pouvons ajouter l'étang du Moulin ou de Saint-Benoît (contenance 300 verges, soit 1 h. 53 a. 21 c. et 1 h. 46 a. 50 c. d'après le cadastre), sur l'emplacement duquel se réunissent le ruisseau venant de la Fontaine à la Goutte et celui descendant de Charles Fontaine. La vallée s'élargit alors et nous nous trouvons en présence d'une

(1) L'habitation ancienne de l'abbé se trouvait accolée au donjon encore existant (voir planche du *Monasticon Gallicanum* de Peigné-Delacourt).

(2) Il nous a été impossible d'identifier l'étang dit du Village dont il est question en un bail passé devant le bailli de la justice de Saint-Nicolas, le 19 avril 1621 (Archives de l'Aisne H 361).

(3) Ce nom paraît dériver de Fourcin ou Foursin (frai de grenouilles).

Digitized by Google

troisième série d'étangs d'une superficie beaucoup plus étendue que celle des pièces d'eau que nous venons de passer en revue.

Nous rencontrons deux étangs aujourd'hui desséchés, ce sont l'étang dit du Petit Tordoir (paraît avoir été appelé parfois étang Saint-Claude, parfois aussi confondu avec l'étang Neuf) et l'Etang Neuf ou de Saint-Maur. La contenance du premier était de 432 verges, soit de 2 h. 20 a. 63 c. ; le second comprenait 472 verges, soit 2 h. 41 a. 06 c., soit 3 h. 10 a. 30 c., d'après le cadastre.

Les étangs qui suivent sont restés en eau ; cependant deux d'entre eux ont vu leur superficie sensiblement réduite, soit par l'abaissement du point d'eau, soit par les progrès de l'envasement ou des alluvions.

C'est d'abord l'étang de Sainte-Geneviève, ainsi nommé en raison de la vieille église de Sainte-Geneviève qui jadis se mirait en ses eaux. La contenance en était de 12 arpens, 22 verges, soit 6 h. 24 a. 15 c., alors que le cadastre n'accuse actuellement que 4 h. 06 a. 80 c.

Jadis le ruisseau au sortir de l'étang de Sainte-Geneviève se déversait directement dans l'étang de la Papeterie. Comme la queue de cet étang se trouvait très étendue et improductive, les Bénédictins de Saint-Nicolas firent établir nne digue de retenue a travers la partie supérieure de l'étang pour en rehausser le niveau d'eau, et le nouvel étang ainsi créé prit le nom d'étang de Saint-Nicolas ou Petit Etang (contenance 4 arpens, soit 2 h. 21 a. 06 c. et, d'après le cadastre, 2 h. 06 a. 50 c.). C'est cette pièce d'eau qui baigne les jardins du Tortoir (1).

Le dernier étang, de beaucoup le plus important, était dénommé étang de la Papeterie ou de la Papilloterie, en raison de l'existence à son déversoir d'un moulin à papier créé par l'Abbaye et qui paraît avoir été abandonné dès les premières années du XVIII^e^ siècle (2). La superficie était à cette époque de 27 arpens

(1) Les étangs ont été souvent désignés sous divers noms ; une partie des dénominations anciennes ne concorde point avec les dénominations nouvelles : aussi avons-nous cru ne devoir user que des dénominations incontestables.

(2) Matton, *Les Anciennes papeteries de l'Aisne*, p. 22.

Digitized by Google

20 verges, soit 13 h. 89 a. 66 c., réduite actuellement à 9 h. 23 a. 60 c. (1).

Si nous voulons, au dehors du domaine de l'Abbaye, suivre le cours du ruisseau de Saint-Nicolas, nous le verrons au sortir de la roue motrice de la papilloterie serpenter à travers des bas-fonds marécageux, dit marais de Trogny, traverser la grand'route de Laon à La Fère et, après une course de quelques centaines de mètres, mêler ses eaux à celles de la Cingle pour former le maître étang (aujourd'hui desséché) de Saint-Lambert, dont l'étendue variait selon les saisons entre 108 et 247 hectares.

En terminant cette liste déjà trop longue d'étangs, nous ne pouvons que regretter la disparition de cette quantité de pièces d'eau de dimensions variables qui garnissaient chaque vallon de la forêt de Saint-Gobain, l'entourant de tous côtés, semblables à des diamants sertissant une émeraude (2).

En résumé, le domaine lacustre de Saint-Nicolas ne comportant pas moins de 12 étangs, représente une surface de 34 h. 66 a. 12 c., si nous adoptons comme mesure l'arpent de 100 verges, dit d'ordonnance, usité dans les pays de forêts et valant 51 a. 07 c. 20. Le cadastre nous donne une superficie un peu inférieure, soit 28 h. 32 a. 83 c., différence qui s'explique soit par l'exhaussement lent mais continu du sol des étangs, soit par un arpentage exécuté pendant les « maigres ». Quant à la superficie de 48 arpents donnée par certains actes à la réunion des 12 étangs, elle nous paraît difficilement explicable.

*
* *

Lorsque Henri IV eut rétabli l'ordre et la prospérité en France, les bénédictins songèrent à réparer les désastres de la guerre ; toutefois nous devons admettre que le rétablissement des étangs fut pour eux une opération accessoire. Longtemps encore on put voir les étangs « comblés, en friche et en riez » (3), rem-

(1) L'auteur du manuscrit s'exprime ainsi : « ...attendu que le fond en est excellent, on a défriché les aunis et arraché les souches, et on a labouré le fond à la bêche. La chaussée, le défrichement et le labour ont coûté en tout neuf cent livres. »

(2) Voir la carte de Cassini.

(3) Archives de l'Aisne, H. 361. Bail Pestel et Lebon, notaires à La Fère, du 28 juillet 1623.

Digitized by Google

plis de « bouzins, racines d'aulnois et autres superfluitez » (1). On songea ensuite à les louer en détail, selon l'occasion et pour des sommes minimes, à des particuliers qui prenaient la charge de les remettre en état.

Par un singulier jeu du sort, ces baux auxquels les parties assignaient une durée de 99 ans, furent la plupart cédés au bout de peu de temps pour non exécution des charges et conditions.

En 1680 (2), Damoisy, marchand à Saint-Gobain, se trouve locataire de la totalité des étangs moyennant un loyer de 1.200 livres. Il a, lui aussi, à exécuter toute une série de travaux d'aménagements, évalués à 4.000 livres et remboursables par l'abbaye au moyen d'une imputation de pareille somme sur les premiers loyers à échoir.

Il arriva que Damoisy n'exécuta qu'une faible partie des travaux qui lui incombaient et qu'en peu de temps il devint débiteur envers la communauté, non seulement de la presque totalité des 4.000 livres, mais encore d'un arriéré assez considérable sur les loyers échus et payables en espèces.

C'est pour mettre fin à cette situation que le 8 mars 1690 (3), par-devant Me Artus Lescellier, notaire royal au bailliage de Vermandois et en la lieutenance de Saint-Nicolas (4) comparaissaient les religieux de l'Abbaye assemblés au son de la cloche et avec eux leur débiteur Damoisy. Au moyen de l'acte dressé par le notaire, les parties d'un commun accord consentaient à la résiliation du bail emphytéotique : Damoisy abandonnait les poissons mis par lui dans les étangs, moyennant quoi les religieux lui donnaient quitus de ses obligations et de sa dette.

Désormais, en vertu des nouveaux statuts adoptés, les bénédictins vont tenter de faire valoir eux-mêmes leurs domaines dans la mesure de leurs forces.

*
* *

Quoique l'annaliste des pêches de Saint-Nicolas ne com-

(1) Archives de l'Aisne, H. 361. Bail du 11 juin 1680.
(2) Archives de l'Aisne, H. 361.
(3) Archives de l'Aisne, H. 361.
(4) Aux qualités ci-dessus, Me Lescellier prenait en outre dans l'immatricule de ses actes la qualité d'organiste de l'Abbaye.

Digitized by Google

mence le récit de ses opérations qu'en l'année 1742, tout fait présumer que les moines, dès 1690, avaient commencé à le faire valoir direct. En effet, après avoir ouvert un compte particulier aux douze étangs du domaine et avant de consigner les diverses opérations afférentes à chacun d'eux, l'auteur anonyme croit bon de résumer en quelques mots la nature de la pièce d'eau, d'exposer ses avantages et ses inconvénients, de fixer la quantité de poisson qu'elle est susceptible de contenir, etc.

Il y a là, à n'en point douter, le résultat d'une expérience acquise par un long usage antérieur, et peut-être est-ce même pour compléter et perfectionner ces données empiriques que l'écrivain ouvrit le registre qui nous occupe.

Après cent vingt-huit récits plus ou moins intéressants de pêches plus ou moins fructueuses, le narrateur en l'année 1788 suspendra toutefois sa narration sans conclure.

N'écrivant ni pour la postérité, ni pour la science, mais bien pour la seule communauté de Saint-Nicolas, son rôle prenait fin du jour où le couvent renonçait à son exploitation, et par conséquent il lui était superflu de dégager de ce travail une conclusion quelconque.

Dans les premières années, les étangs sont pêchés avec une régularité quasi-administrative : c'est ainsi que dans les dix-neuf premières années, c'est-à-dire de 1741 à 1760, nous comptons soixante dix-neuf pêches. Puis, soit que le zèle des moines se soit ralenti, ou bien encore que l'expérience acquise ait modifié les anciennes formules, les pêches deviennent de plus en plus espacées, et dans les dix-neuf autres années, c'est-à-dire de 1761 à 1779, nous ne trouvons mention que de quarante-sept pêches.

Enfin, de l'an 1780 à 1783, année où finit la narration, le nombre des pêches diminue encore et même il arrive de n'en compter aucune en 1780 et 1781.

D'une façon générale, les étangs d'aval ou grands étangs sont l'objet d'une exploitation régulière, biennale ou triennale, tandis que les étangs d'amont sont pêchés moins souvent et probablement selon les besoins.

On avait remarqué, en effet, que les étangs d'aval donnaient un produit considérable : le poisson, non seulement, y frayait, mais encore s'y développait rapidement.

Digitized by Google

Rien de pareil dans les étangs d'amont, c'est-à-dire dans ceux situés au-dessus de l'étang du Moulin. Vidés pour être rempoissonnés, ces étangs restituaient, après un laps de plusieurs années, pour ainsi dire la même quantité de poisson qui y avait été jetée. On accusa d'abord de prélèvements furtifs la loutre, puis le brochet, mais enfin il fallut convenir que les eaux étaient trop froides pour faciliter la reproduction et la croissance rapide des sujets.

Toutefois, ces étangs furent conservés en eau et convertis en réservoirs de poissons ou « sauvours ».

Leur rôle consistait à dépouiller le poisson du fumet et du goût de vase qu'il avait pu contracter dans les étangs inférieurs ; sa chair s'y affinait et la carpe devenait véritablement digne d'être qualifiée « de cuisine ».

Les grands étangs devinrent seuls l'objet d'une exploitation intensive et bien réglée : les pêches y avaient lieu régulièrement en mars, parfois en février ou en décembre, rarement dans les autres mois.

* * *

La pêche d'un étang tel que celui de la *Papeterie*, par exemple, est une opération qui durait quatre jours (1), alors que l'étang de *Devant-la-Porte* s'écoulait en 23 heures (2), l'étang de *Ronde-Fosse* en 50 heures (3) et l'étang de *Sainte-Geneviève* en 42 heures (4).

Le temps favorable arrivé, on procédait à la levée de la bonde, c'est-à-dire d'un énorme bouchon de bois placé à l'endroit le plus profond de l'étang et obturant le canal d'échappement des eaux.

Cette bonde était terminée par une tige de fer recourbée en forme de crochet pour en faciliter la manœuvre.

La bonde levée, l'eau se précipitait dans le canal d'évacuation soigneusement maçonné et lissé, passait dans la digue de retenue et débusquait dans le bac, sorte de bassin en maçonnerie ou

(1) Manuscrit p. 81.
(2) Manuscrit p. 7.
(3) Manuscrit p. 23.
(4) Manuscrit p. 75.

Digitized by Google

même en bois, terminé du côté de l'échappement des eaux par un clayonnage d'osier qui laissait fuir l'eau, tout en retenant le poisson porté par le courant. Il était absolument indispensable que dans cette course éperdue le poisson ne reçût aucun choc, et c'est pourquoi on s'évertuait à donner au canal et au bac des parois absolument lisses. Dans ce même but, on en arriva à installer une seconde bonde, située à un niveau plus élevé que la bonde de fond, pour éviter les inconvénients d'une trop forte pression du liquide.

On levait d'abord cette bonde supérieure, puis, lorsque le niveau de l'eau avait suffisamment baissé, on levait la bonde inférieure, dite bonde « *pècheresse* », et l'étang se vidait complètement.

Malgré toutes ces précautions minutieuses, il arriva que le 7 avril 1778 une belle laboureuse pesant vingt livres vint s'écraser contre la bonde de l'étang de la Papeterie ; l'auteur ajoute, que néanmoins elle fut trouvée « *excellentissime* » (1).

Une barque embossée à distance convenable du rivage incitait le poisson à « *avaler* » : ce à quoi le poisson se montrait quelquefois rebelle.

Ainsi dans la pêche de l'étang de la *Papeterie* opérée le 26 mars 1745 (2), « *le poisson n'a point voulu descendre de l'étang dans la fosse pêcheresse, et il resta sur la vase 300 carpes que l'on a dû écouler au mieux dans le pays.* » Ce « *mieux* » était certainement ici l'ennemi du bien.

C'est donc dans ce bac que le poisson vient se faire récolter, lorsqu'il se décide à « *avaler* ». D'autre fois le clayonnage ou les parois du bac ou même de la buse se rompent et laissent fuir le poisson ; un autre jour c'est la vase, la « *masée* » accumulée dans l'étang qui prend le cours de l'eau et envahit le dispositif de pêche. Bref, tout ceci n'est qu'accident et généralement la pêche se passe sans surprises désagréables; elle se borne à être plus ou moins fructueuse.

Quant à se perdre en considérations sur les causes des résultats bons ou mauvais, le rédacteur du manuscrit n'en a cure, et à

(1) Manuscrit p. 89 verso.
(2) Manuscrit p. 80 verso.

Digitized by Google

part quelques objurgations à l'adresse de la loutre et du brochet, il se contente d'ordinaire d'enregistrer purement et simplement le doit et l'avoir de chaque étang.

Ainsi appréhendé, le poisson se voit l'objet d'un choix : les belles pièces sont dirigées directement vers les réservoirs de la cuisine ; celles qui méritent quelque considération rejoignent les étangs supérieurs ; les poissons de moyenne grosseur sont jetés dans les pièces d'eau où ils peuvent prospérer. Quant aux petites pièces et au fretin, une partie sert avec quelques sujets sérieux à réempoissonner l'étang pêché ou à compléter la population d'un autre étang.

Enfin tout ce qui ne peut trouver place dans le domaine est vendu à des marchandes de poisson qui s'en servent pour repeupler leurs viviers. Il arrive parfois que l'étang n'est point de suite remis en eau, on le laisse *hiverner*, c'est-à-dire passer l'hiver à sec, et on profite de cette occasion pour effectuer diverses réparations telles que l'entretien des digues qui sont consolidées par des plantations de « *boursins* » ou « *boursaults* » (1), la réfection des fosses et des buzes. Ces travaux ne sont point sans coûter assez cher et le bénédictin se plaint du prix élevé de la main-d'œuvre.

Peu de pêches sortent de la banalité, sauf toutefois celle pratiquée le 27 août 1773 en l'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, dans l'étang du *Parc*, qui ne renfermait que des pièces de choix.

On y choisit trois carpes, trois brochets et une perche, qui pesaient ensemble 100 livres. Ces sept pièces étaient vraiment susceptibles de figurer sur une table royale.

La monotonie de l'existence claustrale avait été troublée quelques années auparavant par un événement moins agréable. Le 28 novembre 1763, la pêche de l'étang de *Ronde-Fosse* terminée, on l'avait remis en eau et repeuplé, lorsque le lendemain matin on s'aperçut que des « *malveillants* » avaient levé la bonde, recueilli nuitamment une partie du poisson et laissé échapper le reste dans la pièce d'eau suivante. C'est là le seul cas de braconnage ou de malveillance qui soit constaté en une aussi longue période.

(1) Petits saules. — Le saule est appelé souvent saulx.

Digitized by Google

*
* *

Les variétés de poissons que l'on retire de la fosse « *pêcheresse* » sont à la vérité très peu nombreuses, et c'est la carpe qui domine ; toutefois il y a carpe et carpe, et le vocabulaire usité par le bénédictin pêcheur mérite quelques éclaircissements.

La *feuille*, ainsi nommée à cause de sa forme plate est la carpe d'un an ; à deux ans elles devient *antenisseau*, puis à trois ans, ayant une longueur de quatre à six pouces, elle prend le nom d'*anteneau*. La quatrième année, la carpe atteint à sept à huit pouces et s'appelle *tiercelet*. Puis, à cinq ans, c'est un *grand tiers*, de huit à neuf pouces. Désormais la carpe devient comestible et prend le nom significatif de *carpe de cuisine :* sa longueur est de onze à douze pouces et son poids minimum de deux livres.

Le dernier échelon de cette hiérarchie est occupé par les *laboureuses*, bonnes et respectables carpes pesant de sept à neuf livres en moyenne, mais pouvant gagner jusqu'à vingt livres et même, paraît-il, quarante livres. On les nomme *laboureuses* parce qu'elles s'insèrent dans la vase des étangs et y creusent des sillons assez profonds.

Il est nécessaire de conserver dans tout l'étang bien aménagé quelques-unes de ces laboureuses qui en remuant la vase, en font sortir une quantité de vers ou insectes indispensables à la nourriture des jeunes carpes.

Il s'agit bien là, croyons-nous, uniquement de spécimens de la carpe vulgaire *(Cyprinus Carpio)* et aucun passage du manuscrit ne nous autorise à admettre, comme on a pu le croire, qu'à côté de ces carpes vulgaires se trouvait la carpe Carousche ou Carassin *(Cyprinus Carrassius)*. Cette dernière variété de carpe paraît être d'introduction récente dans les étangs de Saint-Nicolas ; elle offre sur la carpe ordinaire l'avantage d'être comestible dès sa troisième année.

Le pirate des eaux, le *brochet* (certains ont pesé jusqu'à dix-huit livres) (1), n'obtient que la seconde place dans la sollicitude des moines, et son rôle est mal défini : tantôt on le considère comme indispensable à la police des eaux en détruisant un fretin encombrant, tantôt il est accusé de s'offrir en pâture de jeunes

(1) Pêche de l'étang du petit Tordoir du 29 novembre 1771.

Digitized by Google

carpes qui ne lui étaient nullement destinées. Ses diminutifs sont les *brochetons* ; ses alevins sont appelés *aiguilles*, en raison de leur forme et par opposition aux *feuilles* dont il a été ci-dessus question.

Ensuite viennent les *tanches*, puis les *perches*, dont la forme adulte prend le nom de *percot*, et enfin les *gardons*, qualifiés du nom méprisant de *rosses*, *rossailles*, *évules de rosses*.

A côté de cette population habituelle, les eaux de Saint-Nicolas n'ont contenu que tout à fait exceptionnellement des espèces autres que celles que nous venons d'énumérer.

Cependant le 18 mars 1783 on fut assez étonné de recueillir une *brême*, poisson inconnu jusqu'ici dans les étangs de l'Abbaye.

L'*anguille* apparaît pour la première fois en 1765 et dans le seul étang de la Papeterie ; dès lors en en prendra parfois quelques-unes.

N'oublions point les *écrevisses* qui se trouvaient dans tous les étangs, et dont on retirait quelques plats lors de chaque pêche.

Il serait fastidieux de suivre pas à pas le bénédictin de Saint-Nicolas à travers ses annales et de supputer sa comptabilité. Cependant, à titre d'exemple, prenons comme au hasard une des meilleures opérations faites dans l'étang de la *Papeterie*.

Réempoissonné d'abord le 28 mars 1759, de 3.100 tiercelets, 4 hottées de percots et tanches, 37 labourcuses, puis en avril 1761 de 200 anteneaux et 2.000 antenisseaux, l'étang est pêché le 26 décembre 1761. On y trouve : 3.154 carpes de onze à douze pouces, pesant deux livres ; 167 tiercelets forts de huit à neuf pouces ; 350 tiercelets de sept à huit pouces ; 19.200 anteneaux de quatre à six pouces ; 20 brochets de cinq, six et sept livres ; 150 perches de trois quarterons à une livre ; 36 labourcuses de sept à neuf livres, soit au total : 23.057 poissons, et en sus 50 écrevisses, 12 tanches et 8 hottées de « *funérailles* » (fretin ?)

Les moines font mettre dans les réservoirs, afin de les vendre pour repeupler ou en cas de mévente pour donner en pâture aux brochets, savoir : 19.200 anteneaux, 18 brochets, 8 hottées de fretin. Quant au surplus qui constitue le véritable produit de la pêche, il est envoyé à la « Provision ». Ce sont : 150 perches, 2 brochets, 3 carpes labourcuses, 454 carpes et 150 tiercelets de huit à neuf pouces.

Il s'en faut naturellement que toutes les pêches soient aussi heureuses et tous les étangs aussi productifs.

Digitized by Google

* * *

Que devient cette énorme quantité de poisson ? A première vue, on serait tenté d'ajouter foi aux légendes qui courent sur les produits considérables que les Abbayes retiraient, paraît-il, de la vente du poisson, sur le quasi monopole dont elles jouissaient depuis les Croisades et qui avait été favorisé, dit-on, par l'établissement de prescriptions religieuses, et de conclure que les moines de Saint-Nicolas se trouvaient être les grands pourvoyeurs de poisson de tous les environs.

Notre comptabilité de pêche, méticuleuse et exacte à un poisson près, fait justice à ces fables. Dans une période de quarante-six ans nous ne trouvons mention en ces mémoires que de onze ventes.

Ce que l'on vend, ce sont des excédents de fretin et des poissons qui ne peuvent encore être de consommation et dont on est obligé de se débarrasser faute de place.

Les anteneaux sont abandonnés à raison de 12 pistoles le mil, les tiercelets de 22 pistoles le mil.

Le 19 novembre 1749, on vend à Laurendeau de Soissons, 52 seaux 1/2 d'antenisseaux, à raison de 7 livres 10 sols le seau d'un pied carré. Plus tard le seau d'antenisseaux monte à 10 livres. Quant aux percots, c'est à raison de 4 livres le seau que Lemaître de La Fère en devient acquéreur en 1759.

Ces ventes accidentelles sont contrebalancées par des achats non moins accidentels, mais qui deviennent nécessaires lorsque le poisson n'a point frayé d'une façon suffisante. A six reprises différentes, pour repeupler leurs étangs, les moines de Saint-Nicolas doivent s'adresser à des propriétaires plus heureux. Ils achètent des antenisseaux à Barisis, des tiercelets à Épourdon, des feuilles de carpes à Saint-Gobain et à Nogent. En 1766, ils croient profiter d'une aubaine en achetant à bon compte du frai amassé dans les fossés d'Anguilcourt par les débordements de la Serre, et cette expérience donne des résultats déplorables.

S'il est établi que les moines de Saint-Nicolas ne faisaient point le commerce des poissons de leurs étangs, peut-on supposer un seul instant qu'ils le prodiguaient en libéralités ? A deux reprises différentes le moine pêcheur nous relate des dons de poissons. Le 11 mars 1760, on distrait du produit de la pêche

Digitized by Google

de l'étang du *Moulin* 40 tiercelets que l'on va immerger dans les canaux du château d'Anizy, pour « *M. de Laon* » (1). Puis ce sont les bénédictins de Prémontré qui, sept années plus tard, reçoivent trois cents petites carpes apparemment pour repeupler leurs étangs.

Force est donc d'admettre que la communauté de Saint-Nicolas, qui compta au XVIII^e^ siècle dix moines au maximum et peut-être nombre égal de serviteurs, consommait seule le produit des douze étangs. On hésite encore plus devant une pareille conclusion si l'on remarque que le produit des étang est pour ainsi dire composé uniquement de carpes.

Combien regrettons-nous, avant de conclure, de n'avoir point en mains le manuscrit du cuisinier de la communauté qui nous révèlerait probablement les cent et une façons d'accommoder la carpe et d'en rendre l'usage quotidien tolérable.

Il est vrai que de-ci, de-là, nous voyons tirer de l'eau quelques plats d'écrevisses qui peuvent, aux jours de fête, rompre la monotoute des menus.

C'est hélas un rare régal, et puis, qui peut nous assurer que le prudent saint Benoît n'avait point fermé à ce crustacé révolutionnaire les portes de l'abbaye ?

Il nous reste à penser que, de temps en temps, ou pouvait entendre sous la voûte des cloîtres quelque novice paraphrasant l'augure Calchas que nous avons tous connu, murmurer « trop de carpes » !

*
* *

Pendant les cinq dernières années de sa relation, le moine pêcheur paraît souvent oublier de pêcher. Deux années entières et successives se passent sans qu'il mette à sec un seul des douze étangs, et il pose définitivement sa plume en 1783.

Par bail en date du 17 novembre 1788, reçu par Loisel, notaire à Crépy, les douze étangs de l'abbaye sont loués à Crépin, de Chauny, moyennant un loyer annuel de 1.200 livres. Ce bail était encore en vigueur lors de la vente de l'abbaye comme bien national.

Maurice PRUDHOMME.

(1) Le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon, comte d'Anizy.

Digitized by Google

Digitized by Google

Michel GODEAU

Prieur de Saint Gobain en 1728

Digitized by Google

LE
PRIEURÉ DE SAINT-GOBAIN

Nous ne connaissons saint Gobain que par la vie ou plutôt la légende qu'ont publiée les Bollandistes (1). En voici le résumé :

Gobain, né en Irlande, se fit de bonne heure remarquer par ses vertus; il fut ordonné prêtre par saint Fursy, avec dix de ses compagnons. Comme il retournait chez lui, il croisa un aveugle qui le supplia de lui rendre la vue; le saint prêtre s'y refusa tout d'abord, mais bientôt, saisi de pitié, il se prosterna et pria le Seigneur de l'exaucer ; s'étant relevé dévotement, il fit le signe de la croix sur les yeux de l'aveugle, et aussitôt celui-ci recouvra la vue. Un dimanche, pendant la nuit, comme ses compagnons et lui se reposaient, le Christ leur apparut et leur dit : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos.* Les onze Irlandais, à leur réveil, tombèrent d'accord pour retourner auprès de saint Fursy, qui les envoya en Gaule. En mer, ils furent assaillis par une violente tempête que Gobain apaisa par le sacrifice de la messe ; ils arrivèrent enfin au monastère de Corbie, d'où notre saint gagna un lieu désert situé dans le Laonnois et qu'on appelait le Mont Erème.

Accablé de fatigue, il ficha en terre son bâton de pèlerin, s'étendit sur le sol, sa chape sous la tête, et s'endormit. A son réveil, quand il prit son bâton, une source jaillit de terre ; le saint vit dans ce miracle la volonté de Dieu qui fixait ainsi le terme de son voyage. Quelques jours après, il se dirigea vers Laon, où il rendit la vue à un aveugle et la parole à un muet (2); le bruit

(1) *Acta Sanctorum*, juin, IV, p. 20 sqq.

(2) Une tradition de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon veut que saint Gobain y ait séjourné ; cette hypothèse est d'ailleurs rejetée par dom Wyard. Dom Wyard : *Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent de Laon*, p. 83-84 et 93. — Lequeux : *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, t. I, p. 124-125.

Digitized by Google

de sa renommée étant parvenu jusqu'au roi, Clotaire le fit venir à la cour, l'interrogea et lui abandonna sur sa demande le Mont Erème. Retourné dans sa chère solitude, Gobain y éleva un oratoire en l'honneur de saint Pierre, et se mit à exhorter les pécheurs jusqu'au jour où Dieu lui révéla qu'il serait martyrisé. En effet, dès 670, les Barbares envahirent la région et le décapitèrent le 20 juin ; il fut enterré dans l'église qu'il avait édifiée et de nombreux miracles eurent lieu sur son tombeau, qui devint un lieu de pèlerinage très fréquenté.

A la suite de la légende que nous venons de résumer, les Bollandistes ont publié la *séquence* suivante, que l'on ne chantait déjà plus au XVIII^e^ siècle (1), et qui est un abrégé de sa vie.

SEQUENTIA AD MISSAM

Ortus in Hibernia, pullulat in Francia, sanctitatis flosculus,
Quem insignem moribus sociat Martyribus passionis titulus.
Monet hunc in somno inspirata visio exire de patria.
Duodena concio, felix est exilio, tanti patris socia.
Radiant miraculis et virtutum titulis ; latere non potuit.
Dum cæcos illuminat, languores exterminat, omnibus innotuit.
Per hunc cœpit incoli Eremimons, Clotarii datus beneficio.
In deserto lilium, rosa sit per gladium, felici martyrio,
Irruentes Wandali regno, causa scandali, Sanctum interficiunt.
O Gobane, gratiam impetres et gloriam his qui tibi serviunt. Amen.

L'*Histoire littéraire de la France*(2) admet que cette « prose » a été composée par l'auteur de la légende de saint Gobain, c'est-à-dire peu après le milieu du XI^e^ siècle, pour les besoins de la cause, par un des moines de Saint-Vincent de Laon établis à Saint-Gobain.

A cette époque, on voit se manifester un relâchement de la vie religieuse ; l'ancienne frugalité ne suffit plus aux monastères, et il faut subvenir à leurs nouveaux besoins. C'est ainsi que Régnier, abbé de Saint-Vincent de Laon, se plaint à l'évêque qu'il manque de ressources et que le nombre de ses frères menace de diminuer. Pour remédier à cet état de choses, Elinand lui donna, par une charte datée du 6 septembre 1068, l'autel de

(1) A cette époque, elle était remplacée par une autre séquence que l'on chante encore aujourd'hui à la procession de saint Gobain. Voir appendice I.

(2) T. VII, p. 561-562.

Digitized by Google

Saint-Gobain, vacant par le décès d'un chanoine de Laon nommé Isembard, et y joignit les chapelles de Servais et Beautor (1). Cet acte est particulièrement intéressant ; nous croyons devoir insister sur ses termes (2).

Elinand nous apprend que l'abbaye de Saint-Vincent était appelée le « second siège des évêques de Laon « (*secunda Laudunicorum pontificum sedes*), titre qu'elle devait à l'honneur de reprendre les corps des évêques qu'elle avait donnés vivants à la cité ; aussi n'est-on pas surpris de trouver chez Elinand la générosité dont font preuve au moyen âge tous les hauts personnages envers les églises qui devaient les abriter après leur mort. Il ne veut rien concéder de ses propres biens, pour éviter chez ses successeurs le reproche d'avoir aliéné une parcelle de la mense épiscopale. La mort d'Isembard, qui desservait l'autel de Saint-Gobain, faisait rentrer cet autel dans les mains de l'évêque ; celui-ci le donna à Régnier avec la chapelle de Servais et toutes ses dépendances, moyennant certaines conditions. L'abbé devait y établir des moines qui veilleraient à l'entretien de l'église ; ils devaient en outre payer le droit de visite chaque année, 2 sols pour Saint-Gobain et 12 deniers pour Servais. Elinand demanda encore aux moines de Saint-Vincent de prier pour le salut de son corps et de son âme, et pour le salut de son clergé, de tous les chevaliers qui y sont ou y seront inhumés et de tous ceux qui feront des donations à l'abbaye ; c'est pourquoi il ajoute à ses concessions l'autel de Beautor et ses dépendances, moyennant un droit de visite annuel de 12 deniers.

Le prieuré de Saint-Gobain fut augmenté dans les siècles suivants, particulièrement vers 1130 ou vers 1160, sous le priorat d'Arnaud (3). Raoul de Monceau, vassal de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, sur le point de partir pour Jérusalem, donna la dîme de la paroisse de Saint-Gobain pour augmenter la mense des religieux du prieuré ; l'abbé de Saint-Vincent octroya au

(1) Bibl. Nat., coll. Grenier, t. 264, fol. 84 et 265 v°. — Mabillon : *Annales ordinis sancti Benedicti*, éd. 1745, t. V., p. 11. — Dom Wyard : *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, p. 152 et 156.

(2) Il a été publié par M. René Poupardin : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, Paris 1902, in-8, p. 28 (tirage à part). Nous le reproduisons à la fin de notre article. Voir pièces justificatives n° I.

(3) Voir la liste des prieurs de Saint-Gobain à l'appendice n° II.

Digitized by Google

donateur 10 livres proviniennes, à condition qu'il abandonnerait à Saint-Gobain un cens qu'il possédait sur quelques terres de cette église (1).

Dans les premiers temps, l'histoire du prieuré se confond, comme il est d'habitude, avec celle du village qui s'est développé sous ses murs ; aussi ne sera-t-on pas étonné de rencontrer le nom des seigneurs du pays, les sires de Coucy, parmi ses bienfaiteurs. Le 25 juin 1190, Raoul Ier concède à l'église de Saint-Gobain, avec le consentement de sa femme Alix et de ses enfants, tout le forage qu'il possédait dans la paroisse (2).

Plus tard, lorsque Enguerrand III édifia une chapelle dans son château de Saint-Gobain, les religieux de Saint-Vincent de Laon protestèrent, forts de leur droit de présentation à la cure. Ils finirent cependant par conclure en 1217 un accord, aux termes duquel Enguerrand pourrait avoir comme chapelains deux clercs séculiers ou deux religieux choisis à Saint-Vincent ; les chapelains étaient obligés de se présenter dans les huit jours à l'abbaye, pour prêter le serment de fidélité en la conservation des droits de patronage de la paroisse de Saint-Gobain (3). Ils devaient recevoir pour leur entretien le tiers des oblations de la chapelle du château, le tiers des dîmes des vignes du sire de Coucy, situées au même village, et le tiers de toutes les autres dîmes qu'il pourrait avoir, soit à Bertaucourt, soit même dans la paroisse de Saint-Gobain, les deux autres parts appartenant de droit au prieuré. L'année précédente, en 1216, Alix, mère d'Enguerrand de Coucy, avait fait donation au prieuré de plusieurs de ses biens (4).

Les sires de Coucy n'étaient d'ailleurs pas les seuls à favoriser le développement du prieuré ; encouragés par leur exemple,

---

(1) Dom Wyard : *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, p. 154.

(2) Arch. Aisne, H 302. — Dom Wyard, *op. cit.*, p. 154.

(3) Le titre de chapelain existe encore aujourd'hui ; en effet la chapelle du château est aujourd'hui desservie par le curé de la paroisse, et la somme fixée pour son traitement est toujours adressée au chapelain par la manufacture, héritière du château. Nous devons ce curieux renseignement à l'obligeance de M. le chanoine Morisset, curé de Saint-Gobain.

(4) Dom Wyard, *op. cit.*, p. 154 et 155. — A. Piette : *Le château de Saint-Gobain*, dans Bull. soc. archéol. Soissons, 2e série, t. X, p. 17. — Cartulaire de Saint-Vincent, fol. 120.

Digitized by Google

les seigneurs de moindre importance tinrent aussi à honneur de lui accorder quelques bienfaits. En 1218, Guillaume du Sart, châtelain de Laon, lui donne une femme de corps (1). En novembre 1219, Baudouin de Courtrai, abbé de Saint-Vincent, permet au prieuré de Saint-Gobain de percevoir tout ce qu'Evrard, Elisabeth, Roger et Aveline de Vauxaillon lui ont donné en aumône perpétuelle, tant terres que vignes, bois, maisons et autres héritages situés dans ce village, pour l'entretien des religieux ; si le prieur de Saint-Gobain ne paye pas à messire Itier de Vauxaillon et à ses héritiers, aux jours fixés par la coutume du village, les cens et rentes des terres situées dans sa justice, il devra leur payer une amende (2).

En janvier 1220 (n. st.), Enguerrand III, sire de Coucy, confirme comme seigneur dominant la ratification que son vassal lige Itier de Vauxaillon a faite au prieur de Saint-Gobain de l'aumône précédente ; mais Itier se réserve le cens, les vinages et la justice. En outre l'église de Saint-Vincent et le prieuré ne pourront à l'avenir rien acquérir dans le village qu'ils ne soient tenus de vendre avant un an et un jour, si ce n'est du consentement du sire de Coucy, d'Itier et de ses successeurs (3).

En janvier 1229 (n. st.) Odeline de Danizy, femme de Roger de Travecy, reconnaît devant l'official de Laon avoir vendu à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous laonnois pour 13 livres 1/2, monnaie de Laon ; ces 30 sous lui appartenaient par droit d'héritage et lui étaient dus chaque année, au 1er octobre, par le prieuré de Saint-Gobain pour des chennevières, vinages, cens et terrages qu'il tenait d'Odeline moyennant ce trécens (4).

En 1290, Enguerrand de Coucy fait une rente de 20 sous parisis à l'église de Saint-Gobain pour la façon de deux torches, que l'on allumera à chaque messe au moment de l'élévation (5).

(1) Dom Wyard, p. 155.
(2) Arch. Aisne, H. 317.
(3) Arch. Aisne, H 317. — Dom Wyard, p. 155.
(4) Arch. Aisne H 302.
(5) De Beauvillé. *Documents historiques inédits concernant la Picardie.* Voir pièces justificatives n° II. Cette charte ne nous est connue que par la copie qu'en fit le 31 août 1383, Guillaume l'Abbé, de Chauny, garde du scel du bailliage de Vermandois.

Digitized by Google

Des religieux aussi bien dotés devinrent des personnages ; les évêques eux-mêmes leur devaient des égards. C'est ainsi qu'Albert, évêque de Laon, logé au cours d'une visite pastorale au prieuré, le 4 novembre 1327, déclara que sa réception n'était qu'un effet de l'hospitalité des religieux et non pas un droit qu'il avait de s'y loger (1).

Depuis cette époque, nous perdons toute trace du prieuré ; à quoi devons-nous attribuer ce fait ? Il faut y voir l'influence de la désastreuse guerre de Cent ans, qui ravagea la France et fit diminuer sa population de plus de moitié, et aussi celle des épidémies qui désolèrent alors la contrée ; en effet, en 1339, les Anglais mirent la région à feu et à sang et démolirent le château ; le village fut réduit au tiers de ses habitants. Puis ce furent deux épidémies en 1388 et en 1394 ; la dernière fit tellement de ravages qu'on dut abandonner, faute de bras, les vastes terrains de culture qui s'étendaient entre le bourg et le chemin de Laon à Fressancourt ; ces terrains finirent par se boiser d'eux-mêmes et formèrent cette masse de bois nommée aujourd'hui Fringolet, la Tombelle et Fressancourt. Saint-Gobain fut encore saccagé en 1471 par Charles le Téméraire et en 1480 par Maximilien d'Autriche (2).

Nous retrouvons notre monastère au milieu du XVI^e^ siècle, mais il est dès lors en commende. Christophe de Héricourt, doyen du chapitre de Laon, comparaît tant pour lui que pour le chapitre et comme prieur de Saint-Gobain, pour la réformation des coutumes de Vermandois, le 3 novembre 1556, à Reims (3). Le 2 mars 1561 (n. st.), Christophe Massin, demeurant à Saint-Gobain, reconnaît devoir au même prieur la somme de 264 livres 13 sols tournois pour l'achat de 4 tonneaux 1/3 et 9 setiers 1/2 de vin clair, au prix de 60 livres tournois le tonneau (4). Dans un compte de 1564, nous voyons que le prieur de Saint-Gobain a droit de prélever chaque année « au jour des premiers brandons » (5)

(1) Dom Wyard, *op. cit.*, p. 155-156.

(2) Melleville : *Histoire de Coucy-le-Château*, p. 369-370.— Adenis Colombeau : *Saint-Gobain*, passim.

(3) P. Varin : *Archives législative de la ville de Reims* première partie, Coutumes (Coll. de doc. inédits sur l'Hist. de France), p. 877, 881 et 882. Nous devons ce renseignement à notre ami M. le comte Maxime de Sars.

(4) Arch. Aisne. E. 477.

(5) Le premier dimanche de Carême.

Digitized by Google

une certaine redevance sur le terroir de Pont-à-Bucy ; la quittance est faite au nom de Christophe de Héricourt, successeur de Léon de Francqueville.

Les guerres de religion avaient épuisé le Trésor ; aussi le roi jugea-t-il que les monastères devaient lui fournir assistance sous la forme d'argent, d'autant plus que la religion était en cause ; c'est ainsi qu'en 1569, le prieuré de Saint-Gobain, se voyant taxé à la somme de 63 livres 12 sols tournois, dut aliéner une partie de ses biens. Le 1er octobre furent mis en vente 4 jallois 50 verges de terres labourables en deux pièces « estant es Coustures » (1) de Saint-Gobain et tenus alors par Thomas de Craine, dont le bail devait expirer dans six ans ; elles furent mises à prix pour 50 livres tournois, et aucune surenchère ne s'étant produite, elles furent adjugées à ce prix au même Thomas de Craine, marchand, demeurant à Saint-Gobain (2).

En 1575, le prieur mit en vente environ 300 verges de prés sis en la prairie de La Fère au lieu dit « en Wby » (*sic*), qui avaient été baillés à Nicolas Duchemin pour 9 ans en 1573 ; cette vente avait lieu pour payer la somme de 76 livres tournois à laquelle avait été taxée le prieuré. Comme la valeur des pièces mises en vente excédait de beaucoup la somme demandée, le prieur reçut l'ordre d'aliéner d'autres parcelles ; aussitôt Ambroise Thévenin, fermier et procureur du prieuré, désigna une pièce de pré de 120 verges, sise au terroir de Deuillet, qui fut mise à prix à 100 livres tournois par Antoine Caignart, marchant à Barenton. Le *remond* (surenchère) ayant été fixé à 12 deniers tournois, le premier fut fait par Pierre de Tisseran, meunier à Saint-Gobert, le second par Simon Galland, marchand au faubourg de La Fère, le troisième par Caignart, le quatrième par Tisseran et le cinquième par Caignart, à qui ce pré fut adjugé (3).

En 1576, le prieuré, qui avait deux écus de rente, fut taxé à 156 livres tournois qu'il paya sans aliénation (4) ; le 4 septembre 1586, nous voyons qu'il a 7 écus de rente « revenant à 24 livres » (5).

---

(1) Ce lieu dit s'appelle encore aujourd'hui les Coutures.
(1) Arch. Nat. * G8 1233 C7, fol. 23 et C9, fol. 57 vo.
(2) Arch. Nat. * G8 1233 D12, fol. 22 vo et suivants.
(3) Arch. Nat. * G8 1234 E16.
(4) Arch. Nat. * G8 1234 H.

Digitized by Google

Nous devons remarquer qu'à cette époque l'église n'était plus desservie par des moines, mais par un curé ; il semble bien que les religieux aient disparu au moment où le prieur devint commendataire. C'est ainsi qu'en 1607 nous voyons Jacques Caudron, curé de Saint-Gobain, exiger des habitants de ce village la somme de 37 livres tournois, pour avoir conduit l'horloge dudit lieu suivant la convention faite avec Robert Boucher, maire, et Jacques Cadot, lieutenant de maire (1).

Nous perdons encore une fois de vue le prieuré et nous n'en retrouvons la trace qu'en 1728 ; il existe à la date du 12 décembre de cette année une déclaration de biens faite par Charles-François Levent, seigneur de Vaurseine et de Courthuy, conseiller du roi en l'élection de Laon, procureur fondé de procuration de M. Michel Godeau, prêtre, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université de Paris, curé de Saint-Côme de Paris, prieur de Saint-Gobain, demeurant alors à Corbeil (2). Voici en quoi consistaient à cette époque les biens du prieuré :

1° La maison prieurale, située à Saint-Gobain près de l'église (3), affermée à Charles Beguin, clerc laïque de la paroisse, par bail sous seing privé en date du 30 octobre 1725, moyennant 45 livres ;

2° Le droit de prendre chaque année sur le vinage de Pont-à-

(1) A. Combier. *Étude sur le bailliage de Vermandois*, troisième partie, Paris 1876. p. 547.

(2) Michel Godeau, né vers 1656, professait la rhétorique au collège des Grassins en 1684 ; il fut régent de rhétorique au collège de Navarre, puis recteur de l'Université de Paris du 18 octobre 1713 au 22 juin 1714 et du 11 octobre 1717 au 9 octobre 1718. Ayant à prononcer le panégyrique de Louis XIV le 15 mai 1714, il fit celui du cardinal de Noailles ; aussi le roi ne permit-il pas sa réélection en juin. Il fut impliqué dans les affaires du jansénisme et dans l'opposition de la Faculté des arts à la bulle Unigenitus et fut, malgré ses 80 ans, exilé en 1736 à Corbeil, où il mourut le 25 mars de la même année. Il traduisit en français un ouvrage de dom Barthélemy des Martyrs sur l'*Abrégé des maximes de la vie spirituelle* et l'*Amour de Dieu* de saint Bonaventure, en latin les poésies de Boileau ; lui-même en composa quelques-unes. (Michaud : *Biographie universelle*, nouvelle éd., t. XVII, p. 11. — Ch. Jourdain : *Histoire de l'Université de Paris au XVII et au XVIII^e siècles*. Paris, Hachette, 1867, in-fol., p. 287, 293, 304-5). — Ces renseignements nous ont été communiqués par M. le comte Maxime de Sars.

(3) C'est probablement le bâtiment qui a été conservé lors de la démolition de l'église communale et qui sert aujourd'hui de logis aux institutrices de l'école maternelle.

Digitized by Google

Bucy 56 livres, qui sont acquittés par le fermier du domaine de La Fère ;

3° 4 jallois de terre situés *en Josaphat*, terroir de Saint-Gobain, tenus à bail par les héritiers de la veuve Darras, moyennant 15 livres ;

4° 6 jallois environ de terres au terroir de Bertaucourt, tenus à bail emphytéotique par Lepreux, moyennant 18 livres ;

5° Les 3/4 d'un jallois de terre situé au terroir de Saint-Gobain, tenus « cy devant » par la veuve Lardot qui en rendait 40 sols ; depuis douze à quinze ans, cette terre a été usurpée par l'église, contre laquelle on se dispose à agir pour la « repeter » (1) ;

6° La ferme d'Errancourt, terroir de Saint-Gobain, consistant en une maison, bâtiment, grange, écurie, 22 setiers environ de terres et 6 faux de prés, dont 3 dans la prairie de La Fère et les 3 autres dans celle de Deuillet ; le tout affermé à Henri Brilliet et Pierre Dunel par bail sous seing privé en date du 8 juin 1728, moyennant 190 livres dont 50 doivent être employées chaque année aux réparations de la ferme. Il ne revient donc au prieur que 140 livres ;

7° Le prieur a droit aux deux tiers des grosses et menues dîmes contre le curé ;

8° Il a droit aussi aux deux tiers des offrandes et oblations. Ces deux articles ne valent qu'à titre de renseignement, car ils étaient abandonnés au curé de la paroisse en place de la portion congrue qu'il réclamait ;

9° Le prieur avait le droit de dîmes sur les terres tenues autrefois au terroir de Saint-Nicolas-aux-Bois par le sieur Delage (2), mais ce droit est perdu ;

10° Le prieur avait plusieurs droits de cens et de surcens sur plusieurs maisons et héritages situés à Saint-Gobain et dans le terroir, qui sont aussi perdus ;

11° Un « aulnis ci-devant en étang » que l'on coupe tous les dix ans et qui peut valoir annuellement 10 livres.

Le total du revenu perceptible se monte à 286 livres, mais les

(1) Réclamer. — Nous n'avons trouvé aucune trace de cette réclamation.

(2) Variante du duplicata : « sur les terres du sieur Delage, terroir de Saint-Nicolas-aux-Bois, qu'on présume être la verrerie de Charles-Fontaine et les terres adjacentes. »

Digitized by Google

réparations sont onéreuses : « les murs qui soutiennent les terrasses du jardin demandent une réparation annuelle de plus de 20 livres » ; il reste donc au prieur 266 livres (1).

Le 26 mars 1736, dom Pierre de la Vacquerie, sous-prieur de Saint-Vincent de Laon, au nom de dom Léandre-Anatole Pertuzet, prêtre, religieux profès de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, est mis en possession du prieuré de Saint-Gobain par Boutré, notaire, garde-notes du roi au bailliage de Vermandois et diocèse de Laon (2).

Le 21 avril 1738, nous trouvons une nouvelle déclaration de biens pour dom Mathieu Pellegrain, religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, faite par son fondé de procuration Jean Satabin, notaire royal et procureur au bailliage de La Fère. Dépendaient alors du prieuré :

1° La maison prieurale de Saint-Gobain : bâtiments, jardins et lieux en dépendant fermés de murailles dont la plus grande partie est tombée en ruines, tenant d'une lisière et d'un bout à l'église et au cimetière de Saint-Gobain, d'autre lisière à la rue qui conduit à la plaine (3) et d'autre bout à une petite rue qui descend à la fontaine (4) ; cette maison était affermée à Louis Samallet et François-Jacques Simon, par acte passé devant Satabin et son confrère, notaires royaux à La Fère, le 26 février 1736, moyennant un loyer de 45 livres ;

2° Une ferme en très mauvais état et tombée entièrement en ruines, située à Errancourt et consistant en terres labourables, héritages en dépendant, 10 à 11 setiers d' « aunois » (aulnes), situés à Saint-Gobain, au lieu dit le Pourceau (*sic*) Robert (5), trois faux de prés dans la prairie de Deuillet et trois autres situées *au Vuiby*, prairie de La Fère ; le tout affermé à Antoine Saget, laboureur à Errancourt, par bail passé devant Satabin, le 21 juillet 1737, moyennant 200 livres de rente ;

3° 6 jallois 10 verges de terres labourables sur les terroirs de Bertaucourt et d'Andelain, affermés à Marie-Louise

(1) Arch. Aisne, G 403.
(2) Arch. Aisne. B. 1231. — Voir pièces justif. n° III.
(3) Aujourd'hui encore rue de la Plaine.
(4) Aujourd'hui encore rue de la Fontaine.
(5) Aujourd'hui le Ponceau-Robert.

Digitized by Google

Demarets, veuve de Pierre Lepreux, laboureur à Deuillet, par bail passé devant Morial et son confrère, notaires royaux à La Fère, le 4 février 1738, moyennant 18 livres de redevance et une paire de poulets ;

4° Une rente de 50 livres à prendre sur le domaine de La Fère, sur laquelle il y a contestation et dont les prieurs ne jouissent plus depuis plusieurs années, mais ils peuvent faire valoir leurs droits.

Le total des revenus se montait donc alors à 263 livres, mais comme le prieur ne jouit pas de la rente de 50 livres et que le prieuré est chargé de décimes et autres charges, il estime que ses revenus ne sont que de 150 ou 160 livres tout au plus (1).

On peut voir d'après cette énumération que les biens du prieuré se trouvaient alors en piteux état ; le bénéficiaire, ne résidant pas à Saint-Gobain la plupart du temps, semblait se désintéresser de leur entretien.

La nomination des prieurs était confirmée par le roi de France, ainsi que le prouve une charte de Louis XV du 19 juin 1743, qui approuve la nomination de dom Benoît-Marie Motin, religieux de l'étroite observance de Cluny, comme prieur de Saint-Gobain (2). Celui-ci fit faire le 1er août 1743 une nouvelle déclaration, analogue à celle de 1738, par dom Placide de Saint-Ferréol, religieux de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, au nom de dom Motin ; nous y voyons seulement que le bail fait à Antoine Saget a été renouvelé le 21 juillet 1743 et que la rente à prendre sur le domaine de La Fère est montée de 50 à 56 livres ; nous y retrouvons aussi la mention de trois setiers de terre labourable située à la Grange, terroir de Saint-Gobain, au lieudit la *Cense Josaphat* ; les revenus sont encore estimés à 150 livres (3).

Le 26 février 1751, dom Motin fit une nouvelle déclaration ; la maison prieurale est louée pour neuf ans à Jean Lévêque, commis en la manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, moyennant 50 livres en argent, par bail passé devant Mittaux, notaire à Saint-Nicolas-aux-Bois, le 2 septembre 1743. La ferme d'Errancourt est louée moyennant 220 livres à Antoine Saget,

(1) Arch. Aisne, B 1099.
(2) Arch. Aisne, B 1101. Voir pièces justif. no IV.
(3) Arch. Aisne, B 1101.

Digitized by Google

par bail passé devant Mittaux, le 4 septembre 1743 ; les trois setiers du clos de la cense Josaphat sont affermés pour neuf ans à Pierre Cauchon, laboureur à Saint-Gobain, moyennant 15 livres et deux poulets « vifs en plumes », par bail passé devant Satabin, notaire à La Fère, le 31 juillet 1743. Les biens situés à Bertaucourt et Andelain sont loués à la veuve Pierre Lepreux, pour neuf ans, moyennant 20 livres et une paire de poulets « vifs en plumes », par bail passé devant Mittaux, le 22 septembre 1743 ; enfin, la rente sur le domaine de La Fère est montée à 56 livres 5 sols. Le total des revenus est donc de 361 livres 5 sols, mais il faut en déduire 42 livres 6 deniers pour les décimes et subventions et 100 livres pour les réparations d'Errancourt, ce qui donne un reste de 219 livres 4 sols 6 deniers (1).

Le dernier acte que nous possédons sur le prieuré est une déclaration du 9 janvier 1787, faite par dom Mathieu Géruzet, procureur de Saint-Jean de Laon, au nom de dom Joseph-Bonaventure Petitjean, religieux de l'étroite observance de Cluny. Voici le détail des biens tels qu'ils y sont relevés :

1° La ferme d'Errancourt et dépendances, contenant 18 setiers 2 verges, tenant d'une lisière à Claude Dumont, d'autre à la rue, d'un bout aux étangs du sieur Gardé de Matigny, et d'autre au sieur Ponthieu.

Item une pièce de terre labourable au même lieu, contenant environ 22 setiers 1 verge et 5/6, tenant d'une lisière aux étangs de Claude Dumont et du sieur Gardé de Matigny, d'un bout à la forêt de la Tombelle, d'autre aux sieurs Ponthieu et Dumont.

Item un terrain dont partie est en aunes, le surplus en *ries* ou *croules* (en friche), contenant 15 setiers 10 verges environ, terroir de Saint-Gobain, lieu dit le Ponceau Robert, tenant d'une lisière et d'un bout à la forêt, d'autre lisière aux terres et d'autre bout au Ponceau Robert.

Item une autre pièce de pré, située au terroir et prairie d'Andelain, contenant 3 faux 46 verges 1/2 environ, tenant d'une lisière au nommé La Choix, d'Andelain, à cause de sa femme, d'autre au sieur Delettre, de Beautor, et autres, d'un bout au grand chemin de Deuillet à Andelain et d'autre au fermier et autres.

(1) Arch. Aisne, G 403.

Digitized by Google

Et enfin une pièce de pré, située en la prairie de La Fère, lieudit *en Vuiby* ou *en Aubiés*, contenant environ 3 faux 26 verges, tenant d'une lisière et d'un bout au sieur Dauthuille, d'autre lisière et d'autre bout au sieur Leflot.

Le tout est affermé moyennant une redevance annuelle de 300 livres à Jean-François Lefèvre, laboureur à Effécourt, paroisse d'Épourdon, par acte passé le 20 mars 1783 devant maître Rousseau et son confrère, notaires à Laon.

2° 3 pièces de terre, sises au terroir de Bertaucourt, savoir une pièce lieudit *en Bairon*, contenant 2 jallois à raison de 80 verges le jallois, tenant d'une lisière au sieur le Blond à cause de son marché, d'un bout à la ruelle Bairon, d'autre à Saint-Nicolas-aux-Bois.

Item sur le même terroir, entre le *Carolus* et la ferme d'Effécourt, 3 *mancaux* 10 verges, tenant d'une lisière et d'un bout à l'abbaye de Genlis, d'autre bout aux terres du sieur le Couvreur et à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Item une autre pièce sur le terroir d'Andelain, lieu dit *au Noury*, contenant environ 2 jallois 1/2, tenant d'une lisière à la dame Duchesne, de Charmes, d'autre au domaine de La Fère, d'un bout aux terres de Saint-Nicolas-aux-Bois, et d'autre à la dame Duchesne.

Ces trois pièces sont affermées moyennant 30 livres et une paire de poulets à François Lepreux, laboureur à Deuillet, par acte passé le 4 juillet 1780 devant Rousseau et son confrère, notaires à Laon.

3° Une pièce de terre labourable contenant 3 setiers, où il y avait ci-devant une maison, située à Saint-Gobain, lieu dit la Grange, appelée *le Clos de la Cense Josaphat*, tenant d'une lisière au sieur Morin, ancien caissier de la manufacture, d'autre au chemin qui conduit à Chauny, d'un bout à une ruelle qui conduit à la Pissotte, d'autre bout à la terre de l'église. Elle est affermée pour 15 livres à Antoine-Isaac Blatier, marchand de bois à Saint-Gobain, par acte passé le 18 décembre 1780 devant Rousseau et son confrère.

4° Une maison et ses dépendances, dite la maison prieurale, située à Saint-Gobain, affermée pour dix-huit ans moyennant 60 livres à Louis Dubois, demeurant à Saint-Gobain, par acte

Digitized by Google

passé devant Rousseau et son confrère le 6 mars 1773.

5° Une rente de 56 livres à prendre sur le domaine et le bois de Soissons (*sic*) (1).

Les revenus se montaient donc à 465 livres et deux poulets, moins 109 livres 10 sols 6 deniers pour les décimes, ce qui fait 356 livres 9 sols et 6 deniers (*sic*) (2).

Que nous reste-t-il aujourd'hui de ce prieuré? Fort peu de chose malheureusement depuis la démolition de l'ancienne école communale. C'est à peine si l'on a conservé, mais en la défigurant, la maison prieurale, qui sert de logis aux instituteurs de l'école maternelle, ainsi qu'un vieux porche. Les travaux avaient mis à jour un charmant escalier voûté, qui conduisait vraisemblablement à la cave du prieuré. Il avait été question de le laisser à ciel ouvert, et nous regrettons vivement que ce projet ait été abandonné. Suivant une tradition locale, la cave où aboutissait cet escalier renfermait l'entrée d'un souterrain communiquant avec ceux du château, ce qui est tout au moins douteux (3).

André Biver.

(1) C'est certainement une erreur pour La Fère.

(2) Erreur pour 355 livres 9 sols 6 deniers. — Arch. Aisne, B 1231.

(3) Cette tradition provient certainement de l'existence d'escaliers semblables dans les souterrains du château.

Digitized by Google

APPENDICE N° 1

SEQUENTIA

Gobbanus regia
Satus prosapia
Terrena despicit,
Cælestia vovet,
Uni Deo fidus.

Afflante spiritu,
A perdito coetu
Fugit, ac tenebras
Quærit, ob crimina
Indulgens fletibus.

Amicis potior,
Præfectus cæteris,
Sibi depressior,
Subjectis serviens ;
Affulger meritis.

Quietus patriis,
Exul a finibus,
Demergit in aquas.
Nostras ut æstuans,
Appulset in oras.

In rupe latitans,
Solus interferas,
Intus recogitans
Quam pie Numini
Infons arriserit.

Frondosa permeat,
Pagana fervidus
Adit, ut pariat
Corlo, quos Tartarus
Sibi detinuit.

Infirmos reficit,
Coecos illuminat,
Claudos restituit,
Egenos sublevat,
Torpentes arguit.

Exemplo, precibus,
Demulcet impios ;
Furit fera cohors ;
Oppressus ictibus
Invictus cecidit.

Effusus Martyris
Sanguis nos provocat,
Delicta crucibus
Ni piare licet,
Purgemus lacrymis.

Æternis sedibus
Consors coelituum
Adsis propitius,
Fac in perpetuum
Lætemur in cœlis.
Alleluia. (1)

(1) Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de M. de Coquereaumont, directeur de la manufacture de Saint-Gobain.

Digitized by Google

APPENDICE N° 2

LISTE DES PRIEURS DE SAINT-GOBAIN

Arnaud (*Ernaldus*), vers 1130 ou 1160 (1).

Léon de Francqueville, avant 1556.

Christophe de Héricourt, 1556.

Dom Jean Jonglux, mort le 10 octobre 1614.

Dom Pierre Loba, mort le 14 juin 1640 (2).

Michel Godeau, 1728.

Dom Léandre-Anatole Pertuzet, 1736.

Dom Mathieu Pellegrain, 1738.

Dom Benoît-Marie Motin, 1743.

Dom Joseph-Bonaventure Petitjean, 1787.

(1) La date est celle du plus ancien document où nous ayons trouvé le nom du prieur ; malheureusement nous n'en connaissons que très peu de la série abbatiale de Saint-Jean de Laon.

(2) Les prieurs Jonglux et Loba furent enterrés dans l'église abbatiale de Saint-Jean de Laon.

Le premier fut inhumé au milieu de la nef. Voici son épitaphe : « Cy gist dom Jean Jonglux, prestre, religieux profes, aumonier de ceans et prieur de Saint-Gobin, natif de Novion le Vineux, lequel a fondé dans cette église deux obits pour par chacun an le 18 décembre et trepassa le 10 octobre 1614. Pries Dieu pour son ame. » (Arch. Nat. L 815, n° 18. *Histoire manuscrite de Saint-Jean de Laon*, p. 59).

Le second avait sa tombe dans le chœur de l'église : « Cy gist domp Pierre Loba, prestre, religieux de ceans, prieur de Saint-Gobain, natif de Novian en Vigneux, lequel a fondé une messe pour le jour de Saint-Pierre aux liens, et pour le jour de son trépas un obit solennel le 14 de juin 1640. Pries Dieu pour son ame. » (*Id.*, p. 55-56.)

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

6 septembre 1068

Elinand, évêque de Laon, à la requête de Régnier, abbé de Saint-Vincent, donne à cette abbaye l'église de Saint-Gobain avec la chapelle de Servais et l'église de Beautor.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam procul dubio creditur profuturum ad remunerationem eterne beatitudinis quicunque ecclesias Dei fideliter coluerint vel ampliaverint, necnon specialiter inibi Deo servientibus ut liberius contemplative vite vacent stipendium providerint, idcirco ego sancte Laudunensis ecclesie presul Helinandus immeritus, et viventium industrie victurorumque posteritati notum fore volumus quoniam Regnierus, venerabilis abbas monasterii sancti Vincentii, quod secunda Laudunicorum pontifica sedes, utpote presulum, cleri et militum immutabilis sepultura, appellata est, ex quo urbs ipsa presulari meruit intronizari cathedra, aures nostras suppliciter appellavit ut sibi caterveque sub se posite, que predecessorum meorum episcoporum bonorumque hominum adjutorio excreverat, tale preberemus subsidium ne egestate cogeretur minorari fratrum numerus. Cujus preces probabiles attendentes et magis augeri quam minui obtantes numerum ipsum, econtra vero eligentes subsidium taliter prerogare pro salute anime nostre postulatum (1) quo successoribus nostris nec mutabile videretur nec onerosum, noluimus villas indominicatas concedere ne mensam illorum videremur decurtasse, sed altare sancti Gobani situm in Vetosiaca silva, quod, Isembardo canonico nostro cui fuerat commissum defuncto, in manum nostram redierat, cum capella de Selviaco vico, et cum omnibus ad ipsum altare pertinentibus, eo tenore ut inibi in posterum a monachis Deo et ipsi sancto inserviatur, jam dicto sancti Vincentii loco sibique famulantibus salvo ecclesiastico jure perpetualiter possidendum, consilio et assensu omnium canonicorum nostrorum et fidelium, ex integro concedimus ; ita tamen ut quot annis persolvat pro circatura duos solidos et de Selvai. XII. denarios. Et ut liberius fructuosa insudare valeant labori, orando in primis pro salute corporis et anime mee omniumque successorum meorum, deinde pro salute cleri nostri et omnium militum omniumque illic humatorum et humandorum, universorum quoque qui illis quoquomodo profectu aut solatio fuerunt vel fuerint, ad necessaria sacre religioni competentia simili ratione perpetuo possidendum, addimus ei altare de Baltort cum appenditiis suis, ea conditione ut succedentium presulum hujus episcopii nemo clericorum, laicorum nullus in nullo que fecimus irrita facere, obviare vel abstrahere presumat. Quod si fece-

(1) Le manuscrit porte *postulatulatum* (note de M. Poupardin).

Digitized by Google

rit, auctoritate apostolica et pontificali decreto, sanctorum quoque canonum perpetue excommunicationis plectatur vindicta, eterne maledictionis confodiatur jaculis et cum hiis qui dixerunt domino Deo : *recede a nobis* (1) sit anathema, perditionis flammis eternalibus cruciandus. Et ut hec auctoritas firmior esse valeat, tam propria manu quam etiam clericorum nostrorum et nobilium laicorum subter corrobare censuimus. Pro circatura altare de Baltort persolvat quod annos. XVIII. denarios. Noverint autem fratres ipsi hoc ea me fecisse ratione ut, quoad vixero, die ipso, VIII° videlicet idus sept. quo hec acta sunt mei fiat memoria, et refectio fratribus celebriter detur, atque post obitum anniversarius dies depositionis mee fiat memorialis cum refectione fratrum.

Signum Helinandi episcopi.

Actum incarnationis dominice anno. M° LXVIII°, indictione. VI^a^, epacta XIII^a^, regnante Philippo anno VIII°, agente in presulatu Laudunensi Elinando pontifice feliciter annos. XVI, VIII idus sept., luna XXIIII.

René Poupardin : *Cartulaire de Saint-Vincent de Laon*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire de Paris*, t. XXIX, p. 196 sqq., et tirage à part, p. 28.

II

Donation de 20 sous parisis de rente faite par Enguerrand de Coucy à l'église de Saint-Gobain pour la façon de deux torches que l'on allumera à chaque messe au moment de l'élévation.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Williaumes li Abbés, de Chauny, garde de par Madame la duchesse d'Orliens du séel de la baillie de Vermandois establi à Chauny, salut. Sachent tuit que nous l'an de grace mil trois cens quatre vins et trois, le darrain jour du mois d'aoust, veismes et leusmes mot après autre bien et diligamment unes lettres saines et entières de séel et d'escripture, séellées du séel de hault et poissant seigneur feu monseigneur Enguerrain sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, si comme il apparoit par le inspection desdictes lettres, contenans cette fourme :

Je Enguerrans, sires de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, fais savoir à tous que j'ay laissié et lais pour Dieu en pure et perpétuel aumosne, pour le remède de m'ame et des ames mes chières compaignes Marguerite, jadiz ma femme, et Jehanne ma femme, et des ames de mes ancesseurs, à l'église de Saint-Goubain vint solz de parisis de rente chascun an à tousjours pour achater cire pour faire un tuertis ou deux chascun an, pour alumer à l'élévation du corps Nostre Seigneur toutesfois que on chantera messe en ladicte église Et celle rente ay assenné et assenne à penre et à recevoir chascun an en la taille de la ville de Saint-Goubain, lendemain de feste Saint Andrieu. Et s'il advenoit que celle rente ne fust paiée au jour devant dict, je veuil et ordenne que cil ou cius qui ladicte taille tenront et averont soient tenus à rendre et à paier à ladicte

(1) Job, XXII, 17.

Digitized by Google

église, ou celui qui de par l'église les requerra, douze deniers parisis de paine pour chascun jour qu'il seront en deffaute de paier la rente devant dicte, puis les wit qu'il en seront requis souffisament de ladicte église ou de son commandement. Et à toutes ces choses fermement tenir et à emplir à tous jours je oblige et ay obligié moy, mes hoirs et mes successeurs qui tenront et averont ladicte taille de Saint-Goubain. Et pour ce que ce soit ferme chose et estaule, j'ay ces présentes lettres séellées de mon séel. Ce fu fait en l'an de grace mil deux cens quatre vins et dix, on mois de décembre.

Et nous Williaumes li Abbés, de Chauny, par dessus nommez, ou tesmoing de ce, avons séellé ce présent transcript ou vidimus du séel de la baillie dessusdit, sauf le droit de ma dite dame et l'autrui. Ce fu fait en l'an et le darrain jour dessus dit.

(Sur le repli) : Collation est faite. W. de le Pommer. (?)

De Beauvillé : *Documents historiques inédits concernant la Picardie.*

III

Prise de possession du prieuré.

Aujourd'huy vingt sixieme jour du mois de mars mil sept cent trente six avant midy, en vertu des lettres de provisions données par illustrissime et reverendissime messire François de Baglion de la Salle, par la grace de Dieu éveques d'Arras et abbé commandataire de l'abbaye de Saint Vincent de Laon, ordre de S. Benoît, congregation de S. Maur, datté du dix huit janvier mil sept cent trente cinq, signé dudit seigneur eveque et plus bas *de mandato illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini* (*sic*) *Episcopi Attrebatensis*, signé DUPUICH avec paraphe, en conséquence desquelles lettres d'attache ont été accordées par Sa Majesté et expediées en chancelerie le deux juillet de l'année mil sept cent trente cinq, signé LOUIS et plus bas PHELIPPEAUX et seellée du grand seau de cire jeaune, aussy confirmées et enregistrées par arrest de nosseigneurs de la cour du Parlement à Paris en datte du vingt six janvier dernier, signé MYSSEY, collationné signé DE AUVERGNE et enregistrée signé ISABEAU avec paraphe, le tout pour et en faveur du reverend pere dom Leandre Anatoile Pertuzet, prestre religieux profes de l'etroite observance de l'ordre de Cluny, ordre de S. Benoist, gradué nommé et duement qualifié par les dites lettres de provision, demeurant au prieuré de S. Denis de la Chartre à Paris, pourveu et nommé par icelles des prieurés simples de S. Gobin et de Neuville, diocese de Laon, vacans par le décès de M^re^ . . . . . David, dernier et paisible titulaire d'iceux, les dites lettres de provision sont susdattées, duement registrées et insinuées au greffe des insinuations ecclesiastiques du diocese de Laon le dix fevrier de l'année mil sept cent trente cinq, signé LORIN qui a receu dix huit livres pour les droits d'insinuations et controlle.

Je notaire garde nottes du Roy et apostolique au baillage de Vermandois et diocese dudit Laon y demeurant soussigné, en la presence des temoins cy après nommés me suis exprès transporté au villages dudit S. Gobin sur la requisition à moy faite et à mes dits temoins par le reverend pere dom Pierre de Lavac-

Digitized by Google

quiere (*sic*), pretre religieux benedictin de la congregation de S. Maur, souprieur de l'abbaye de S. Vincent de Laon, aussy present et comparant en personne, lequel ou nom et comme fondé et porteur de la procuration generale et speciale dudit reverend pere dom Léandre Anatole Pertuzet, nommé et pourveu dudit prieuré de S. Gobin, passé par devant Gillet et son confrère, notaires au Chatelet de Paris, le treize mars du present mois et en icelle demeuré annexée à la minute des presentes après avoir été certifié véritable et paraphé *ne varietur* par ledit reverend pere de Lavacquerie (*sic*), procureur constitué et a sa requisition de moy susdit notaire royal et apostolique et de mes dits temoins aussy soussignés, où estant en presence des dits temoins j'ay mis en possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré de S. Gobin ledit reverend pere dom Pierre de La Vacquerie et ce pour et au nom dudit reverend pere dom Leandre Anatoile Pertuzet en vertu de ladite procuration dont copie sera inserée au fin de la presente expedition et c'es par la libre entrée en la dite église de S. Gobin, prise d'eau benite, priere faite au maitre autel, son des cloches et a observée les autres ceremonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées, à laquelle prise de possession leu a haute et intelligible voix par moy susdit notaire du Roy et apostolique audit diocese de Laon et y demeurant soussigné, en presence des dits temoins aussy soussignés, personne ne s'est opposé dont et de tout quoy a été par moy notaire du Roy et apostolique fait et dressé le present acte ainsy requis en presence de Joseph Brahier, clerc laïque de ladite paroisse dudit S. Gobain y demeurant, et de François d'Estre, demeurant à S. Nicolas aux Bois, témoins aussy a ce present appellés qui ont signé avec ledit reverend pere dom Pierre de La Vacquerie et moy susdit notaire royal et apostolique demeurant audit Laon aussy soussigné les dits jour et an à la minute des présentes, controllé audit Laon par LELEU, le vingt-sept desdits mois et an, qui a reçu six livres pour le droit et aussy insinuée et controllé au greffe des insinuations ecclésiastiques audit Laon le vingt-neuf desdits mois et an, signé : LORIN.

(Suit la teneur de la procuration de dom La Vacquerie.)

Signé : BOUTRÉ.

Arch. Aisne, B 1231.

IV

Louis XV confirme la nomination de dom Benoît-Marie Motin comme prieur de Saint-Gobain.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, a nos amées et feaux conseillers les gents tenans notre Grand Conseil, salut. Notre bien amée frere Benoit Marie Motin, prestre et relligieux profes de l'etroite observance de l'ordre de Cluny, nous a fait exposer qu'il auroit esté pourvu en cour de Rome les six des ides de janvier dernier du prieuré simple et regulier de Saint-Gobain, ordre de saint Benoist, diocese de Laon, vacant par le deces de dom Mathieu Pellegrain, relligieux du meme ordre, dernier possesseur, mais d'autant qu'au terme de notre edit du mois de novembre 1719 il ne peut vallablement en

Digitized by Google

prendre possesion qu'il n'ait obtenue nos lettres sur ce necessaire, il nous a tres humblement fait supplier de les accorder. A ces causees (*sic*) et voulant favorablement traiter ledit exposant, nous vous mandons et ordonnons par ces presentes signé de notre main que notre procureur general appelles, s'il appert qu'esdite provision cy attachées sous le contreseel de notre chancellerie il n'y ait rien de contraire aux saints decrets, aux concordats d'entre le S[t] Siège et nous, aux franchises et libertés de l'eglise dallicanne (*sic*), aux constitutions dudit ordre, aux arrest et reglement reçus dans notre royaume, vous ayez à permettre audit frere Motin de se mettre en possession du prieuré dudit S[t] Gobain, d'iceluy le faire jouir et user pleinement et paisiblement, cessant et laissant cesser tous troubles et empechements contraires. Car tels et (*sic*) notre plaisir.

Donné à Versaille le dix septieme jour de may de l'an de grace mil sept cens quarante trois et de notre regne le 28[e]. Signé LOUIS et plus bas par le Roy PHILIPEAUX, enregistré es registre du Grand Conseil du Roy pour estre exécuté selon leur forme et teneur et jouir par ledit frere Benoît Marie Motin de l'effet et coutume en icelle, suivant l'arrest du Conseil de ce jourd'huy 19 juin 1743, signé PERRIN avec paraphe.

(Suit l'arrêt du 19 juin 1743).

Arch. Aisne, B 1101.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le 14 Octobre 1793 à Saint-Denis

Récit d'un Laonnois

Il n'existe peut-être pas, dans l'histoire des fureurs révolutionnaires, un chapitre plus dramatique et plus atroce que celui de la violation des sépultures royales de Saint-Denis.

Commencées le 6 août 1793, par ordre de la Convention (1), ces journées d'horreur se prolongèrent jusqu'à la fin d'octobre.

« Apologistes comme détracteurs de cette époque tragique, tous doivent en convenir, les hommes abominables, qui violèrent l'asile des morts, ont commis à la fois un crime et une monstrueuse absurdité » (2).

De nombreux ouvrages, narrant ces journées, ont paru depuis un siècle. L'un des plus récents et des mieux conçus, parce qu'il résume tous les autres, est le volume du docteur Max Billard, *les Tombeaux des rois sous la Terreur*. L'auteur y prend pour guide une relation fort précieuse de ces évènements, laissée par un religieux bénédictin, dom Druon, qui assista à la profanations de ces grands sépulcres.

Dom Druon avait été prieur de l'Abbaye de Saint-Jean de Laon et en cette qualité le dernier principal du collège de la ville. Au début des troubles il s'était réfugié à Saint-Denis où il avait obtenu, pour sa sauvegarde, la fonction de gardien du chartrier de l'ancien monastère. Chaque jour, la plume à la main, il suivit, dans tous ses détails, l'œuvre dévastatrice. Son récit forme un important manuscrit conservé aujourd'hui aux Archives Nationales (3).

Un autre Laonnois, Henri-Martin Manteau, fut témoin d'une

---

(1) Rapport de Barère à la Convention, séance du 31 juillet 1793. « Pour célébrer la journée du 10 août qui a abattu le trône, il faut dans son anniversaire détruire les mausolées de Saint-Denis qui rappellent des rois l'effrayant souvenir ! » Ce rapporteur célèbre qui avait présidé le procès de Louis XVI, porta avec ostentation, en 1815, la décoration du Lys après avoir approuvé le 18 Brumaire et exalté l'empereur (Dr Billard, *les Tombeaux des Rois sous la Terreur*, un vol. in-8 écu, Paris, février 1907, page 8).

(2) Dr Max Billard, *loc cit.*, page 189.

(3) Un autre exemplaire du manuscrit de Dom Druon se trouve dans la bibliothèque de Thomas Philips, à Cheltenham, en Angleterre, sous le n° 22192 des manuscrits.

Digitized by Google

de ces journées d'exhumation, celle du lundi 14 octobre 1793. Il était, à cette époque, contrôleur du dépôt des transports militaires établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis.

Jadis, il avait été l'élève de dom Druon, au collège de Laon ; il en était resté l'ami. Grâce à la complaisance du vénérable religieux, il put pénétrer dans le caveau des Bourbons.

C'est ainsi qu'il lui fut permis d'assister à la profanation des corps de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de sa nièce Marie-Thérèse, de Turenne, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. Il vit précipiter tous ces corps au fond d'une fosse immense, creusée dans le cimetière attenant à l'église.

Manteau ne se contenta pas de regarder en simple spectateur ces scènes effroyables. Profitant du désordre de la foule qui se ruait vers ce spectacle, il déroba pieusement quelques parcelles des corps royaux, avec le désir de les conserver comme des reliques. C'était un ongle de Louis XIV, un ongle d'Henri IV, des cheveux de Marie de Médicis.

Ces restes infimes, mais très précieux pour celui qui les ravissait, se trouvent aujourd'hui dans le caveau royal de Saint-Denis.

Après la Révolution, Manteau devint bibliothécaire de la ville de Laon et conserva, pendant de longues années, le fruit de son pieux larcin.

En 1816, le marquis de Nicolay, préfet de l'Aisne, lui conseilla de remettre à Louis XVIII ces dernières reliques des deux plus grands rois de la race des Bourbons.

Manteau acquiesça à ce désir et joignit même à sa restitution une relation détaillée des scènes dont il avait été témoin. Il expliquait comment il était parvenu à dérober les précieuses parcelles. Ce curieux mémoire, accompagné d'un certificat du préfet de l'Aisne, fut présenté au roi.

Après enquête, elles furent placées, par ordre de Louis XVIII, dans des boîtes faites spécialement pour les recevoir. Ce fut l'orfèvre Cahier qui se chargea de leur exécution. Chacune portait une inscription relative aux restes qu'elle contenait.

Le 25 octobre 1824, jour de l'inhumation de Louis XVIII, les trois boîtes furent transportées à Saint-Denis, en présence du Prince de Croy, grand aumônier de France, de l'abbé de Grand-

Digitized by Google

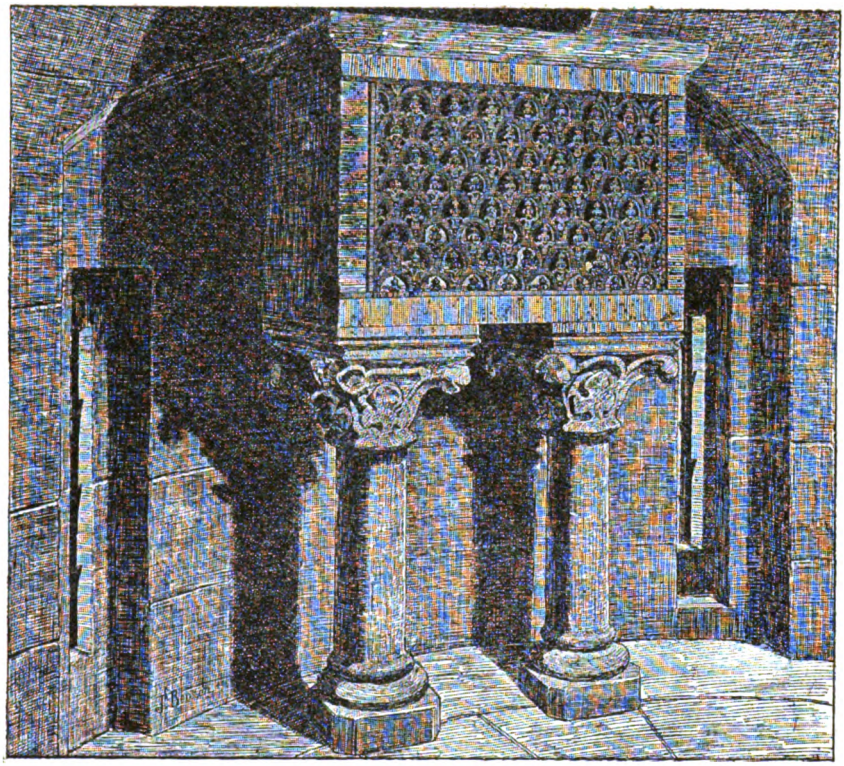

L'ARMOIRE DES CŒURS

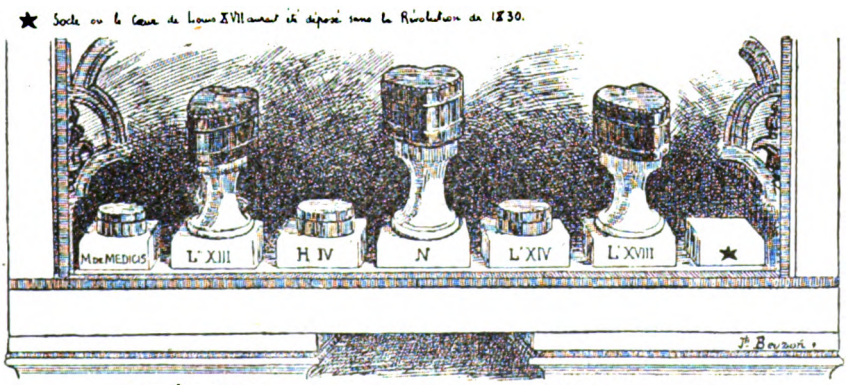

INTÉRIEUR DE L'ARMOIRE DES CŒURS

Les trois boîtes rondes contiennent les parcelles des corps de Marie de Médicis,
d'Henri IV et de Louis XIV,
restituées par Manteau en 1816.

Digitized by Google

Digitized by Google

champ, doyen de Saint-Denis, du baron de La Ferté, directeur de cérémonies de la cour et du chanoine de Cugnac, gardien des tombeaux.

Elles furent déposées dans un monument en pierre, placé au milieu de l'hémicycle qui termine le caveau royal du côté de l'Ouest. Elles y sont encore aujourd'hui.

Ce monument est connu sous le nom d'*Armoire des cœurs*. Il renferme, rangés sur une tablette, outre les trois boîtes dont nous venons de parler, trois écrins en forme de cœur qui contiennent le cœur de Louis XIII, celui de Louis XVIII et celui d'un enfant du duc de Berry, qui ne vécut que quelques heures.

Nous devons à l'extrême obligeance du savant docteur Max Billard et de son éditeur, que nous remercions ici, la communication d'un cliché qui reproduit, avec une absolue fidélité, ce monument mystérieux de la crypte royale (figure).

Le récit de Manteau est inédit. Le manuscrit original appartient à M. d'Ogny, son arrière-petit-fils, qui a bien voulu nous en donner communication.

La relation de notre compatriote offre d'autant plus d'intérêt qu'elle nous permet d'identifier aujourd'hui le contenu des trois boîtes rondes de l'Armoire des cœurs. C'est un point d'érudition qui n'avait pas été précisé jusqu'ici.

Il nous paraît donc utile de donner quelques détails sur l'auteur et sur sa famille.

Henri-Martin Manteau, était né à Laon, le 9 juin 1764, du mariage de Jean-Baptiste Manteau, greffier en l'élection de Laon et de Marie-Thérèse Joyant, qui mourut centenaire en 1840. En 1797 il épousa la fille d'un ancien serviteur du château de Versailles, Marguerite-Victoire Fauvel. Il n'eut qu'une fille, Amélie-Henriette-Hermine Manteau (née le 31 août 1807, décédée le 24 mars 1865), qui épousa le 24 novembre 1828, André-Charles d'Ogny (3), comte palatin de Saint-Jean de Latran, chevalier de la Légion d'honneur, de l'Éperon d'or, de Charles III d'Espagne, chirurgien-major, grand-père de M. A. d'Ogny, architecte à Paris, entre les mains duquel se trouve aujourd'hui le mémoire de Manteau.

(3) André-Charles d'Ogny était fils du lieutenant général de la police du bailliage de Laon, sous Louis XVI.

Digitized by Google

Nous donnons intégralement le texte de ce manuscrit et le faisons suivre des pièces qui y sont jointes.

C'est d'abord le certificat du marquis de Nicolay, puis la copie du procès-verbal de dépôt des trois reliques à Saint-Denis. Enfin une lettre adressée par le grand aumônier de France au sieur Manteau, pour le remercier de son courage et de sa fidélité.

Nous croyons intéressant de publier tous ces documents qui sont tout à l'honneur d'un de nos compatriotes. Les impressions de cet homme, perdu dans la foule, avaient été assez fortes pour que vingt-cinq ans plus tard, il ait pu en faire un récit qui jette aujourd'hui une lumière émouvante, sur ces tragiques événements.

« A notre époque où l'on élève chaque jour une statue nouvelle à la Révolution, dit le docteur Billard (1), il est bon de rappeler certaines pages de son histoire qui peuvent fournir des bas-reliefs à son piédestal. »

RÉCIT DE MANTEAU

Je soussigné Henry-Martin Manteau aîné, domicilié à Laon, département de l'Aisne, bibliothécaire de la mairie de la dite ville, déclare dans ma conscience la véracité des faits qui suivent :

Je suis possesseur de parcelles et fragments extraits des corps exhumés dans l'église de Saint-Denis en 1793. Ces objets sont :

1° L'ongle du pouce de la main droite de Louis quatorze ;

2° L'ongle du pouce du pied droit de Henry quatre ;

3° Des cheveux de Marie de Médicis, femme de Henry quatre.

Voici le détail des circonstances et particularités relatives à cette exhumation dont j'ai été le témoin oculaire. J'exposerai comment je suis parvenu à faire l'extraction des restes précieux que j'ai religieusement conservés.

(1) Dr Max Billard, *loc. cit.*, p. 189.

Digitized by Google

J'exerçois, en 1793, les fonctions de contrôleur du dépôt des transports militaires, établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis. Je résidois dans la même enceinte.

Un ancien religieux bénédictin de la congrégation Saint-Maur y avoit trouvé un azile. C'étoit dom Charles Druon, d'abord prieur de l'abbaye de Rebais, célèbre par son école militaire, en dernier lieu prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Laon et principal du collège qu'on y avoit récemment établi. Je reconnus en lui mon ancien maître.

Dom Druon avoit obtenu pour sa sauvegarde le titre d'archiviste ou gardien du chartrier, précieux dépôt des monumens et chartes antiques qui remontoient au temps de la fondation de cette première abbaye de France.

Nous étions liés par la conformité des opinions et des sentiments. Nous gémissions ensemble des horreurs de la profanation exercée sur les restes sacrés de tant de rois qui représentoient les différens âges de la Monarchie.

Je témoignai à dom Druon le désir de visiter le caveau des sépultures royales ; il me conduisit dans l'église par une petite porte de communication située dans l'intérieur de l'abbaye. Nous vîmes tous les magnifiques tombeaux, ces monuments des arts dispersés, mutilés par les mains du vandalisme.

Nous descendimes dans le caveau des Bourbons, dont les voûtes sépulcrales retentissoient des clameurs d'une troupe sacrilège.

On venoit d'ouvrir le cercueil de Marie de Médicis (1) qui mourut à Cologne et dont le corps fut transféré à Saint-Denis, il était en putréfaction liquide. Les ouvriers avides du plomb destiné à la fonderie, s'empressoient de ramasser avec des pelles la matière fangueuse dont la couleur et la consistance ressembloient au mortier de ciment. La tête de cette reine étoit entière et garnie de beaucoup de cheveux.

Aussitôt j'entendis les imprécations des ouvriers et autres assis-

---

(1) C'était le Lundi 14 octobre 1793. Alexandre Lenoir, *Musée des Monuments Français*, tome II, p. CVI. Cet archéologue assista aux dévastations de Saint-Denis, au nom de la commission des Arts. Le récit qu'il a publié de ces scènes n'est que la reproduction littérale du manuscrit de dom Druon.

Digitized by Google

tans qui accusoient cette princesse de meurtre de son époux, je ne discuterai pas ce point historique réservé à la plume, à la critique judicieuse de nos annalistes modernes. Cette rage, ces imprécations signifioient néanmoins un hommage très énergique rendu à la mémoire de Henry quatre toujours chérie, malgré la haine si prononcée contre le nom du roi.

Les ouvriers, animés pour ainsi dire par un esprit de rage, arrachèrent et distribuèrent au hasard les cheveux de cette reine; je tendis au milieu du groupe une main incertaine qui parvint à en saisir une petite touffe que j'eus soin de conserver. Ce sont ceux que je représente aujourd'hui.

Dans le même tems, on ouvrit le cercueil d'une princesse qui ne fut pas nommée, le corps étoit putrifié; une étoffe très épaisse et de couleur rousse annonçoit une abbesse ensevelie avec l'habit de son ordre (1).

J'aperçus nombre de cercueils placés chacun sur deux barres de fer parallèles; ils avoient des formes différentes, quelques-uns figuroient la tête dans la partie supérieure, ensuite le cou par le rapprochement des côtés et les épaules par une plus grande dimension, le reste du corps se terminoit en gaine, comme les momies d'Egypte.

Toujours sous la conduite de dom Druon, je portai mes pas vers le cercueil de Turenne placé sous une arcade la tête vers la gauche, les pieds à droite; les curieux s'y étoient réunis (2).

Le linceuil, replié sur les deux côtés et formé d'une étoffe de satin, laissoit voir le corps dans un état parfait de conservation; la bouche ouverte, présentant presque toutes les dents; on observa que quelques-unes avoient été détachées. C'est ce qui peut avoir lieu à l'ouverture très prononcée de la bouche. Je crus remarquer au bas des côtes, à gauche, un dérangement des chairs qui sembloit désigner l'endroit frappé par le coup de canon qui ravit ce héros à la France. Ceci a pu être le sujet d'un examen

(1) Ce corps était celui d'Anne d'Autriche, morte en 1666 et ensevelie en costume du Tiers Ordre de Saint-François.

(2) Le tombeau de Turenne, qui était adossé à l'un des côtés de la chapelle Saint-Eustache figure aujourd'hui sous le dôme des Invalides. Ce tombeau avait été ouvert le matin du 12 octobre, avant que les ouvriers pénétrassent dans le caveau des Bourbons. (Dr Max Billard, *loc. cit*, p. 79).

Digitized by Google

particulier pour la personne qui, par un pieux artifice, fit de ce corps une momie oubliée (1) jusqu'au jour où un tombeau, digne de ce grand homme, rendit son ombre présente à nos anciens guerriers (2).

Telle fut la première scène dont je fus témoin et qui prépara mon esprit à un spectacle plus frappant et plus déplorable.

Je sortis du caveau avec mon respectable guide, et je revis la lumière qui semblait pâlir comme les torches éclairant les voûtes que je venois de quitter.

Dom Druon me conduisit au cimetière attenant à l'église vers le nord.

Là on avoit creusé une large fosse pour y jeter confusément tous ces corps exhumés et assurer leur destruction totale, comme si les restes de ces rois inanimés importunoient encore les farouches apôtres d'une liberté fantastique ; mais je ne voyois dans ce moment que les exécuteurs et les aveugles instruments des arrêts barbares de nos affreux dominateurs ensevelis eux-mêmes aujourd'hui sous les laves brûlantes du volcan révolutionnaire (3).

---

(1) Le corps du grand homme serait allé rejoindre ceux des Bourbons dans la fosse commune, sans l'intervention de plusieurs assistants. Il fut remis au gardien de l'église nommé Host, qui conserva cette momie dans une boîte en chêne et la déposa dans la petite sacristie de l'église. Pendant plus de huit mois Host exposa les restes du héros aux regards des curieux, moyennant une petite rétribution. Cet homme vil se permit même un ignoble trafic. Il ôta toutes les dents de Turenne pour les vendre tour à tour aux visiteurs. Au nombre de ceux-ci se trouva un jour Camille Desmoulins. Le jeune orateur révolutionnaire voulut posséder un souvenir du grand capitaine et à défaut de dents épuisées il coupa un doigt du cadavre desséché. (Alexandre Lenoir, *Musée des Monuments Français* et Dr Cabanès, *la Névrose révolutionnaire*, cités par le Dr Max Billard).

(2) Juin 1794. Un professeur du Muséum, se trouvant au nombre des visiteurs du cadavre de Turenne fut frappé de la conservation du corps. Il réclama la momie qui fut déposée dans une galerie d'histoire naturelle du Jardin des plantes, entre les restes d'un éléphant et d'un rhinocéros. Ce ne fut seulement qu'en 1800, sur l'ordre du Premier Consul, que le corps du grand capitaine fut transféré aux Invalides.

(3) « Qu'est-il arrivé à ces spoliateurs de tombeaux ? s'écrie Chateaubriand ; à ces hommes abominables qui eurent l'idée de violer l'asile des morts et de disperser leurs cendres pour effacer le souvenir du passé ? Qu'ils sont tombés dans les gouffres qu'ils avaient ouverts et que leurs cadavres sont restés, comme en gage, à la mort, pour ceux qu'ils lui avaient dérobés. » (*Génie du Christianisme*, tome II, p. 107).

Digitized by Google

Déjà on avoit apporté et jeté dans cette fosse le corps de Henry quatre et celui de Louis treize (1). Le premier étoit resté pendant douze heures dans la chapelle basse, exposé à la vénération des uns, à la curiosité du plus grand nombre. Il sembloit qu'il dut échapper à la destruction : mais, comme roy, Henry quatre fut proscrit ainsi que les autres, et condamné à périr une seconde fois par des mains régicides. On remarquoit, dans les dissertations, la variété et même les nuances des opinions populaires que la contrainte plutôt que le sentiment faisoit exprimer, l'éloge de Henry quatre (2) eût été alors un crime, un acte liberticide.

Les deux princes étoient placés dans la fosse, l'un à côté de l'autre; Louis treize à la droite de Henry quatre, mais en sens inverse pour l'observateur. Louis treize ne fut nommé que pour faire connaître son corps aux commissaires qui verbalisoient. Il étoit mince de corps et de taille médiocre; la stature de Henry quatre étoit moyenne et les épaules larges (3).

Tout-à-coup on apporta et on déposa sur l'herbe un grand cercueil qui en couvroit un autre; l'un était de chêne et l'autre de plomb; l'inscription (4) fixée sur le haut de la partie latérale

(1) Le tombeau d'Henri IV avait été le premier profané, le samedi 12 octobre. Le cercueil de Louis XIII ne fut ouvert que le lundi.

(2) Lorsque l'on fit sauter à coups de marteau le cercueil d'Henry IV, le corps du roi apparut envelopé d'un suaire blanc encore intact. On dégagea la tête; le visage du bon Henri était admirablement conservé, la barbe presque blanche, les traits à peine altérés. On le dressa contre un pilier et chacun eut la liberté de venir le contempler. Les scènes les plus diverses se produisirent. Un soldat se précipita sur le cadavre et tirant son sabre lui coupa une longue mèche de sa barbe royale, qu'il plaça sur ses lèvres en guise de moustache. Une mégère, à la figure hautaine, voulant braver le vainqueur d'Ivry, s'avança le poing vers le visage du roi et le souffleta si fort que le corps tomba à terre. (Pougoulat, *Histoire de la Révolution* et Lenoir, *Musée des Monuments Français*. Cités par le Dr Billard).

(3) « Le cadavre avait conservé ses formes de manière à faire reconnaître ses traits chéris, les scélérats qui étaient présents, Robespierre lui-même, avaient été saisis à cette vue d'un effroi involontaire, tous s'étaient rapprochés très doucement et plusieurs arrachèrent respectueusement quelques poils de la barbe du bon Henri que depuis ce temps ils portaient dans des bagues comme une relique ». Récit d'un vieillard qui assista à l'ouverture du tombeau d'Henri IV. (Abel Hugo. *Les Tombeaux de Saint-Denis*, Paris, C.-M. Maurice, 1825, in-16, page 129).

(4) Cette inscription, gravée sur une plaque de cuivre portant les armes de France, est reproduite dans le volume du Dr Billard. Il raconte même comment

Digitized by Google

à gauche, et que j'ai lue, annonçoit le corps de Louis quatorze.

A l'ouverture de ce cercueil, on reconnut ce monarque. Sa haute taille, son âge au tems de sa mort et les mêmes traits caractéristiques que les arts ont fait revivre; le corps bien conservé étoit d'une couleur d'ébène. On développa une très longue bandelette qui entouroit le col pour mieux assujétir la tête ; il sembloit que ce prince commandoit encore le respect et que, par la sévérité de ses traits, il menaçoit alors ses profanateurs. Incertains quelques instants, et bientôt indignés de cette majesté survivante à elle-même, il s'empressèrent de précipiter le corps dans la fosse commune (1). Il tomba sur celui de Henry quatre, le couvrit presque tout entier et lui servit comme de rempart, pour le dérober à de nouveaux outrages.

Nos deux plus grands princes furent ainsi réunis : ce fut une consolation pour leurs ombres.

Il se passa un assez long intervalle qui permit aux spectateurs de satisfaire leur curiosité. Plusieurs descendirent dans la fosse avec une échelle appliquée sur une des extrémités. J'y descendis moi-même pour contempler les traits historiques de ces trois monarques, dont les règnes ont occupé la renommée pendant un siècle et demi et assuré la gloire de la monarchie.

Non content d'une froide et stérile contemplation j'eus voulu envelopper d'un nuage mystérieux et soustraire au néant ces images encore vivantes de la royauté ; mais le zèle et la pensée n'opèrent pas de miracles.

En vain je m'approchai religieusement et à plusieurs reprises de ces corps serrés, en vain d'une main timide je soulevai les bras, les jambes même, toutes parties solides et d'une parfaite consistance ; je n'osai entreprendre un pieux larcin dont l'acte

elle fut découverte à Saint-Denis, de longues années après ces événements, dans la boutique d'un chaudronnier. Cet homme avait associé l'épitaphe du Roi-Soleil à deux autres plaques du même genre pour former une casserole de cuisine. (G. d'Heylly. *Les Tombes royales de Saint-Denis*, Paris, 1872. un vol. in-12).

(1) « Louis XIV étoit encore tout entier dans son cercueil, écrit Chateaubriand. En vain, pour défendre son trône il parut se lever avec la majesté de son siècle et une arrière-garde de huit siècles de rois : en vain son geste menaçant épouvanta les ennemis des morts, lorsque, précipité dans une fosse commune, il tomba sur le sein de Marie de Médicis, tout fut détruit. »

(Chateaubriand. *Génie du Christianisme*, tome II, p. 109).

Digitized by Google

ostensible eut fixé l'attention des commissaires dont j'observoi les mouvements.

Il me fallut feindre la brusque indifférence du vulgaire, en portant la main sur la bouche de Louis quatorze pour détacher furtivement une de ses dents ; ce fut sans succès, à cause de l'adhérence des lèvres. Enfin, après un moment d'hésitation, je saisis, à la main droite, un ongle qui se détacha facilement.

Encouragé par ce début, je ne voulus pas me retirer sans avoir quelques fragments de Henry quatre. Son corps un peu découvert, par la position transversale de celui de Louis quatorze, présentoit le pied droit, je saisis l'ongle du pouce. Il me fallut me borner à cette légère dépouille, qui pour moi étoit un trésor, et je sortis de la fosse pour jouir en sûreté de cette conquête, obtenue non sur des morts, mais sur des vivants dont j'avois trompé les regards inquisiteurs.

Au même instant je vis descendre un charretier du dépôt, dont le dessein n'était pas équivoque : C'étoit pour outrager de nouveau Louis quatorze qui, dans le sein de la terre, ne devoit plus redouter aucune main profane. Cet homme fit avec son couteau une large ouverture au ventre du prince ; il en retira une grande quantité d'étouppes qui remplaçoient les entrailles, et servoient à soutenir les chairs. Avec le même instrument il ouvrit aussi la bouche qui étoit aussi garnie d'étouppes. Ce spectacle donna lieu aux bruyantes et insultantes acclamations de la multitude.

Aussitôt on apporta une autre victime du vandalisme, c'étoit Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis quatorze. Elle fut condamnée à cette même et si peu digne sépulture.

Son corps, bien conservé, fut précipité sur celui de Louis quatorze, il tomba dans la fosse d'une manière qui signaloit l'outrage ; la tête renversée se trouva entre les parois de la fosse, tandis que les jambes étoient élevées, presque perpendiculairement. La taille de cette princesse était petite ; j'ai remarqué la délicatesse de ses pieds.

Ces quatre corps réunis furent les seuls que j'ay vus dans la fosse. Tous ceux qui restoient dans le caveau plus ou moins conservés, vinrent ensuite combler cet abîme qui parut engloutir, avec ces rois, toutes les générations qu'ils avaient gouvernées.

Digitized by Google

La chaux vive fut employée pour consumer jusqu'aux éléments de ces corps que le tems avoit épargnés; et c'est en vain qu'on chercheroit aujourd'hui les moindres vestiges (1).

Pour ne rien omettre de cette scène, je dirai qu'une femme, que je présumai être l'épouse d'un des commissaires, assise sur une pierre près de la fosse, prenoit des notes avec un crayon. C'est ce personnage qui me donna le plus d'inquiétude lors de mes tentatives de soustraction. Les commissaires donnant des ordres, se présentoient partout alternativement et leurs regards ne venoient pas toujours importuner mon entreprise.

Enfin je quittai le cimetière. Dom Druon s'était retiré pendant ma longue station pour remplir ses devoirs religieux; j'allai le rejoindre et lui présenter mes riches dépouilles, en lui rendant compte de toutes les circonstances.

Je n'ai pu dans ces tems de terreur lui demander sa signature, pour servir d'authentique. Le secret devait être renfermé dans notre pensée. Lorsque dans un tems plus calme, j'aurais pu sans danger me procurer son attestation écrite, le vénérable vieillard n'existoit plus (2). Séparé de lui par mon éloignement de Saint-Denis, j'appris sa mort subite causée par les fatigues que lui imposait son zèle apostolique, dans les premiers momens de la liberté rendu au culte.

Les détails de ma narration n'ont été puisés dans aucunes relations historiques, dans aucuns des procès-verbaux qui doivent exister sur la trop mémorable histoire d'exhumation. Ma mémoire est l'unique dépôt qui m'en a conservé sans altération, toutes les circonstances. Elle donne de la fixité aux nuances les plus fugitives de ce large tableau qui, quoique vu de loin, semble s'agrandir encore dans ma pensée, je ne présente d'ailleurs qu'un

(1) Le 28 janvier 1817, on commença à rechercher les restes royaux enfouis pêle-mêle dans cette fosse dans les journées d'octobre 93. On découvrit un amas d'ossements mêlés de terre. Malgré les précautions prises pour ces fouilles, aucun corps ne put être reconstitué.

Tous ces restes furent recueillis dans deux immenses cercueils de bois et déposés de nouveau dans le caveau royal de la basilique, où ils sont encore aujourd'hui.

(2) Dom Druon mourut à Saint-Denis le jeudi 2 juin 1796. Ce n'était pas sans quelque difficulté aussi que l'ancien prieur de Saint-Jean de Laon avait pu suivre journellement l'œuvre des profanateurs.

Digitized by Google

chapitre de cette histoire. C'est la scène d'un seul jour dont j'ai été le témoin oculaire.

C'est la seule famille des Bourbons qui me parut sortir vivante des bras de la mort pour être à jamais anéantie, par l'effet d'un crime inconnu jusqu'alors, même parmi les peuples les plus barbares.

Je n'ai point assisté aux autres exhumations, les fouilles nombreuses faites dans l'église (1) ont eu pour objet d'enlever, des entrailles de la terre, la cendre ou plutôt la poussière de toutes les autres races et dynasties dont les tombeaux presque vides ne présentoient qu'un caractère monumental.

Cette poussière, ces éléments des corps de nos plus anciens rois ont été dispersés par l'ingénieuse et avide fureur de la tyrannie qui auroit voulu déchirer jusqu'à la dernière page de notre histoire, pour nous faire sortir de nouveau des forêts antiques de la Germanie.

Telle est l'historique des faits, que j'ai dû présenter avant de discuter le mérite des preuves qu'en démontreront la vérité.

Ma déclaration a, pour base première, la preuve morale et en même temps légale qui résulte des témoignages des hommes. J'établis cette preuve sous deux rapports. J'invoque d'abord le témoignage de ceux qui étoient présents aux exhumations, ensuite celui des personnes qui ont connu et vu, à différentes époques, les restes précieux dont la prudence ne permettoit pas une entière publicité.

Les premiers témoins que j'indique sont ceux des habitants de Saint-Denis qui présens comme moi à l'exhumation des Bourbons, peuvent s'expliquer sur les particularités que j'ai détaillées et confirmer l'exactitude de mon récit.

Les procès-verbaux et mémoires, rédigés à cette époque, ne doivent présenter que les traits principaux et les plus marquants, de ce grand événement ; ceux qui doivent appartenir à l'histoire. Je crois à leur exactitude, ils ne peuvent contredire mon exposé des faits du premier ordre ; mais il n'est pas vraisemblable qu'on y ait recueilli tous les détails que j'ai eu le plus grand intérêt d'introduire dans ma narration.

(1) Ces fouilles durèrent jusqu'au 26 octobre. Cinquante-quatre corps de Bourbons furent ainsi profanés.

Digitized by Google

Le silence des procès-verbaux à cet égard est une preuve sans réplique que je ne les ai pas consultés. Je ne peux comme particulier provoquer la déclaration des habitants de Saint-Denis ; il n'appartient qu'à l'autorité de donner un caractère officiel au procès-verbal qui la recevroit dans les formes légales, il doit me suffire d'indiquer la marche pour parvenir à la vérité, et je suis prêt à la soutenir.

Les autres témoignages que je présente sont en mon pouvoir, je peux les recueillir facilement aussitôt qu'il me sera permis d'en faire usage. Une enquête et des certificats légalisés contiendront les noms et dires des personnes recommandables par leurs titres et leur caractère qui déclareront avoir vu mes reliques à des époques qui remontent à celles des exhumations.

Lorsque j'ai révélé mon pieux larcin, la France gémissoit sous la tyrannie démagogique et depuis sous celle, non moins oppressive, d'un seul homme dont l'usurpation s'étoit légitimée en quelque sorte dans la politique des puissances, mais non dans les décrets de l'Éternel. Je ne prévoyois pas que le sceptre de Saint-Louis caché dans l'ombre reparoitroit avec un nouvel éclat. Je n'ai pu me rendre compte à moi-même d'une sorte d'instinct prophétique qui me rendoit précieux de plus en plus les restes sacrés de nos rois, comme dans l'attente d'un avenir réparateur. Cette non prévoyance prouve qu'aucun intérêt, qu'aucune spéculation n'ont pu me déterminer à surprendre la foi publique.

J'ai maintenant à démontrer, mais surabondamment, que mon récit n'est pas dépourvu de preuves matérielles.

Ces ongles, ces cheveux, que je conserve, portent en eux-mêmes le signe non équivoque de leur origine.

Des docteurs en médecine ont reconnu qu'ils ne pouvoient provenir que de corps embaumés ; l'empreinte des aromates s'y manifeste par la couleur, leur état de non altération atteste que jamais la terre humide ne les a récélés. Il n'y a que les ossements qui résistent à son action dissolvante. Or les ongles qui sont d'une nature demi-osseuse, sont des espèces trop fragiles pour se conserver si l'art des embaumements n'étoit pas chez les modernes l'imitation du procédé ingénieux des anciens Égyptiens.

Il en est de même des cheveux de Marie de Médicis, dont la friabilité ne peut être la qualité des cheveux d'une tête vivante.

Digitized by Google

Ce n'est pas dans la terre qu'ils se sont conservés, ils ont aussi une teinte qui provient des aromates.

Je vais résoudre une question relative à l'exiguité du volume des fragments dont il s'agit. Quel prix, quel degré d'importance doit-on y attacher ? C'est l'opinion, c'est le cœur humain qu'ils faut consulter à ce sujet.

Notre pensée augmente la sphère des corps les plus petits, les plus élémentaires, *je reconnois nos rois dans les plus simples émanations d'eux mêmes.* Je me représente l'ensemble de leur substance corporelle et la majesté qui les environnoit.

Ces ongles sont pour moi un véritable trésor, un monument historique. Ce fragment bien exigu du corps de Henry quatre me le rappelle, jeune encore, gravissant les rochers du Béarn ; ensuite, roi guerrier, s'élançant dans les plaines d'Ivry.

L'ongle de Louis quatorze nous offre d'aussi grands souvenirs ; il appartenoit à cette main royale qui signoit ces traités, dans lesquels il balançoit les destinées de l'Europe entière et touchoit ce sceptre d'or qui manifestoit sa puissance.

Prenons des exemples dans nos affections et, si l'on veut, nos préjugés. Nous conserverons précieusement tout ce qui appartenoit à une personne dont la perte est le sujet de nos regrets, de notre douleur ; une boucle de cheveux, enchassée dans une bague, adoucit, par un tendre souvenir, la tristesse que cause la mort d'une épouse, d'un enfant chéris ; nous regardons, comme animés, les moindres parties d'eux-mêmes.

Il en est de même de l'espèce de vénération que nous avons pour les cendres des hommes célèbres. Les reliques, consacrées par l'église, n'obtiennent pas un culte plus religieux. Un objet quelconque, sans valeur intrinsèque, devient un trésor pour nous, s'il est reconnu avoir été à l'usage de celui dont on honore les vertus ou l'éminence des talens. Cet engouement s'est bien prononcé, à l'égard de Voltaire et de J.-J. Rousseau, qui ont eu leurs adorateurs, hommes séduits par leur trop grande renommée. En vain ces philosophes austères attacheront, à ce faux culte, l'idée de la superstition ; le critique lui même de se désaisiroit pas de la plume de Voltaire, qu'il identifiroit avec son génie.

Je dirai ici quelques mots sur les considérations qui me concernent, parce qu'il s'agit de faits et de conduite politique, dont chaque individu doit rendre compte aujourd'hui.

Digitized by Google

Je n'ai point, par état ni autrement, joué un rôle ostensible pendant la Révolution, sous les gouvernemens éphémères qui se sont succédés. La tête baissée et voilée j'ai traversé la plaine aride et brûlée par les feux dévorants de ce météore dont la si longue durée était l'espoir d'une heureuse restauration. Je m'applaudis de cette nullité politique qui protégeait mes actions et ma pensée.

Mes relations avec dom Druon font connaître dans quel esprit j'assistai à l'exhumation de nos rois. Elle seront attestées par un vénérable personnage aussi digne que lui d'être nommé.

Dom Verneuil, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Denis, aujourd'hui curé de l'église devenue paroissiale, me recevoit avec son ami lorsque nous l'allions voir dans sa modeste retraite qui n'était plus pour lui l'antique demeure de Suger. Sa résignation me paraissoit à la fois humble et sublime.

Si des preuves d'une moralité politique sont exigées, je les indiquerai dans les noms et qualités des personnes auxquelles j'ai confié, dans les premiers tems, le secret de mon trésor sacré. C'est dans le sacerdoce, dans l'instruction publique, dans l'ancienne noblesse, enfin dans les hauts grades militaires, que je signalerai ces témoins recommandables, par leurs titres et par leur attachement, à la dynastie légitime.

Ma famille, toujours restée fidèle, a vu de même avec respect les restes authentiques de nos rois. On peut juger de mon empressement à lui faire ma révélation à l'époque la plus révolutionnaire.

Enfin, je n'ai été discret que pour cette classe d'hommes qui m'auroient accusé d'une vaine et coupable superstition.

Aujourd'hui, qu'un soleil, nouveau et sans tache, brille sur la France, je mets dans ma confidence, et sans réserve, tous ceux qui étoient ou qui sont redevenus Français et qui reconnoissent, dans Henry quatre, dans Louis quatorze, les ayeux immortels de notre légitime souverain.

Une sorte de défiance m'arrêtoit néanmoins, pour cette publicité qu'une idée ambitieuse n'a point provoquée. Je ne me croyois pas, humble sujet, digne de fixer l'attention de mon souverain ; mais, sans mieux présumer de moi-même, j'ai cédé avec une entière soumission, sinon aux ordres, du moins à l'invitation pressante, du premier magistrat de mon département qui m'a fait un devoir de ne plus taire mon titre de conservateur, et d'ouvrir

Digitized by Google

de nouveau, mais par un acte religieux, l'espèce de tombeau dont j'étois le gardien fidèle.

Je n'ose pressentir la destination de mes reliques sacrées et m'arrêter à l'idée trop flatteuse, que des mains augustes en recevroient l'hommage.

Cette restitution d'un bien de famille seroit comme un acte expiatoire qui absoudroit les hommes sacrilèges d'une partie de leur crime, tandis qu'elle seroit pour moi le signe éclatant de mon dévouement et de ma fidélité.

Henri-Martin MANTEAU.

Le préfet de l'Aisne certifie, d'après la connaissance qu'il a de M. Manteau, et estime qu'une foi, pleine et entière, doit être ajoutée au récit aussi simple qu'intéressant qu'il présente des faits dont il a été le témoin. M. Manteau est un homme droit et incapable de déguiser ou de farder la vérité en quoi que ce puisse être.

Laon, le 21 juin 1816.

Le marquis de NICOLAY.

R. 3 N° 1767

GRANDE AUMONERIE DE FRANCE

Ce jourd'hui, 22 octobre 1824, en vertu de l'autorisation et des ordres donnés par le roi Louis XVIII, à son grand aumônier, au mois de juillet dernier, pour procéder au dépôt dans les tombeaux de Saint-Denis, de quelques parcelles des corps de la reine de France, MARIE DE MÉDICIS, de HENRY IV et de LOUIS XIV, vu le mémoire de M. Manteau, actuellement bibliothécaire de la ville de Laon, lequel a eu le bonheur et le courage de sauver ces

Digitized by Google

précieux restes de la profanation des tombeaux de Saint-Denis en 1793 ; vu les deux attestations jointes au mémoire du sieur Manteau, et données successivement, l'une par M. le marquis de Nicolaï, ancien préfet du département de l'Aisne, l'autre par M. le comte de Florac, préfet actuel dudit département, qui constatent la véracité du sieur Manteau et l'authenticité de ces illustres parcelles ; vu la lettre du ministre de la maison du roi, en date du 28 juillet dernier, et celle de M. le baron de La Ferté, directeur des fêtes et cérémonies, du 29 du même mois, pour régler, de concert avec le grand-aumonier de France, la manière de procéder au dépôt desdites parcelles ; nous prince de Croy, grand-aumonier de France, en présence de M. l'abbé Grandchamp, doyen du chapitre royal de Saint-Denis, et de M. l'abbé de Cugnac, dignitaire dudit chapitre et gardien des tombeaux, nommés par nous, commissaires à cet effet, et en présence de M. Cahier, orfèvre du roi, et chargé de clore les boîtes qui renfermeront lesdites parcelles, les avons déposées chacune dans celle des boîtes à ce destinées et portant l'inscription conforme aux précieux restes qu'elles contiennent, lesquelles boîtes ont été closes et vissées, en notre présence, par ledit sieur Cahier, pour être, de Paris, transportées aux tombeaux de Saint-Denis, les jour et heure qui auront été désignés. En foi de quoi nous avons signé avec les témoins ci-dessus, ce procès-verbal, qui ne sera clos que le jour du dépôt fait dans les tombeaux de Saint-Denis.

G. prince de Croy, grand aumônier de France ; Prim.,
le baron De La Ferté ; De Grandchamp ; De Cugnac.

Conformément aux dispositions précédentes, le jour et l'heure de la déposition des trois susdites boîtes ont été fixés au jour même de l'inhumation du corps de S. M. Louis XVIII, en présence de M. le marquis de Brezé, grand-maître des cérémonies, ce jourd'hui 25 octobre 1824, et en présence de MM. les commissaires ci-dessus désignés, et de M. le baron de la Ferté, directeur des fêtes et cérémonies de la Cour, nous, grand-aumonier de France, avons assisté à la déposition, dans les tombeaux de Saint-Denis, des trois boîtes contenant des parcelles des corps de MARIE DE MÉDICIS, de HENRI IV et de LOUIS XIV. En foi de quoi nous

Digitized by Google

avons signé et clos ledit procès-verbal, et arrêté qu'une copie signée de nous, en sera envoyée au sieur Manteau, comme un témoignage authentique de son courageux respect pour les cendres de nos rois, et de l'accomplissement de ses pieuses intentions. Et ont signé avec nous MM. les témoins ci-dessus nommés.

A Saint-Denis, le 25 octobre 1824.

G. prince de Croy, grand-aumonier de France ; Prim., le baron De La Ferté ; de Grandchamp ; De Cugnac.

Pour copie conforme à l'original :
Le vicaire-général de S. A. Myr le grand-aumonier,
A. Perreau.

La présente copie certifiée conforme aux pièces officielles déposées à la bibliothèque communale de cette ville par M. Manteau.
Le maire de la ville de Laon,
Desars De La Suze.

Paris, 30 novembre 1824.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie du procès-verbal dressé en vertu des ordres de S. M. Louis XVIII, pour constater le dépôt, dans les tombeaux de Saint-Denis, de trois parcelles des corps de la reine MARIE DE MÉDICIS, de HENRI IV et de LOUIS XIV, que vous m'avez fait l'honneur de me remettre.

En sauvant ces précieux restes de la rage révolutionnaire, qui anéantit les dépouilles mortelles de nos rois, et profana ainsi l'objet de la vénération de tant de siècles, vous avez donné, Monsieur, une preuve de courage et de dévoûment qui est un nouveau titre à l'estime que vos louables sentiments vous ont acquise.

Recevez, je vous prie, le témoignage sincère de la mienne, ainsi que l'assurance de la considération très distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Le grand-aumônier de France,
G. prince De Croy.

à M. Manteau, bibliothécaire de la ville de Laon.

Digitized by Google

Digitized by Google

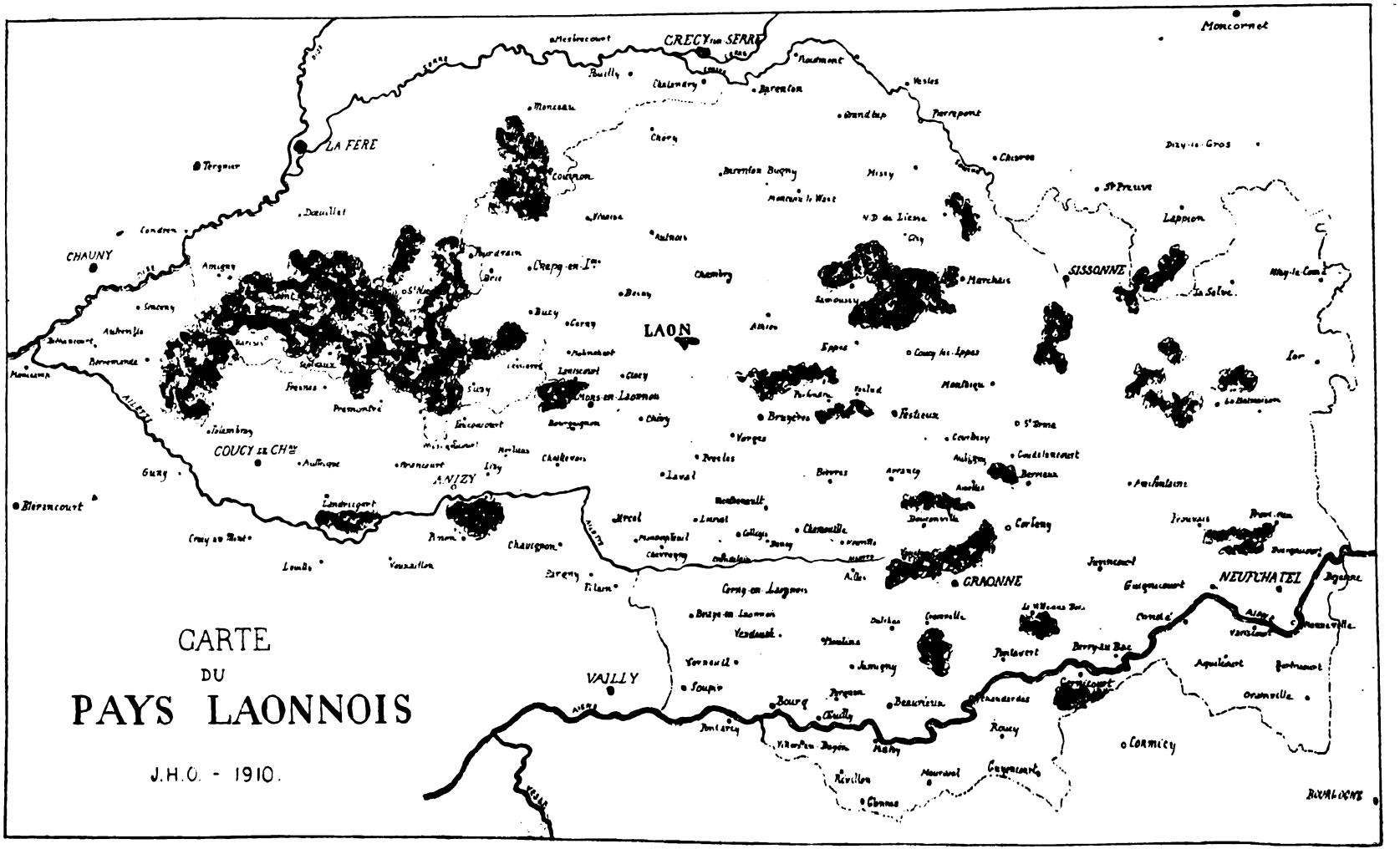

Digitized by Google

Une Région Picarde :

LE PAYS LAONNOIS

Le « Pays » met, sur chacun de nous, son empreinte profonde et presque indélébile ; nous émanons de lui et il vit en nous.
(La Science Sociale)

Le Pays, nous disent les sociologues, est une petite circonscription régionale présentant des caractères communs et des conditions de vie uniformes, déterminées par la nature du lieu et du travail, parfois aussi par les origines de la population (1). C'est le groupement territorial le plus élémentaire, après la commune, et la subdivision de la province. Mais son existence est plus ancienne, plus stable ; la nature a marqué ses limites et la tradition les conserve.

Le Pays nous a fait tels que nous sommes ; nous lui gardons nos plus indestructibles sympathies, et, quand nous le quittons, nous nous sentons *déracinés*.

Ce n'est pas seulement le sentiment qui nous inspire le désir d'étudier les régions dont les caractères sont à la fois naturels et permanents. En plus de l'intérêt historique, la question est actuelle, à notre époque où des doctrines différentes, partant de principes opposés, veulent faire du Pays la base d'une organisation plus rationnelle et plus vivante de la France.

Notre pays Laonnois comprend une partie vallonnée et une plaine : la capitale est à leur point de jonction. C'est un petit monde auquel cette variété permet de se suffire. La culture maraîchère et la culture intensive se complètent et donnent une homogénéité à la région, qui n'a pas besoin de demander à l'industrie un supplément de bien-être.

Les historiens et les géographes modernes placent généralement le Laonnois dans la province d'Ile-de-France. Certains, se piquant d'érudition, ajoutent que ce pays se rattachait autre-

(1) *La Science Sociale*, nº de janvier 1906. Enquête sociale sur la circonscription régionale élémentaire : « le Pays », p. 2.

Digitized by Google

fois à la Picardie, mais que depuis le règne de Louis XIII, il est bien réellement français (1).

Cette assertion est classique, presque officielle. Elle est cependant inexacte. L'erreur est dans la confusion des mots : province et gouvernement. Le gouvernement est la circonscription militaire. La province n'a jamais eu d'existence officielle. Au point de vue administratif, la France se divisait en intendances et en subdélégations ; au point de vue financier, en généralités et en élections ; au point de vue judiciaire, en ressorts de parlement, bailliages présidiaux et secondaires, prévôtés ; au point de vue religieux, en provinces ecclésiastiques et diocèses ; au point de vue militaire, en gouvernements généraux et particuliers. La province était une division traditionnelle (1), que le Pouvoir respectait, comme toutes les vieilles coutumes. Ouvrez l'*Almanach Royal* pour 1789 : vous y verrez que les sept élections de la généralité de Soissons (2) sont notées en Picardie ; de même, trois élections de l'intendance de Paris (Beauvais, Compiègne et Senlis).

L'erreur vient aussi de ce que le Gouvernement et la province portaient le même nom et voyaient généralement leurs limites se confondre. Il est à remarquer que les cartographes du XVIII^e^ siècle adoptaient souvent, entre toutes les autres, la division en gouvernements.

Mais personne ne s'y trompait. Robert de Hesseln dit très justement que la Picardie est une « province dont la plus grande partie forme un des grands gouvernements généraux militaires du royaume. La Picardie septentrionale est celle qui compose le gouvernement général militaire de Picardie ; et la méridionale fait partie du gouvernement général militaire de l'Ile-de-France » (3).

Il remarque que l'on divisait la Picardie septentrionale en

---

(1) On verra plus loin que rien ne prouve que le Laonnois ne fit partie de ce dernier gouvernement dès le XV^e^ siècle. Tout au contraire, les *Mémoires* d'Antoine Richart nous montrent le maréchal de Montmorency, gouverneur d'Ile-de-France, commander dans notre pays, à la naissance de la Ligue.

(2) Les sept élections de la généralité de Soissons étaient celles de Soissons, Laon, Guise, Noyon, Crépy-en-Valois, Clermont et Château-Thierry en Brie ; la partie septentrionale de cette dernière élection était seule picarde.

(3) Rob. de Hesseln. *Dictionnaire universel de France*, Paris, 1771, in-12°, V, 366-367. Voir aussi Moréri et Fondeur.

Digitized by Google

deux parties : la Haute Picardie, comprenant l'Amiénois, le Santerre, le Vermandois et la Thiérache, et la Basse Picardie, englobant le Pays Reconquis, le Boulonnais, le Ponthieu et le Vimeu. La Picardie méridionale était composée du Beauvaisis, du Valois, du Soissonnais et du Laonnois.

C'est ainsi que la plupart des dictionnaires de la même époque placent la ville de Laon dans la province de Picardie et dans le gouvernement militaire de l'Ile-de-France. Le chanoine L'Eleu nous affirme le même fait en tête de son histoire de Laon.

Dom Grenier a compris le Laonnois dans son projet d'histoire de la Picardie ; et c'est à cela que nous devons la copie de nombreux actes, dont l'original disparut à la Révolution.

Ces chartes offrent tous les caractères, toutes les particularités du dialecte picard. Aujourd'hui (1), on retrouve, dans toutes les campagnes laonnoises, un langage et des mœurs qui ne diffèrent pas beaucoup de ce qu'on peut observer aux environs d'Amiens et de Péronne. Les moyens modernes de communication n'ont pu affaiblir ces ressemblances basées sur une affinité géologique et climatologique et pour le voyageur venu de Paris, ils s'affirment au point exact où l'histoire nous dit que commence la Picardie, dès les premiers pas qu'il fait en Valois.

Sans rechercher si cette province ne comprenait pas, à l'origine, les diocèses de Cambrai, de Tournai, d'Utrecht et de Liège, comme le laisserait supposer la composition de la « très fidèle » nation de Picardie à l'Université de Paris au moyen âge (1), constatons seulement qu'au moment du traité de Senlis, en 1182, la *baillie* de Renaud de Béthisi était composée du Beauvaisis, du Boulonnais, du Laonnois, du Senlisis, du Soissonnais, du Vermandois, du Valois et du pays de Thérouanne, en partie (2).

Après la réunion de plusieurs domaines à la Couronne, Philippe-Auguste divisa en deux régions cet immense territoire. Il donna le nom de Vermandois, qui était celui du principal

(1) *Fidelissima Picardorum natio.* Au XVIIIe siècle, elle n'était plus divisée qu'en cinq tribus : Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Térouanne (Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, Paris, 1765, in-12, t. I, p. 161).

(2) L.-A. Labouret. *Essai sur l'origine des villes de Picardie, précédé de recherches historiques sur le nom et l'étendue successive de cette ancienne province*, Amiens, 1840, in-8°, p. 39.

Digitized by Google

domaine réuni, au bailliage qui s'étendait sur une partie du Beauvoisis, le Laonnois, le Noyonnais, le Senlisis et le Valois, et, de plus, sur une partie de la Champagne. Vers 1266, le Senlisis et le Valois formèrent un troisième bailliage.

La composition de la Picardie française fut complètement modifiée au xv^e^ siècle. Par le traité d'Arras, en 1435, le roi Charles VII cédait au duc de Bourgogne la plus grande partie des diocèses d'Amiens et de Noyon. Les débris de la Picardie durent être réunis au gouvernement d'Ile-de-France, division qui avait succédé, pour l'importance militaire, au bailliage. Ce gouvernement conserva, semble-t-il, cet héritage, même après que les villes de la Somme furent redevenues françaises (1).

C'est ainsi que M. Longnon explique cette anomalie de pays picards relevant du gouvernement d'Ile-de-France. Il resterait à déterminer l'époque où la Thiérache seule fit retour au gouvernement de Picardie ; il est probable que ce fut à la fin du xvi^e^ siècle ou au début du siècle suivant.

*
* *

Le Laonnois formait la partie méridionale du diocèse de Laon. Il est donc facile de connaître ses limites au sud-ouest, au sud et à l'est. De ce côté, l'Oise le sépare du Noyonnais. Puis la frontière remonte l'Ailette depuis son confluent jusqu'à Pargny-Filain ; comme la limite actuelle de l'arrondissement de Laon, elle va rejoindre alors la rivière d'Aisne entre Chavonne et Pont-Arcy, en englobant toutefois le village de Soupir. Elle suit quelque temps le fil de l'eau ; en amont de Bourg, elle oblique au midi, et, passant à l'occident de Villers-en-Prayères, de Révillon et de Glennes, elle atteint la limite fixée en 1790 au département. Les deux frontières se confondent au sud-est et à l'est. A noter cependant que Brienne était laonnois, quoiqu'il ait été rattaché par les Constituants au département de la Marne (2).

Il est plus difficile de déterminer les points extrêmes du pays vers le nord. Toute *civitas*, à l'époque romaine, se divisait en

(1) Longnon. *L'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. I, p. 22-23.

(2) Longnon. *Atlas Historique de la France*, Paris, 1888, in-f°, pl. VIII, Gaule au x^e^ siècle.

Jusqu'au xviii^e^ siècle, l'évêché de Laon, qui ne fit que conserver les limites

Digitized by Google

plusieurs *pagi*. En donnant à son neveu un siège épiscopal, saint Remy élevait la ville de Laon et le pays environnant à la dignité de *civitas*. Il était naturel que le peuple, fidèle aux traditions romaines qui se contentaient, en suivant la coutume gauloise, de se conformer à la nature des lieux, la subdivisât en *pagi*. Mais la Thiérache resta longtemps un pays boisé, désert, parsemé d'abbayes et de rares villages ; sous ce nom, on désignait une forêt, un canton du diocèse de Laon. Ce n'est que peu à peu qu'on s'est habitué à situer en Thiérache toutes les paroisses de la partie septentrionale du diocèse. Au XVII^e^ siècle, nous voyons la chose faite : la Thiérache est un pays distinct.

Les historiens précisent difficilement la limite qui séparait le Laonnois de la Thiérache. Melleville (1) et, après lui l'abbé Ledouble, dans son *État ancien et moderne des pays qui composent le Soissonnais*, la place le long de la Serre.

Il est à remarquer que la Thiérache faisait partie du gouvernement général de Picardie, tandis que le Laonnois était rattaché à celui d'Ile-de-France. Il suffit donc, semble-t-il, de se reporter à une carte ancienne pour connaître la frontière entre les deux pays. La topographie ecclésiastique est moins précise. Si l'Archidiaconé de la Thiérache ne comptait que des villages thiérachiens (2), l'autre division du diocèse comprenait le Laonnois, agrandi des doyennés de Marle et de Vervins. C'est probablement pour cette raison, qu'on l'appelait le Grand Archidiaconé.

Si l'on cherche à connaître les limites des gouvernements de Picardie et d'Ile-de-France, le problème n'est guère simplifié. Au XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^ siècle, la cartographie est tellement peu précise que nous voyons la ligne de séparation varier d'un ouvrage à l'autre. Tantôt elle passe au nord de Dizy-le-Gros ; d'autre fois Saint-Lambert et la partie méridionale de

---

du comté, c'est-à-dire d'un ancien *pagus*, comprenait une des paroisses d'Avaux-le-Château, celle de Saint-Remi, l'autre, consacrée à Saint-Remi, relevant de l'archevêque de Reims. Celui-ci, en 1677, obtint de l'évêque de Laon la cession de la paroisse Saint-Remi, mais il dut lui céder le village de Lor, qui devint laonnois. Il est curieux de noter que Brienne faisait partie de l'évêché de Laon, mais de l'élection de Rethel (H. Jadart. *La limite occidentale du département des Ardennes, ancienne ligne de démarcation du Rémois et du Laonnois*, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1 br. de 7 p., in-8°, P., Imp. Nat. 1901, p. 6).

(1) Melleville. *Dict. histor. de l'Aisne*, éd. 1857, t. II, p. 228.

(2) Doyennés d'Aubenton, Crécy, Guise, La Fère et Ribemont.

Digitized by Google

Saint-Gobain sont donnés au gouvernement d'Ile-de-France. Il nous a semblé sûr de nous confier aux meilleurs géographes de la fin du siècle, de l'Isle et Buache (1). Ils nous montrent qu'en partant de l'est, cette frontière passait entre la Selve et Lappion, et allait rejoindre la Souche près de Sissonne ; elle descendait ce cours d'eau jusqu'à son confluent avec la Serre ; elle suivait la rivière et la quittait avant d'arriver à Chalandry. Pointant alors vers le sud-ouest, elle séparait Chéry de Pouilly, Brie de Fourdrain et contournait la forêt de Saint-Gobain. Le Sart-l'Abbé laissé au nord, elle poussait vers Molinchart, mais, sur cette route, obliquait à l'ouest et, passant au-dessus de Bonne-Fontaine, elle effleurait Faucoucourt et Prémontré, puis, inclinant vers la gauche pour laisser Barisis et Amigny en Thiérache, elle allait rejoindre l'Oise en aval de Condren.

Il est très difficile de savoir la valeur qu'il faut attacher à cette délimitation. Tout semble l'affirmer. La géographie approuve le rattachement de la forêt de Saint-Gobain à la Thiérache ; à l'autre bout du pays, la forêt de Saint-Michel offre la même configuration du sol, des ressources semblables à l'industrie du verre, d'identiques vallées profondes et humides, encaissées de collines à pente rapide. L'étymologie nous apprend que la plupart des villages qui portent le nom de leur pays, sont voisins des frontières de ce pays, tels : Pierrepont-en-Laonnois, Chéry-en-Laonnois (2), Mons-en-Laonnois. L'histoire ne contredit pas non plus cet essai de délimitation. Vers l'occident, nous voyons la frontière de Buache et de l'Isle se confondre avec les limites de la châtellenie de La Fère. Mais pour connaître la certitude parfaite, il faudrait dépouiller tous les actes anciens, spécialement les minutes notariales et s'assurer du pays où la tradition plaçait chaque village. Ce travail est indispensable si l'on veut dresser la carte des vieilles divisions provinciales. Les dictionnaires topographiques des départements peuvent servir de base à ce dépouillement. Celui de M. Matton donne l'indication d'une ordonnance

(1) *Atlas géographique et universel*, par Guil. de l'Isle et Phil. Buache, premiers géographes du Roi et de l'Académie royale des Sciences, 2 vol. in-f°, Paris, 1781.

(2) Depuis la Révolution seulement, ce village porte le nom officiel de Chéry-les-Pouilly.

Digitized by Google

de Charles VI où Fourdrain est situé en Laonnois (1); quelle valeur convient-il d'attribuer à cet acte royal qui dut être rédigé à Paris? Quoi qu'il en soit, nous préférons nous tenir, faute de mieux, au Laonnois tel que nous l'avons décrit, tel qu'il nous est offert par la carte ci-jointe, œuvre d'un de nos érudits confrères. Nous y joignons une liste des villages qui sont compris entre ces frontières qu'il est si difficile de ressusciter vers le nord. Puisse la lumière sortir du choc des idées! Je termine mon travail avec l'espoir de hâter la venue de ce jour.

Comte Maxime de Sars.

Liste des Communes de l'Aisne
faisant partie du Laonnois

Aguilcourt.
Ailles.
Aizelles.
Amifontaine.
Anizy-le-Château.
Arrancy.
Athies.
Aubigny.
Auffrique-et-Nogent.
Aulnois.
Autreville.
Barenton-Bugny.
Barenton-Cel.
Barenton-sur-Serre.
Bassoles-Aulers.
Baulne-et-Chivy.
Beaurieux.
Berrieux.
Berry-au-Bac.
Bertricourt.
Besny-et-Loisy.
Bichencourt.
Bièvres.
Bouconville.
Bouffignereux.
Bourg-et-Comin.
Bourguignon-sous-Montbavin.
Brancourt.
Braye-en-Laonnois.
Brie.
Brienne.
Bruyères-et-Montbérault.
Bucy-lès-Cerny.
Cerny-en-Laonnois.
Cerny-lès-Bucy.
Chaillevois.
Chambry.
Chamouille.
Champs.
Chaudardes.
Chérêt.
Chermizy.
Chéry-en-Laonnois,
Chevregny.
Chivy-lès-Etouvelles.
Clacy-et-Thierret.
Cohartille-Froidmont.
Colligis.
Concevreux.
Condé-sur-Suippe.
Corbeny.
Coucy-la-Ville.
Coucy-le-Château.
Coucy-lès-Eppes.

(1) Matton. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, in-4°, Paris, 1871, p. 119.

Digitized by Google

Courtecon.
Courtrizy-et-Fussigny.
Crandelain-et-Malval.
Craonne.
Craonnelle.
Crépy-en-Laonnois.
Cuiry-les-Chaudardes.
Cuissy-et-Geny.
Eppes.
Etouvelles.
Evergnicourt.
Faucoucourt.
Festieux.
Folembray.
Fresne.
Gernicourt.
Gizy.
Glennes.
Goudelancourt-lès-Berrieux.
Grandlup-et-Fay.
Guignicourt.
Guyencourt.
Jumencourt.
Jumigny.
Juvincourt-et-Damary.
Landricourt.
Laon.
Laval.
Lierval.
Lizy.
Lor.
Maizy.
La Malmaison.
Martigny.
Mauregny-en-Haye.
Menneville.
Merlieux-et-Fouquerolles.
Meurival.
Missy.
Molinchart.
Monampteuil.
Monceau-le-Wast.
Mons-en-Laonnois.
Montaigu.
Montbavin.
Montchâlons.
Monthénault.
Moulins.
Moussy-sur-Aisne.
Muscourt.
Neufchâtel.
Neuville.
Nizy-le-Comte.
Notre-Dame-de-Liesse.
Nouvion-le-Vineux.
Œuilly.
Orainville.
Orgeval.
Oulches.
Paissy.
Pancy.
Parfondru.
Pargnan.
Pierremande.
Pierrepont.
Pignicourt.
Ployart-et-Vaurseine.
Pontavert.
Prémontré.
Presles-et-Thierny.
Proviseux-et-Plesnoy.
Quincy-Basse.
Révillon.
Roucy.
Royaucourt-et-Chailvet.
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt.
Sainte-Croix.
Saint-Thomas.
Samoussy.
La Selve.
Sinceny.
Sissonne.
Soupir.
Trucy.
Urcel.
Variscourt.
Vassogne.
Vaucelles-et-Beffecourt.
Vauclerc-et-la-Vallée-Foulon.
Vendresse-et-Troyon.
Verneuil-Courtonne.
Verneuil-sous-Coucy.
Verneuil-sur-Serre.
Veslud.
La Ville-aux-Bois-en-Laonnois.
Villers-en-Prayères.
Vivaise.
Vorges.
Wissignicourt.

Digitized by Google

Deux Candidatures à l'Académie Française en 1833

Le 30 janvier 1825, dans une lettre adressée à Charles Weiss, son ami d'enfance, né comme lui à Besançon, Charles Nodier s'exprimait ainsi :

Je n'entrerai point à l'Académie, c'est Casimir Delavigne qui sera reçu cette fois à l'unanimité. Après lui, ce sera Ancelot ; après Ancelot, Guiraud, avec lesquels je ne veux pas entrer en concurrence. La place de M. Dacier est destinée à M. Quatremère de Quincy, qui n'est encore que de trois Académies et qui veut compter pour quatre à l'Institut. Si on n'accorde pas Lebrun à la minorité, je pourrais passer en cinquième, Lamartine ayant renoncé au fauteuil. Mais alors il faudrait vivre deux ans et je suis bien sûr de ne pas aller là.

Nodier avait été bon prophète en ce qui concernait Casimir Delavigne et Alexandre Guiraud qui remplacèrent dès 1825 et 1826, le comte Ferrand et le duc Mathieu de Montmorency.

Mais Lebrun (Pierre-Antoine), l'auteur tragique, ne fut élu qu'en 1828 et Ancelot attendit jusqu'au 7 janvier 1841 ses droits à l'immortalité.

Quant à Lamartine, loin de renoncer au fauteuil académique, il fut appelé le 5 novembre 1829 à succéder au comte Daru, le poète qui traduisit Horace, et M. Quatremère de Quincy ne fut jamais en réalité que de deux Académies, celle des Inscriptions et Belles-Lettres et celle des Beaux-Arts dont il devint d'ailleurs le secrétaire perpétuel.

Enfin, Charles Nodier, quoi qu'il en pensât, avait encore dix-neuf années à vivre.

Le 18 mars 1827, c'est-à-dire plus de deux ans après sa première épitre, il écrivait à Weiss :

Si je pouvais t'en vouloir de quelque chose, je t'en voudrais d'avoir écrit à Droz. Ses démarches ne m'ont déjà mis que trop dans une fausse position que deux mots peuvent te faire comprendre. Il n'y a pas le moindre désavantage pour moi à n'être pas de l'Académie, et il y en aurait beaucoup à passer pour avoir essayé d'en être. Il n'y a pas quatre membres de l'Académie dont le nom vaille mieux que le mien pour la librairie et le vulgaire, et il y en aurait autant que d'académiciens si l'on pouvait supposer que j'ai voulu être académicien sans y parvenir..... L'Académie est une institution littéraire, mais qui est, comme toutes les institutions, sous l'influence de deux coteries opposées. Ces deux coteries ont fort peu d'égard au talent, et un académicien m'a dit, à moi-même, que c'était en conscience la dernière chose dont il s'occupait dans une élection.

Digitized by Google

Elles cherchent à se recruter pour conserver la majorité, parce que la majorité académique est, à Paris, une véritable puissance sociale. Pour fixer le choix de la coterie qui a la priorité, il faut faire du scandale et l'on n'est pas élu. Pour fixer celui de la coterie qui a la majorité, il faut donner d'avance son âme, sa conscience et sa voix à tous les caprices de je ne sais qui. Tu ne me crois certainement pas capable d'employer ni l'un ni l'autre de ces moyens. Mais, me diras-tu, on honore à l'Académie des hommes d'un caractère très estimable qu'il n'est pas possible de classer ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories. Cela est vrai, et personne n'est plus porté que moi à leur rendre justice. Aussi aurais-je la voix de M. de Châteaubriand, de M. Lainez, de M. Auger, de M. Droz, de M. Villemain, de M. Casimir Delavigne, de M. Michaud, de M. Soumet, etc. En voilà huit, ajoutes-en quatre, cinq, six. Nous arriverons à quatorze, et la majorité nous répondra avec dix-huit chiffres d'emblée.....

Sois donc persuadé que c'est par raison que je me tiens bien loin de ces honneurs qui, au total, ajouteraient fort peu de chose à ma considération littéraire, déjà beaucoup plus grande que je ne l'ai jamais désirée. Si je les obtiens un jour, demande-moi vite comment je m'y suis pris, et tremble jusqu'à la réception de ma lettre qu'elle ne t'annonce que ma loyauté a fléchi un moment devant ma vanité.

Le 7 mars 1833, l'Académie avait à pourvoir au remplacement du baron Dacier ; trois candidats se trouvaient en présence.

Au premier tour, Tissot, professeur au collège de France, obtint 11 voix ; de Salvaudy, 10 et Charles Nodier, 7. Aux deux autres scrutins, le partage des votes fut à peu près égal. Enfin, au quatrième tour, Tissot obtenait 15 suffrages ; Salvandy, 12 et Nodier 2.

Tissot était proclamé académicien.

Au sujet de cette élection, le 25 avril suivant, Nodier mandait à Charles Weiss :

.....Quoique tu ne lises plus les journaux, et c'est sagement fait à toi, tu n'ignores probablement pas que je me suis mis, à la dernière élection de l'Académie française, sur les rangs des candidats. Je dois t'expliquer cela, pour que tu ne m'imputes pas un relâchement de caractère auquel mes dispositions, bien connues de toi, ne t'avaient pas préparé. Voici le fait :

Il existait depuis quelque temps, entre l'Académie et moi indigne, une collision disgracieuse sur la question du dictionnaire. Elle n'avait pas nui à l'Académie qui est infaillible, invulnérable et immortelle. Elle avait nui à son libraire, et les petits journaux l'exagéraient de jour en jour avec une cruelle bienveillance. On me fit sentir que je n'avais qu'un moyen d'y mettre un terme, et ce moyen, pénible pour mon gros orgueil, mais obligatoire pour ma charité, c'était de passer sous les fourches caudines. Je l'ai fait de fort bonne grâce.

Je m'étais cependant réservé bien des réticences qui rendaient ma candidature fort conditionnelle, pour ne pas dire fort impossible. Je ne voulais me présenter qu'autant que je me croirais en conscience des droits égaux à ceux des autres prétendants et qu'on ne pourrait pas supposer que mes chances résultassent d'une

Digitized by Google

combinaison d'opinion ou d'une préférence de personne. Cette incroyable occasion s'est présentée.

Une fraction de l'Académie portait M. Tissot, *quam ob rem* (1), je n'ai pas besoin de te le dire ; une autre portait M. Salvandy, dont tu as peut-être entendu parler, pour évincer M. Tissot. Je ne suis pas fier, mais leur concurrence ne m'exposait pas au reproche de présomption. Je m'inscrivis deux jours avant le scrutin, et je ne fis pas de visites. Ce qui t'étonnera, si tu ne le sais, c'est que j'ai obtenu huit voix.

Tu seras sans doute assez curieux de connaître les huit coupables, et ton imagination s'égarerait certainement en bien fausses conjectures si je la laissais aller toute seule. En voici sept dont je suis sûr par ce qu'on m'a rapporté depuis : Châteaubriand, Michaud, Alexandre Duval, Royer-Collard, Raynouard, Lemercier et Lebrun. Le huitième qui m'est revenu au dernier tour, est, dit-on, Villemain ; mais j'ai grand'peine à le croire.

Quant à mes vieux et premiers amis, Étienne, Jouy, Arnault, Féletz, Casimir Delavigne, Brifaut, Droz, ils se sont partagés entre M. Salvandy et M. Tissot.

Me voilà donc jugé en dernier ressort et, ce qu'il y a de mieux, mon procès avec l'Académie est fini. J'avais gagné une partie de peu de valeur, je lui ai donné une belle et loyale revanche et nous sommes quittes.

Sur ces entrefaites, la mort d'Andrieux, survenue à Paris le 10 mai 1833, laissait un siège vacant à l'Académie. Une telle succession était enviable. L'auteur de la fable du *Meunier de Sans-Souci*, de charmantes comédies qui sont demeurées classiques, le professeur du collège de France, dont l'organe était faible, mais « qui savait se faire entendre à force de se faire écouter », méritait bien d'être remplacé par Nodier.

En effet, à cette époque, cet homme de lettres pouvait invoquer de nombreux titres aux suffrages des membres de l'Académie.

Sa Bibliographie comprenait déjà plus de soixante ouvrages ; son âge (53 ans) ne pouvait le faire soupçonner d'ambitions prématurées. Il était depuis dix années bibliothécaire en chef à l'Arsenal. Comme écrivain Nodier avait touché à tout : entomologiste, grammairien, romancier, conteur exquis, poète, publiciste, bibliophile (cela va sans dire), son érudition était vaste, son imagination vive autant que passionnée.

Comme étude de linguistique, il avait publié le *Dictionnaire des onomatopées françaises*, c'est-à-dire des mots dont le son imite leur signification même ; par exemple, glouglou, cliquetis, tic tac, froufrou, etc.

Ses contes et ses romans, tels que : *Stella ; Le Peintre de*

(1) Pourquoi.

Digitized by Google

Salzbourg ; Jean Sbogar : Thérèse Aubert ; Adèle ; Trilby ; La fée aux miettes ; Trésor des Fèves et Fleur des Pois : L'Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux, avaient charmé de nombreux lecteurs de tous les âges.

Nodier collaborait en outre avec le baron Taylor et de Cailleux, au grand ouvrage intitulé : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (1).

L'élection du successeur d'Andrieux devait avoir lieu le 20 juin 1833 quand Nodier vit tout à coup surgir, en opposition à la sienne, la candidature de l'un des fondateurs du journal *Le National*, devenu un puissant ministre, alors secrétaire d'Etat au département du Commerce et des Travaux publics, auteur d'une *Histoire de la Révolution française* en dix volumes, dont les deux premiers avec la collaboration de Félix Bodin, ouvrage qui comptait déjà trois éditions et 150.000 exemplaires.

Ce candidat imprévu n'était autre que M. Adolphe Thiers.

Comment Nodier prit-il la chose ? Nous avons sous les yeux deux documents intéressants : une lettre de M. Thiers, en réponse à une missive de Nodier, et une confidence épistolaire de ce dernier à son ami Ch. Weiss.

Voici la lettre de M. Thiers en date du vendredi 24 mai 1833, dont nous devons l'obligeante communication à notre savant et sympathique collègue de la Société Académique de Laon, M. le vicomte Jehan de Hennezel.

Mon cher Monsieur Nodier, je vous demande pardon de n'avoir pas encore répondu à votre lettre, si aimable et si obligeante pour moi. Je suis si occupé par cette fin de session que je ne puis remplir tous mes devoirs à la fois, et je considérerais comme un devoir de répondre promptement au témoignage de confiance que vous m'avez donné. Vous auriez tort, assurément, et je ne vous l'aurais jamais demandé, de renoncer à votre candidature. J'ai dit à tous ceux qui m'en ont parlé, que l'Académie ne pouvait choisir un homme qui sût plus servir les lettres et qui les honorât plus que vous. Mais, à mon tour, je dois vous donner mes motifs, si je persévère dans mes démarches, sauf à battre en retraite si je me crois en péril. Je suis sorti des lettres et je veux y rentrer. Je suis le plus puissant des hommes de lettres, comme vous dites, en ce sens que je suis ministre et que j'en ai là pour quelques jours de puissance, mais je ne suis ni le plus riche, ni le plus illustre. Sachez que si demain on me jette à la porte, ce que les

(1) V. le *Manuel de l'Amateur de livres du 19e siècle*, par Georges Vicaire ; Paris, librairie Rouquette, tome VI, 1905, où l'œuvre de Ch. Nodier est minutieusement décrit, col. 85 à 150.

Digitized by Google

majorités font tous les jours et sans façon, je n'aurai d'autre pain que celui qu'on acquiert à la sueur du front. J'écrirai pour vivre, et il me manquera un moyen que je n'emploierai plus de ma vie, celui d'écrire dans les journaux. J'ai vu de trop indignes abus en ce genre pour jamais me remettre à la polémique quotidienne. Je songe donc, avec tout autant de soin qu'un autre, à ma retraite future, que les hasards de la politique peuvent rendre prochaine à chaque instant. Ma retraite, c'est la littérature, je n'en puis avoir d'autre. J'ai toujours ambitionné le fauteuil. L'occasion me semble bonne, non à cause de ma position — elle est plutôt un motif de repoussement — mais à cause du défunt et des dispositions que je rencontre chez quelques amis. Je vous demande donc, aussi franchement que vous me l'avez demandé, de persister dans mon ambition. Toutefois, si je vois plus de chance pour vous que pour moi, je me retirerai. Non pas que je fusse fâché d'être vaincu par vous, mais parce qu'on a plus de convenances à observer dans ma position que dans aucune autre et qu'on ne doit pas y faire de démarche importune. Cela du moins est convenu.

Vous voyez que je suis tout aussi franc que vous. Pardonnez-moi encore, cher confrère, de ne pas vous céder le pas tout de suite et de remettre mon sacrifice à un plus ample informé.

Tout à vous de cœur.

Signé : A. Thiers.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans sa chronique du 1er juillet 1833, publia sur la candidature Thiers, les réflexions suivantes :

M. Thiers s'est comporté lestement avec ses nouveaux confrères ; croyant sans doute que, chez lui, le ministre dispensait l'aspirant académicien des politesses d'usage, il s'est abstenu de toute visite, laissant à ses amis le soin de signifier à l'Académie l'honneur qu'il voulait bien lui faire, et cela lui a parfaitement réussi.

Sur 25 votants, M. Thiers fut nommé au premier tour par 17 suffrages, Charles Nodier eut six voix et deux bulletins furent déclarés nuls.

Le 29 juin 1833, Nodier écrivait à son ami Weiss :

Je veux du moins te remercier, frère chéri, du trop vif intérêt que tu as pris à mes apparentes tribulations. Tranquillise-toi sur l'impression qu'elles m'ont faite, et sois bien sûr que je ne m'y suis pas soumis sans les prévoir. Je n'avais aucune raison pour me retirer devant Thiers, et j'en avais beaucoup pour ne pas le faire. Cette sotte démarche m'aurait aliéné tous les journaux qui ne servent pas le ministère, c'est-à-dire plus des deux tiers des outils essentiels de mon triste métier de manœuvre littéraire, et j'aurais perdu à mes propres yeux le droit de me représenter jamais, car je n'aurais pu refuser de ma vie à l'âge et à la pauvreté la concession que j'aurais faite au pouvoir. Les résultats en reviennent au même, car la collision trop vive que les journaux ont établie me ferme l'Académie pour toujours, mais en laissant mon honneur inctact aux yeux de ceux qui me connaissent et de l'Académie elle-même. Tu sais combien j'ai été étranger à des attaques si mal dirigées par une aveugle bienveillance que leurs plus lourdes atteintes sont tombées sur mes amis. Comme tu ne lis guère les feuilles publiques, à ce que tu me dis, tu ne seras pas fâché de savoir que me

Digitized by Google

votants étaient Lemercier, Jouy, Pongerville, Michaux, Droz et Lacuée. Chateaubriand m'a envoyé son billet ouvert et motivé La défection systématique des royalistes ne m'a guère enlevé que trois voix. Soumet et Raynouard sont arrivés comme on fermait le scrutin, et leurs billets repoussés sont ceux dont on a fait des billets blancs. Etienne et Dupin ont voté pour Thiers tout en faisant dire le contraire parce qu'ils étaient dans le secret de la dissolution (1). Tu vois que je n'avais pas de chances.

Thiers ne prit séance à l'Académie que le 13 décembre 1834, c'est-à-dire près de dix-huit mois après son élection.

Dans l'intervalle, le 6 novembre 1833, après avoir la veille signé son contrat de mariage chez Me Thifaine-Desauneaux, notaire à Paris (2), M. Thiers avait épousé devant le maire de l'ancien 2e arrondissement de Paris, Mlle Eulalie-Elise Dosne, de vingt-un ans plus jeune que lui, fille du receveur général des finances du Finistère, précédemment agent de change à Paris, en dernier lieu receveur général du Nord.

Le mariage religieux fut célébré le 7 novembre en l'église Notre-Dame de Lorette (3).

La fortune était venue à Thiers avec les honneurs.

La séance de sa réception fut très brillante. Le *Moniteur Universel* citait parmi les assistants : le garde des Sceaux (Persil) ; le ministre de l'Instruction publique (Guizot) ; le prince de Talleyrand ; le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs ; le maréchal Gérard, le comte Molé, le duc Decazes, le comte Montalivet, un grand nombre de membres des deux Chambres et des étrangers de distinction.

M. Thiers avait repris récemment le portefeuille de l'intérieur.

Nous n'avons vu en vous, déclara M. Viennet en répondant au récipiendaire, que l'historien consciencieux, l'élégant écrivain, le publiciste éclairé, l'orateur éloquent, et ce serait assez pour votre éloge de reconnaître que l'opinion publique a ratifié le choix dont vous avez été l'objet, quoiqu'il fût tombé sur un ministre.

De son côté, Charles Nodier n'eut pas longtemps à attendre, après l'élection de Thiers, la récompense due à ses travaux et à son mérite.

---

(1) La dissolution de la Chambre des députés qui ne fut prononcée d'ailleurs que le 25 mai 1834.

(2) Aujourd'hui étude de Me William Bazin.

(3) V. *Le Curieux*, par Charles Nauroy, 1er vol. 1883-1885, 6, rue de Seine, gr. in-8, col. 242 à 247.

Digitized by Google

Jean-Louis Laya, l'auteur dramatique, était mort le 25 août 1833, laissant un siège vacant à l'Académie française.

Le 3 octobre suivant, Ch. Nodier écrivait à son ami Weiss :

L'élection du successeur de Laya est fixée au 17, mais elle sera remise parce que la nomination de M. Salvandy ne peut être assurée qu'au retour des grands seigneurs de l'ordre des choses qui passent mollement les vacances dans leurs châteaux. M. Salvandy ayant promis d'être sage moyennant qu'on lui donnât une place à l'Académie, et qu'on lui redonnât une place au Conseil d'État, M. Thiers a daigné lui prêter son infaillible appui, je n'ai donc presque aucune chance. Tu peux être assuré que je cours celle-là pour la dernière fois. Une tentative de plus et ma place à moi ne serait qu'à Charenton (1).

Les craintes de Nodier étaient cette fois sans fondement ; il fut élu le 24 octobre 1833 par 17 suffrages contre MM. Salvandy et Didot.

Le 26 décembre suivant, l'Académie tenait une séance publique pour sa réception. On lit à ce sujet dans le *Moniteur* du surlendemain :

« L'assemblée était très nombreuse. Le discours de M. Nodier a été écouté avec le plus vif intérêt, et a reçu d'unanimes témoignages de la satisfaction de l'auditoire. C'est M. de Jouy qui a répondu au récipiendaire. Nous donnerons, conformément à un constant usage, le texte du discours et de la réponse. »

Nous avons vainement cherché dans le *Moniteur* la réponse de M. de Jouy ; l'auteur des livrets de plusieurs opéras célèbres, de la tragédie de *Sylla* et de l'*Hermite de la Chaussée d'Antin*, ne méritait pas cet oubli.

Dès son entrée à l'Académie, la vocation de linguiste acquit son entier développement chez Nodier.

Charles Nodier, raconte Mme Mennessier, sa fille (2), venait de soumettre au jugement de ses confrères, à l'occasion des travaux du *Dictionnaire*, une assez longue dissertation sur la prononciation de certaines consonnes mises en contact avec de certaines voyelles. Il avait pris pour exemple la lettre *t* entre deux *i* qui, d'après la grammaire, se prononce comme s'il y avait un *c*. Nodier

(1) Toutes les lettres adressées par Nodier à son ami Weiss, sont extraites de l'ouvrage intitulé : *Correspondance inédite de Charles Nodier* (1796-1844), publiée par A. Estignard, Paris, librairie du *Moniteur Universel*, in-8°, 1876.

(2) *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie*, par Mme Mennessier-Nodier ; Paris, Didier et Cie, 1867, 1 vol. in-18.

Digitized by Google

ajoutait que cette règle subissait pourtant quelques exceptions. Emmanuel Dupaty assurait que la règle en question ne se démentait jamais.

— Alors, reprit tranquillement Nodier, quand vous m'aurez fait l'amicié de répéter ce que vous voulez bien m'apprendre, je retrancherai la moicié de ce que je viens de vous lire, et je n'aurai plus qu'à vous demander de prendre picié de mon ignorance.

Et le paragraphe fut maintenu tel que l'avait rédigé Nodier.

Thiers survécut plus de 33 ans à Nodier, qui eut pour successeur Prosper Mérimée ; quant à l'ancien président de la République francaise, auteur renommé de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, il fut remplacé à l'Académie par notre savant compatriote, Henri Martin, écrivain romantique à ses débuts, puis narrateur distingué et convaincu de la vie nationale de la France à travers les siècles.

Charles Glinel.

Digitized by Google

Une Séance du Conseil Municipal de Laon

racontée par Victor Hugo

« *Tempus edax, homo edacior.* »

La *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1832 contenait un article intitulé « Guerre aux Démolisseurs », dans lequel Victor Hugo stigmatisait le vandalisme de la Restauration et des débuts du règne de Louis-Philippe.

Il faut le dire et le dire haut, s'écrie le grand poète, cette démolition de la vieille France, que nous avons dénoncée plusieurs fois sous la Restauration, se continue avec plus d'acharnement et de barbarie que jamais.... Chaque jour quelque vieux souvenir de la France s'en va avec la pierre sur laquelle il était écrit. Chaque jour nous brisons quelque lettre du vénérable livre de la tradition..... Et, à l'appui de ce que nous venons de dire, qu'on permette à celui qui écrit ces lignes, de citer l'extrait d'une lettre à lui envoyée :

« Charleville, 14 février 1832.

« MONSIEUR,

« . . . . . Au mois de septembre dernier, je fis un voyage à Laon (Aisne), mon pays natal. Je l'avais quitté depuis plusieurs années ; aussi, à peine arrivé, mon premier soin fut de parcourir la ville... Arrivé sur la place du Bourg, au moment où mes yeux se levaient sur la vieille tour de Louis d'Outremer, quelle fut ma surprise de la voir de toutes parts bardée d'échelles, de leviers et de tous les instruments possibles de destruction ! Je l'avouerai, cette vue me fit mal. Je cherchais à deviner pourquoi ces échelles et ces pioches, quand vint à passer M. Th., homme simple et instruit, plein de goût pour les lettres et fort ami de tout ce qui touche à la science et aux arts. Je lui fis part à l'instant de l'impression douloureuse que me causait la destruction de ce vieux monument. M. Th., qui la partageait, m'apprit que, resté seul des membres de l'ancien conseil municipal, il avait été seul pour combattre l'acte dont nous étions en ce moment témoins ; que ses efforts n'avaient rien pu. Raisonnements, paroles, tout avait échoué. Les nouveaux conseillers, réunis en majorité contre lui, l'avaient emporté. Pour avoir pris un peu chaudement le parti de cette tour innocente, M. Th. avait été même accusé de carlisme. Ces messieurs s'étaient écriés que cette tour ne rappelait que les souvenirs des temps féodaux, et la destruction avait été votée par acclamation. Bien plus, la ville a offert au soumissionnaire qui se charge de l'exécution, une somme de plusieurs mille francs, les matériaux en sus. Voilà le prix du meurtre, car c'est un véritable meurtre ! M. Th. me fit remarquer sur le mur voisin, l'affiche d'adjudication, en papier jaune. En tête était écrit en énormes caractères : DESTRUCTION DE LA TOUR LOUIS D'OUTREMER: *Le public est prévenu*, etc.

Cette tour occupait un espace de quelques toises. Pour agrandir le marché qui l'avoisine, si c'est là le but qu'on a cherché, on pouvait sacrifier une maison

Digitized by Google

particulière, *dont le prix n'eut peut-être pas dépassé la somme offerte au soumissionnaire* Ils ont préféré anéantir la tour. Je suis affligé de le dire à la honte des Laonnois, leur ville possédait un monument rare, un monument des rois de la seconde race ; il n'y en existe plus aujourd'hui un seul. Celui de Louis IV était le dernier. Après un pareil acte de vandalisme, on apprendra quelque jour sans surprise qu'ils démolissent leur belle cathédrale du onzième siècle, pour faire une halle aux grains (1). »

Victor Hugo commente la note de son correspondant.

Il conte à sa façon la séance du conseil municipal de Laon, dont les membres ne sont pour lui ni français, ni chrétiens et qu'il compare à des barbares, à des turcs tout simplement :

Et d'abord, dit-il, ne voilà-t-il pas une excellente comédie :

Vous représentez-vous ces dix ou douze conseillers municipaux mettant en délibération la grande *destruction de la tour dite de Louis d'Outremer* ? Les voilà tous, rangés en cercle, et sans doute assis sur la table, jambes croisées et babouches aux pieds, à la façon des Turcs. Ecoutez-les. Il s'agit d'agrandir le carré aux choux et de faire disparaître un *monument féodal*. Les voilà qui mettent en concurrence tout ce qu'ils savent de grands mots, depuis quinze ans qu'ils se font anucher le *Constitutionnel* par le magister de leur village. (Pauvre Laon, abaissée à la condition de village !) Les bonnes raisons pleuvent. L'un argue de la *féodalité* et s'y tient ; l'autre allègue la *dîme ;* l'autre la *corvée ;* l'autre les *serfs qui battent l'eau des fossés pour faire taire les grenouilles ;* un cinquième le *droit de jambage et de cuissage ;* un sixième les *éternels prêtres* et les *éternels nobles ;* un autre les *horreurs de la Saint-Barthélemy ;* un autre, qui est probablement avocat, les *jésuites ;* puis ceci, puis cela, puis encore cela et ceci ; et tout est dit, la tour de Louis d'Outremer est condamnée.

Vous figurez-vous bien, au milieu du grotesque sanhédrin, la situation de ce pauvre homme, représentant unique de la science, de l'art, du goût, de l'histoire ? Remarquez-vous l'attitude humble et opprimée de ce paria ? L'écoutez-vous hasarder quelques mots timides en faveur du vénérable monument ? Et voyez-vous l'orage éclater contre lui ? Le voilà qui ploie sous les invectives. Voilà qu'on l'appelle de toutes parts *carliste*, et probablement *carlisse*. Que répondre à cela ? C'est fini. La chose est faite. La démolition du « monument des âges de la barbarie », est définitivement votée avec enthousiasme, et vous entendez le hourra des braves conseillers municipaux de Laon, qui ont pris d'assaut la tour de Louis d'Outremer.

Croyez-vous que jamais Rabelais, que jamais Hogarth auraient pu trouver quelque part faces plus drôlatiques, profils plus bouffons, silhouettes plus réjouissantes à charbonner sur les murs d'un cabaret ou sur les pages d'une batrachomiomachie ? Oui, riez. Mais pendant que les prudhommes jargonnaient, croassaient et délibéraient, la vieille tour, la tour inébranlable, se sentait trembler dans ses fondements. Voilà tout à coup que, par les fenêtres, par les barbacanes, par les meurtrières, par les lucarnes, par les gouttières, de partout,

(1) Notre vénéré collègue, M. Glinel, dans une communication que vous trouverez au Bulletin de la Société académique, tome 32, page 184, nous révèle que le correspondant de Victor Hugo était M. Edouard L'Hote, décédé correspondant de notre Société.

Digitized by Google

les démolisseurs lui sortent comme les vers d'un cadavre. Elle sue des maçons. Ces pucerons la piquent. Cette vermine la dévore. La pauvre tour commence à tomber pierre à pierre ; ses sculptures se brisent sur le pavé ; elle éclabousse les maisons de ses débris ; son flanc s'éventre ; son profil s'ébrèche ; et le bourgeois inutile, qui passe à côté sans trop savoir ce que l'on fait, s'étonne de la voir chargée de cordes, de poulies et d'échelles plus qu'elle ne le fut jamais par un assaut d'Anglais ou de Bourguignons.

Ainsi, pour jeter bas cette tour de Louis d'Outremer, presque contemporaine des tours romaines de l'ancienne Bibrax, pour faire ce que n'avaient fait ni béliers, ni balistes, ni scorpions, ni catapultes, ni haches, ni dolabres, ni engins, ni bombardes, ni serpentins, ni fauconneaux, ni couleuvrines, ni les boulets de fer des forges de Creil, ni les pierres à bombarde des carrières de Péronne, ni le canon, ni le tonnerre, ni le feu du ciel, il a suffi au dix-neuvième siècle, merveilleux progrès ! d'une plume d'oie promenée à peu près au hasard sur une feuille de papier par quelques infiniment petits ! méchante plume d'un conseil municipal de vingtième ordre ! plume qui formule boiteusement les feftas imbéciles d'un divan de paysans ! plume imperceptible du sénat de Lilliput ! plume qui fait des fautes de français ! plume qui ne sait pas l'orthographe ! plume qui à coup sûr, a tracé plus de croix que de signatures au bas de l'inepte arrêté !

Et la tour a été démolie ! et cela s'est fait ! et la ville a payé pour cela ! On lui a volé sa couronne et elle a payé le voleur !

Quel nom donner à toutes ces choses?

Nous resterions sur ce point d'interrogation si nous ne désirions, à côté de la diatribe éloquente du poète présenter un exposé plus simple des faits.

Que se passa-t-il à l'hôtel de ville de Laon, le 6 septembre 1831, jour où fut voté la destruction de la tour dite de Louis d'Outremer ?

Victor Hugo avec un beau dédain, parle de ce sénat de Lilliput composé de dix ou douze conseillers.

En septembre 1831, à la veille de l'application de la loi qui allait soumettre les conseils municipaux à l'élection, les conseillers étaient encore nommés par le roi. Il y en avait à Laon trente. Le 6 septembre, dix-huit seulement, y compris l'adjoint président, assistèrent à la séance. Le procès-verbal ne mentionne pas les raisons d'absence des douze autres. Y a-t-il parmi eux des protestataires qui, prévoyant la vanité de leurs efforts, avaient préféré s'abstenir ? Je serais assez tenté de le croire. Car Thillois, le conseiller que le correspondant de Victor Hugo désigne par les deux premières lettres de son nom, Thillois, dont il fait le champion de la tour, Thillois, « ce pauvre homme, représentant unique de la science, de l'art, du goût, de l'histoire », Thillois

Digitized by Google

n'assistait pas à la séance ! Sans doute en devons-nous conclure que ni la science, ni l'art, ni le goût, ni l'histoire n'étaient représentés ce jour-là au conseil municipal de Laon. C'est un malheur commun à bien des assemblées délibérantes.

Les dix-huit se composaient de trois notaires nommés Dollé, Marin et Cocu ; ce dernier, qui devint maire de Laon, avait un frère avocat à Laon, ce qui fit dire à un journal humoristique de Paris, lorsque plus tard il se présenta à la députation, que l'un des « cocus » de Laon était candidat ; deux avoués, Pourrier et Paringault et un avocat, ancien avoué, du nom de Blanchevoy ; deux docteurs en médecine, Blaise, chevalier de la Légion d'honneur, et Ganault, dont le fils fut député et dont le petit-fils, actuellement, sollicite les suffrages des électeurs de la première circonscription de Laon, l'ingénieur des mines Cocquerel, et un autre fonctionnaire, le directeur des contributions directes de Batz ; un orfèvre nommé Marchand-Mauroy ; un négociant, Coffignon-Faucheux ; deux banquiers, Fischer-Brunel et Devant-Peinte, ce dernier, ancien épicier en qui certainement le romantisme de Hugo aurait vu une victime toute désignée à ses sarcasmes, enfin quatre propriétaires qui se nommaient Lefebvre-Rousseau, Oyon-Gaigner, Delacampagne et Longuet père, de La Neuville-sous-Laon.

Le procès-verbal ne nous dit pas qui prit le parti de la tour et qui parla contre. Il nous signale seulement que le conseil municipal « a fait, des importants sujets traités plus haut, la matière d'une sérieuse et mûre délibération ». Il n'est point dit non plus s'il y eut unanimité, ou si l'on dut recourir à un vote, et, en ce cas, quelle fut la majorité.

Sont-ce les intellectuels du conseil qui luttèrent pour la conservation ? sont-ce les fonctionnaires qui la défendirent ? l'orfèvre Marchand ou l'avocat Blanchevoy s'en firent-ils les partisans ? Ce dernier en tous cas aurait peut-être trouvé grâce devant l'auteur des *Misérables*, car il cultivait non sans succès, paraît-il, le « calembour » cher à Victor Hugo.

Je n'ose d'ailleurs faire de conjectures au sujet des opinions de ces conseillers, car on peut être cultivateur et avoir en art des idées plus élevées qu'un officier ministériel. Thillois, dont le nom sera sans doute connu des siècles futurs, comme celui

Digitized by Google

d'Elvire, parce qu'un grand poète a parlé de lui, Thillois (Jean-Nicolas), exerçait le commerce de marchand de fer (1).

Donc, ne concluons pas.

Remarquons seulement que parmi les absents nous pouvons signaler le maire, Le Carlier, d'Ardon, qui exerçait en même temps les fonctions de député : à cette époque la mairie de Laon était l'antichambre du parlement (déjà !), puis un avocat qui eut par la suite une très brillante carrière, Suin (2), le président du tribunal, nommé Huet, et le vice-président Laurendeau, qui répondait au prénom euphonique de Philogonne, et encore deux juges, François et Manteau aîné : vous comprendrez facilement, Mesdames et Messieurs, que je sois tout naturellement porté à penser que cette fois c'est les absents qui avaient raison. Sans doute pour ne pas heurter de front une opinion arrêtée d'avance, pour éviter un débat aussi irritant qu'inutile, avec cette discrétion qui est une des traditions de la magistrature, Messieurs du tribunal s'abstinrent de paraître à la séance du 6 septembre 1831.

Quoi qu'il en soit, en regard du récit pittoresque imaginé par Victor Hugo, je ne puis mieux faire que de vous donner le procès-verbal bien incolore du secrétaire de la mairie de Laon. C'est le premier adjoint, un ancien receveur des rentes nommé Ancelot, qui présidait la séance le 12 septembre (3).

Il fut lui-même rapporteur de la proposition :

Invité, dit-il, il y a quelques jours par M. le préfet à me rendre près de lui, ce magistrat m'entretint d'un objet qui, comme à moi, vous paraîtra meriter la plus grande attention. Mû par les vues et par les intentions les plus louables, le gouvernement, plein de sollicitude pour la classe des artisans et des ouvriers en bâtimens, qui très souvent voient leurs ressources se réduire l'hiver pendant la cessation des travaux des particuliers, invite toutes les administra-

(1) Par ordonnance du roi du 22 mars 1832, M. Thillois fut nommé deuxième suppléant du juge de paix de Laon, en remplacement de M. Delacampagne, décédé.

Par ordonnance du roi du 27 avril 1832, il fut nommé adjoint.

(2) Après avoir fait partie pendant 29 ans (1830-1849) du barreau de Laon, devint avocat général à Paris, conseiller d'État, puis, sénateur et mourut en 1877, grand-croix de la Légion d'honneur, à l'âge de 80 ans,

(3) Six jours après il était nommé conseiller de préfecture, et le *Journal de l'Aisne* du 20 septembre exprimait ainsi ses regrets de le voir quitter les fonctions municipales : « Nous pensons que lui-même regrette de quitter ce poste qu'il a si dignement rempli et qu'il ne s'est décidé à accepter les nouvelles fonctions auxquelles il est appelé que parce que sa santé pouvait souffrir des embarras énormes attachés à la place de maire. »

Digitized by Google

tions et tous les établissements publics à ouvrir des ateliers qui auraient le double avantage d'un côté (cette circonstance est majeure et essentielle aux yeux de la philanthropie), de procurer des moyens d'existence à la classe laborieuse, de l'autre, d'obtenir, par les entreprises en question, des résultats utiles à la société.

Entrant dans la pensée du gouvernement, je me crus autorisé, Messieurs, à promettre, en votre nom, la coopération active du conseil municipal. Dans un rapport que j'eus l'honneur d'adresser à M. le préfet, je lui exposai le contingent que cette localité pourrait fournir dans la masse des travaux qui vont s'ouvrir sur tous les points de la France. Amener très promptement à fin la construction de notre place publique tant par l'acquisition de sept petites maisons situées entre l'hôtel de ville et la salle de spectacle, que par leur suppression qu'il est intéressant pour le succès de l'entreprise, d'opérer immédiatement, est déjà pour nous, un des moyens de procurer l'hiver du travail à un très grand nombre d'ouvriers puisque, les maisons démolies, il faudra se livrer à un mouvement de terre assez important pour le nivellement de la place.

Dans le système de formation de la place publique, entre, comme vous savez, Messieurs, d'après le vœu généralement exprimé par nos concitoyens, le projet de démolition de la tour dite de Louis d'Outremer, de ce monument massif et informe, dont la suppression ne pourrait être l'objet d'aucun regret qu'on pût raisonnablement avouer. Cette tour procurera entr'autres avantages, en disparaissant, un terrain d'une circonférence de cinquante-cinq mètres qui se combinera d'une manière très utile avec celui de votre place publique. La salubrité publique est encore grandement interressée dans cette suppression, car l'existence d'un corps de dimensions aussi volumineuses que celles que présente la tour, gêne et interrompt la libre circulation de l'air.

. . . . . .

La démolition de la tour, qui serait entreprise immédiatement, trouverait dans les fonds que nous offre notre caisse, et dont une portion pourrait, dès ce moment, être spécialement affectée à ces travaux, les ressources nécessaires.

Après avoir fait des importans objets traités plus haut, la matière d'une sérieuse et mûre délibération,

Le Conseil municipal déclare qu'il s'associera avec empressement aux intentions manifestées par le gouvernement et qui ont un but aussi éminemment louable;

En conséquence, en approuvant les vues développées tant dans le rapport de M. le maire que dans l'exposé qui précède,

Il arrête :

. . . . . .

Pour ce qui regarde la tour,

Il est reconnu qu'il y a utilité et nécessité d'en faire la démolition; les travaux relatifs à cette opération auront lieu immédiatement et seront mis en adjudication au rabais sur soumissions cachetées. Les moyens pour faire face au paiement consisteront dans l'affectation *toute spéciale* d'une somme de 10 000 francs à valoir sur les fonds libres appartenant à la caisse municipale. Si ce fonds était insuffisant, l'adjudication devant avoir lieu prochainement, le supplément serait porté au budget de l'exercice 1832.

Le conseil approuve le projet d'affiche que lui a soumis M. le président et

Digitized by Google

contenant les principales conditions de l'adjudication ; il approuve aussi l'arrêté pris pour faire opérer la suppression des échoppes avant l'ouverture des travaux.

(Suivent les signatures).

Et c'est tout.

Rien de la discussion. Y eut-il même discussion ? Le siège des dix-huit n'était-il pas fait d'avance ? Ne devons-nous pas penser que cette décision fut prise dans le plus grand calme, le plus simplement du monde, comme on aurait arrêté les conditions du balayage des rues de la ville ou celles de l'échenillage des arbres ou de l'élagage des haies dans les faubourgs ?

Cependant la destruction de la tour du Bourg ne fut pas sans amener des protestations. Si nous ne savons rien de ce qui se passa au conseil municipal, nous trouvons dans la presse locale l'écho de sérieuses controverses.

Mais avant de vous exposer cette polémique, permettez-moi de donner les derniers détails de l'agonie de la tour du Bourg.

L'adjudication des travaux avait été fixée au 22 septembre. Le *Journal de l'Aisne* du 24 septembre insère le communiqué suivant :

D'après l'observation adressée à M. le préfet par M. l'adjoint faisant les fonctions de maire, qu'il serait dans les intérêts de la commune de différer d'une vingtaine de jours l'adjudication des travaux relatifs à la démolition de la tour de cette ville, afin d'obtenir une plus grande concurrence, ce magistrat y a consenti dans l'espoir que cette adjudication pourra coïncider avec l'approbation des travaux de reconstruction de la prison de Laon. Les matériaux provenant de la démolition seront nécessairement recherchés et employés par les adjudicataires de ce dernier ouvrage.

Le jeudi 27 septembre 1831, paraît la fatale annonce de l'adjudication :

TOUR LOUIS D'OUTREMER

Le public est prévenu que l'adjudication relative à la démolition des travaux de la tour de Louis d'Outremer, fixée d'abord au 22 septembre, a été ajournée au jeudi 13 octobre prochain, heure de midi. Elle aura lieu en l'hôtel de ville, sur soumissions cachetées, que l'on pourra déposer jusqu'au dit jour 13 octobre, onze heures du matin.

On fait savoir que des travaux importants de construction qui vont être, cette année, entrepris par la ville, par ordre de l'autorité supérieure, offriront à l'entrepreneur de la démolition de la tour, les moyens de placer utilement ses matériaux.

Digitized by Google

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie, sera donné en communication à toutes les personnes qui se présenteront à cet effet.

A Laon, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 1831,

Pour le Maire absent,
L'Adjoint en faisant fonctions,
Oyon-Regnault.

Au cours des travaux de démolition, le mardi 8 novembre 1831, le *Journal de l'Aisne* publie l'information suivante :

Le sang-froid et la présence d'esprit ont préservé il y a peu de jours d'une mort certaine un ouvrier employé à la démolition de la tour ; on nous assure qu'au moment où il détachait une pierre énorme pour la pousser dans le bas, il a été entraîné par le poids et n'a eu que le temps de se cramponner au mur où il est resté suspendu pendant quelques instants jusqu'à ce qu'il ait été secouru. Depuis, les ouvriers occupés à ces travaux, pour prévenir des accidents de ce genre, sont attachés au milieu du corps par une corde fixée à une pièce de bois placée au milieu de la tour. De cette manière, ils sont libres de tous leurs mouvements et n'ont à appréhender aucune chute.

Le récit de ce dramatique accident et l'exposé de cette précaution plutôt bizarre étaient l'œuvre d'un correspondant facétieux. Le numéro suivant du journal (10 novembre) dément ainsi son information du 8 :

Nous avons été induit en erreur lorsque dans notre dernier numéro nous avons dit qu'un des ouvriers travaillant à la tour avait failli être entraîné avec une pierre lors de sa chute, et que, depuis, chaque homme travaillant à cette démolition était lié au milieu du corps par une corde fixée à une pièce de bois. Nous avons maintenant la certitude que rien de cela n'est arrivé.

Ces détails n'ont sans doute pas une grande portée historique : ils démontrent néanmoins que la population suivait avec intérêt les travaux de démolition.

En janvier 1832 (1), les travaux continuent, et l'on se plaint de l'embarras causé par les pierres de la tour portées sur le rempart donnant au-dessus de la porte Luceau (*sic*).

Enfin, dans un article consacré, le 28 juillet 1832 au « Projet d'une place publique à Laon » le *Journal de l'Aisne* constate que : « Déjà la tour de Louis d'Outremer a été abattue. » Et c'est fini.

C'est d'ailleurs une époque de grands travaux. Au vol j'ai cueilli cette note dans la collection du *Journal de l'Aisne* de 1831 :

(1) *Journal de l'Aisne* du jeudi 12 janvier 1832.

Digitized by Google

La route de Laon à Reims va recevoir une amélioration considérable que le commerce réclamait depuis longtemps. La partie de la route comprise entre Corbeny et Festieux va être convertie en chaussée pavée.

Si j'ajoute que ces chaussées pavées ont été depuis lors l'objet de telles plaintes qu'on les dépave actuellement, vous conviendrez avec moi que le Gouvernement du roi-citoyen était plutôt malheureux dans ses innovations.

Mais revenons aux polémiques auxquelles donna lieu la démolition de la tour du bourg.

Ce qu'on aurait pu dire, ce qui a peut-être été dit lors de la discussion au conseil municipal, les arguments pour ou contre la tour dite de Louis d'Outremer, firent l'objet de deux lettres et d'un article qui parurent dans le *Journal de l'Aisne* à la fin de novembre et au commencement de décembre 1831.

C'est un médecin de Martigny près Laon, qui commence les hostilités. Le 20 novembre, il écrit à M. l'éditeur du *Journal de Laon* une longue lettre de protestation contre l'acte de vandalisme qu'on est en train de commettre. Le Dr Armand d'Ambraine reproduit dans cette lettre les arguments qu'il a développés dans une brochure parue chez Lecointe, libraire à Laon, sous le titre de « Lettre aux laonnois sur la destruction de la tour du bourg. »

S'efforcer, écrit-il, de préserver son pays des erreurs qui pourraient faire quelque tort à son caractère aux yeux de l'étranger et de la postérité est un devoir sacré pour tout Français. Je viens vous proposer d'en partager l'accomplissement avec moi et vous prie en conséquence de donner place à la présente dans votre plus prochain numéro. J'aurais pu joindre sans doute des milliers de signatures à la mienne, mais le temps presse et j'ai pensé que, grâce à la toute puissance de la presse, la voix de la vérité étant, comme la lumière un fluide subtil qui pénètre rapidement partout, il suffirait de le faire entendre pour obtenir promptement le redressement d'un tort envers le pays. J'ai pensé encore que le cri du vrai patriotisme français ne peut manquer de trouver un écho dans chaque cœur français. Je ne serai pas trompé, et la protestation de toute la France éclairée et patriote vaudra mieux que celle d'une fraction du pays. On détruit à Laon la tour du Bourg, l'un de nos plus anciens monuments de notre histoire nationale.

Suit une description du Bourg, de la tour et son histoire.

Le Dr d'Ambraine indique le moyen d'utiliser cette tour pratiquement :

Il était cependant facile d'utiliser cette tour et de tirer un parti très avantageux de sa position au centre de la ville. Le bas pouvait continuer à servir de

Digitized by Google

dépôt pour les pompes à incendie. La partie supérieure pouvait recevoir l'horloge de la ville qu'on ne sait où placer ; et sur la plate-forme un observatoire d'une immense étendue et dont manque notre ville, eut procuré aux campagnes voisines des secours prompts dans le cas d'incendie si fréquents en ce pays.

Serions-nous arrivés, continue le Dr d'Ambraine, sur la fatale limite du siècle des derniers progrès et du siècle rétrograde, et la lumière du flambeau des sciences, des arts, de la civilisation, en un mot, devrait-elle bientôt commencer à pâlir ?

Et le protestataire accuse d'illogisme, des Français qui détruisent la tour de Laon au moment où, à grands frais on rapporte à Paris le zodiaque de Denderah.

Voyez, Monsieur, si nous sommes bien d'accord avec nous-mêmes : nous faisons transporter des bords du Nil dans notre capitale un monument chargé de mystérieuses inscriptions, dont le sens a besoin, pour nous être connu, de toute la science de l'habile Champollion et dont le sujet nous est à coup sûr aussi étranger qu'aux habitants de la lune, et nous détruisons ce que nous avons chez nous ; le peu de richesses monumentales que l'antiquité franke nous a léguées, des monuments dont l'origine et la signification sont pour tous claires, positives et nationales ?

Le Dr d'Ambraine se demande ensuite :

Est-ce à un défaut de sincérité ou à l'irréflexion qu'est due cette absurde contradiction entre nos actes et les principes que nous professons ?

Nous proclamons la souveraineté nationale, et nous renversons le seul monument qui semble être là pour en attester le triomphe dans l'antiquité française !

Répondez, vous qui profanez le monument de la patrie : si la chronologie plus soigneuse de l'instruction de la postérité eût gravé sur le frontispice de cette tour antique, ce peu de mots : « Ici le 2 avril 991 la volonté nationale fit descendre du trône le dernier carlovingien, oseriez-vous les effacer ? Hé bien ! sachez que l'absence d'une telle inscription n'est due qu'à l'oubli ou à notre indifférence pour notre propre histoire. Ne cesserons-nous de fournir aux nations étrangères quelqu'occasion de nous accuser tout au moins d'inconséquence et de légèreté ? Je serais curieux de connaître ce qu'elles penseront quand elles nous verront, nous, destructeurs de nos propres monuments et des derniers vestiges de l'antique nationalité française, faire faire à grands frais des fouilles sur l'emplacement de Mycènes ou d'Olympie, et nous extasier devant des restes dégradés sur la forme première, l'origine et la destination desquels toute la sagacité de nos savants ne pourra nous fournir que de vagues conjectures.

Serions-nous devenus indifférents aux applaudissements du monde, nous, Français, nés amants de la gloire et sensibles aux louanges, et notre orgueil national ne serait-il plus agréablement flatté des noms de grande nation et de peuple modèle ! Ah ! gardons-nous donc de faire penser au monde entier qui a les yeux sur nous, qui nous observe avec inquiétude, que chez nous la liberté ne pose son autel que sur des ruines, et que la destruction en est l'inséparable satellite.

Monsieur, tous les amis des lettres et de l'histoire nationale protesteront à jamais contre la destruction sacrilège de l'un de nos plus anciens monuments

Digitized by Google

historiques. Une secrète sympathie ou un sentiment conservateur de tout ce qui tient à la patrie, de tout ce qui en fait partie intégrante, établit entre eux un lien de solidarité auquel je serai fidèle ; c'est donc au nom de tous que je prends ici l'initiative et que j'ai l'honneur de vous adresser la présente protestation.

Cette lettre vibrante, encore que passablement emphatique, amena une réponse presque immédiate, d'un notaire de Rozoy-sur-Serre, nommé Desabes (1). Ce notaire devint dans la suite commandant de la garde nationale de Rozoy, puis député. Nous allons trouver dans sa lettre, les préventions que la plupart des Laonnois nourrissaient contre la tour du Bourg, les arguments que Victor Hugo plaçait ironiquement dans la bouche des conseillers laonnois. Cependant il est un point de vue que le poète n'avait pas envisagé, et auquel le second correspondant du *Journal de l'Aisne* attache une certaine importance : il prétend que la tour de Laon était laide. Mais laissons-le parler.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du 24 de ce mois, vous avez inséré une lettre qui a pour objet de faire envisager à peu près comme un acte de vandalisme la destruction de la tour de Laon. Je vous prie d'admettre dans votre feuille l'expression d'une opinion différente.

Originaire de Laon, je tiens aux monumens qui peuvent embellir cette ville ou en attester l'antiquité. Ami des lettres, de l'histoire autant que j'en suis capable, j'en respecte les productions et les vestiges. Mais mon culte pour les antiquités historiques ne va pas jusqu'à regretter de voir abattre de gothiques édifices qui n'ont d'autre mérite que leur vétusté : et certes au nombre de ces derniers, on peut sans injustice classer la tour de Laon.

L'œil de l'observateur s'arrête avec admiration sur le majestueux vaisseau de notre cathédrale : il parcourt avec enchantement du haut de nos remparts les perspectives variées des riches coteaux qui environnent notre rocher ; mais, s'est-il jamais avec complaisance reposé sur cette vieille tour d'affligeante mémoire ?

Ici l'ennemi de la tour de Laon va faire intervenir la politique. Il va paraphraser les mots de Victor Hugo : l'un argue de la féodalité et s'y tient.

Je ne sais quels sont les membres du conseil municipal qui ont voté pour ou contre la destruction de ce monument. Loin de critiquer le vœu de la majorité, je l'approuve de tout mon cœur. Cette démolition me paraît un acte de justice un peu tardif envers une prison d'État qui devait tomber en même temps que la Bastille, parce qu'elle a probablement servi au même usage que celle-ci lorsque les rois de France résidaient à Laon. Pour appuyer de preuves maté-

(1) *Journal de l'Aisne* du mardi 29 novembre 1831. La lettre est datée de Rozoy-sur-Serre, le 26 novembre 1632 et signée Desabes, notaire.

Digitized by Google

rielles, les récits de nos guerres civiles, les vexations de nos petits et grands seigneurs du moyen âge, il aurait donc aussi fallu respecter religieusement tous ces vieux donjons de village qui servaient de repaires à des brigands titrés pour rançonner les voyageurs et maintenir dans l'obéissance leurs misérables serfs.

Le laboureur qui promène sa charrue sur l'emplacement de ces monuments de féodalité n'en déplore pas la destruction. Il en sera de même du Laonnois foulant le sol natal débarrassé d'un épouvantail antipathique avec nos mœurs actuelles.

Le notaire Desabes ne veut pas laisser debout un seul argument du Dr d'Ambraine et voici qu'il joue, lui aussi, mais en sens contraire, du zodiaque de Denderah.

Quand nous détruisons nos propres antiquités, nous transportons à grands frais des bords du Nil dans notre capitale un vieux fragment chargé de mystérieuses inscriptions : n'est-ce pas là, nous dit-on, une étrange contradiction. La comparaison pourrait être mieux choisie. Comment assimiler la tour de Laon au zodiaque de Denderah ? Cette tour n'est d'aucune utilité réelle ni pour l'histoire, ni pour l'architecture, elle occupe un espace précieux sur le point le plus étroit de la montagne, précisément au centre de la ville où le besoin d'une vaste place est généralement senti. Que de motifs pour la faire disparaître.

Quant au zodiaque de Denderah il faudrait être astronome pour en apprécier et en connaître la valeur. On croira difficilement que ceux qui nous ont procuré ce morceau aient fait les frais d'un transport aussi coûteux pour nous donner le simple spectacle d'un objet très antique. Ce zodiaque indique la place qu'occupaient il y a deux mille ans certaines étoiles par rapport à la terre. La situation de ces étoiles n'est plus la même aujourd'hui ; et l'on conçoit que cette différence de position, comparée à la durée du temps qui s'est écoulé depuis la confection du monument, pourrait fournir à la science astronomique des données qui la mettraient sur la voie de découvertes importantes ; celle par exemple d'une révolution du système solaire autour d'un centre que nous ne connaissons pas.

Suivant l'auteur de la lettre à laquelle je réponds, le flambeau des sciences et des arts menacerait de s'éteindre ; et pourquoi, parce qu'on démolit la tour de Laon et qu'on fait traverser les mers à un monument qui peut aider à des découvertes célestes.

Mais il me semble qu'une conclusion tout opposée doit découler de ces mêmes faits, ce n'est pas rétrograder vers la barbarie que de renverser une tour inutile et gênante que de faire venir de mille lieues un objet digne de l'examen de nos savans.

Enfin, ajoute-t-on, que dira l'étranger en nous voyant ainsi mutiler ou détruire nos vieux monumens ? Eh, bon dieu, toujours l'étranger ! Le mot sera-t-il encore longtemps pour nous la tête de Méduse ? Qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait, lorsque nous avons mis de côté l'institution vermoulue de l'hérédité de la pairie ? les peuples ont applaudi, leurs despotes ont froncé le sourcil, mais n'ont pas bougé.

Je désavoue donc pour mon compte la protestation faite au nom de tous, par mon correspondant, contre la destruction de la grosse et insignifiante tour de Laon et je saisis avec plaisir cette occasion de rendre hommage à la sagesse de ceux qui ont adopté cette mesure.

Digitized by Google

Et le futur député de l'Aisne finit en profession de foi sa lettre en faveur de la destruction de la tour !

Oui, s'écrie-t-il, oui, effaçons peu à peu de notre sol, et sans secousse, s'il est possible, les traces de notre ancien servage. Brisons avec joie les instruments qui ont torturé nos ancêtres, qu'à la place de la tour crénelée qui l'opprimait, chaque village voye s'élever une école où l'homme apprendra ses droits et ses devoirs. C'est là que nos neveux trouveront les armes les plus meurtrières contre le retour de la barbarie.

Nous surtout, fils d'artisans, de commerçants, de cultivateurs, n'oublions pas notre commune origine. Nous sommes les descendants de cette race malheureuse de Gaulois qui a gémi pendant quinze siècles sous le glaive de la conquête. Que ceux d'entre nous dont la position s'est améliorée par suite de la Révolution de 1789 ne désertent donc pas la bannière populaire, pour grossir les débris d'une aristocratie féodale qui a décimé et tyrannisé pendant si longtemps nos infortunés ayeux. Les pavés de Juillet n'ont pas écrasé tout ce qui restait de hideux de l'ancien régime et de la Restauration...

La lettre continue sur ce ton, s'écartant de plus en plus du sujet, la malheureuse tour dite de Louis d'Outremer. Nous arrêterons là notre citation et laisserons le notaire Desabes à sa phraséologie de programme électoral. Il était intéressant néanmoins de vous faire connaître ces deux pièces du procès de la tour, qui sont certainement le reflet de ce qu'on dut dire soit avant, soit pendant la séance du conseil municipal.

Victor Hugo avait donc vu juste dans son acerbe critique.

Le *Journal de l'Aisne* accentua encore la note, dans un article paru le mardi 6 décembre 1831. Il citait Paul-Louis Courier :

Les souvenirs, dit-on ; est-ce par les souvenirs que se recommandent ces châteaux et ces cloîtres gothiques ! Autour de nous que retracent-ils à l'esprit ? De honteuses débauches, d'infâmes trahisons, des assassinats, des massacres, des supplices, des tortures, d'exécrables forfaits, le luxe et la luxure, et la crasse ignorance des abbés et des moines, et pire encore l'hypocrisie...

Et il concluait :

Ceux qui ont voté la destruction de la tour Carlovingienne ont bien fait.

Mais il ne suffit pas au journaliste laonnois de 1831 de défendre le conseil municipal contre les attaques locales, il alla plus loin. Lorsque parut l'article de Victor Hugo dans la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal de l'Aisne* répondit. Oh! ce fut bref, mais combien spirituel ! Ecoutez :

Digitized by Google

On dit que le conseil municipal de la ville de Laon, convaincu par la touchante élégie de Victor Hugo, de l'outrage qu'il a fait aux beaux arts en ordonnant la destruction de la tour de Louis d'Outremer pour y faire la place publique, a décidé, en expiation de son vandalisme, qu'il serait placé, sur le lieu où cette tour était élevée, l'inscription suivante, en attendant que l'on y substitue la statue colossale de ce grand homme : « Laonnois, qui regrettez de ne plus entendre les cris des corbeaux et des hiboux qui habitaient les créneaux de votre tour, consolez-vous en lisant les vers et la prose de maître Hugo. »

Et le journaliste reproduit ce quatrain macaronique :

Où, ô Hugo, huchera-t-on ton nom ?
Justice enfin que faite ne t'a-t-on ?
Quand donc au corps qu'académie on nomme ?
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme ?

Comme riposte à l'éloquente protestation du poète, c'était peu. Mais le publiciste laonnois n'avait pas besoin de discuter : l'œuvre de destruction touchait à sa fin. La féodalité était vaincue, l'esthétique triomphait sur la grand'place, et les bourgeois de Laon pouvaient respirer à pleins poumons : la tour du Bourg ne leur prenait plus d'air !

Maurice Braibant.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE BARON MÉCHIN

Député de l'Aisne.

Né le 17e. Elu pour la S. Loir en 1827

Digitized by Google

Le Carnaval à Laon en 1807

Récit du Préfet Méchin

En feuilletant récemment les cartons d'un libraire parisien, un heureux hasard me fit mettre la main sur une lettre, datée de Laon le 5 mai 1807, et portant la signature d'Alexandre Méchin. Ce sont huit pages in-folio, d'une écriture haute et large, où de la prose et des vers, improvisés au vol, s'entremêlent avec infiniment d'esprit.

Lorsqu'on prononce le nom de Méchain, la pensée se reporte immédiatement sur le savant de ce nom (1), l'un des plus célèbres astronomes du XVIII^e^ siècle, qui vit le jour à Laon.

Le préfet de l'Aisne, son homonyme, malgré une légère variante dans l'orthographe du nom, fut presque son contemporain. Mais son existence n'est guère connue que des érudits auxquels est familière l'histoire de la ville de Laon sous le premier Empire et la Restauration.

La biographie de nos préfets de l'Aisne est à faire. Puisque l'occasion se présente de parler du baron Méchin, avant de lire cette amusante lettre, il est utile, je crois, de fixer dans nos esprits la personnalité de son auteur. Esquissons donc à grands traits la biographie de ce fonctionnaire qui fut, vingt ans, député de l'Aisne, après en avoir été l'un des préfets les plus distingués.

Alexandre-Edme Méchin naquit à Paris, le 18 mars 1772. Son père était concierge de l'hôtel des gendarmes de la garde du roi à Fontainebleau, charge que lui permettait d'avoir son petit emploi au ministère de la guerre (2).

Le jeune Méchin n'avait que dix-sept ans lorsque son père mourut, en 1789. La Révolution commençait. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, comme beaucoup de ses jeunes contemporains. Il se destinait au barreau, mais la connaissance qu'il fit de plusieurs membres influents de l'Assemblée constituante,

---

(1) Pierre-François-André Méchain, né à Laon en 1744, mourut à Paris en 1803. Sa biographie se trouve dans le *Manuel historique* de Devismes, page 318.

(2) *Dictionnaire biographique*, Didot.

Digitized by Google

lui permirent, sans se mettre en évidence, de se rendre utile aux divers gouvernements qui se succédèrent.

Remplissant des emplois modestes, il échappa aux regards des terroristes, malgré les relations intimes qu'il entretenait avec les Girondins.

Avec le 18 Brumaire commença une nouvelle phase dans la vie de Méchin. Bonaparte, ayant distingué l'esprit et l'habileté du jeune fonctionnaire, le nomma préfet des Landes. En cette qualité, il reçut, en 1803, à Mont-de-Marsan, le roi et la reine d'Etrurie qui traversaient la France pour aller prendre possession de leurs nouveaux États.

De la préfecture des Landes, Méchin passa à celle de la Roër (Aix-la-Chapelle). Mais d'assez vives altercations qu'il eut avec les habitants de cette ville, au sujet de la vente des domaines de l'État, amenèrent son déplacement au bout de quelques mois. Il fut nommé à la préfecture de l'Aisne, le 17 septembre 1804, pour succéder à M. Belzais de Courménil.

L'administration de Méchin, pendant les six ans qu'il passa à Laon, fut des plus heureuses pour la ville. On lui doit l'aménagement de l'ancienne abbaye Saint-Jean en hôtel de la préfecture(2). Le portique, orné de deux victoires tenant des palmes, qui décore l'entrée principale, fut élevé par ses soins.

Ce fut aussi Méchin qui songea, avec l'aide du clergé de la cathédrale, à relever l'institution des sœurs Marquette, afin de rendre aux enfants pauvres le moyen d'acquérir une instruction gratuite. La ville applaudit à cette initiative et accorda une rétribution annuelle de 1.500 francs à la nouvelle communauté qui reçut le nom de sœurs de la Providence. Les classes furent ouvertes le 18 novembre 1805, et, au bout de deux mois seulement, on y comptait deux cents élèves (3).

Nous trouvons, en 1806, Mme Méchin, marraine de Napoléone, la plus grosse des cloches de la cathédrale (4). La préfète avait pour compère, dans cette circonstance, l'original Le Grand de Laleu dont M. Broche a si joliment évoqué la figure ré-

(1) Michaud. *Biographie universelle.*
(2) Devismes. *Histoire de Laon,* II 185.
(3) Melleville. *Histoire de Laon.* I. 337.
(4) Bouxin. *La cathédrale de Laon,* 1re édition, p. 112.

Digitized by Google

cemment. On trouvera dans cette étude la pièce de vers, toute de circonstance, que le parrain de Napoléone adressait à sa commère (1); ils ne manquent pas d'esprit.

Citons enfin parmi les actes les plus importants de l'administration de Méchin dont la ville de Laon bénéficie encore, la transformation de l'ancienne abbaye Saint-Martin en Hôtel-Dieu et, en mars 1809, celle de l'abbaye de Montreuil « en un vaste dépôt de mendicité, où les aliénés et les indigents furent reçus et traités suivant les nouvelles méthodes », dit l'historien Devisme (2).

Le titre de chevalier d'Empire (3), suivi, quelques mois après, de celui de baron héréditaire (4), furent la récompense de ces services. Le blason qui lui fut concédé en même temps, était un assemblage des plus bizarres d'objets évoquant le souvenir des diverses phases de la carrière du nouveau baron.

L'on y voit (5) trois gouvernails destinés à rappeler sans doute l'habileté avec laquelle l'ancien Girondin avait su louvoyer à travers les divers gouvernements de ces temps troublés. Une branche de pin, chargée de ses fruits, évoque les Landes de Mont-de-Marsan ; deux épis de blé rappellent les plaines fertiles de la Roër ; enfin une vigne et une branche de pommier sont là pour figurer les deux productions les plus fameuses de notre Laonnois à cette époque.

Tout cela était évidemment très honorifique, mais ce qui fut plus pratique, c'était une bonne rente de 8.000 livres en Hanovre qui dorait cette nouvelle noblesse (6).

En 1810, le baron Méchin passe à la préfecture du Calvados. Tandis qu'il occupait ce poste, il eut à réprimer, en

(1) L. Broche. *Une silhouette laonnoise d'autrefois*. Saint-Quentin 1911, p 7 (extrait du tome XXXIV du *Bulletin de la Société Académique de Laon*).

(2) Devismes. *loc. cit.* II. 185.

(3) Lettres patentes du 28 janvier 1809.

(4) Lettres patentes du 31 décembre 1809.

(5) D'or au chevron de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné de trois gouvernails d'azur, entourés le premier d'une branche de pin fruité, le deuxième de deux épis de blé, le troisième d'une vigne et d'une branche de pommier le tout de sable. Franc quartier des barons préfets. (Révérend, *Armorial du 1er Empire* III, 215.)

(6) Décret impérial du 15 août 1809. Un autre décret du 7 juin 1811, lui accorda une donation en Westphalie.

Digitized by Google

1812, une grave émeute causée par la cherté des grains. Il ne dut son salut, dans cette circonstance, qu'à sa présence d'esprit. On raconte qu'il échappa aux gens furieux qui le poursuivaient, en laissant tomber de ses poches quelques pièces d'argent. La bande de ses agresseurs s'arrêta pour les ramasser, et Méchin eut le temps de se mettre en sûreté.

Au mois d'août 1814, il reçut le duc de Berry à son passage et se confondit, naturellement, en protestation de dévouement et de fidélité envers la famille des Bourbons. « Rien n'est honorable, dit le *Moniteur* de cette époque, que la manière aimable et empressée avec laquelle M. le baron Méchin fut au-devant de son Altesse Royale qui eut la bonté de l'admettre à sa table. »

Cette souplesse d'échine n'empêcha pas le préfet du Calvados d'être destitué au mois d'octobre suivant.

Le retour de Napoléon le rendit, un moment, à l'activité. « M. Méchin qui ne se fatigue pas d'être préfet, enregistre le *Dictionnaire des Girouettes*, dont l'auteur était l'un de nos compatriotes, le baron de Proisy d'Eppes, vient encore d'obtenir la préfecture d'Ille-et-Vilaine (1)».

Révoqué de nouveau après les Cent Jours, lassé de la vie publique, Méchin se retira dans la capitale. Il y ouvrit en 1816 un cabinet d'agence et un comptoir de banque qui prospérèrent rapidement. Grâce aux nombreuses relations que Méchin s'était créées pendant sa carrière administrative, par son intelligence et son talent, les clients affluèrent à ces établissements.

Cependant l'ancien préfet de l'Aisne, en pleine maturité de son âge, n'avait pas abandonné sans retour la vie politique pour laquelle il se sentait si bien doué. Il avait laissé bien des sympathies en Laonnois. Aussi, en 1819, songea-t-il à solliciter, dans notre département, le mandat de député. Il fut élu l'année suivante avec une assez forte majorité. Comme il convenait, le baron de l'Empire dont la Restauration n'avait pas voulu accepter les services, prit place dans les rangs de l'opposition.

Ses connaissances approfondies dans toutes les branches de l'administration, jointes à son talent oratoire, le firent bientôt

(1) Décret impérial du 6 avril 1815. *Dictionnaire des girouettes*, Paris. Alexis Eymery, 1815, petit in-8, page 291.

Digitized by Google

remarquer. Sa parole, pleine d'énergie et de sarcasmes, harcelait souvent le ministre et portait le trouble sur la droite.

Réélu en 1824 et en 1827, Méchin prit une part active aux mesures qui amenèrent la Révolution de Juillet.

Il fut encore député de l'Aisne, de 1830 à 1834, en même temps que préfet du département du Nord. Il occupa ce poste jusqu'en 1839, année de sa retraite.

Le baron Méchin, âgé de soixante-sept ans, se retira à Paris où il mourut dix ans plus tard, le 30 septembre 1849.

Malgré les fonctions publiques qui remplirent la plus grande partie de sa vie, Méchin cultivait les lettres et publia même quelques écrits politiques et littéraires. Le plus connu est une traduction des *Satires de Juvénal* (Paris, 2 volumes in-8°), traduction qui reproduisait souvent la force et l'énergie mordante de l'original.

Nous retrouvons ces qualités d'esprit et cette verve littéraire dans la jolie lettre que nous avons eu la bonne fortune de pêcher au fond des dossiers poudreux d'un vieux libraire, pour la ramener à Laon.

Maintenant que nous connaissons le *curriculum vitæ* du préfet Méchin, comme disaient les anciens, nous n'en apprécierons que mieux ses joyeuses fantaisies en prose et en vers.

Cette lettre, griffonnée hâtivement au coin du feu, entre deux contredanses officielles, revient à Laon, après plus d'un siècle, malgré le soin qu'avait pris son auteur de la destiner au feu. Méchin craignait de se brouiller avec les Laonnois et voici qu'il les amuse.

Et même, si vous m'en croyez, Messieurs, notre Académie, dont il raillait si lestement une sœur voisine et rivale, donnera place dans son Bulletin à ces joyeuses élucubrations.

Elles sont une peinture, amusante et fine, du monde Laonnois d'il y a cent quatre ans; elles ont le mérite de nous dévoiler le caractère intime d'un homme qui joua un rôle officiel dans notre pays, pendant presque un demi-siècle; elles donnent enfin une idée bien précise de la faconde littéraire de l'ancien préfet de l'Aisne.

Digitized by Google

Laon, le jeudi 5 mai 1807.

Mon cher Reuilly (1),

J'échappe aux fâcheux, aux paperasses, aux importuns, à l'ennui de la foule qui remplit en ce moment mon *sallon de représentation*. Je suis renfermé dans mon cabinet, auprès d'un bon feu, et puis enfin m'entretenir avec vous et vous ennuyer tout à mon aise.

Je ne puis vous envoyer que ce que je récolte ici. Je tâcherai même de rire, au moins du bout des dents, car il est difficile d'exiger davantage par le tems qui coure.

Vous me demandez des détails sur les plaisirs du carnaval..... Hélas !!.. ..

Point de plaisir sans la folie,
Et mon métier veut de la gravité !
Point de plaisir sans la galanterie
L'hymen me voue à la fidélité !
Point de plaisir sans bonne chère,
Et mon estomac paresseux
Depuis longtems péniblement digère ;
Point de plaisir sans vin fumeux
Et de Bacchus la liqueur m'est funeste.
Mais parmi tant de sujets de chagrin,
Je dois bénir encore mon destin
Puisque votre amitié me reste !.....

Voyez si je puis me défendre d'un ton d'humeur vraiment insupportable, aussi comment n'en pas avoir .....

Lorsque je vois, de mon réduit,
Séjour éternel des tempêtes (2),
Des bêtes faire de l'esprit,
Des gens d'esprit faire les bêtes.

---

(1) M. de Reuilly, auditeur au Conseil d'État, avait été nommé sous-préfet de Soissons le 30 floréal an XIII, en remplacement de M de Plancy. Il occupa ce poste jusqu'au 17 mars 1808, époque à laquelle lui succéda M. de Flavigny, maire de Laon (Arch. de l'Aisne, M. 1383).

Voici la note de police confidentielle que Méchin écrivait à la même époque sur son ami Reuilly :

Jean-Jacques Racault de Reuilly, 30 ans, célibat ire, 22.000 francs de rente, indépendamment de sa place, fut successivement : étudiant, soldat, armurier, libraire, puis élève diplomatique, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet, auteur du voyage en Crimée, membre de la Légion d'honneur.

Sa situation est celle que peut avoir un enfant de famille précipité de l'opulence dans la misère et jouet d'événements inouis.

Opinions politiques excellentes, zèle, attachement sincère et prononcé pour la personne de S. M.

Jeune homme très intéressant, de l'esprit, de l'ardeur, de l'amabilité, susceptible de se distinguer dans toutes les carrières.

(Arch. de l'Aisne. M 1394).

(2) Les bâtiments de la préfecture isolés à l'extrémité sud de la montagne de Laon, subissent particulièrement les intempéries.

Digitized by Google

Mais ne voilà-t-il pas une chute de vaudeville digne d'un faiseur de calembourgs.....

Comme le bon goût se propage !.....

Néanmoins je vais, avant que la vapeur ne vienne se ressaisir de moi, tâcher de vous satisfaire.

Je vous dirai donc que le samedi, veille du dimanche gras, il y a eu, comme vous savez sans doute, grand bal chez M. notre préfet : bal paré, bal costumé, bal très brillant.

Je ne finirais pas, si je vous parlais de toutes les belles qui nous ont apparu sous diverses formes. Il vous suffira de savoir qu'elles étaient toutes parfaitement dans leur rôle : Mlle Julie, aux doigts de rose, était Flore ; Mme Leleu (1), Mlles Wattier (2), Debatz (3), Lavoine, avec le pantalon, la veste courte à la turque et le turban élégamment posé, avaient l'air de jolis petits polissons qui auraient réconcilié avec certain goût, que vous et moi n'avons pas encore, mais peut-être nous viendra, car il ne faut désespérer de rien et l'homme est si bizarre.....

Nous avions une auguste Calypso, un grave Mentor (Télémaque nous manqua parce qu'il déchira son pantalon), une Eucharis enfantine, des Nymphes, et M. Lallemand pour Zéphire !

Mais parmi tous les groupes, brillait Diane, la tête ornée de croissant, l'arc à la main, le carquois sur l'épaule, et Diane fut la plus belle. ... Cette Diane, si jolie, si admirée, pour qui l'on a tant soupiré et qui pourtant restera vierge ou plutôt fille, si elle reste dans notre endroit : c'était Mlle Paffe (4).....

Je passe au Mardi-Gras ; car il vous importe peu de savoir que je me suis ennuyé le dimanche, et que j'ai mangé des truffes le lundi.

Vous saurez donc que notre endroit
Avec le vôtre rivalise.
Pour Thalie, en un temple étroit
Nous changeons une vieille église ;
Là, Momus dresse ses trêteaux,
Débite ses chansons grivoises,

---

(1) Mme l'Eleu de la Simone, née Jeanne-Elisabeth-Agathe Devillers, femme du procureur général impérial au tribunal de Laon ; député de l'Aisne en 1807, ce magistrat distingué fut créé chevalier d'Empire en 1811.

(2) Mlle Watier était la fille de Jean-Pierre Watier, marchand drapier avant la Révolution, conseiller de préfecture à Laon, à cette époque (M. 1394), et de Marie-Anne Devismes, sœur de l'historien de Laon.

Le frère de Mlle Watier, fut le général Watier de Saint-Alphonse, comte de l'Empire, marié à Mlle de Mackau, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine. Les Watier étaient une famille de marchands drapiers que l'on trouve à Laon dès le XIVe siècle (arch. de Laon, CC. 348).

(3) En 1790, lors de la création de l'administration du département, le secrétaire fut de Batz, précédemment commis de l'intendance à Soissons. C'est probablement de sa fille dont il s'agit ici.

(4) Au moment de la Révolution, Charles-François Paffe, ancien officier de dragons (fils du prévot de la maréchaussée du Soissonnais et de Mlle d'Ogny) était juge de paix du canton de Chevregny. De sa femme Jacqueline-Caroline Rossignol, il eut deux fils et une fille, qui est probablement celle dont il est ici question ; elle mourut en effet sans s'être mariée.

Digitized by Google

Et donne un bal sur des tombeaux (1)
A nos Terpsichores Laonnoises.
Notre cité compte aussi son Rifflard,
Beau garçon, qui d'esprit pétille,
Je tiens de lui que notre ami Picard
A pris modèle en sa famille.
Le Mardi-Gras, jour à jamais fameux,
Vous eussiez vu quarante couturières
Offrir, aux amateurs nombreux,
L'aspect si doux de quarante derrières
Se trémoussant, à qui mieux mieux,
Et dans leur mouvement rapide
Défier le jarret nerveux
Du danseur le plus intrépide.
Là sont confondus les états :
La dame danse avec Javotte,
Et nos plus grands magistrats
Savent manier la *Marotte !*
Vous eussiez vu nos élégans
Devenir d'indiscrets aimables
Sous le masque, muets prudens.
Et nos matrones vénérables,
Assises sur un triple rang,
Toutes au bonheur de médire,
Pour le passé, dénigrant le présent,
Jasant, jasant, et pour tout dire
Fesant si bien qu'on ne s'entendait plus !
Dans ce cahot la chétive musique
Se consumait en efforts superflus,
Tandis qu'une bouillotte étique,
En un taudis, vivait de quart d'écus.
Aux tendres propos moins sévère
J'ai vu l'Agnès, dans ces groupes confus,
Répondre à la main téméraire
Qui hasardait d'interroger sa main.
Pouvait-on en risquer davantage
Sous les yeux d'un public malin
Toujours si prompt au bavardage ?
O Paris ! seul, à de pauvres amans
Contre un surveillant incommode
Tu sais offrir un asyle commode
Dans tes boudoirs roulans.
Combien de fois en ma jeunesse
De leur officieux cahot

(1) Méchin fait allusion ici à l'ancienne église Saint-Remy-Place qui venait d'être désaffectée et transformée en théâtre municipal. On appelait cette paroisse Saint-Remy-au-Velours parce que c'était la plus élégante de la ville. Et certainement le plus grand nombre des danseurs du carnaval de 1807 comptaient de nombreux ancêtres inhumés sous les dalles de cette salle de fête.

Digitized by Google

Yvre d'amour et d'allegresse
J'ai béni l'heureux à propos !
Mais las ! chez nous qu'on arrive ou qu'on sorte
Toujours un importun fatal.....
Toujours une fâcheuse escorte.....
Et l'on finit son carnaval
Par baiser humblement la porte
Dont le verrou, trois fois fatal,
Tient enfermé, de bonne sorte,
Ce pâle trésor virginal
Qu'avant l'hymen, le diable emporte.

Savez-vous bien que j'étais décidé à vous gronder sérieusement ces jours passés ? Comment..... j'apprends par mon valet de chambre, qui l'a appris d'un tapissier de Soissons, que certain soir, vous avez valsé toute une soirée, avec une certaine dame ? que, cette dame et vous, avez fait ensemble une chute publique ? que cette dame enfin était Madame D..... ?

Voilà donc cette aventure, si mystérieuse, devenue le sujet de la conversation des boutiquiers ! Jeune homme .... jeune homme !.....

A propos, et notre Académie ? (1)..... Il me tarde de la voir enfanter ; quand paraîtront les mémoires ? Quand distribuera-t-on des prix ? Quand occupera-t-elle la renommée de ses travaux et de ses succès ?

Je suis impatient de la voir grandir et de contempler notre œuvre dans sa gloire. Quels plus grands évènements enflammeront nos muses Soissonnaises ?

Il est vrai, mon cher collaborateur, que le dernier bulletin de la grande armée fait douloureusement trêve aux illusions de l'imagination. Des victoires..... mais qu'elles sont chères, ces victoires !..... Que de braves guerriers moissonnés par des barbares ! Que de familles désolées !..... La mort de *Bourlier* a jeté ici la consternation. Cruelle guerre dont on n'entrevoit pas le terme ! Est-ce pressentiment, est-ce inquiétude légitime dans l'état présent des choses ? Ces noms de Wistule, de Regel, de Niémen, de Russes, me font frissonner. Est-il une position moins rassurante que la nôtre ? L'empereur est à 400 lieues de nous et sa famille est dispersée..... Quel vaste champ à réflexion !....

Si mes alarmes pour le salut de l'état se concentrent sur ce qui m'entoure..... Oh ! mon cher Reuilly, vous ne connaissez pas encore ces angoisses-là, vous ne pouvez sentir à quel point elles rendent affreux le sentiment des injustices dont on a payé le plus généreux dévouement.

Mais, en vérité, ma lettre devient un monument d'extravagance et de disparate. Vous y trouverez de tout, hors du bon sens. Le monde tourne au gâchis, nous devons nous en ressentir.

C'est à Paris, que le gâchis est *fier*, si j'en crois ce qu'on m'en rapporte. C'est un beau pays, mais c'est celui de la légèreté et de la présomption. Laissez revenir le maître, les choses prendront un autre caractère.

Quand viendrez-vous nous voir ? On joue la comédie dans la première semaine après Pâques. Vous saurez qu'il y a ordre de n'accorder aucun congé ; à présent on se repose en l'absence de Sa Majesté.....

---

(1) La ville de Soissons venait de voir éclore, l'année précédente, une *Société des Sciences Arts et Belles Lettres.*

Digitized by Google

Adieu, mon aimable collaborateur, *jetez cette lettre au feu*, car il ne faut pas me brouiller avec mes Laonnois que j'ai traités un peu lestement.

Je vous embrasse de tout cœur.

Al. Méchin.

Ma femme me charge de vous rappeler que vous lui avez promis : 1° Des modèles de dessins pour les enfants (1) ; 2° D'apporter vos gobelets quand vous viendrez ici.

M. de Theïs (2) n'a pas encore reçu son diplôme.

---

(1) La baronne Méchin, née Alexandrine-Marie Raoulx, mourut à Paris le 18 octobre 1863. Elle avait eu trois fils. Un seul d'entre eux, Lucien-Alexandre, se maria et, suivant la carrière paternelle, fut sous-préfet. Il laissa à son tour trois filles de son mariage avec Mlle Faurès. L'aînée fut la comtesse Hogendorp-Olivier. La cadette, Marie-Elisabeth, mariée à Alfred Benoist, receveur des finances eut un fils unique, Stanislas-Lucien-Alfred-Gabriel Benoist, qui fut autorisé par décret du 17 juin 1874 à relever le nom du préfet Méchin, son aïeul maternel. Le baron Benoist-Méchin, né à Clunon en 1854, a épousé en 1887, Vera de Zaltza. (Chaix d'Est-Ange. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, III, 346).

(2) Il s'agit du diplôme de chevalier de la Légion d'honneur d'Alexandre-Etienne-Guillaume de Theïs, conseiller de préfecture à Laon, puis maire de la ville en 1808. Il devint ensuite préfet de la Haute-Vienne, officier de la Légion d'honneur et reçut, sous la Restauration, le titre de baron héréditaire. Homme de lettres assez distingué, le baron de Theïs était le frère de la princesse de Salm que ses contemporains avaient surnommée la *Muse de la raison* et le *Boileau des femmes*.

Le baron de Theïs fut père de la comtesse de Saint-Cricq et du baron Charles de Theïs, né à Laon en 1804, archéologue et collectionneur réputé, qui mourut sans postérité au château de l'Aventure, près de Sinceny, après avoir été consul général de France. (J. Bousquet. *Notice sur le baron de Theïs*, Paris 1855 et abbé Caron. *Notice sur la famille de Theis et sur le château de l'Aventure*, Chauny 1874).

Digitized by Google

LE DROIT D'APPEL

dénommé "Appel Volage" et "Appel Frivole"

Ce titre pourrait faire supposer qu'il va être traité d'une question quelque peu folâtre ou tout au moins badine. Il n'en est rien. Les oreilles les plus chastes peuvent se rassurer. Il s'agit très simplement, très honnêtement, d'un point d'archéologie juridique.

Actuellement, lorsqu'un plaideur ayant attrait son adversaire devant une juridiction quelconque n'est pas satisfait de la sentence, il a, le plus souvent, la faculté d'en appeler devant une juridiction plus élevée. X... a assigné Z... en paiement d'une somme de deux mille francs devant le tribunal de Laon. Un jugement de ce tribunal le déboute. Il a le droit de porter l'affaire devant la Cour d'appel d'Amiens. Mais, la condition pour qu'il puisse interjeter appel, c'est qu'un jugement ait été rendu.

Or, pendant plusieurs siècles, il a existé, dans notre région, une institution curieuse : l'appel volage, qui pouvait être formé sans l'existence d'un jugement préalable.

« L'appel volage naissait de la faculté qu'avait le défendeur, dans un procès porté devant un juge seigneurial, de ne pas répondre à la partie adverse en la cour seigneuriale, mais avant qu'aucune sentence eût été prononcée, de porter par appel la cause en litige par-devant les juges royaux siégeant à Laon, au bailliage de Vermandois : de cette façon, la procédure commencée par-devant le juge seigneurial était brusquement interrompue, la cause s'envolait pour ainsi dire ailleurs ; aussi, dès le XIII^e^ siècle, l'expression « appeaux volages », *appellationes seu provocationes volagie*, a désigné ce genre d'appel auquel pouvaient avoir recours les habitants d'une partie des bailliages de Vermandois, de Vitry et de Senlis au profit de la juridiction souveraine du roi. »

Jusqu'à présent, cette institution était peu connue. A peine quelques auteurs la mentionnent-ils. « M. Combier qui a consacré de nombreux travaux à l'histoire judiciaire du bailliage de Vermandois, n'a rien écrit sur l'appel volage. »

Digitized by Google

M. Maurice Jusselin vient de combler cette lacune : dans une étude très documentée parue dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1910, t. LXXI, p. 527), il fait un historique complet de la question.

« L'usage de l'appel volage, dit l'auteur, n'a pas été établi par un acte écrit. » Beaucoup d'usages sont dans ce cas.

« En 1269, le bailli de Vermandois, Gautier Bardin, obligé de prouver le droit qu'avait le roi de recevoir ces appels à la cour de Laon, ne put invoquer que le long usage de l'institution observée *a tempore a quo non est memoria.* »

On entrevoit les abus qu'elle pouvait entraîner, « le défendeur ne manquant pas de profiter de la faculté qu'il avait de mettre la partie adverse dans l'obligation de renoncer à des poursuites plus onéreuses que profitables. » Les communes, les évêques ne tardent pas à montrer une opposition irréductible à l'appel volage. Et après des enquêtes et la confection d'un état où sont groupées en cinq chapitres correspondant aux cinq sergenteries de Laonnois, Porcien, Champagne, Thiérache et Soissonnais, les villes les plus importantes, après l'engagement pris par les habitants de verser au roi une certaine somme qui l'indemniserait de la perte que lui causerait la suppression de l'appel volage, la chancellerie expédie dès le mois de décembre 1295 les lettres royaux portant cette suppression.

« Le montant de la contribution devait être perçu en imposant chaque localité proportionnellement au nombre de feux qu'elle contenait ». « A cet effet, les gens du roi dressèrent pour chaque sergenterie la liste des localités et placèrent en regard le nombre de feux ». « Nous avons conservé les états de ce genre concernant la sergenterie du Laonnois et celle du Porcien ». Ce dernier mal imprimé par G.-A. Martin (*Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs*, t. I, p. 609-613) a été publié par M. Auguste Longnon (*Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*). Quant à celui qui concerne le Laonnois, M. Jusselin le donne comme pièce justificative. Il ignorait évidemment que ce document avait déjà été publié par notre savant Président dans le *Bulletin historique et philologique* (1904, p. 659) comme preuve à son étude sur *La population du Laonnois à la fin du XIII^e siècle.*

Digitized by Google

La suppression des appeaux volages fut de courte durée.

Ils sont en effet rétablis au Parlement de la Toussaint en 1296.

Mais de nouvelles plaintes surgissent sous Philippe le Bel et sous Philippe VI de Valois. La royauté entre en composition avec les habitants des villes sujettes aux appeaux volages. Elle envoie à cet effet des commissaires, dont elle ne manque pas de confirmer les lettres. Nous possédons plusieurs de ces lettres expédiées de 1333 à 1341.

Un autre abus s'était produit.

« En 1296, le roi avait laissé aux habitants des villes exemptes de l'appel volage l'étrange privilège de citer en appel à la Cour de Laon tous ceux qui n'étaient pas exempts de cet appel, et de ne poursuivre leur appel que s'il leur plaisait. » Ce privilège donna naissance à cet abus que l'on appela : l'appel frivole.

Les seigneurs justiciers se plaignent. Il est procédé à de nouvelles enquêtes : si bien que Charles V se décida à abolir complètement « teles appellations frivoles et les cauteles et malices des appeaulx. »

Et une amende de soixante sous qui était imposée aux habitants soumis à l'appel volage et coupables de n'avoir pas répondu à l'appel menaça aussi tous ceux qui faisaient un usage abusif de l'appel frivole.

Au début du xv^e^ siècle, l'intervention des rois n'était pas parvenu à abolir ces usages.

Mais grâce aux mesures coercitives qu'il avait prises, le gouvernement royal, après quarante années d'efforts, arriva à réprimer le mauvais usage du droit d'appel dénommé appel frivole, et les successeurs de Charles VI n'eurent plus à intervenir en Vermandois pour donner satisfaction aux plaintes nécessitées par ces abus.

Au xvi^e^ siècle, l'usage abusif de l'appel frivole semble aboli et l'appel volage interjeté de moins en moins, s'est restreint à un cas particulier.

« Toute personne troublée de fait dans sa possession et prenant les auteurs du trouble sur le fait avait le droit de les appeler par appel volage devant le prévôt forain de Laon, et les personnes ainsi ajournées par appel volage devaient comparaître dans l'état où elles se trouvaient au moment où elles avaient été

Digitized by Google

prises en flagrant délit, avec les armes ou instruments qu'elles portaient en opérant le trouble, lesquelles devaient tenir lieu de pièces à conviction : telle était la coutume, en 1556, au moment de la suppression de l'appel volage. »

« La suppression de cet ancien usage est constatée dans le *Procès-verbal des coutumes générales et particulières du bailliage de Vermandois*, dressé à Reims, en novembre 1556. »

Les appeaux volages et frivoles ne sont qu'un souvenir juridique, qu'une curiosité locale. Toutefois, tandis que l'étude des institutions modernes ne nous permet que d'assister à leur éclosion et à leur développement partiel, l'étude de ces deux anciens usages nous fournit, grâce à l'érudition de M. Jusselin, un enseignement plus complet : nous les voyons naître, grandir, vivre, lutter pour l'existence et mourir.

G. L.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

de la Société Académique de Laon

Présidents d'honneur

MM.

ERMANT, sénateur, conseiller général, maire de la ville de Laon.
DE FLORIVAL, président du Tribunal civil d'Abbeville, ancien président de la Société.
GLINEL, ancien président de la société.
REGNAULT, préfet de l'Aisne.
RÉMOND, inspecteur d'Académie, à Laon.
SERVANT, ancien président de la société.
TILORIER, membre fondateur.

Présidents et membres honoraires

MM.

ALLAIN-TARGÉ, ancien préfet de l'Aisne, à Paris, rue Frédéric-Bastiat (1886).
ALLART, ancien préfet de l'Aisne, préfet de la Mayenne, à Laval.
BÉS DE BERC, ancien préfet de l'Aisne, trésorier-payeur général de la Loire-Inférieure, à Nantes, 7, rue de Bréa (1890).
GOULLEY (Henry), ancien préfet de l'Aisne, secrétaire général de l'Assistance publique à Paris (1898).
HANOTEAUX (Gabriel), de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires étrangères, à Paris, et à Pargnan (Aisne) (1884).
LEFÈVRE (Georges), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lille, 30 *bis*, rue de Thionville, à Lille (1897).
LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), professeur à l'École des Chartes, directeur de la Société Française d'Archéologie, à Paris, 13, rue de Phalsbourg, et à Vieux-Moulins (Oise) (1886).
MILLETEAU (Albert), ancien préfet de l'Aisne, préfet du Doubs, à Besançon (1907).
SCHRAMECK (A.), ancien préfet de l'Aisne, préfet des Bouches-du-Rhône, à Marseille (1906).
SÉBLINE, ancien préfet de l'Aisne, sénateur, conseiller général, à Paris, 117, boulevard Malesherbes, et à Montescourt-Lizerolles (Aisne) (1879).
TURQUET, ancien sous-secrétaire d'État, à Paris (1881).

Digitized by Google

Bureau de la Société pour l'année 1911-1912

Président : M. Broche.
Vice-Président : M. Casse.
Secrétaire général : M. Westercamp.
Trésorier : M. Prudhomme.
Secrétaire des séances : M. Jehan de Hennezel.
Archiviste-bibliothécaire : M. G. Marquiset.

Membres titulaires

MM.

Bazin (Emile), au château de Chambry (Aisne) (1909).
Berthier de Sauvigny (Le comte de), au château de Cœuvres (Aisne) (1911).
Black, avoué honoraire à Laon (1904).
Braibant (Maurice), député des Ardennes, 20, rue de l'Estrapade, à Paris, et à Herpy, par Château-Porcien (Ardennes) (1909).
Briche (Le comte de), ancien inspecteur des finances, au château de Montaigu (Aisne), et à Paris, 24, avenue Kléber (1909).
Broche, achiviste de l'Aisne, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aisne, à Laon (1905).
Campeau (Robert de), au château de Vorges (Aisne), et au Mas-René, par Montpellier (Hérault) (1908).
Camus, avocat à Laon (1905).
Casse, professeur agrégé des sciences au lycée de Laon, à Laon (1905).
Cherrier (Henri), notaire honoraire, 22, rue d'Aumale, à Paris, et à Chevregny, par Urcel (Aisne) (1910).
Cointe (Charles), avocat à la cour d'appel de Paris, maire de Marle, à Marle (Aisne), et à Paris, 4, boulevard Saint-André (1909).
Delvincourt, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Crécy-sur-Serre (Aisne) (1909).
Denoyelle, au château d'Orainville (Aisne) (1911).
Dosser (Mlle), directrice de l'École normale d'institutrices à Laon (1909).
Doucet, rue Spontini, 19, à Paris (1909).
Ermant (Georges), sénateur, conseiller général, maire de la ville de Laon, à Laon (Aisne) (1877).
Ersu (Henri d'), à Chamouille, par Colligis (Aisne) (1911).
Fagneux, avocat à Laon (1912).
Firino, ancien député de l'Aisne, conseiller général, maire de Fontenoy, au château de Fontenoy (Aisne), et à Paris, 41, rue de Monceau (1907).

Digitized by Google

MM.

FLORIVAL (de), président du Tribunal civil d'Abbeville, à Abbeville (Somme) (1874).
FORZY (Albert), conseiller général, maire de Bassoles-Aulers, à Bassoles-Aulers (Aisne) (1909).
FRÉMONT (Le Docteur), à Anizy-le-Château (Aisne) (1910).
GENTILLIEZ, sénateur, conseiller général, à Voyenne (Aisne) (1909)
GILBERT, ancien notaire, à Laon (1891).
GLINEL, ancien notaire, adjoint au maire de Laon, à Laon (1879).
GUÉDET (Louis), notaire, à Reims, 37, rue de Talleyrand (1910).
HÉDOUVILLE (Armand de), maire de Montbavin, au château de Saint-Julien-Royaucourt (Aisne) (1908).
HENNEZEL D'ORMOIS (le vicomte Jehan de), au château de Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et à Paris, 16, rue de Chaillot (1902).
HENNEZEL D'ORMOIS (Le vicomte Paul de), maire de Vorges, à Vorges (Aisne) (1908).
L'ELEU (André), avocat, 31, rue Berthelot, au Mans (Sarthe), et à Presles-et-Thierny (Aisne) (1905).
LENAIN, avoué, à Laon (1909).
LION, notaire, à Laon (1883).
LOISEAU, avoué, à Laon (1910).
MACHIN (Marius), avoué, à Laon (1910).
MARCÉ (Maurice), ancien officier, au château de Lizy (Aisne), et à Paris, 184, boulevard Haussmann (1905).
MARQUISET (Georges), architecte à Laon (1905).
MONBRUN, propriétaire, à Laon (1903).
MOREAU-NÉLATON (Etienne), à Fère-en-Tardenois (Aisne), et à Paris, 78 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré (1909).
PÉRINNE DE LA CAMPAGNE (Emilien), conseiller de préfecture honoraire, à Laon (1891).
PICOU-HERMENT (Mme), à Chaillevois (Aisne) (1912).
PIERREBOURG (le baron Louis de), au château de Vendresse, par Beaurieux (Aisne) (1912).
PILLE (Marcel), membre de la société des Artistes Français, à Paris.
PRUDHOMME (Maurice), à Laon (1909).
QUERLEUX (Charles), principal honoraire, bibliothécaire de la ville de Laon, à Laon (1909).
REGNAULT (Mme André), hôtel de la préfecture, à Laon (1912).
RENSON D'HERCULAIS (le comte), au château de Bois-Roger, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1910).
RILLART DE VERNEUIL (Henri), conseiller général de l'Aisne, au château de la Bove, par Bouconville (Aisne), et à Paris, 2, avenue Montaigne (1908).

Digitized by Google

MM.

Rillart de Verneuil (Mme Henri), au château de la Bove (Aisne), et à Paris, 2, avenue Montaigne (1911).

Rousseau (Léon), ingénieur des Arts et Manufactures, à Laon (1880).

Sartiaux (Eugène), ingénieur en chef de la compagnie des chemins de fer du Nord, maire de Saint-Gobain, à Saint-Gobain (Aisne), et à Paris, 48, rue de Dunkerque (1909).

Servant (Henri), ancien notaire, juge de paix suppléant, à Paris, 12, avenue Rapp (1899).

Souchon, archiviste départemental honoraire, membre non résidant du comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris, 11, rue Bridaine (1889).

Tilorier, propriétaire à Laon (1850).

Trétaigne (le baron Michel de), ancien inspecteur des finances, conseiller général, maire de Festieux, au château de Festieux (Aisne), et à Paris, 12, rue de Condé (1890).

Trétaigne (le baron Jean de), au château de Festieux (Aisne), et à Paris, 47, rue Pierre-Charron.

Westercamp (Charles), ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, publiciste, à Laon (1907).

Membres correspondants

MM.

Amade, conseiller de préfecture, à Laon (1909).

Aubineau, directeur de la sucrerie d'Anizy, à Anizy-le-Château (1910).

Barbier, bijoutier, à Laon (1904).

Baudet (Pol), archéologue, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Crécy-sur-Serre (Aisne) (1912).

Bercet (Edouard), membre de la commission historique du Nord, à Anor (Nord) (1882).

Berriot (l'abbé), curé de Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1904).

Biver (André), archiviste-paléographe, à Paris, 26, rue de Boulainvilliers, et à Saint-Gobain (Aisne) (1909).

Blanc (Mlle), économe de l'Ecole normale d'institutrices, à Laon (1911).

Blanpied, greffier en chef au Tribunal civil de Laon, à Laon (1911).

Boileau (l'abbé), curé de Mont-Notre-Dame (Aisne) (1912).

Boulay (Mlle E.), professeur au Collège de jeunes filles, à Laon (1909).

Bréval (Mme Albert), à Laon (1912).

Digitized by Google

MM.

Briche (la comtesse de), au château de Montaigu (Aisne), et à Paris, 25, avenue Kléber (1912).
Brismontier, propriétaire, à Laon (1908).
Campeau (Mme Robert de), au château de Vorges (Aisne), et au Mas-René, par Montpellier (Hérault) (1910).
Cannot (A.), à Saint-Aubin, par Blérancourt (Aisne) (1912).
Caron, conseiller d'arrondissement, maire de Montcornet (Aisne) (1908).
Catelain, professeur au Collège de La Fère, à La Fère (Aisne) (1909).
Clairambaux (l'abbé), curé doyen de Montcornet (Aisne) (1907).
Conteneau (le docteur), à Paris, 3, rue de Bruxelles.
Croquet (le docteur), à Tergnier (Aisne) (1910).
Defente (Henri), directeur de l'hospice départemental de Montreuil, à Laon (1910).
Defente, instituteur à Fresnes-sous-Coucy, par Coucy-le-Château (Aisne) (1906).
Delabarre (Mlle), professeur à l'école normale d'institutrices, à Laon (1911).
Delamé, maire de Bosmont (Aisne) (1907).
Dellac (Mlle), directrice du collège de jeunes filles, à Laon (1911).
Delmas, percepteur à Laon (1910).
Démaret (le chanoine), archiprêtre de Saint-Quentin (1903).
Derocquigny Henri), propriétaire, à Paris, 3, rue de Milan (1911).
Duchesnois (Henri), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Laon (1910).
Duflot (Ed.), propriétaire, à Guise (1910).
Ersu (Mme d'), à Chamouille, par Colligis (Aisne) (1911).
Faure (Gaston), à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Saint-Gobain, et à Paris, 2, avenue Alphand (1909).
Faure (Mme Gaston), mêmes adresses (1909).
Fusy, inspecteur primaire, à Laon (1909).
Ganault (le docteur), député de l'Aisne, conseiller général, à Montcornet (Aisne) (1909).
Gaudion, maire de Paissy, à Œuilly, par Beaurieux (Aisne) (1909).
Gobert, propriétaire, à Laon (1906).
Gourdon, inspecteur primaire, à Laon (1909).
Harduin de Grosville, président honoraire du tribunal civil de Laon, au château de Grosville, par Rivière (Pas-de-Calais) (1899).
Hennequin (René), avocat, ancien sous-préfet, à Soissons (1908).
Hennezel d'Ormois (Mme la comtesse de), à Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).
Hennezel d'Ormois (Mme la vicomtesse Paul de), à Vorges (1911).
Hennezel d'Ormois (Mme la vicomtesse Jehan de), au château de Bourguignon-sous-Montbavin (Aisne) (1911).

Digitized by Google

MM.

HENNEZEL D'ORMOIS (le baron Léon de), au château de Chavailles, par Bruyères-et Montbérault (Aisne) (1910).
HENNEZEL D'ORMOIS (Mme la baronne Léon de), même adresse (1911).
HILAIRE, professeur au lycée, à Laon (1911).
HUET, pharmacien, à Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1912).
JADART, conservateur de la bibliothèque municipale de Reims (1880).
LABOURET (Henri), juge de paix à Oran (Algérie) (1903).
LAMINIÈRE (René de), ingénieur, au château de Colligis (Aisne) (1907).
LA TOUR DU PIN LA CHARCE (le marquis de), au château d'Arrancy, par Festieux (Aisne) (1890).
LA TOUR DU PIN LA CHARCE (le vicomte de), ancien officier, au château de Bosmont, par Tavaux-Pontséricourt (Aisne), et à Paris, rue Copernic, 39 (1909).
LÉCUYER (le docteur), à Beaurieux (Aisne) (1911).
LEFÈVRE (l'abbé), curé d'Ardon-sous-Laon (1903).
LEFÈVRE (Mme Léon), à Laon, et à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).
LEGRAND (Gaëtan), avocat, conseiller général, à Laon (1903).
LELOUVIER (Mlle), professeur à l'école normale d'institutrices, à Laon (1911).
LEMPEREUR, archiviste de l'Aveyron, à Rodez (1881).
LENAIN (Mme Edmond), à Laon (1911).
LEPINOIS (Louis), ancien maire de Montcornet, à Montcornet, et à Lyon, avenue Berthelot, 38, (1905)
LETOMBE (l'abbé), à Martigny-en-Laonnois (1911).
LINAGE (le lieutenant de), à Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et à Avignon, 31, rue Joseph-Vernet (1907).
LONCQ (Emile), chef de division à la préfecture de l'Aisne, à Laon (1909).
LORIÈRE (René de), à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne), et à Nantes, 11, rue Henri IV (1911).
MACON (le docteur), à Laon (1912).
MANGARD (le commandant), à Coucy-le-Château (Aisne) (1911).
MENESSON (Charles), président honoraire du tribunal civil d'Oran, à Mézières (Ardennes) (1912).
MENU (Eugène), ancien consul, à Mons-en-Laonnois (Aisne) (1906).
MONTESQUIOU-FÉZENSAC (le comte de), au château de Longpont (Aisne), et à Paris, 107, rue de la Pompe (1904)
MUSSAN (de), officier d'administration, à Rennes, 39, avenue de la Gare (1910).
NAZELLES (le marquis de), maire de Guignicourt, au château de Guignicourt (Aisne) (1904).
PÉTROT, notaire honoraire, à Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne) (1911).
PINEAU, licencié en droit, à Paris, 58, avenue de Clichy (1910).

Digitized by Google

MM.

Poissonnier (l'abbé), curé-doyen de Crécy-sur-Serre (Aisne) (1910).
Poli (le capitaine), publiciste, à Laon (1905).
Ravaud, pharmacien, à Reims, 12, rue du Cadran-Saint-Pierre (1905).
Renard (l'abbé), curé de Chevregny, à Chevregny, par Urcel (Aisne) (1912).
Renson d'Herculais (Mme la comtesse), château de Bois-Roger, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1911).
Riomet (Bienaimé), instituteur à Passy-sur-Marne, par Jaulgonne (Aisne) (1891).
Rocquet (l'abbé), curé de Saint-Marcel, à Laon (1911).
Roux (Mlle), professeur au collège de jeunes filles, à Laon (1909).
Saint-Preux (de), maire de Bourguignon-sous-Montbavin (1911).
Sarraz-Bournet, chef du cabinet du préfet de l'Aisne, à Laon (1911).
Sars (le comte Maxime de), au château d'Urcel (Aisne), et à Paris, 131, boulevard Raspail (1907).
Taine (l'abbé), curé de Cramaille (Aisne) (1905).
Tétart (l'abbé), curé de Mons-en-Laonnois (1911).
Tolmer (Mme), à Paris, 33, rue Demours (1902)
Trétaigne (la baronne Michel de), au château de Festieux (Aisne), et à Paris, 12, rue de Condé (1912).
Turquin (l'abbé), curé-doyen d'Anizy-le-Château (Aisne) (1911).
Vallé, ancien député, préfet honoraire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Saint-George-les-Hesdin (Pas-de-Calais) (1911).
Wattebot, notaire, à Montcornet (Aisne) (1909).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances. VII

Une silhouette Laonnoise d'autrefois : Le Grand de Laleu (1755-1819), par M. Lucien Broche 3

Une « Madame Bovary » Laonnoise, par M. Maurice Braibant . . 13

Jeanne d'Arc en Laonnois, par M. le comte Maxime de Sars . . 33

Un compatriote à revendiquer : M. Henri de Régnier, par M. André l'Eleu 45

Deux cardinaux « noirs » en exil à Saint-Quentin (1809-1813), par M. Lucien Broche 51

L'ancien couvent des cordeliers de Laon, par M. G. Marquiset. . 67

Merlin de Thionville et la guerre d'Espagne (1823), par M. Lucien Broche 71

Histoire de la manufacture royale des glaces de France au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, par M. le comte Maxime de Sars . . 85

Les étangs de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et leur pêche au XVIII^e^ siècle, par M. Maurice Prudhomme 101

Le prieuré de Saint-Gobain, par M. André Biver 117

Le 14 octobre 1793 à Saint-Denis, récit d'un Laonnois, par M. le vicomte de Hennezel d'Ormois 139

Une région picarde : Le Pays Laonnois, par M. le comte Maxime de Sars 161

Deux candidatures à l'Académie Française en 1833, par M. Charles Glinel 169

Une séance au Conseil municipal de Laon, racontée par Victor Hugo, par M. Maurice Braibant 177

Le carnaval à Laon en 1807, récit du préfet Méchin, par M. le vicomte de Hennezel d'Ormois 191

Le droit d'appel dénommé « appel volage » et « appel frivole », par M. Gaëtan Legrand 201

Liste des membres de la Société. 205

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 076386943

Digitized by Google

Digitized by Google